

**Michel HAMON**  
**ANBDD Nantes**

---

# Comptabilité et gestion de l'entreprise 1

## CFA001

3 parties  
Le cours  
Les exercices  
Les corrigés

# Comptabilité et gestion de l'entreprise

## Partie Cours

## **PLAN DU COURS DE COMPTABILITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE 1**

### Les finalités et les acteurs de la comptabilité financière

- 
- **n° 1 Les objectifs de la Comptabilité – Notion de bilan, le patrimoine de l'entreprise**
- 
- **n° 2 Le suivi d'un compte Caisse, Banque... Le Grand-livre**

### La méthode et le modèle comptable

- **n° 3 Les principes comptables, le droit et la réglementation comptable**
- **n° 4 Les principes comptables, le mécanisme de la partie double, l'enregistrement comptable des opérations au comptant et à crédit**
- **n° 5 Les instruments de la comptabilité : journal, grand-livre, balance**
- **n° 6 Les comptes annuels, la double d'atyt parties étermination du résultat.**
- **n° 7 Le plan comptable général, le plan de comptes de l'entreprise**

### L'enregistrement des opérations de l'entreprise

- **n° 8 La comptabilité usuelle, les relations avec les fournisseurs et les clients, les achats et les ventes**
- **n° 9 Les frais accessoires d'achat et de transport, notions sur les emballages**
- **n° 10 Les moyens de paiement (première partie)**
- **n° 11 Les moyens de paiement (seconde partie)**
- **n° 12 La taxe sur la valeur ajoutée TVA**
- **n° 13 La réciprocité des comptes (première partie)**
- **n° 14 La réciprocité des comptes (seconde partie)**

- n° 15 La rémunération du personnel (première partie) (complément auto formation)
- n° 16 La rémunération du personnel (seconde partie) (complément auto formation)

La préparation des états financiers et les travaux de fin d'exercice (ou d'inventaire)

- n° 17 Les immobilisations corporelles et incorporelles
- n° 18 Les amortissements
- n° 19 Les provisions
- n° 20 L'ajustement des charges et des produits dans le temps
- n° 21 Le portefeuille titre (complément auto formation)

L'organisation du traitement de l'information comptable

- n° 22 L'inventaire annuel et l'évaluation des stocks
- n° 23 Les autres opérations de fin d'exercice
- n° 24 Travail sur la balance

L'élaboration des états financiers

- n° 25 La clôture et la réouverture des comptes
- n° 26 L'établissement du bilan, compte de résultat, annexe

Séances de révision

- n° 27 Séance de révision sur la comptabilisation des opérations courantes de l'entreprise et les états de rapprochements bancaires.
- n° 28 Séance de révision sur les travaux de fin d'exercice, dotations aux amortissements, aux provisions et écritures de régularisation.

## Cours n° 1 les objectifs de la Comptabilité – Notion de bilan, le patrimoine de l'entreprise

Par où commencer ?

Lorsqu'on ne sait pas comment s'y prendre pour établir les comptes prévisionnels, une méthode très simple peut être utilisée : elle consiste à rassembler, en vrac, les informations qui alimenteront les différents tableaux qui seront nécessaires : plan de financement, compte de résultat prévisionnel et tableau de trésorerie.

Chaque décision prise pour vendre, produire, gérer l'activité, à un coût qui correspond soit à un besoin permanent, soit à une charge (dépense engendrée par les biens ou services consommés pendant l'activité).

C'est donc en reprenant ces éléments et en les classant par nature que se constituera l'essentiel des comptes prévisionnels.

Cette démarche peut amener à rechercher des informations sur des points comme les frais de communications, les charges sociales, les différents impôts...

Liste des entrées et sorties prévisibles d'argent (sans classement)	
Sorties	Entrées
* Achat d'ordinateur	* Apport personnel
* Frais EDF	* Apports familiaux et autres
* Téléphone	* Prêts demandés à la banque
* Loyer	* Subventions
* Achat de fournitures	* autres prêts
* Frais d'aménagement du local	* prêt immobilier
* Achat de matières premières	
* Salaires	* Ventes de marchandises
* Charges sociales	* ventes de services
* assurances	
* Achat d'un véhicule	
* Cautions sur loyer de garantie	
* dépôt de marque	
* Frais de constitution	
...	

Dès à présent on notera que certains éléments ont trait à la structure de l'entreprise (besoins et ressources permanents ou de longue durée)

Tandis que d'autres éléments révèlent de l'exploitation au quotidien.

Par exemple l'achat d'une camionnette de livraison est un besoin durable (elle va rester dans l'entreprise pour une durée de l'ordre de 5 ans) et pour l'acheter il faudra disposer de capitaux à longue échéance (soit les capitaux d'apport de l'entrepreneur, soit un emprunt à moyen terme).

Le prix de cette camionnette est à porter dans les investissements du plan de financement. Par contre la consommation d'essence prévisionnelle de la première année d'exploitation ou encore la prime d'assurance annuelle du véhicule sont des charges à porter dans le compte de résultat.

Plan de financement	
* Achat d'ordinateur	* Apport personnel
* Frais d'aménagement du local	* Apports familiaux et autres
* Achat d'un véhicule	* Prêts demandés à la banque
* Cautions sur loyer de garantie	* Subventions
* dépôt de marque	* autres prêts
* Frais de constitution	
...	

Compte de résultat	
* Frais EDF	* Ventes de marchandises
* Téléphone	* ventes de services
* Loyer	
* Achat de fourniture	
* Achat de matières premières	
* Salaires	
* Charges sociales	
* assurances	
...	

## Les objectifs de la Comptabilité

- 1 Permettre le contrôle
- 2 Fournir un moyen de preuve
- 3 Aider à la prise de décision
- 4 Autres finalités de la comptabilité :

- diagnostic économique et financier
- une des sources de la Comptabilité Nationale
- instrument de régulation sociale

## Notion de bilan

Le bilan est un état financier de synthèse qui regroupe les éléments actifs et passifs du patrimoine de l'entreprise.

Le bilan est le document présentant la valeur du patrimoine brut de l'entreprise à une date donnée.

Il fait apparaître par différence et de façon distincte ses capitaux propres.

Fondamentalement toute acquisition de moyens de production (emplois) s'accompagne obligatoirement d'un financement mis à la disposition de l'entreprise (ressources)

## Les Ressources

Elles sont de trois sortes :

- Celles fournies par l'exploitant, les associés ou les actionnaires **de manière permanente**
- Celles fournies **de façon temporaire** ( crédit fournisseurs, crédits banquiers et autres créanciers) qui constituent des dettes à court moyen ou long terme
- Les profits qu'elles réalisent

Ces ressources appelées PASSIF sont classées en :

- Capitaux propres (apports des associés ou de l'entrepreneur individuel)
- Capitaux empruntés (dettes de l'entreprise envers des tiers)

## Les Emplois de ces ressources

Ils forment l'ACTIF de l'entreprise

- Les emplois permanents (actif immobilisé : terrains, immeubles, immobilisations corporelles et incorporelles, titres de participation, brevets etc..)
- Les emplois temporaires (actif circulant : stocks, clients, autres créances, valeurs mobilières de placement, disponibilité)
- Les pertes de l'exercice

**Le bilan** est une représentation des ressources et des emplois dont dispose une entité comptable. Cette représentation se fait sous la forme d'un égalité qui traduit l'équilibre des ressources et des emplois et décrit le patrimoine d'une entreprise avec ses biens et ses dettes

**ACTIF = PASSIF**  
**EMPLOIS = RESSOURCES**

**Le classement des emplois et des ressources, dans le cadre du PCG, s'effectue selon leur destination ou leur provenance, de leur fonction dans le processus d'activité, d'où la présentation :**

<b>Actif (emplois)</b>	<b>Passif (ressources)</b>
<b>Actif immobilisé</b> <b>Actif circulant</b> <b>Régularisations</b>	<b>Capitaux propres</b> <b>Provisions pour risques et charges</b> <b>Dettes</b>

#### **Notion de RESULTAT :**

Le bilan fait apparaître le résultat mais ne donne pas une vision du détail des opérations qui permettent de le constituer. La comptabilité utilise un autre état qui récapitule toutes les opérations de la période, il s'agit du **compte de résultat**

Parmi les opérations réalisées par l'entreprise, il convient de distinguer :

- Les opérations qui n'ont pas d'influence sur le compte de résultat et entraînent une modification des emplois et des ressources (encaissement d'une créance client, apport en capital, règlement d'une dette fournisseur, acceptation d'une traite)
- Les opérations qui ont une incidence sur le résultat : L'entreprise vend au cours d'une période donnée des biens et des services à des clients (produits) qu'elle fabrique en consommant d'autres biens et services (charges). La résultante entre les produits et les charges constitue le résultat de la période.
- Ce résultat d'un exercice est constitué par des opérations provenant de l'activité normale de l'entreprise, des opérations exceptionnelles, des éléments favorables ou défavorables provenant d'exercices antérieurs
- Le classement de ces opérations ,selon le PCG, distingue dans un seul compte de résultat les opérations d'exploitation, les opérations financières et les opérations exceptionnelles.

### **Relation entre Bilan et Résultat :**

- Le compte de résultat est un compte du bilan qui fait apparaître les ressources de l'exercice provenant de l'activité de l'entreprise. Les comptes d'analyse du résultat ne sont que des subdivisions du compte de bilan »Résultat » créés pour des besoins d'information
- Le Résultat est en principe égal au bilan à la variation des capitaux propres de l'entreprise d'un exercice sur l'autre et à la différence entre les produits et les charges au compte de résultat

### **Comptabilité et Inventaire :**

Le compte de résultat a un sens purement économique, il décrit la vie de la société dans un passé récent et ne donne aucune idée du passé et du financement de l'entreprise, il explique les opérations industrielles et commerciales qui se sont déroulées sur la période avec une grande netteté. Le bilan ne donne aucune information sur l'activité économique, mais fournit une image de la santé financière de l'entreprise, il constitue un document d'ordre financier. Le Bilan est le résultat de deux activités d'essence totalement différentes : **La comptabilité et l'inventaire**

**La comptabilité** présente un aspect mécanique qui consiste à classer, enregistrer des pièces comptables au jour le jour, additionner des opérations, alors que **l'inventaire** consiste à prévoir, apprécier, évaluer.

Pour déterminer le résultat d'une période donnée à partir des éléments enregistrés au jour le jour, il faut procéder à des opérations d'inventaire pour :

- Vérifier que les enregistrements effectués au jour le jour correspondent à la réalité des existants physiques (inventaire des biens possédés et des dettes)
- De répartir les charges et les produits dans le temps sans tenir compte du fait que les dettes et les créances sont ou non payées
- D'apprecier les augmentations de valeur ou les dépréciations subies
- De porter un jugement sur l'avenir en constituant si nécessaire des provisions lorsque des événements en cours rendent probables certaines dépenses ou charges

Ces opérations d'inventaire sont liées à la notion de continuité d'exploitation

### **Le patrimoine de l'entreprise**

Le patrimoine brut de l'entreprise est constitué par l'ensemble des biens dont l'entreprise est propriétaire.

## Cours n° 2 le suivi d'un compte Caisse, Banque...Le Grand-livre.

La comptabilité saisit les faits qui modifient la composition ou la répartition d'un patrimoine d'une entreprise.

Elle enregistre des mouvements de valeur en utilisant l'unité monétaire. Ces mouvements de valeur sont appelés **des flux**. On distingue plusieurs types de flux (flux réels, flux monétaires, flux externes ou internes)

Les opérations de l'entreprise constituent un ensemble de flux

### Le Compte

Afin de suivre l'évolution des postes du bilan et du résultat de l'exercice, est ouvert, pour chaque poste, un compte du même nom. Instrument de classement fonctionnel, il permet de suivre l'évolution d'un élément particulier du patrimoine ou d'un élément de l'activité

Le nombre de comptes n'est pas fixé, il dépend du degré de détail souhaité ( un seul compte d'immobilisations corporelles ou un compte de matériel de transport ou un compte distinguant les camions des automobiles etc..)

Les comptes de charges peuvent être suivis par nature (loyers, achats) ou par destination (frais de direction générale, frais d'atelier) ou subdivisés pour obtenir plus de détail

Il donne une représentation numérique des augmentations ou diminutions traduites en valeur monétaire qui ont soit affecté un élément du patrimoine soit contribué à former le résultat

Le compte est un tableau dans lequel sont enregistrées les augmentations et les diminutions qui surviennent aux postes du bilan à la suite des diverses opérations de l'exercice :

la partie gauche d'un compte (réservée aux emplois) est appelée : DEBIT

la partie droite d'un compte (réservée aux ressources) est appelée : CREDIT

COMPTE	
DEBITS	CREDITS

### La relation entre les comptes : la comptabilité en partie double

Pour que les comptes soient **équilibrés**, il faut nécessairement qu'un compte soit débité et l'autre crédité selon un mécanisme appelé **partie double respectant l'égalité suivante** :

$$\boxed{\text{Biens} - \text{Dettes} = \text{Résultat} = \text{Produits} - \text{Charges}}$$

D'où :

$$\boxed{\text{Biens} + \text{Charges} = \text{Dettes} + \text{Produits}}$$

Cette égalité fondamentale permet d'expliquer la technique de la comptabilité à partie double. Pour assurer son respect, il est nécessaire que les comptes de biens et de charges fonctionnent de la même manière et que les comptes de dettes et de produits fonctionnent aussi de manière identique mais en sens inverse de la précédente.

La comptabilité retient la convention suivante :

- **Les comptes de Biens et Charges augmentent au débit et diminuent au crédit**
- **Les comptes de Dettes et Produits augmentent au crédit et diminuent au débit**

**Exemples d'égalité fondamentale au bilan :**

	Dettes	Banques
Bilan d'ouverture	1100	1100
Opérations de l'exercice :		
- réalisation nouvel emprunt de 200		
Ressource : capitaux empruntés	200	
Emplois : banque (débit)		200
- Remboursement emprunt :		
Ressource : banque (crédit)		100
Emploi : capitaux empruntés	100	
Totaux	100	1300
Bilan de clôture	1200	1200

Exemple d'égalité Actif – Passif = 0

Chaque opération comptable se traduit dans au moins deux comptes par des mouvements d'égal montant et de sens inverse de manière que l'égalité Actif – Passif = 0 soit toujours vérifiée

Débits	Crédits
Bilan d'ouverture A	Bilan d'ouverture P
Opérations de l'exercice ↗ A ↘ P	Opérations de l'exercice ↙ A ↗ P

### **Le fonctionnement des comptes :**

La comptabilité distingue quatre catégories de comptes :

- Les comptes d'Actif (biens et créances)
- Les comptes de Passif (capitaux propres et dettes)
- Les comptes de Charges ( coûts monétaires et non monétaires)
- Les comptes de produits ( revenus de toute nature monétaires et non monétaires)

Les opérations sont inscrites dans les comptes sous forme **d'écritures comptables**

Ces écritures sont enregistrées selon un ordre chronologique par un comptable sur un document appelé « **Journal** » qui se présente ainsi :

Date	Montant débité	Montant crédité
Compte débité X	1000	
A Compte crédité Y		600
A Compte crédité Z		400

Ex : écriture d'achats

Date	Compte	Débit	Crédit
5/10/07	601 Achats	1000	
5/10/07	4456 TVA à Récupérer	196	
5/10/07	401 Fournisseur Dupont		1196

Représentation comptes en T :

401 Fournisseur Dupont	4456 TVA à récupérer	601 Achats
1196	196	1000

L'ensemble des comptes constitue **le Grand Livre** qui peut se présenter sous forme d'un livre papier ou d'un fichier informatique. Dans ce Grand Livre sont retracés pour chaque compte l'ensemble des mouvements de la période.

### **Exemples de comptes :**

#### **Le Compte**

Afin de suivre l'évolution des postes du bilan et du résultat de l'exercice, est ouvert, pour chaque poste, un compte du même nom.

Le compte est un tableau dans lequel sont enregistrées les augmentations et les diminutions qui surviennent aux postes du bilan à la suite des diverses opérations de l'exercice :

#### **Le Compte Caisse**

Le compte est partagé en deux parties :

- entrées d'argent (ou recettes) à gauche
- sorties d'argent (ou dépenses) à droite

Cette disposition résulte de conventions adoptées par tous les comptables.

Après chaque opération on détermine le solde disponible.

Un libellé explique la nature de l'opération qui a été réalisée (ventes, frais généraux...)

#### **Le Compte Banque**

La même convention s'applique et on trouve :

- les entrées d'argent (ou recettes) à gauche
- les sorties d'argent (ou dépenses) à droite

## Le Grand-livre

Le grand livre est constitué de l'ensemble des comptes qu'utilise l'entreprise pour la tenue de sa comptabilité.

Lorsqu'un compte voit son total **DEBIT** supérieur au total **CREDIT**, la différence entre les deux totaux s'appelle **SOLDE DEBITEUR**.

A l'inverse lorsqu'un compte voit son total **CREDIT** supérieur au total **DEBIT**, le **SOLDE** est dit **CREDITEUR**

Le grand-livre établit la liste des comptes dans l'ordre de leurs numéros en donnant pour chacun d'eux les informations suivantes :

- Numéro du compte
- Nom du compte

et dans l'ordre chronologique des opérations effectuées, on a les informations suivantes,

- date
- libellé de l'écriture
- n° de pièce comptable
- journal de passation
- montant (en débit ou en crédit)

COMPTE n°		Nom	PIECE	JO	DEBIT	CREDIT
DATE	LIBELLE					

Si l'on tient un plan comptable auxiliaire des clients et des fournisseurs, on peut avoir 3 types de grands-livres :

- le grand-livre des clients
- le grand-livre des fournisseurs
- le grand livre général

## **Cours n° 3 les principes comptables, le droit et la réglementation comptable**

### **Les obligations comptables applicables à tous les commerçants.**

#### **Les principes comptables français**

Le modèle comptable classique repose sur la technique de la partie double et s'appuie sur des principes comptables.

Les principes appliqués en France ont été, pour l'essentiel, prévus par les textes qui constituent le droit comptable

Ces principes sont codifiés dans les articles L 123-12 à L 123-24 du Code de Commerce. Ils proviennent essentiellement de la Loi du 30 avril 1983 dite « loi comptable ».

#### **Les nouvelles normes comptables**

La coexistence de référentiels comptables très différents dans des économies de plus internationalisées a rendu nécessaire un processus d'harmonisation, puis de normalisation internationale.

Dans ce cadre, l'Union Européenne a adopté les normes internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) lesquelles auront des conséquences importantes sur la présentation des comptes.

#### **Les articles du Code de Commerce (extrait du Livre 1er Du Commerce En Général)**

Par ces articles L123-12 à L123-28 de la loi du n°83-353 du 30 avril 1983, il constitue le cadre unique des règles comptables applicables à tous les commerçants personnes physiques ou morales en France

La loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et son décret d'application du 23 mars 1967 comptes consolidés, diffusion contrôle des comptes annuels et documents qui doivent les accompagner.

### **Article L123-12**

Toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant doit procéder à l'enregistrement comptable des mouvements affectant le patrimoine de son entreprise. Ces mouvements sont enregistrés chronologiquement.

Elle doit contrôler par inventaire, au moins une fois tous les douze mois, l'existence et la valeur des éléments actifs et passifs du patrimoine de l'entreprise.

Elle doit établir des comptes annuels à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire. Ces comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat et une annexe, qui forment un tout indissociable.

### **Article L123-13**

Le bilan décrit séparément les éléments actifs et passifs de l'entreprise, et fait apparaître, de façon distincte, les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître, par différence après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice. Les produits et les charges, classés par catégorie, doivent être présentés soit sous forme de tableaux, soit sous forme de liste.

Le montant des engagements de l'entreprise en matière de pension, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres ou associés de son personnel et de ses mandataires sociaux est indiqué dans l'annexe. Par ailleurs, les entreprises peuvent décider d'inscrire au bilan, sous forme de provision, le montant correspondant à tout ou partie de ces engagements.

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

### **Article L123-14**

Les comptes annuels doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Lorsque l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner l'image fidèle mentionnée au présent article, des informations complémentaires doivent être fournies dans l'annexe.

Si, dans un cas exceptionnel, l'application d'une prescription comptable se révèle impropre à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ou du résultat, il doit y être dérogé. Cette dérogation est mentionnée à l'annexe et dûment motivée, avec l'indication de son influence sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise.

### **Article L123-15**

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe doivent comprendre autant de rubriques et de postes qu'il est nécessaire pour donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Chacun des postes du bilan et du compte de résultat comporte l'indication du chiffre relatif au poste correspondant de l'exercice précédent.

Le classement des éléments du bilan et du compte de résultat, les éléments composant les capitaux propres ainsi que les mentions à inclure dans l'annexe sont fixés par décret.

### **Article L123-16**

Les commerçants, personnes physiques ou morales, peuvent, dans des conditions fixées par décret, adopter une présentation simplifiée de leurs comptes annuels lorsqu'ils ne dépassent pas à la clôture de l'exercice des chiffres fixés par décret pour deux des critères suivants : le total de leur bilan, le montant net de leur chiffre d'affaires ou le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice. Ils perdent cette faculté lorsque cette condition n'est pas remplie pendant deux exercices successifs.

### **Article L123-17**

A moins qu'un changement exceptionnel n'intervienne dans la situation du commerçant, personne physique ou morale, la présentation des comptes annuels comme des méthodes d'évaluation retenues ne peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre. Si des modifications interviennent, elles sont décrites et justifiées dans l'annexe.

### **Article L123-18**

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les biens acquis à titre onéreux sont enregistrés à leur coût d'acquisition, les biens acquis à titre gratuit à leur valeur vénale et les biens produits à leur coût de production.

Pour les éléments d'actif immobilisés, les valeurs retenues dans l'inventaire doivent, s'il y a lieu, tenir compte des plans d'amortissement. Si la valeur d'un élément de l'actif devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice, que la dépréciation soit définitive ou non.

Les biens fongibles sont évalués soit à leur coût moyen pondéré d'acquisition ou de production, soit en considérant que le premier bien sorti est le premier bien entré.

La plus-value constatée entre la valeur d'inventaire d'un bien et sa valeur d'entrée n'est pas comptabilisée. S'il est procédé à une réévaluation de l'ensemble des immobilisations corporelles et financières, l'écart de réévaluation entre la valeur actuelle et la valeur nette comptable ne peut être utilisé à compenser les pertes ; il est inscrit distinctement au passif du bilan.

### **Article L123-19**

Les éléments d'actif et de passif doivent être évalués séparément.

Aucune compensation ne peut être opérée entre les postes d'actif et de passif du bilan ou entre les postes de charges et de produits du compte de résultat.

Le bilan d'ouverture d'un exercice doit correspondre au bilan de clôture de l'exercice précédent.

### **Article L123-20**

Les comptes annuels doivent respecter le principe de prudence. Pour leur établissement, le commerçant, personne physique ou morale, est présumé poursuivre ses activités.

Même en cas d'absence ou d'insuffisance du bénéfice, il doit être procédé aux amortissements et provisions nécessaires.

Il doit être tenu compte des risques et des pertes intervenus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, même s'ils sont connus entre la date de la clôture de l'exercice et celle de l'établissement des comptes.

### **Article L123-21**

Seuls les bénéfices réalisés à la date de clôture d'un exercice peuvent être inscrits dans les comptes annuels. Peut être inscrit, après inventaire, le bénéfice réalisé sur une opération partiellement exécutée et acceptée par le cocontractant lorsque sa réalisation est certaine et qu'il est possible, au moyen de documents comptables prévisionnels, d'évaluer avec une sécurité suffisante le bénéfice global de l'opération.

### **Article L123-22**

*(Loi n° 2003-7 du 3 janvier 2003 art. 50 II Journal Officiel du 4 janvier 2003)*

Les documents comptables sont établis en euros et en langue française.

Les documents comptables et les pièces justificatives sont conservés pendant dix ans.

Les documents comptables relatifs à l'enregistrement des opérations et à l'inventaire sont établis et tenus sans blanc ni altération d'aucune sorte, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

### **Article L123-23**

La comptabilité régulièrement tenue peut être admise en justice pour faire preuve entre commerçants pour faits de commerce.

Si elle a été irrégulièrement tenue, elle ne peut être invoquée par son auteur à son profit.

La communication des documents comptables ne peut être ordonnée en justice que dans les affaires de succession, communauté, partage de société et en cas de redressement ou de liquidation judiciaires.

### **Article L123-24**

*(Loi n° 2003-7 du 3 janvier 2003 art. 50 II Journal Officiel du 4 janvier 2003)*

Tout commerçant est tenu de se faire ouvrir un compte dans un établissement de crédit ou dans un bureau de chèques postaux.

### **Article L232-1**

I. - A la clôture de chaque exercice le conseil d'administration, le directoire ou les gérants dressent l'inventaire, les comptes annuels conformément aux dispositions de la section 2 du chapitre III du titre II du livre Ier et établissent un rapport de gestion écrit. Ils annexent au bilan :

1° Un état des cautionnements, avals et garanties donnés par la société. Cette disposition n'est pas applicable aux sociétés exploitant un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance ;

2° Un état des sûretés consenties par elle.

II. - Le rapport de gestion expose la situation de la société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi, ses activités en matière de recherche et de développement.

III. - Les documents mentionnés au présent article sont, le cas échéant, mis à la disposition des commissaires aux comptes dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat.

### **Article L232-2**

Dans les sociétés commerciales qui répondent à l'un des critères définis par décret en Conseil d'Etat et tirés du nombre de salariés ou du chiffre d'affaires, compte tenu éventuellement de la nature de l'activité, le conseil d'administration, le directoire ou les gérants sont tenus d'établir une situation de l'actif réalisable et disponible, valeurs d'exploitation exclues, et du passif exigible, un compte de résultat prévisionnel, un tableau de financement en même temps que le bilan annuel et un plan de financement prévisionnel.

Le décret en Conseil d'Etat ci-dessus mentionné précise la périodicité, les délais et les modalités d'établissement de ces documents.

Pour la détermination du nombre des salariés, sont assimilés aux salariés de la société, ceux des sociétés, quelle que soit leur forme, dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

### **Article L232-3**

Dans les sociétés anonymes, les documents visés à l'article L. 232-2 sont analysés dans des rapports écrits sur l'évolution de la société, établis par le conseil d'administration ou le directoire. Les documents et rapports sont communiqués simultanément au conseil de surveillance, au commissaire aux comptes et au comité d'entreprise.

En cas de non-observation des dispositions de l'article L. 232-2 et de l'alinéa précédent, ou si les informations données dans les rapports visés à l'alinéa précédent appellent des observations de sa part, le commissaire aux comptes le signale dans un rapport au conseil d'administration ou au directoire, selon le cas. Le rapport du commissaire aux comptes est communiqué simultanément au comité d'entreprise. Il est donné connaissance de ce rapport à la prochaine assemblée générale.

**Article L232-4**

Dans les sociétés autres que les sociétés anonymes, les rapports prévus à l'article L. 232-3 sont établis par les gérants qui les communiquent au commissaire aux comptes, au comité d'entreprise et, le cas échéant, au conseil de surveillance lorsqu'il est institué dans ces sociétés.

En cas de non-observation des dispositions de l'article L. 232-2 et de l'alinéa précédent, ou si les informations données dans les rapports visés à l'alinéa précédent appellent des observations de sa part, le commissaire aux comptes le signale dans un rapport au gérant ou dans le rapport annuel. Il peut demander que son rapport soit adressé aux associés ou qu'il en soit donné connaissance à l'assemblée des associés. Ce rapport est communiqué au comité d'entreprise.

**Article L232-6**

Lorsque, dans les conditions définies à l'article L. 123-17, des modifications interviennent dans la présentation des comptes annuels comme dans les méthodes d'évaluation retenues, elles sont de surcroît signalées dans le rapport de gestion et, le cas échéant, dans le rapport des commissaires aux comptes.

**Cours n° 4 les principes comptables, les mécanismes de la partie double, l'enregistrement comptable des opérations au comptant et à crédit.**

**Les Principes Comptables**

- Principes de continuité d'activité ou d'exploitation (going concern)
- Principes de spécialisation des exercices ou d'indépendance d'exercice (exercices comptables) durée d'un an sauf cas exceptionnel
- Principe du nominalisme ou des coûts historiques ou stabilité de l'unité monétaire (respect de la valeur nominale de la monnaie)
- Principe de prudence : ne pas transférer sur des exercices futurs des incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat de l'entreprise (provisions excessives ou insuffisantes)
- Principe de fixité ou permanence des méthodes : A moins d'un changement ou circonstance exceptionnel , la présentation et méthodes d'évaluation des comptes annuels d'un exercice sur l'autre ne peut être modifiée
- Principe d'importance relative : ex information significative dans l'annexe et pertinence
- Principe de non compensation : Les éléments d'actif et passif doivent être évalués séparément. Aucune compensation ne peut être opérée entre les postes d'actif et de passif ou entre les postes de charges et de produits
- Principe de bonne information : sincérité objective de l'information

Proche du fairness

- Principe de prééminence de la réalité sur l'apparence : les méthodes comptables doivent traduire la réalité économique des évènements et des transactions et non pas simplement leur forme juridique ( ex date de comptabilisation des actifs, non plus la date de transfert mais la date de contrôle)

- Principe d'intangibilité du bilan d'ouverture : le bilan d'ouverture d'un exercice doit correspondre au bilan de clôture de l'exercice suivant

- **Principes Généraux**

Toutes les personnes morales ou physiques doivent suivre les mêmes règles en matière de tenue de comptabilité sauf les petits commerçants qui bénéficient d'allègements, à savoir :

- enregistrer chronologiquement les mouvements comptables affectant le patrimoine de l'entreprise
- contrôler l'existence (inventaire physique) et valeurs des éléments actif et passif au moins une fois tous les douze mois
- établir des comptes annuels

**Organisation de la comptabilité**

(Pièces justificatives, relation pièces et livres comptables, conservation des pièces, sanctions)

Les différentes natures de pièces justificatives :

Chaque écriture a pour origine une pièce justificative datée, établie sur papier ou sur support assurant fiabilité, conservation et restitution en clair de son contenu pendant les délais de prescription

-Une pièce de base justifiant une seule écriture comptable (ex une facture, ), elle peut émaner d'un tiers externe ou être interne ( double de facture, double d'un bulletin de paie) sur différents supports (actes, calcul d'une provision, listing bancaire)

Les mentions qui doivent figurer sont la date la nature de l'opération, le tiers intervenant, le montant de l'opération quantité et valeur

- Une pièce récapitulative d'un ensemble d'opérations réalisées le même jour, de même nature en un même lieu

Les relations entre écritures comptables et livres obligatoires :

Pour assurer le contrôle de la comptabilité il est nécessaire de comparer l' écriture comptable avec la pièce comptable , la validité de l'enregistrement porté dans le compte avec la pièce, s'assurer de la concordance entre les opérations saisies dans les journaux et les comptes du grand livre

### **Conservation des pièces :**

La durée de conservation des pièces justificatives est de 10 ans

Le délai fiscal est généralement de 3 ans mais peut être plus long que la durée comptable ( une facture d'immobilisation qui s'amortit sur 8 ans doit être conservée au moins 11 ans après la date d'achat)

Classement des pièces justificatives :

Aucune précision n'est apportée mais chaque pièce doit être datée , mais généralement ordre chronologique numérique alphabétique, alphanumérique, nécessité d'y apporter un numéro d'ordre afin de faciliter les recherches.

Archivage :

Les copies fidèles et durables des pièces justificatives auront une pleine valeur juridique

- Supports fidèles et durables : photocopies, listings et autres supports papiers

- Supports électroniques et informatiques

- Supports microfilms et magnétiques ( à éviter de préférence)

Les documents comptables doivent être conservés dans la monnaie d'archivage, même si les programmes informatiques ont été différents

Sanctions

L'absence de pièces justificatives peut mettre en doute la valeur probante de la comptabilité et entraîner un rejet de comptabilité sur un plan fiscal

### **Inventaire**

Les opérations d'inventaire consistent à faire un recensement exhaustif des éléments d'actif et de passif :

- Un inventaire des quantités (inventaire physique, à partir des comptes, par confirmation des tiers)

- D'estimer les éléments d'actif et de passif selon la valeur d'inventaire , c'est à dire la valeur actuelle du bien qui est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien

Document décrivant les procédures et organisation comptable  
(PCG art 410-2)

Tout commerçant doit établir un document décrivant les procédures et l'organisation comptable dès lors qu'il est nécessaire à la compréhension du système de traitement et à la réalisation des contrôles . Ce document n'est pas forcément nécessaire pour des petites entreprises sans particularité de traitement, mais indispensable pour un traitement comptable informatisé propre. Il ne s'agit pas d'un manuel mais d'un document compréhensible du système utilisé

**Son contenu n'est pas précisé mais doit comprendre les informations suivantes :**

- Organisation de la fonction comptable
- Intervenants extérieurs et rôles de chacun
- Plan de comptes et listes des journaux utilisés
- Systèmes et moyens comptables
- Informations comptables produites
- Classement des pièces comptables

Possibilité de créer un dossier permanent

Pas de sanction

Le délai de conservation suit la règle des documents en principe 10 ans

### **Durée des exercices comptables**

Il est possible de clôturer les comptes à n'importe quelle date, même en cours de mois. En règle générale la date de clôture est fixée au 31 décembre mais peut être différente en fonction de la saisonnalité de l'activité

La durée normale d'un exercice comptable est de 12 mois, elle peut être différente dans les cas suivants :

- Création de la société et premier exercice social
- Modification de la date de clôture au cours de la vie sociale (fusion, restructuration)

Pas de possibilité de durée variable

La durée de l'exercice social ne peut être modifiée que par une décision de l'AGE qui doit intervenir avant la clôture de l'exercice

### **Le mécanisme de la partie double.**

La technique de la partie double consiste en un double enregistrement des faits à saisir.

Il en résulte que chaque transaction est enregistrée au moins sur deux comptes, dont l'un est la contrepartie de l'autre.

Une opération commerciale entraîne des flux.

Ceux-ci peuvent se caractériser par un ou plusieurs ressources, un ou plusieurs emplois.

L'égalité de la partie double trouve son origine dans l'égalité des ressources et des emplois :

Total des débits (emplois) = total des crédits (ressources).

### **L'enregistrement comptable des opérations au comptant et à crédit**

Les opérations réalisées par l'entreprise sont enregistrées de façon chronologique dans le journal

A la base de tout enregistrement comptable, concernant une opération d'achat ou de vente se trouve LA FACTURE.

Les opérations sont dites « au comptant » si elles sont dénouées par un règlement immédiatement.

Dans le cas inverse, où un délai de règlement est consenti, les opérations sont faites à crédit.

**Cours n° 5 les instruments de la comptabilité : journal, grand-livre, balance.**

)

**Tout commerçant doit tenir quelque soit le régime fiscal et le système comptable autorisé :**

- Un livre-journal ou journal général
- Un Grand-livre
- Un livre d'inventaire

**Le livre-journal :**

Le livre-journal est le document de saisie de base des informations comptables.

Les transactions sont enregistrées chronologiquement dans le livre-journal à partir des pièces justificatives de base. (factures, pièces de caisse...)

Pour chaque enregistrement au journal on trouve la date de l'opération, la description de l'opération (libellé), le montant, et l'intitulé des comptes débités et crédités.

Le contenu du Livre-Journal :

- Un seul Livre qui enregistre les mouvements dans l'ordre chronologique et au jour le jour (la date comptable s'entend de la date de la pièce comptable, date de facture, date de remise du chèque, date de signature, date de bon à payer, date de saisie comptable), l'ordre peut être par numéro de compte, type d'opérations (achats ventes, trésorerie) déroulement des opérations mais il n'est pas permis de globaliser les opérations sauf de même nature et réalisée au cours d'une même journée, l'enregistrement s'effectue selon le plan de comptes du commerçant
- Plusieurs livres auxiliaires (journal d'achats de ventes de trésorerie d'OD) les opérations enregistrées au jour le jour et par opération sont centralisées au moins une fois par mois sur le livre-journal, journal centralisateur

**Le grand-livre :**

Le grand-livre est l'ensemble des comptes de l'entreprise.

Les mouvements débit et crédit des comptes y sont reportés après (ou simultanément) l'enregistrement au journal.

Sur le grand livre sont portées les écritures du livre journal ventilées par comptes et selon le plan de comptes de l'entreprise

Les comptes sont représentés par un folio, une fiche ou un listing

Le grand livre est détaillé en autant de grands livres que de journaux auxiliaires (clients, fournisseurs, banque, OD), ce sont des comptes de centralisation

Le Livre d'Inventaire :

Il regroupe les éléments d'actif et passif relevés lors de l'inventaire  
Pour les sociétés tenues de déposer leurs comptes au Greffe seul doit être retranscrit le regroupement des données d'inventaire ; Dans la pratique il s'agit d'une balance regroupée par grandes masses pour les postes de bilan Comptes imprimés en caractères noirs du système développé.

Formes des documents :

Le livre-journal et le grand livre doivent être tenus séparément sous les formes suivantes :

- Un véritable registre cousu et collé selon technique de reliure
- Un registre à feuillets mobiles
- Documents informatiques écrits

L'authentification des livres légaux s'effectue :

- Soit sous forme informatique (documents identifiés, numérotés, et datés dès leur établissement par des moyens offrant toute garantie en matière de preuve ) avec une procédure de validation qui interdit toute modification ou suppression de l'enregistrement Moyens mis en œuvre : numérotation des pages, utilisation de la date système, utilisation d'un programme d'édition, description de la procédure d'authentification des documents informatiques
- Soit selon le système de la cote et du paraphe auprès du Greffe du TC ou TGI , la cote certifie le nombre de pages ou folios, le paraphe certifie l'existence du livre et une date certaine , cette formalité s'exécute sans frais (pas de timbre fiscal mais coûts des greffes) avant le début d'activité

La tenue :

- Pas de blanc ni d'altérations d'aucune sorte
- Tenue en français
- En monnaie locale c'est-à-dire en euros mais possibilité d'enregistrer les opérations en devises qui sont ensuite converties
- Le lieu de tenue de la comptabilité peut être en France, sur plusieurs sites ou à l'étranger

Conservation des livres :

Les documents comptables doivent être conservés pendant 10 ans (date de dernière inscription)

Ils sont conservés sous la forme originale

En cas de transformation de la société sans création d'un être moral nouveau, les livres peuvent être utilisés par la nouvelle société

En cas de cession d'entreprise, le vendeur et l'acheteur doivent faire l'inventaire des livres et viser chaque livre (trois années précédentes)

Sanctions : Preuve entre commerçants et vis-à-vis des tiers

- Délits prévus par le Code Pénal (faux et usage de faux, destruction et dissimulation de pièces comptables)
- Délits prévus par le CGI (irrégularités dans la tenue, inscriptions comptables, manœuvres frauduleuses)
- Délits prévus par le Code de Commerce (délits relatifs à la cessation d'activité, faillite personnelle, banqueroute)

La balance des comptes :

La balance des comptes n'est pas un document obligatoire mais un moyen de contrôle  
D'autres registres sont obligatoires pour certaines activités comme le livre de police des antiquaires, le registre des ordonnances, le registre des fabricants et marchands d'or, le registre des façonniers, des commissionnaires de transport etc..

La balance des comptes est un document présentant la liste des comptes utilisés par une entreprise ainsi que la situation de chacun d'eux.

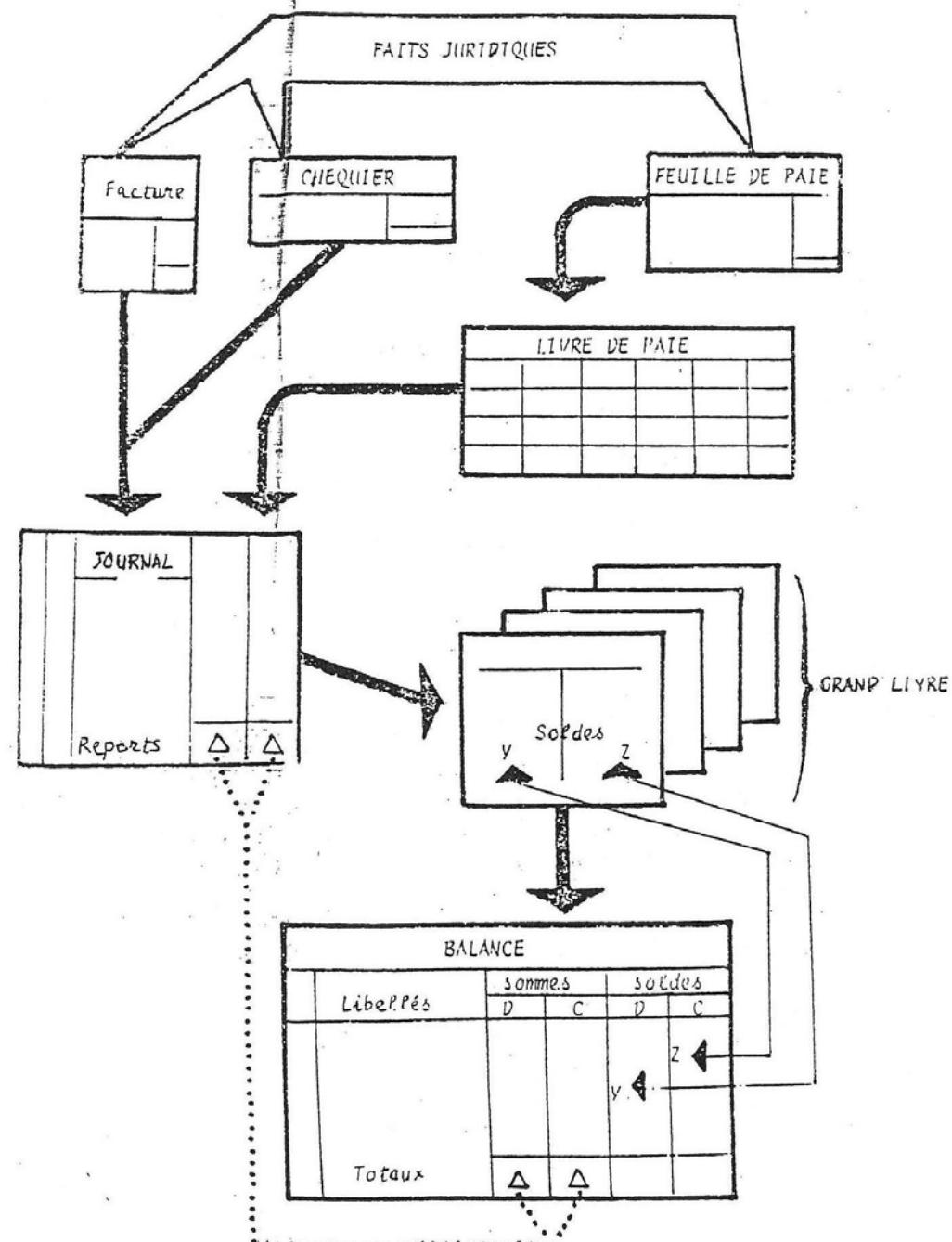
- solde au début de la période
- total des opérations du débit et total des opérations du crédit
- solde à la clôture de la période

Propriétés de la balance :

Total des mouvements du débit = total des mouvements du crédit

Total des mouvements de la balance = total du journal pour la période

LA BALANCE DE VERIFICATION



## **Cours n° 6 Les comptes annuels, la double détermination du résultat.**

### Le compte de résultat :

Le compte de résultat est un document de synthèse qui regroupe la totalité des produits et des charges d'un exercice comptable, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de décaissement.

### La détermination du résultat à partir du compte de résultat :

Le résultat (bénéfice ou perte) est déterminé par différence entre les produits et les charges d'une période donnée.

### La détermination du résultat à partir des comptes de bilan :

Les comptes de bilan (ou de situation) fournissent une information continue sur les variations des postes et permettent la détermination du résultat global.

Quand par exemple le montant total des actifs que l'entreprise possède augmente par rapport à la période précédente tandis que les éléments passifs (dettes et capitaux propres) restent stables, nous constatons un résultat positif. (bénéfice)

## **Cours n° 7 Le plan comptable général, le plan de compte de l'entreprise.**

Un plan de comptes est une liste méthodique de comptes. Le plan de comptes adopté par l'entreprise doit être établi par référence au plan comptable général (P.C.G).

Le P.C.G est un ensemble de règles imposées ou recommandées par l'Etat et qui visent à rationaliser et normaliser la tenue d'une comptabilité.

### **Le plan comptable général (PCG) :**

Le P.C.G dit "P.C.G 82" a été approuvé par l'arrêté ministériel du 27/04/1982, modifié par l'arrêté du 09/12/86.

Il succède au P.C.G de 1957.

Le PCG entièrement refondu et réécrit sous la forme d'articles a été adopté par le CRC le 29 avril 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999, il se substitue au PCG 82

Le PCG 1999 s'impose à toutes les entreprises industrielles et commerciales .ainsi qu'aux entités tenues légalement d'établir des comptes annuels. Les définitions, principes et éléments fournis présentent un caractère obligatoire

S'agissant d'un règlement, le PCG se limite à énoncer des normes comptables sans reprendre les recommandations, commentaires, particularités, explications, interprétations qui restent donc toujours valables. Le PCG est désormais mis à jour régulièrement par les règlements du CRC

En conséquence il est toujours possible de se référer aux anciennes dispositions de l'ancien PCG 82 non reprises par le PCG 99 mais qui sont utiles au traitement comptable ( définition relatives aux titres et stocks) et à la comptabilité analytique

Les articles du PCG sont numérotés de façon indiciaire et discontinue par chapitres et sections. Ils comportent quatre chiffres , les 3 premiers correspondent au titre, au chapitre et à la section, le quatrième à la numérotation séquentielle des articles. (ex 314-1 correspond à l'article 1 de la section 4 du chapitre 1 du titre 3)

Certaines professions, ont réalisé une adaptation de ce PCG en raison du particularisme de leur activité. Il existe donc le plan comptable des professionnels de l'hôtellerie de plein de plein air, le plan comptable des agences de voyages, du transport routier etc.... .

Le P.C.G comprend trois parties :

dispositions générales, terminologie comptable et plan de comptes,  
règles relatives à la comptabilité générale, à la détermination du résultat et à l'établissement des documents de synthèse,  
recommandations relatives à la comptabilité analytique.

**Le Plan comptable général fournit :**

la liste de tous les comptes susceptibles d'être utilisés par une entreprise, avec pour chacun, son intitulé, son numéro  
une méthode d'évaluation du contenu de ces comptes

Il en découle une normalisation et une harmonisation qui permettent, à la fois pour chaque entreprise et pour l'ensemble des entreprises, des études et des comparaisons dans le temps et dans l'espace. Le PCG comporte une liste des comptes avec des intitulés et des numéros précis

**Le plan de comptes**

Le plan de compte proposé par le PCG est une classification fondée sur un mode de codification décimale. Il existe dix classes de comptes :

Classes du plan de comptes Opérations concernées

Classe 1 : Comptes de capitaux

Classe 2 : Comptes d'immobilisations

Classe 3 : Comptes de stocks et en-cours

Classe 4 : Comptes de Tiers

Classe 5 : Comptes financiers Opérations concernant le bilan

Classe 6 : Comptes de charges

Classe 7 : Comptes de produits Opérations concernant le compte de résultat

Classe 8 : Comptes spéciaux Opérations particulières (comptabilisation des engagements hors bilan, ....)

Classe 9 : Comptes analytiques Opérations concernant la comptabilité analytique

La classe 0 constitue la dixième classe de comptes et reste pour l'instant disponible.

**Chaque classe est subdivisée en comptes de niveaux successifs de plus en plus détaillés :**

Exemple : 21 Immobilisations corporelles

215 Installations techniques, matériels et outillages industriels

2154 Matériel industriel

Les comptes à 2 chiffres sont appelés "comptes principaux",

les comptes à 3 chiffres, "comptes divisionnaires"

les comptes à plus de 3 chiffres, "sous-comptes"

**quelques particularités à noter :**

La terminaison zéro dans les comptes à trois chiffres et plus - La terminaison zéro dans les comptes à trois chiffres est utilisée pour signaler un compte de regroupement de même niveau.

(Exemple : le compte "410 Clients et comptes rattachés" permet de regrouper les comptes 411 à 418). - La terminaison zéro dans les comptes à trois chiffres est aussi utilisée pour signifier qu'une analyse de rang 3 ne s'impose pas. (Exemple : si l'on ne souhaite pas utiliser les sous-comptes du compte "50 Valeurs mobilières de placement ", on créera le compte "500 Valeurs mobilières de placement".

La terminaison 8 dans les comptes à deux chiffres - Elle signale des comptes qui enregistrent la dépréciation de certains postes de l'ACTIF du BILAN. (Exemple : "28 Amortissement des immobilisations")

La terminaison 9 dans les comptes à deux chiffres - Elle signale des comptes qui enregistrent la dépréciation de certains postes de l'ACTIF du BILAN. (Exemple : "29 Provisions pour dépréciations des immobilisations"; "39 Provisions pour dépréciation des stocks" ; ....)

La terminaison 9 dans les comptes à trois chiffres - Elle signale un compte qui fonctionne en sens inverse du compte à deux chiffres auquel il se rattache. (Exemple : le compte "60 achats" est un compte à solde débiteur ; le compte 609 "Rabais, remises et ristournes obtenues sur achats est un compte à solde créditeur").

Il existe trois systèmes possibles de présentation des documents de synthèse, du moins détaillé au plus détaillé :

**système abrégé** : comptes en caractères noir gras

**système de base** : comptes en caractères noir

**système développé** : comptes en caractères noirs ou bleus (tous les comptes)

La présentation en système abrégé concerne les entreprises qui n'ont pas dépassé aux cours des deux derniers exercices, au moins deux des critères suivants :

Total du bilan inférieur ou égal à un seuil relevé chaque année

Montant net du chiffre d'affaires inférieur ou égal à un seuil également.

Nombre moyen de salariés permanents inférieur ou égal à 10.

La présentation en système de base est obligatoire pour toutes les autres entreprises et peut être également retenue à la place du système abrégé.

La présentation en système développé est libre et s'adresse aux entreprises qui souhaitent disposer de documents détaillés.

**Le plan de compte de l'entreprise :**

Le plan de compte de l'entreprise doit être suffisamment détaillé pour permettre un enregistrement des opérations conforme aux normes comptables.

Il s'agit d'une adaptation du PCG aux besoins de l'entreprise, principalement au niveau de la liste des comptes à utiliser .

A titre interne les numéros de comptes peuvent ne pas être identiques à ceux du PCG mais un lien doit exister entre le compte connu dans l'entreprise avec la référence du compte PCG qui servira tant pour la publication des résultats que pour les obligations fiscales de l'entreprise.

Cas particulier des comptes individuels :

L'entreprise peut avoir de grandes quantités de comptes individuels notamment de clients et de fournisseurs.

La codification des numéros de comptes individuels ne suit pas nécessairement les principes de la codification décimale prévue par le PCG

**Cours n° 8 La comptabilité usuelle, les relations avec les fournisseurs et les clients, les achats et les ventes.**

**Les relations avec les fournisseurs et les clients.**

**Les factures**

Lorsqu'elles effectuent une vente de biens ou de services, les entreprises établissent un document : la facture.

Cette facture est un document écrit dressé par le commerçant et constatant les conditions auxquelles il a vendu des biens ou assurés des services.

Cet écrit constate le montant que le client doit au fournisseur. C'est pourquoi on parle de « facture de doit »

Pourtant le contrat de vente peut-être remis en cause dans plusieurs de ses éléments :

- les marchandises ne sont pas conformes à la commande et le client les refuse
- le prix des marchandises : le client peut demander, pour diverses raisons des réductions (défaut, retard de livraison...) une réduction peut alors être consentie sur le prix préalablement facturé.

Toutes ces réductions font l'objet de l'établissement d'un autre document : la « facture d'avoir »

La comptabilisation des achats et des ventes :

Les comptes utilisés lors des achats

601 achats stockés de matières premières  
602 achats stockés d'autres approvisionnements  
606 achats non stockés de matières et fournitures  
607 achats de marchandises  
44566 Etat TVA déductible sur autres biens et services  
401 fournisseurs  
512 Banque

Les comptes utilisés lors des ventes

701 ventes de produits finis  
704 Travaux  
706 prestations de services  
707 ventes de marchandises  
708 Produits des activités annexes  
4457 Taxes sur el chiffre d'affaires collectées par l'entreprise  
411 clients  
512 banque

**Achats stockés et non stockés**

Achats stockés

Ils concernent les achats de biens pour lesquels sont tenus des comptes de stock

- compte d'achat 601 compte de stock 31
- compte d'achat 607 compte de stock 37

Achats non stockés

Ce sont les biens non stockables par nature (exemple eau ou électricité)

Ou ce sont des biens qui pourraient être tenus sur des comptes de stock mais pour lesquels les difficultés de tenue du stock pourraient être élevées (essence des voitures par exemple) ou ne pas présenter d'intérêt (fournitures administratives)

## Cours n° 9 les frais accessoires d'achat et de transport, notions sur les emballages.

### Les frais accessoires d'achat et de transport

#### Le transport peut être effectué à titre gratuit (franco de port)

- par le fournisseur lui même  
les frais relatifs au transport sont noyés dans l'ensemble des charges, salaires des chauffeurs, carburant, entretien des véhicules...
- par un transporteur  
dans ce cas le vendeur a payé les frais de transport qu'il a enregistré en charges au débit du compte 6242 Transports sur ventes. (plus TVA déductible sur la facture reçue)

#### Le transport peut être effectué à titre onéreux

- le fournisseur effectue lui même ce transport  
le port facturé est un montant forfaitaire que le fournisseur enregistre au compte 7085 Ports facturés. (plus TVA) Le montant facturé correspond approximativement aux charges supportées pour ce transport.
- le transport est effectué par un transporteur  
on parle alors de récupération de « débours »  
Dans ce cas le fournisseur a reçu une facture du transporteur qu'il a enregistré au compte 6242 transports sur ventes. La refacturation de cette charge au client se fait en recréitant le compte 6242 débité à l'origine et ce pour le montant effectivement payé au transporteur.  
Ainsi il ne reste aucune charge de transport enregistrée chez le fournisseur.

### **Règle de TVA**

Le port est soumis au même taux de TVA que la marchandise vendue

## **Les emballages**

- certains emballages sont des immobilisations destinées à rester en permanence dans l'entreprise (exemple des citernes)
- les emballages perdus sont vendus avec la marchandise comme par exemple la bouteille plastique qui contient l'eau minérale. (compte à utiliser lors de l'acquisition par l'entreprise 60261)
- Des emballages sont récupérables et sont alors généralement consignés par le fournisseur comme par exemple la bouteille de gaz de 13 kg.

Ces emballages récupérables peuvent être totalement identifiables ( par exemple à l'aide d'un numéro) Dans ce cas l'entreprise les inscrira en immobilisations au compte 2186 « emballages récupérables)

A l'inverse les emballages consignés peuvent ne pas être identifiables et dans ce cas là , lors de l'acquisition l'entreprise aura utiliser le compte 60265. Les emballages seront tenus en stock au compte 3265.

## **Règle de TVA**

Les consignations d'emballage se font hors TVA

Par contre si les emballages ne sont pas rendus par le client, une facture d'emballages sera faite impliquant de la TVA collectée.

De même si les emballages sont repris par le fournisseur à un prix inférieur au prix de consignation, l'entreprise aura dégagée une marge qu'elle enregistre au compte 7086 « bonis sur reprises d'emballages consignés » , cette marge étant soumise à TVA

## Comptes à utiliser dans le cas consignation d'emballage

Chez le fournisseur : compte 4196 clients, dettes pour emballages

Chez le client : compte 4096 fournisseurs, créances pour emballages à rendre.

**Cours n° 10 les moyens de paiement.**

Les espèces

Les chèques

Les virements et prélèvements

Les cartes bancaires

***Les effets de commerce***

*Les types d'effets de commerce*

- La lettre de change (ou traite) est un moyen de paiement. Elle est tirée par un fournisseur sur son client
- Le billet à ordre est souscrit par le client à l'ordre de son fournisseur : à telle échéance je paierai la somme de ...

### La création de l'effet de commerce

#### La circulation et le paiement de l'effet

- Le fournisseur peut, soit conserver l'effet jusqu'à son échéance, soit avant l'échéance de l'effet, l'endosser à l'ordre de l'un de ses fournisseurs (opération relativement rare) ou le remettre à l'escompte à sa banque.

##### 1 La remise à l'escompte de l'effet

Dans ce dernier cas, le fournisseur agit ainsi pour des besoins de trésorerie. La banque devient propriétaire de l'effet au lieu et place du remettant.

La banque créditera le compte du remettant du montant de l'effet escompté moins les agios. Ces agios sont composés de deux parties :

l'escompte c'est à dire l'intérêt de la valeur nominale pendant le temps qui sépare la date de la remise de l'effet de la date d'échéance.

Les commissions c'est à dire la rémunération du service d'encaissement rendu par la banque.

Bien entendu le client qui devra payer l'effet n'est pas informé de cette circulation de l'effet ; Il n'y aura donc aucune écriture à enregistrer chez lui.

Ce client ne sera concerné qu'à l'échéance quand le dernier porteur en demandera le règlement. Il s'agira à ce moment d'un simple débit sur le compte bancaire.

##### **Règle de TVA**

La TVA ne s'applique pas à l'escompte (intérêts) mais uniquement aux commissions prises par la banque.

##### 2 la remise à l'encaissement de l'effet

Quelques jours avant l'échéance de l'effet, le bénéficiaire remet à sa banque l'effet de commerce.

Par cette opération la banque ne devient pas propriétaire de l'effet comme c'était le cas pour l'escompte, mais simple mandataire pour encaisser l'effet.

Lorsque l'effet est effectivement encaissé c'est à dire en général 4 jours après l'échéance, la banque adresse à son client un bordereau d'encaissement faisant apparaître le montant net porté sur le compte bancaire et le détail des frais.

Ici les frais ne sont que les seuls frais d'encaissement, lesquels portent donc une TVA.

Séance n° 10

REF.TIRE A RENSEIGNER  
SOUS PEINE DE REJET

Contre cette LETTRE DE CHANGE  
stipulée SANS FRAIS  
veuillez payer la somme indiquée  
ci-dessous à l'ordre de :

A Montigny le Bx LE  
MONTANT POUR CONTRÔLE DATE DE CRÉATION  
\*\*\*\*\*18.058,21 07/11/05

ÉCHÉANCE 30/11/05 2900023201

RIB du TIRÉ  
30002 08997 0000061028R 18  
Code établ. Code guichet N° de compte clé RIB.

ACCEPTATION OU AVAL *Beyin*

NOM et ADRESSE du TIRE  
SFR  
3 AVENUE NEWTON  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

DOMICILIATION  
CREDIT LYONNAIS  
122 AV.DU GAL LECLERC  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

E.U.R MONTANT  
\*\*\*\*\*18.058,21

Signature du Tireur

ne rien inscrire au-dessous de cette ligne

19

**EFFETS DE COMMERCE**

SERVICE	TARIF ACTUEL
- <b>MINIMUM FORFAITAIRE (intérêts + endos)</b>	6,15 € (*)
- <b>COMMISSIONS DE SERVICE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• LCR papier</li> <li>• LCR magnétique sur support</li> <li>• LCR télétransmission ou par Filbanque web</li> </ul>	4,00 € HT 0,55 € HT 0,44 € HT
- <b>COMMISSION BORDEREAU REMISE EFFETS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• papier</li> <li>• magnétique</li> <li>• télétransmission ou Filbanque web</li> </ul>	⇒ 7,30 € HT 5,50 € HT Gratuit
- <b>AVANCE DAILY papier / magnétique (*)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le bordereau</li> <li>- par ligne de créance</li> <li>- par notification ou acceptation de créance</li> </ul>	⇒ 16,20 €  5,00 € 14,80 €
- <b>AVANCE DAILY par télétransmission (*)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le bordereau</li> <li>- par ligne de créance</li> <li>- par notif et par accept de créance</li> </ul>	ABC : 80% du tarif papier  DE : tarif papier  14,80 €
- incident sur créance Daily (*) - réclamation/prorogation créance Daily (*) - édition d'échéancier de créances	14,80 € 14,80 € 20,00 € HT
- <b>FRAIS SUR :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Prorogations</li> <li>. Réclamations</li> <li>. Modifications</li> </ul>	14,80 € HT
* non taxable	
- <b>FRAIS D'ACCEPTATION</b>	14,80 € HT
- <b>IMPAYES</b>	14,80 € HT
- <b>DOMICILIATION (procédure de paiement)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• avec convention</li> <li>• sans convention (par date de règlement)</li> </ul>	Gratuit 7,50 € HT
- <b>DOMICILIATION IMPAYEE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• LCR : motif "sans provision, pas d'avis, demande de prorogation"</li> </ul>	14,80 € HT par effet

05/09/2007

**Cours n° 11 la trésorerie de l'entreprise.**

***Trésorerie et comptabilité***

L'entreprise est dès sa création un point de circulation de capitaux tous recensés et récapitulés dans la comptabilité.

Le lien entre comptabilité et trésorerie n'est toutefois que partiel et indirect : la comptabilité s'intéresse essentiellement aux faits générateurs davantage qu'au volume des mouvements de fonds effectifs.

Elle est un indicateur de l'évolution du patrimoine de l'entreprise alors que la trésorerie se préoccupe du problème de liquidité.

Le comptable enregistre chronologiquement les opérations de façon aussi précise que possible en veillant à bien rattacher ces opérations à un exercice donné, tandis que le trésorier se soucie avant tout de la date où une opération produit ses effets comme entrée ou sortie de fonds.

En fait il convient d'approcher le concept de trésorerie en décrivant les flux d'encaissements et de décaissements qui interviennent dans l'entreprise .

Ce qui revient à identifier pour ces flux usuels leur volume , leur périodicité dans le cadre du cycle d'exploitation (achats, fabrications, ventes)

Flux en rapport avec l'activité :

- flux fournisseurs
- flux de rémunération du personnel
- flux charges sociales
- flux clients
- flux état, règlements des divers impôts de l'entreprise

Flux déconnectés de l'activité de l'entreprise et donc de nature financière :

- flux d'investissements et de désinvestissements de capitaux
- flux banques d'emprunts ou de placements
- flux divers de type prêts aux filiales...

### L'état de rapprochement bancaire et les prévisions de trésorerie

Pour bien maîtriser la trésorerie de l'entreprise, il est essentiel de bien centraliser toutes les informations relatives aux relations avec les banques en un lieu unique et de suivre au jour le jour les soldes des comptes et les prévisions d'encaissement et de décaissement.

C'est dans ces conditions que le comptable rapatrie chaque jour les écritures enregistrées à la banque et les compare à celles qu'il a lui-même enregistré dans la comptabilité de l'entreprise.

Il établit alors un document désigné état de rapprochement qui permet de connaître très exactement le solde disponible.

Ensuite il lisse sur un tableau, sur lequel figurent en colonnes les dates des jours à venir, toutes les prévisions d'encaissements et de décaissements pour anticiper la situation probable de la trésorerie pour les jours suivants.

Donc pour le jour de départ de la prévision de trésorerie, le solde est celui résultant de l'état de rapprochement. Pour les jours suivants le solde du compte banque est celui qui sera probable compte tenu des prévisions d'encaissement et de décaissement.

On fait figurer ici les effets de commerce à leur date d'échéance, les remboursements périodiques (mensuels, trimestriels, annuels) de crédit, les prévision de TVA à payer, de décaissement d'URSSAF.

Le comptable où le trésorier pourra décider, en fonction des soldes prévisionnels de trésorerie attendus, de recourir à l'escompte d'effets de commerce ou à la demande auprès de la banque d'un crédit de financement d'exploitation.

## Cours n° 11 la taxe sur la valeur ajoutée TVA.

### **Définition**

La TVA est un impôt indirect sur la consommation. Il s'applique, généralement, à tous les biens et à tous les services consommés et ce qu'ils soient d'origine française ou importés.

Seul le consommateur final supporte la charge de la TVA.

Il existe plusieurs taux dont les deux principaux sont :

- le taux normal à 19.60 %
- le taux réduit à 5.50 %
- mais il existe également d'autres taux dont le taux de 2.1 % pour les opérations de presse et les médicaments.

### **Mécanisme de la TVA**

Le système de la TVA repose sur un principe de déductions en application duquel chaque assujetti détermine la TVA à payer au trésor public par différence entre la taxe appliquée aux prix des biens vendus ou des services rendus aux clients (TVA collectée) et la taxe qui a grevé le coût des biens et services achetés aux fournisseurs (TVA déductible)

### **Déclaration de TVA**

En fin de mois ou en fin de trimestre l'entreprise doit établir la déclaration de taxes sur le chiffres d'affaires (cf document joint)

La déclaration est souvent effectuée par une télé-déclaration (entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 760 000 €) accompagnée d'un virement.

### Le fait génératrice

C'est le fait par lequel sont réalisées les conditions légales pour l'exigibilité de la taxe. Il s'agit de la livraison pour un bien vendu ou de l'exécution de la prestation de service pour les prestations de service et travaux immobiliers.



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

**TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (ET TAXES ASSIMILÉES)**  
RÉGIME DU RÉEL NORMAL - MINI RÉEL

N° 3310 M-CA3



N° 10963 \* 03  
MODÈLE OBLIGATOIRE  
(art. 287 du CG)

**PÉRIODE DE DÉCLARATION**

**Ne pas utiliser cette déclaration pour une autre période**

Jours et heures de réception **TLJ SAUF SAMEDI 8H30 A 11H45 ET 13H30 A 16H**  
TEL. RECETTE : 02 51 12 81 96 TEL. INSPECTION : 02 51 12 80 80  
Adresse du service → **REC.IMPOTS NANTES SUD**  
où cette déclaration doit → **BOITE POSTALE 23514**  
être déposée → **CENTRE ADMINISTRATIF CAMBRONNE**  
au plus tard le **24** → **44035 NANTES CEDEX 1**

**Identification du destinataire**

Adresse de l'établissement  
(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

Recette	Numéro de dossier	Clé	Période	CDI	Insp.	Régime
-	-	-	-	-	-	-
Numéro de TVA intracommunautaire				N° d'identification de l'établissement (SIRET)		
Code activité						

**EURO (voir notice)**

Déclaration : veuillez indiquer ci-dessous la monnaie dans laquelle vous souscrivez cette déclaration

1. Si vous tenez votre comptabilité en **EUROS**, vous pouvez choisir de déclarer en :

**EUROS**       **FRANCS**

2. Si vous tenez votre comptabilité en **FRANCS**, vous devez déclarer en **francs**.

Cochez la case

Vérifiez que cette déclaration est bien libellée dans la monnaie choisie ci-dessus

**Paiement** : vous pouvez payer : **en FRANCS** ou **en EUROS**

Si la monnaie de paiement est différente de celle de la déclaration, utilisez ce cadre pour convertir.

1. Le montant ligne 32 est en **EUROS** et vous payez en **FRANCS**

€ × 6,55957 = ..... , ..... F  
(Reporter le montant ligne 32) (Taux de conversion) (Montant du règlement avec centimes)

2. Le montant ligne 32 est en **FRANCS** et vous payez en **EUROS**

F / 6,55957 = ..... , ..... €  
(Reporter le montant ligne 32) (Taux de conversion) (Montant du règlement avec cents)

**PAIEMENT, DATE, SIGNATURE**

**RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Somme : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**Pénalités**  
Taux % 9005  
Taux % 9006  
Taux % 9007

Téléphone : \_\_\_\_\_

dont OC : \_\_\_\_\_ N° PEC ..... \_\_\_\_\_  
N° d'opération.... \_\_\_\_\_

Paiement par virement bancaire, mandat, virement postal, obligation cautionnée : cocher la case correspondante.

Virement bancaire

Mandat, vir. postal

Obligation cautionnée

- Si vous payez par **chèque** : utilisez un chèque barré ; l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.
  - Si vous payez par **virements**, précisez-en le nombre → \_\_\_\_\_
- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, les entreprises qui réalisent un CA HT > 5MF doivent payer par virement bancaire sur le compte du Trésor à la BANQUE DE FRANCE.

Date de réception

**CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE**

## ANBDD NANTES Comptabilité générale

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux déclarants un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès du centre des Impôts dont ils relèvent.

### A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES	
01 Ventes, prestations de services .....		04 Exportations hors CE.....	0032 .....
02 Autres opérations imposables.....		05 Autres opérations non imposables .....	0033 .....
03 Acquisitions intracommunautaires .....	0031	06 Livraisons intracommunautaires .....	0034 .....
(dont ventes à distance et/ou opérations de montage : .....)		07 Achats en franchise .....	0037 .....

### B DÉCOMpte DE LA TVA À PAYER

OPÉRATIONS IMPOSABLES (lignes 1 à 3 ventilées par taux)	Base hors taxe	Taxe due
08 Taux 19,6 % .....	0205 .....	
09 Taux 5,5 % .....	0105 .....	
10 Anciens taux .....	0900 .....	
11 Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 MA) .....	0950 .....	
12 Opérations réalisées dans les DOM .....	0920 .....	
13 Taux 19,6 % .....	0206 .....	
13 bis .....		
14 TVA antérieurement déduite à reverser .....		0600 .....
	15 Total de la TVA brute due (lignes 08 à 14)	0301 .....
	16 Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	0035 .....
	17 Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	0038 .....

### DÉDUCTIONS

18 Biens constituant des immobilisations .....		0703 .....
19 Autres biens et services .....		0702 .....
20 Autre TVA à déduire .....		
21 Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration .....	8001	
(A convertir si ce crédit est en francs et votre déclaration en euros)		
22 Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 %	%	

### CRÉDIT

CRÉDIT	TAXE À PAYER	
25 Crédit de TVA (ligne 24 – ligne 15).....	0705	28 TVA nette due (ligne 15 – ligne 24) .....
26 Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint .....	8002	29 Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 MA .....
27 Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26) .... (Cette somme est à reporter ligne 21 de la prochaine déclaration)	8003	30 Sommes à imputer y compris acompte congés .....
		31 Sommes à ajouter y compris acompte congés .....

Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.

32 Total à payer (lignes 28 + 29 – 30 + 31) .....

(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)

Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à soucrire auprès de la Direction générale des Douanes et des Droits indirects  
(Cf. notice de la déclaration CA3)

## **L'exigibilité**

Pour une livraison de biens corporels la TVA est exigible dès la livraison du bien.

Par contre pour une prestation de service, la TVA n'est exigible qu'à l'encaissement du prix (sauf le cas où l'entreprise pour des raisons généralement de commodité « opte » pour la TVA sur les débits)

Dans le régime des prestations de service, la taxe est exigible dès l'encaissement des accompagnes (sauf l'option possible de TVA sur les débits)

**Cours n° 13 et 14 les états de rapprochement .**

***Les soldes identiques***

Les comptes 512 « banque » chez le titulaire du compte en banque et le compte du titulaire tenu par la banque sont des comptes réciproques.

Ainsi leurs soldes à une date donnée devraient être égaux et de sens contraire puisqu'ils concernent les mêmes opérations.

Dans les faits il y a des décalages dans l'inscription des opérations sur les comptes par l'entreprise ou par le banquier et donc les soldes ne sont pas identiques. Par exemple l'entreprise émet un chèque un jour à l'ordre d'un fournisseur mais ce chèque n'est débité à la banque que quelques jours plus tard, le temps par le fournisseur de le remettre à sa banque et pour la banque le temps de le traiter.

***Les sources des différences de soldes***

Il existe de nombreuses sources d'écart que l'on peut classer ainsi :

- les erreurs ou les omissions dans les comptes de l'entreprise (exemple écriture comptabilisée à l'envers) ou à la banque (exemple chèque mal post-marqué)
- les opérations imputées dans l'une des comptabilités et pas dans l'autre (exemples le chèque émis et non encaissé par le bénéficiaire mais aussi la mise en place d'un prêt par la banque)
- Les opérations initiées à la banque comme le virement reçu, la domiciliation des effets, les agios que la banque débite directement sur le compte, les frais de tenue de compte...). Dans ce cas l'entreprise ne prend connaissance de ces opérations qu'à réception de l'extrait de compte.

## ***Les objectifs des états de rapprochement***

L'établissement de l'état de rapprochement permet de déterminer le solde exact à un moment donné en établissant la concordance entre les deux soldes qui sont sur ce document rigoureusement égaux.

C'est en faisant l'état de rapprochement que l'on détecte les écritures directement initiées à la banque et qu'on peut donc les comptabiliser en réciprocité dans les comptes de l'entreprise.

L'état de rapprochement permet de détecter des erreurs de comptabilisation et de procéder à leur correction par la passation d'écritures de régularisation. Si l'erreur a été commise à la banque il n'est pas possible de la corriger et donc l'entreprise présentera une éclamation à la banque. (exemple : frais non prévus dans les conventions et débités automatiquement par la banque sur le compte)

**Cours n° 15 et 16 La rémunération du personnel.**

**L'ENREGISTREMENT COMPTABLE DES SALAIRES**

Les charges de personnel constituent une part particulièrement importante de l'ensemble des charges qu'enregistrent les entreprises. Elles sont constituées de deux éléments : les salaires (rémunérations) d'une part, et les charges sociales d'autre part.

L'extrême complexité et la grande variété des cas possibles, ainsi que leur évolution permanente ne permet pas d'aborder ces problèmes autrement que d'une façon générale. La mise en application de tout cas particulier exigera au préalable une prise en compte **très actualisée** des éléments singuliers

**extrait du Plan Comptable Général :**

Classe 4 : COMPTES DE TIERS	Commentaires :
<b>42 - PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES</b>	
421 - Personnel - rémunérations dues	►Le compte 6411 regroupe le montant <b>brut</b> des rémunérations.
425 Personnel – avances et acomptes	►Les indemnités allouées au personnel et correspondant à des remboursements <b>globaux</b> ou forfaitaires de frais (frais de transport, de déplacements, de représentation...) sont portés au compte 6414. Les remboursements de frais réels doivent être classés dans les différents comptes de charges selon leur nature.(Exemple : Les frais de déplacements réels remboursés sur la base du barème de l'administration fiscale s'enregistre au débit du compte " 6251 - Frais de déplacements ".)
427 Personnel - Oppositions	
<b>43 - SECURITE SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX</b>	
431 - Sécurité sociale	►Le compte 645 enregistre les charges <b>patronales</b> versées à l'URSSAF, aux mutuelles, aux caisses de retraite et de prévoyance, aux ASSEDIC et aux autres organismes sociaux (CAVIMAC...)
437 Autres organismes sociaux	
4373 - Caisse de retraite et de prévoyance ARRCO	
4374 - Caisse d'allocations de chômage – ASSEDIC	
4375 Caisse de retraite complémentaire non cadre ARRCO	
4376 Caisse de retraite complémentaire cadre AGIRC	
4378 - Autres organismes sociaux - Divers	
4379 – Caisse de prévoyance Cadre	
Classe 6 : COMPTES DE CHARGES	
<b>64 - CHARGES DE PERSONNEL</b>	
641 - Rémunérations du personnel	
6411 - Salaires, appointements	

<p><b>6412 Congés payés</b></p>	
<p><b>6413 Primes imposables</b></p>	
<p>6414 - Indemnités et avantages divers</p>	
<p>645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance</p>	
<p>645100 Cotisations à l'URSSAF</p>	
<p>645300 Cotisations caisses de retraites</p>	
<p>645400 Cotisations ASSEDIC</p>	
<p>645800 Cotisations autres organismes sociaux</p>	
<p><b>647 - Autres charges sociales</b></p>	
<p>6475 - Médecine du travail, pharmacie</p>	
<p><b>648 - Autres charges de personnel</b></p>	
<p>6481 Indemnités du personnel de culte</p>	
<p><b>65 - Autres charges de gestion courante</b></p>	
<p><b>658 - Charges diverses de gestion courante</b></p>	
<p><b>Classe 7 : COMPTES DE PRODUITS</b></p>	
<p><b>75 - Autres produits de gestion courante</b></p>	
<p><b>758 - Produits divers de gestion courante</b></p>	

## Schémas d'enregistrement de la paye

L'enregistrement comptable de la paye suit plusieurs étapes :

- 1) enregistrement des **salaires bruts**
- 2) enregistrement des prélèvements de **cotisations salariales**
- 3) enregistrement des **charges patronales**
- 4) paiement des **salaires nets**
- 5) paiement de l'ensemble des **cotisations sociales** (salariales et patronales) aux organismes sociaux

**1) enregistrement des salaires bruts :**

Dt 641100 Salaires - appointements  
Dt 641300 Primes imposables  
Dt 641310 Primes non-imposables  
Ct 421000 Personnel – Rémunérations dues

**2) enregistrement des prélèvements de cotisations salariales :**

Dt 421000 Personnel – Rémunérations dues  
  
Ct 431000 URSSAF  
Ct 437100 ASSEDIC  
Ct 437200 ARRCO  
Ct 437300 AGIRC 91,87

**3) enregistrement des charges patronales :**

Dt 645100 Charges soc. Cotis. S.S.  
Dt 645300 Charges soc. Cotis. Caisses de retraite  
Dt 645300 Charges soc. Cotis. ASSEDIC  
Dt 645800 Charges soc. Cotis. Aut. Org. Sociaux  
Ct 431000 URSSAF  
Ct 437100 ASSEDIC  
Ct 437200 ARRCO  
Ct 437300 AGIRC  
Ct 437400 Caisses Prévoyance cadres

**4) paiement des salaires nets :**

Dt 421000 Personnel – Rémunérations dues  
Ct 512000 Banque  
Ct 425000 Personnel - Avances et acomptes

**5) paiement des cotisations sociales (salariales et patronales) aux organismes sociaux**

Dt 431000 URSSAF  
Dt 437100 ASSEDIC  
Dt 437200 ARRCO  
Dt 437300 AGIRC  
Dt 437400 Caisses Prévoyance cadres  
Ct 512 Banque

**Principe très simplifié**

Le schéma comptable de l'enregistrement d'une rémunération sera donné à travers un exemple.  
Voici ce qui ressort du bulletin de paye de Mlle DESMONIE du mois de janvier 2007 :

	Montant salarial	Montant patronal	Montant salarial + montant patronal
Rémunération soumise à cotisations	<b>1 942,67</b>		
Total des cotisations " URSSAF "	-296,45	-582.14	-878.59
Total des cotisations " ASSEDIC "	-47.40	-83.34	-130.74
Total des cotisations " Caisse de retraite "	-73.82	-110.73	-184.55
<b>Grand total des cotisations</b>	<b>-417.67</b>	<b>-776.21</b>	<b>-1193.88</b>
<b>NET A PAYER</b>	<b>1 525.00</b>		

L'enregistrement de la rémunération dans les comptes est le suivant :

Compte	Débit	Crédit	Correspondance
641 – Rémunérations du personnel	1 942.67		Rémunération brute
645– Charges de sécurité sociale et de prévoyance		776.21	Total des charges patronales
431– Sécurité sociale		878.59	Total des charges URSSAF
4373 – Caisse de retraite et de prévoyance		184.55	Total des charges de retraite
4374 – Caisse d'allocations de chômage – ASSEDIC		130.74	Total des charges ASSEDIC
421 – Personnel – rémunérations dues		1 525.00	Rémunération nette
<b>Total</b>	<b>2 718.88</b>	<b>2718.88</b>	<b>Coût de la rémunération</b>

**Lors du versement du salaire :**

A la date du versement				
512 - Banques			421 – Personnel – Rémunérations dues	
	1 525 ⇌⇒	⇒⇒⇒⇒⇒	⇒⇒ 1 525	(1 525)

**TABLEAU RECAPITULATIF DES CHARGES SOCIALES au 1er janvier 2008**

(Hors participation de l'employeur à l'effort de construction et à la formation professionnelle continue)

SMIC horaire = 8,44 € depuis le 1er juillet 2007. SMIC mensuel pour 151,67 H = 1 280,09 €  
Plafond de la Sécurité Sociale = 2 773 € par mois au 1er janvier 2008

Nature des contributions	Taux			Assiette	Organisme de recouvrement
	Employeur	Salarié	Total		
	%	%	%		
<b>Sécurité sociale</b>					
Assurance maladie, maternité, invalidité, décès					
Tous départements	12,80	0,75	13,55	Sur l'intégralité du salaire	URSSAF du lieu de travail
Alsace-Moselle (cotisation supplémentaire)	----	<b>1,60</b>	<b>1,60</b>		
	<b>8,30</b>	<b>6,65</b>	<b>14,95</b>	Dans la limite du plafond	
Assurance vieillesse	1,60	0,10	1,70	Sur l'intégralité du salaire	
Allocations familiales	5,40	----	5,40		
Accidents du travail	Variable	----	Variable		
Contribution solidarité autonomie	0,30		0,30	sur l'intégralité du salaire	
<b>CSG</b>					
- déductible		5,10	5,10	Totalité du salaire après déduction de 3 % pour frais professionnels	
- non déductible		2,40	2,40		
<b>CRDS non déductible</b>		0,50	0,50		
<b>Aide au logement (FNAL)</b>					
Tous les employeurs	0,10	----	0,10	Dans la limite du plafond	ASSEDIC
Employeurs de plus de 20 salariés	0,40	----	0,40	Sur l'intégralité du salaire	
Versement transport <sup>(1)</sup> (employeurs de + de 9 salariés)	Variable	----	Variable	Sur l'intégralité du salaire	
<b>Assurance chômage</b>					
ASSEDIC	<b>4,00</b>	<b>2,40</b>	<b>6,40</b>	Dans la limite de 4 fois le plafond	Caisse AGIRC
FOS (fonds de garantie des salaires)	0,15	----	0,15		
APEC	0,036	0,024	0,060	Entre 1 et 4 fois le plafond	
Cadres présents au 31 mars 2008	<b>11,98 €</b>	<b>7,99 €</b>	<b>19,97 €</b>	Forfait annuel	
<b>Retraite complémentaire</b>					
Non cadres					Caisse ARRCO
- Toutes entreprises	4,50	3,00	7,50	Dans la limite du plafond	
	12,00	8,00	20,00	Entre 1 et 3 fois le plafond	
Cadres	4,50	3,00	7,50	Dans la limite du plafond	
<b>AGIRC (cadres)<sup>(2)</sup></b>	<b>12,60</b>	<b>7,70</b>	<b>20,30</b>	Entre 1 et 8 fois le plafond	Caisse AGIRC
Décès (cadres)	1,50	----	1,50	Dans la limite du plafond	
CET <sup>(4)</sup>	0,22	0,13	0,35	Dans la limite de 8 fois le plafond	
<b>AGFF<sup>(5)</sup></b>					
Cadres et non cadres	1,20	0,80	2,00	Dans la limite du plafond	Caisse ARRCO
Non-cadres	1,30	0,90	2,20	Entre 1 et 3 fois le plafond	
Cadres tranche B	1,30	0,90	2,20	Entre 1 et 4 fois le plafond	Caisse AGIRC

(1) Dans les agglomérations où le versement a été institué

(2) Répartition employeur/salarié fixée en principe à 60 % pour l'employeur et à 40 % pour le salarié. Taux appellés à 125 %

(3) Ces taux s'appliquent aux tranches B et C. Taux appellés à 125 %.

(4) Contribution exceptionnelle et temporaire. Répartition identique à celles des cotisations tranche B, mais sans application du pourcentage d'appel.

(5) Association pour la Gestion du Fonds de financement de l'AGIRC et de l'ARRCO

AGGLOMERATIONS CONCERNES	TAUX DE VERSEMENT	AGGLOMERATIONS CONCERNES	TAUX DE VERSEMENT
Abbeville (région d')	0,50 %	Dunkerque (communauté urbaine de)	1,05 %
Aix-en-Provence	1,00 %	Elbeuf (canton d')	0,50 %
Aix-les-Bains (lac du Bourget)	0,50 %	Epernay (district d')	0,40 %
Ajaccio	0,55 %	Epinal (agglomération d')	0,50 %
Albi	0,50 %	Est de l'étang de Berre (syndicat intercommunal de l')	0,60 %
Alençon (agglomération d')	0,45 %	Evreux (agglomération d')	0,55 %
Alès	0,50 %	Forbach (agglomération de)	0,50 %
Amiens (agglomération d')	1,00 %	Fos-Istres-Miramas (agglomération de)	0,55 %
Angers (agglomération d')	0,95 %	Fréjus (ville de)	0,50 %
Angoulême (district du Grand Angoulême)	0,95 %	Givors (agglomération de)	0,55 %
Anney (agglomération d')	0,80 %	Grasse-Antibes (agglomération de)	0,55 %
Annemasse (agglomération d')	0,50 %	Grenoble (agglomération de)	1,75 %
Arles	0,50 %	Hénin-Carvin (district d')	1,00 %
Arras (district d')	0,55 %	Isle-d'Abéeau (agglomération de l')	0,50 %
Artois (district de l')	1,00 %	La Ciotat	0,50 %
Aubagne (canton d')	0,60 %	Laon (syndicat intercommunal de)	0,50 %
Aurillac (bassin d')	0,55 %	La Roche-sur-Yon (ville de)	0,55 %
Auxerre (région d')	0,46 %	La Rochelle (communauté de villes)	1,03 %
Avignon (région d')	1,00 %	Laval (agglomération de)	0,55 %
Bastia (district de)	0,55 %	Le Creusot-Montceau-les-Mines	0,50 %
Bayonne (agglomération de)	1,00 %	Le Havre	1,00 %
Beauvais	0,50 %	Le Mans-Antoniennière (communauté urbaine de)	1,05 %
Belfort (aire urbaine de)	0,90 %	Lens-Liévin	0,80 %
Besançon (ville de)	1,00 %	Le Puy (district urbain de)	0,40 %
Besançon (Grand Besançon)	0,55 %	Les Sables d'Olonne (pays d'Olonne)	0,50 %
Béziers	0,55 %	Libourne (ville de)	0,45 %
Blois	0,50 %	Lille (communauté urbaine de)	1,50 %
Bordeaux (communauté urbaine de)	1,40 %	Limoges (agglomération de)	0,75 %
Boulogne-sur-Mer (agglomération de)	1,00 %	Longwy (bassin de)	0,50 %
Bourg-en-Bresse (agglomération de)	0,50 %	Lorient (district de)	1,00 %
Bourges (agglomération de)	1,00 %	Louviers-Val-de-Reuil	0,55 %
Brest (communauté urbaine de)	1,05 %	Lyon (agglomération de)	1,50 %
Brive (ville de)	0,45 %	Martigues-Port-de-Bouc-St-Mitre-les-Remparts (agglomération de)	0,55 %
Caen	1,00 %	Marseille	1,75 %
Cagnes-sur-Mer (ville de)	0,50 %	Maubeuge et Bassin de la Sambre	1,00 %
Cahors-Pradines	0,55 %	Metz	0,85 %
Calais (ville de)	0,55 %	Mont-de-Marsan	0,50 %
Cambrai (agglomération de)	0,15 %	Montargis (agglomération de)	0,55 %
Cambrin (SIVOM des 2 cantons)	0,50 %	Montauban	0,50 %
Cannes - Le Cannet	0,92 %	Montbéliard (pays de)	0,90 %
Carcassonne	0,50 %	Montélimar	0,45 %
Castrès	0,50 %	Montluçon (agglomération de)	0,55 %
Cayenne (agglomération de)	0,50 %	Montpellier (agglomération de)	1,50 %
Châlons-sur-Marne (agglomération de)	0,50 %	Moulin (agglomération de)	0,40 %
Chalon-sur-Saône (agglomération de)	0,50 %	Mulhouse	1,00 %
Chambéry (agglomération de)	0,48 %	Nancy (district urbain de)	1,00 %
Charleville-Mézières	0,70 %	Nantes (agglomération de)	1,75 %
Chartres (agglomération de)	0,50 %	Narbonne	0,50 %
Châteauroux-Déols	0,50 %	Nevers (agglomération de)	0,55 %
Châtellerault (agglomération de)	0,50 %	Nice	1,20 %
Chaumont (ville de)	0,55 %	Nîmes (ville de)	1,00 %
Cherbourg	0,55 %	Niort (ville de)	0,55 %
Cholet (ville de)	0,60 %	Orange (ville de)	0,55 %
Clermont-Ferrand (agglomération de)	0,45 %	Orléans (agglomération d')	1,00 %
Colmar (syndicat intercommunal de)	1,00 %	Pau (agglomération de)	1,00 %
Compiègne	0,45 %	Périgueux	0,50 %
Concarneau-Melgven	0,30 %	Perpignan (ville de)	1,00 %
Creil (agglomération de)	0,55 %	Poitiers (district urbain de)	0,92 %
Dax (agglomération de)	0,50 %	Pont-l'Évêque (syndicat intercommunal de)	0,50 %
Dieppe (agglomération de)	0,45 %	Quimper	0,55 %
Dijon (agglomération de)	0,50 %	Reims (district urbain de)	1,00 %
Douai (région de)	1,00 %		
Draguignan	1,00 %		
Dreux (agglomération de)	0,50 %		
	0,45 %		

## **Cours n° 17 les immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles : biens nécessaires à l'entreprise pour qu'elle puisse fonctionner de façon durable

Les immobilisations ne se consomment pas lors de leur première utilisation

Limite de comptabilisation en charges déductibles du petit matériel, logiciel, mobilier, outillage : 500 euros

### **Compte 20 : les immobilisations incorporelles**

201 frais d'établissement

203 frais de recherche et de développement

205 Concessions, brevets, licences, marques, procédés

206 droit au bail

207 fonds commercial

### **Compte 21 : les immobilisations corporelles**

211 terrains

212 Agencements et aménagements des terrains

213 Constructions

214 Constructions sur sol d'autrui

215 Installations techniques, matériels et outillages industriels

2181 Installations générales, agencements, aménagements divers

2182 matériel de transport

2183 matériels de bureau et informatique

2186 emballages récupérables

### **Compte 23 : immobilisations en cours**

231 immobilisations corporelles en cours

237 avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles

238 avances et acomptes versés sur commande d'immobilisations corporelles

### **Comptes 26 et 27 : immobilisations financières**

## **Cours n° 18 les amortissements (Article R123-179)**

La dépréciation d'une immobilisation est, constatée par l'amortissement.

Celui-ci consiste à répartir le coût du bien sur sa durée probable d'utilisation selon un plan d'amortissement.

Toute modification significative des conditions d'utilisation du bien justifie la révision du plan en cours d'exécution.

L'amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles est constaté par une dépréciation.

Les amortissements et les dépréciations sont inscrits distinctement à l'actif en diminution de la valeur des éléments correspondants.

### **Les amortissements pour dépréciation**

#### **seuls les biens constituant des immobilisations peuvent être amortis**

La distinction avec les frais généraux de l'entreprise peut être délicate lorsqu'il s'agit, de travaux puisque certains seront immédiatement déductibles tandis que d'autres feront l'objet d'un amortissement

#### **les biens se déprécient avec le temps**

les immobilisations corporelles  
A amortir à l'exception des terrains et des œuvres d'art

les immobilisations incorporelles  
fonds de commerce, droit au bail...en principe non amortissable  
brevets : peuvent être amortis sur 5 ans  
marques : non concernées car sans limite

### **Les biens figurant à l'actif du bilan**

Les biens amortissables sont des biens dont l'exploitant est propriétaire  
Condition comptable : l'inscription au bilan

L'amortissement se calcule sur la valeur d'origine HT sauf si l'entreprise ne récupère pas la totalité de la TVA où pour le cas des véhicules automobiles de tourisme pour lesquels l'amortissement se pratique sur le prix TTC

Le prix de l'immobilisation à amortir est composé du prix d'achat augmenté des frais accessoires d'achat tels que transport, assurance, droits de douane, frais d'installation, de montage....

L'article 39-1-2 du CGI ne permet la déduction des amortissements que si ceux-ci ont été comptabilisés

### **L'amortissement linéaire, (régime de droit commun)**

Le départ de l'amortissement correspond généralement au jour de la mise en service.

Règle du prorata-temporis

Le chef d'entreprise est libre de choisir, la durée de l'amortissement mais en principe il se réfère aux usages de la profession. Toutefois dans certains cas il déroge pour des causes liées à une utilisation différente du matériel.

### **L'amortissement dégressif**

durée d'utilisation minimale de 3 ans  
exclusivement à l'état neuf (pas de biens d'occasion)

## **Les charges à répartir, l'amortissement des charges à repartir**

Il s'agit des frais d'acquisition d'immobilisations : droits de mutation, commissions, honoraires de notaires.

Ou encore de frais d'émission des emprunts

Ces frais sont soit immédiatement déductibles soit amortis quand le montant est trop important pour être supporté par un seul exercice. Dans ce cas les frais en cause sont amortissables sur une durée de 5 ans sans réduction prorata temporis pour le premier exercice

Cet également résulte d'une décision de gestion du chef d'entreprise

En comptabilité :

1 on enregistre la charge par exemple 622 « rémunération d'intermédiaires et honoraires »

2 en fin d'exercice on reprend au crédit des comptes 79 « transferts de charges » la totalité r de la charge qui avait été enregistrée à l'origine par le débit du compte de régularisation 481 « charges à repartir sur plusieurs «

3 A chaque fin d'exercice on passe une dotation compte 681 par le crédit du compte 481 « charges à repartir sur plusieurs exercices » pour la fraction annuelle de la charge par exemple 1/5 si la charge s'amortie sur 5 ans.

## **L'amortissement dérogatoire**

Il s'agit d'une aide fiscale à l'investissement qui ne sera pas étudiée dans le cadre de ce cours.

The screenshot shows a web page from [www.comptanoo.com](http://www.comptanoo.com). At the top, there's a navigation bar with links like 'INFORMATIONS', 'SERVICES', 'FORUMS', 'LOGICIELS', 'FORMATIONS', and 'MO'. Below the navigation, a banner reads 'Informations > Actualité > juillet 2001' and 'Amortissement dégressif'. A sub-banner below it says 'A découvrir : Optimisez votre business avec Chef d'Entreprise Magazine'. On the left, there's a sidebar with sections for 'INFORMATIONS', 'NOTRE SÉLECTION', and 'NOS ESPACES', each listing various links. The main content area contains text about the 2001 law changes and a table comparing linear vs. declining balance depreciation rates.

L'article 9 de la loi de finances pour 2001 (n°2000-1352 du 30 décembre 2000) porte les coefficients d'amortissement dégressif à 1,25, 1,75 et 2,25, suivant que la durée normale d'utilisation des biens est respectivement de trois ou quatre ans, cinq ou six ans, et supérieure à six ans.

Le tableau suivant résume, en ce qui concerne les durées d'utilisation habituellement retenues, les modifications de taux :

Durée d'utilisation en années	Taux d'amortissement linéaire en %	Coefficient applicable		Taux d'amortissement dégressif	
		Biens acquis ou fabriqués avant le 01/01/2001	Biens acquis ou fabriqués à compter du 01/01/2001	Biens acquis ou fabriqués avant le 01/01/2001 (en %)	Biens acquis ou fabriqués à compter du 01/01/2001 (en %)
3	33 1/3	1,5	1,25	50	41 2/3
4	25			37,5	31,25
5	20	2	1,75	40	35
6	16 2/3			33 1/3	29,17
6 2/3	15	2,5	2,25	37,5	33,75
8	12,5			31,25	28,13
10	10			25	22,5
12	8 1/3			20,83	18,75
15	6 2/3			16 2/3	15
20	5			12,5	11,25

Pour les matériels destinés à économiser l'énergie et les matériels de production d'énergies renouvelables, acquis ou fabriqués avant le 1er janvier 1991, les coefficients sont portés respectivement à 2, 2,5 et 3 selon que la durée normale d'utilisation des matériels est de trois ou quatre ans, cinq ou six ans, ou supérieure à 6 ans.

Le tableau suivant récapitule les taux d'amortissement dégressif en vigueur :

Durée d'utilisation en années	Taux d'amortissement linéaire en %	Coefficient applicable	Taux d'amortissement dégressif en %
3	33 1/3	2	66 2/3
4	25		50
5	20	2,5	41 2/3
6	16 2/3		
6 2/3	15	3	45
8	12,5		37,5
10	10		30
12	8 1/3		25
15	6 2/3		20
20	5		15

## Cours n° 19 les provisions

### Principe :

Quand un particulier sait qu'il devra faire face à une dépense prévisible, il met une somme de coté qui sera disponible le jour où le paiement devra être effectué.

Il en va de même pour l'entreprise qui constituera une provision sachant qu'elle devra faire face à une charge future.

Cette provision se fera en diminuant le résultat de l'année pour permettre de régler la charge le jour où elle se présentera.

Pour l'entreprise il ne s'agit nullement d'une mesure facultative de prévoyance mais d'une obligation juridique.

Naissance d'un risque : Les risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

Fin du risque : Les dépréciations et provisions sont rapportées au résultat quand les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

### Les conditions de déduction d'une provision :

#### **1. Les conditions de fonds**

- Les pertes et charges doivent être nettement précisées.

la provision doit être évaluée de façon fiable

La provision ne peut être constituée que si l'entreprise peut évaluer le coût  
Avec une fiabilité suffisante

L'entreprise est autorisée à utiliser des méthodes statistiques pour déterminer le montant de la provision à comptabiliser, par exemple taux moyen d'appareils défectueux pour des produits garantis ou encore taux approximatif des impayés par catégorie de clients.

Par contre la provision purement arbitraire ne reposant pas sur une analyse ou une étude n'est pas déductible.

- Les pertes et charges doivent trouver leur origine dans l'exercice en cours.
- Les pertes et charges provisionnées doivent être déductibles.

#### **2. Les conditions de forme**

- La provision doit avoir été comptabilisée
- La provision doit être relevé sur le relevé spécial des provisions (n° 2056 N)

•

### Les provisions pour dépréciation d'actifs :

La règle de sincérité du bilan exige que l'on constate immédiatement les dépréciations de valeurs subies par certains éléments d'actif.

La dépréciation doit alors être nettement précisée et individualisée. Par contre le montant peut-être approximatif et non définitif. Lors d'un exercice ultérieur, on peut annuler partiellement ou totalement une provision constatée si celle-ci n'a plus d'objet.

Les éléments d'actif concernés par les provisions sont les suivants :

- certaines immobilisations non amortissables (fonds de commerce, terrains, titres de participation...)
- Les stocks et en cours
- Les créances douteuses
- Les valeurs mobilières de placement

### Les provisions pour risques et charges :

Selon le PCG, il s'agit des provisions évaluées à l'arrêté des comptes destinées à couvrir des **risques** et **charges** que des évènements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Les provisions pour risques concernent par exemple les provisions pour garanties données aux clients ou encore les provisions pour litiges ...

Les provisions pour charges sont les provisions pour des charges à répartir sur plusieurs exercices ou des provisions pour grosses réparations ou encore des provisions pour frais de personnel (exemple provision pour indemnités de départ à la retraite).

\* la provision repose sur une obligation juridique : ci-dessous l'avis du Conseil National de la Comptabilité

1 Une provision est un passif dont le montant et l'échéance ne sont pas fixés de façon précise

2 Un passif est un élément de patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entreprise c'est à dire une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

\* la provision s'apprécie à la date de clôture de l'exercice.  
Selon le principe d'indépendance des exercices.

\* la provision prend en compte la contrepartie attendue  
Exemple du cas de la résiliation d'un bail avant la clôture de l'exercice, l'entreprise provisionnera les frais qu'elle subira dans l'exercice nouveau sans aucune contrepartie de remise en l'état des lieux ou de versement d'une indemnité d'éviction.

## **Cours n° 20 l'ajustement des charges et des produits dans le temps**

### **Principe :**

#### **Article R123-189**

##### **Les comptes de régularisation**

Les charges comptabilisées pendant l'exercice qui concernent un exercice ultérieur figurent à l'actif du bilan au poste « Comptes de régularisation ».

Les produits comptabilisés pendant l'exercice qui concernent un exercice ultérieur figurent au passif du bilan au poste « Comptes de régularisation ».

Ces postes font l'objet d'une information explicative à l'annexe.

Les produits à recevoir et les charges à payer, rattachés aux postes de créances et de dettes, sont détaillés à l'annexe.

### **Elimination des charges et produits ne concernant pas l'exercice**

Il faut "éliminer", pour un jour, les charges et les produits enregistrés en comptabilité mais ne concernant pas l'exercice comptable (on dit qu'ils sont constatés d'avance). Mais il faut également "rattacher", pour un jour, les charges et les produits non enregistrés en comptabilité mais qui concernent l'exercice (on parle de charges à payer et de produits à recevoir).

## Modalité de régularisation des comptes

On établit un tableau d'analyse des charges et produits à cheval sur deux exercices :

Somme concernant l'exercice N <sup>(2)</sup>	Somme concernant l'exercice N+1 <sup>(2)</sup>	Type de régularisation <sup>(1)</sup>	Numéro de compte de régularisation <sup>(3)</sup>
--	--	---------------------------------------	---

(1) Charge ou produit constaté(e) d'avance (486 ou 487)  
Charge à payer ou produit à recevoir

(2) Les charges et produits constatés d'avance s'enregistrent H.T.  
Pour les charges à payer et produits à recevoir, il faut distinguer H.T. et TVA.

(3)  
1688 intérêts courus non échus

4286 personnel, charges à payer

4386 organismes sociaux, charges à payer

4486 Etat, charges à payer

4686 Divers, charges à payer

408 fournisseurs, factures non parvenues

418 clients, produits non encore facturés

2768, 2688, 2678 intérêts courus

4287 personnel, produits à recevoir...

4288

puis même principe pour les autres comptes avec un 7 en quatrième position.

## **LES ÉCRITURES COMPTABLES**

## Les charges à payer

6..

TVA 44586

N° du  
Compte de  
régularisation



<input checked="" type="checkbox"/>

<input checked="" type="checkbox"/>




## Les produits à recevoir

N° du Compte  
de  
régularisation

TVA 44587

7...

[View Details](#)

---

---



### **Les rabais, remises, ristournes à obtenir ou à accorder**

### RRR à obtenir :

4098

TVA 44586

---

609

### RRR à accorder :

44587

709

$$\begin{array}{r} 4198 \\ \hline & \boxed{\checkmark}^{(1)} \end{array}$$

## Cours n° 21 le portefeuille titres de l'entreprise.

### Classification Juridique

On distingue 3 catégories de titres.

#### Les titres conférant un droit de propriété

Dans une société le capital est apporté par les associés, qui reçoivent en contrepartie des titres. Ces titres leur confèrent un droit de propriété, sur une fraction du patrimoine de la société proportionnelle au montant de leurs apports.

Dans les sociétés de personnes (SNC, ...) et les sociétés mixtes (SARL et EURL) les titres sont appelés **parts sociales**. Dans les sociétés de capitaux, ils sont appelés **actions**.

#### Les titres conférant un droit de créance

Afin de se procurer des fonds en quantité importante, certaines sociétés de capitaux peuvent émettre un emprunt dont le montant sera divisé en titres d'égal valeur : **L'emprunt obligataire**. Ces titres, représentant chacun une petite fraction de l'emprunt, feront l'objet d'une souscription auprès du public, qui disposera alors d'un droit de créance sur la société émettrice : **L'obligation**.

#### Les titres émis par les OPCVM

Les titres émis par les OPCVM (Organismes de Placement Collectifs de Valeurs Mobilières) sont des SICAV (Sociétés d'Investissement à Capital Variable) ou des parts de FCP (Fonds Commun de Placement).

Le patrimoine des OPCVM est composé exclusivement de titres, émis par des sociétés commerciales. Les OPCVM sont donc des intermédiaires entre les détenteurs de titres et les sociétés commerciales, émettrices des titres.

## Classification comptable

### Les titres de participation

Ce sont des actions ou des parts sociales dont la possession est estimée utile à l'activité de l'entreprise car, elle permet d'exercer une influence dans la société émettrice des titres. Le législateur considère qu'il faut détenir au moins 10 % du capital de la société émettrice pour que les actions et les parts sociales puissent être qualifiées de titres de participations.

Les titres de participation s'enregistrent au compte n° 26

### Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Ce sont les titres, autres que les titres de participation, que l'entreprise à l'intention ou l'obligation de conserver durablement, constituent des **titres immobilisés**.

Ces titres immobilisés s'enregistrent en compte 271 titres immobilisés.

### Les valeurs mobilières de placement

sont des titres acquis dans un but de placement d'excédents temporaires de trésorerie. Ces titres sont destinés à être revendus rapidement.

Leur enregistrement se fait dans des comptes 50 Valeurs mobilières de placement.

503 Actions

506 Obligations

### L'acquisition des titres

#### L'évaluation des titres à leur entrée dans le patrimoine

A leur entrée dans le patrimoine, les titres sont comptabilisés à leur prix d'achat hors taxes, hors frais d'acquisition (commissions, droits d'entrée, ...).

Les frais d'acquisition s'enregistrent en service bancaire (compte 627)

#### La comptabilisation des acquisitions de titres

	j/m/a		
261	Titres de participations (+ de 10% du capital)	Prix d'acquisition	
271	Titres immobilisés (droits de propriétés - Actions, ...)	« «	
272	Titres immobilisés (droits de créances - Obligations, ...)	« «	
503	VMP (Court terme - Actions, ...)	« «	
506	VMP (Court Terme - Obligations)	« «	
627	Services bancaires	Frais accessoires HT	
44566	TVA déductible sur autres biens et services	Tva / frais accessoires	
512		Banque	Total TTC
	Titres .....		

## Les revenus des titres

### La nature des revenus

Les titres qui confèrent un droit de propriété (actions, parts sociales) donnent droit à une fraction des bénéfices distribués, le  **dividende**.

Les titres qui confèrent un droit de créance (obligations) donnent droit à un intérêt annuel, fonction de la somme prêtée, appelé **coupon**. Cet intérêt est indépendant de la performance de la société.

Pour les SICAV et les FCP, les revenus peuvent soit être distribués, soit être capitalisés, c'est-à-dire ajoutés à la valeur du titre.

### La comptabilisation des revenus

j/m/a			
512	Banque		Montant des revenus
761		Produits de participation	Revenus des titres de participation
762	Revenus des autres immobilisations financières		Revenus des titres immobilisés
764		Revenus de VMP	Revenus des VMP

## **Cours n° 22 l'inventaire annuel et l'évaluation des stocks**

L'inventaire a pour objectif de déterminer la situation patrimoniale de l'entreprise à la date de fin d'exercice. C'est le contrôle de l'existence des éléments actifs et passifs du patrimoine de l'entreprise.

L'inventaire est effectué au moins une fois tous les 12 mois. Il est recopié sur un document coté et paraphé : le livre d'inventaire.

Toute entreprise procède une fois l'an au moins, avec bonne foi et prudence, aux opérations de relevé, de vérification, d'examen et d'évaluation nécessaires pour établir, à la date choisie, un inventaire complet de ses avoirs et droits de toute nature, de ses dettes, obligations et engagements de toute nature relatifs à son activité et des moyens propres qui y sont affectés. Cet inventaire est présenté de la même manière que le plan comptable de l'entreprise. Les comptes annuels et les pièces de l'inventaire qui les appuient sont transcrits dans un livre. Les pièces dont le volume rend la transcription difficile sont résumées dans le livre auquel elles sont annexées.

### **Qui doit effectuer un inventaire annuel?**

"Toute entreprise" dit la loi.

1. Les sociétés commerciales et à forme commerciale
2. Les personnes physiques qui exercent une activité commerciale
3. Les personnes physiques, les commerçants, les sociétés en nom collectif ou en commandité simple bénéficiant de la faculté de tenir une comptabilité simplifiée qu'ils établissent ou non leur déclaration fiscale, et de TVA suivant un régime de taxation forfaitaire.
4. Les organismes dotés ou non d'une personnalité juridique propre qui exercent avec ou sans but de lucre, une activité à caractère commercial, financier ou industriel.

### **Que doit-on inventorier?**

L'art. 123-12 précise « Elle doit contrôler par inventaire, au moins une fois tous les douze mois, l'existence et la valeur des éléments actifs et passifs du patrimoine de l'entreprise

Il n'y a pas lieu de s'en tenir uniquement au stock de marchandises et produits.

Cela implique que tous les biens affectés ou afférents à l'activité professionnelle ainsi que les dettes et engagements sont à reprendre au livre des inventaires.

CLASSE	NATURE	LIVRE DES INVENTAIRES	EN ANNEXE	COMMENTAIRES
2	Par rubrique des comptes 20 à 28	en synthèse par compte	détail des biens par nature au PA/PR et amortissements	modifications importantes
3	les stocks des comptes 30 à 37	total par page et total général par compte	détail par produit et travaux en cours	modifications et réductions de valeurs effectués
4	créances et dettes commerciales	total compte 40 et 44	balance clients balance fournisseurs	douteux et litiges
41	autres créances	synthèse	détail	remarques
17 / 21	dettes financières	synthèse	détail	copies contrats
45	dettes fiscales, sociales, salariales	synthèse	détail par rubrique	remarques
54 / 58	valeurs disponibles	par compte bancaire	copies derniers extraits bancaires- caisse	remarques
50 / 53	placement de trésorerie	par nature de placement	détail et lieu de conservation	remarques

## Comment s'effectue un inventaire?

On relèvera que les opérations d'inventaire présentent un double aspect:

- un aspect matériel d'une part : le relevé des existences actives et passives;
- un aspect qualitatif d'autre part : la valeur à attribuer à ces différents éléments, les corrections de valeur, les amortissements et les provisions à constituer.

## **Cas particulier de l'inventaire des stocks (30 à 37)**

Les matières, fournitures et marchandises, produits finis sont inventoriés en trois étapes. Le relevé par produit des quantités existantes. Tous les articles doivent comptés par catégorie , inscrits sur des fiches.

Les fiches sont ensuite remise aux comptables qui sont chargé d'évaluer les articles à la valeur d'acquisition ou à la valeur de marché, à la date de clôture de l'exercice lorsque cette dernière est inférieur et ce, suivant la méthode définie: FIFO, LIFO, moyenne pondérée ou individualisée.

Suivant la vétusté, l'état de fraîcheur, la possibilité de commercialisation ou d'utilisation future, on appliquera éventuellement une réduction de valeur. (provision pour dépréciation) Les en-cours de fabrication (32) et les commandes en cours d'exécution (37) sont valorisées suivant les fiches des prestations en cours au stade où se trouvent les transformations et/ou les travaux à la date de clôture. Il est conseillé de vérifier le montant de la facture établie lors des livraisons des biens ou des travaux au cours de l'année suivante.

## **Règles d'évaluation**

Chaque entreprise détermine les règles qui président aux évaluations dans l'inventaire et notamment aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Les règles sont arrêtées par l'organe d'administration de l'entreprise (dès la première assemblée générale après la constitution d'une société). Elles sont actées dans le livre des inventaires et résumées dans l'annexe des comptes annuels.

Ces règles d'évaluation sont établies et les évaluations sont opérées dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise. Les modifications ne peuvent être actées au livre des inventaires qu'en cas de discontinuité ou de dissolution de l'entreprise.

Ces règles d'évaluation et leur application doivent être identiques d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles sont adaptées au cas où, notamment à la suite d'une modification importante des activités de l'entreprise, de la structure de son patrimoine ou des circonstances économiques ou technologiques, les règles d'évaluation antérieurement établies, ne répondent plus au prescrit de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Chaque élément du patrimoine fait l'objet d'une évaluation distincte et en tenant compte des amortissements, réduction de valeur et réévaluations nécessaires et répondant aux critères de prudence, bonne foi et sincérité. Ils ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice, ni des conséquences fiscales y afférentes.

## ÉCRITURES CONSECUTIVES A L'INVENTAIRE DES STOCKS

Les stocks initiaux sont soldés par le débit du compte :

603 "Variation des stocks" pour les matières premières, marchandises et matières consommables ;

71 "Production stockée" pour les produits finis et en-cours.

Les stocks finaux sont créés par le crédit du compte :

603 "Variation de stocks" ;

71 "Production stockée".

Exemple :

Les stocks de l'entreprise étaient les suivants au 1er janvier :

Stock de matières premières	247 800
Stock de matières consommables	4 950
Stock de fournitures consommables	7 635
Stock de produits en-cours	19 456
Stock de produits finis	346 920
Stock de marchandises	39 687

Après travaux d'inventaire extra-comptable, les stocks sont les suivants :

Stock de matières premières	212 640
Stock de matières consommables	10 547
Stock de fournitures consommables	8 432
Stock de produits en-cours	20 348
Stock de produits finis	287 630
Stock de marchandises	48 600

Écritures au journal

603	310 321 322 370	Variation des stocks Stock de matières premières Stock de matières consommables Stock de fournitures consommables Stock de marchandises Pour annulation des stocks de début de période de matières premières, consommables et marchandises.	300 072	247 800 4 950 7 635 39 687	
-----	--------------------------	--	---------	-------------------------------------	--

310 321 322 370	603	Stock de matières premières Stock de matières consommables Stock de fournitures consommables Stock de marchandises Variation des stocks Pour création des stocks de fin d'exercice	212 640 10 547 8 432 48 600	280 219	
--------------------------	-----	---	--------------------------------------	---------	--

603 Variation des stocks

Stock au 1er janvier	300 072	Stock au 31/12	280 219
----------------------	---------	----------------	---------

Solde débiteur 19 853

71	331 355	Production stockée Stock de produits en-cours Stock de produits finis Pour annulation des stocks de produits finis et en-cours au 1er janvier.	366 376	346 920 19 456	
----	------------	---	---------	-------------------	--

331 355	71	Stock de produits en-cours Stock de produits finis Production stockée Pour création des stocks de fin d'exercice	20 348 287 630	307 978	
------------	----	---	-------------------	---------	--

71 Production stockée

Stock au 1er janvier	366 376	Stock au 31/12	307 978
----------------------	---------	----------------	---------

Solde débiteur 58 398

Seuls les soldes des comptes 603 "Variation de stocks" et 71 "Production stockée" apparaissent au compte de résultat.

Le compte 603 apparaît toujours du côté "charges" du compte de résultat :

- si le solde est débiteur, il vient en augmentation des achats ;
- si le solde est créditeur, il vient en diminution des achats.

Le compte 71 apparaît du côté "produits" du compte de résultat :

- si le solde est débiteur, il vient en diminution des autres produits ;
- si le solde est créditeur, il vient en augmentation des autres produits.

## **Cours n° 23 Les autres opérations de fin d'exercice**

Le compte de résultat ne doit contenir que les charges et les produits se rapportant à l'exercice comptable. (Principe de spécialisation des exercices)

### **Les écritures venant solder les comptes RRR**

Les comptes 609 RRR obtenus sur achats et 709 RRR accordés sur ventes sont soldés par débit des comptes 607 et crédit des comptes 707

### **Les écritures relatives à la participation des salariés**

#### **Comptabilisation de la participation des salariés**

Après avoir pris connaissance des modalités d'application en droit du travail et évalué le montant de la participation ( $P = \frac{1}{2} B - 5\% C * S / VA$ ), voici le schéma d'écritures :

P = participation

B = bénéfice

C = capitaux propres de l'entreprise

S / VA part des salaires dans la Valeur Ajoutée

Comptabilisation de la participation des salariés aux résultats en fin d'exercice			
31/12/N			
691	Participation des salariés aux résultats	0,00	
428	Personnel - Charges à payer et produits à recevoir	0,00	
	Participation des salariés aux résultats		
Après l'approbation des comptes			
xx / xx/N+1			
428	Personnel - Charges à payer et produits à recevoir	0,00	
4246	Réserve spéciale (art. L. 442-2 du Code du travail)	0,00	
	Réserve spéciale de participation		

## **Le calcul de l'IS et la passation des écritures relatives à l'impôt**

Cet impôt est une charge pour l'entreprise

Le taux principal de l'impôt sur les Sociétés est de 331/3 %.

Le calcul se fait par rapport au résultat fiscal, lequel est égal au résultat comptable majoré des réintégations de charges non déductibles et majoré de déductions fiscalement déductibles.(ces corrections ne sont pas comptabilisées : on parle de régularisations extra-comptables)

### **Comptabilisation en fin d'exercice de l'IS**

Après avoir effectué toutes les écritures comptables de l'année, on effectue la dernière écriture comptable de votre année et qui est l'écriture de comptabilisation de l'impôt sur les sociétés (IS)

Cette écriture est la suivante: (pour un impôt sur les sociétés de 1000 €)

Compte de charge IS : 695000 débit 1000

Compte de l'état IS : 444000 crédit 1000

Cette écriture signifie que l'état (compte 444000) est crééditeur de 1000 donc la société lui doit 1000€.

## Cours n° 24 travail sur la balance

La balance comptable ou balance des comptes est un document comptable regroupant l'ensemble des comptes d'une entreprise.

### **Présentation**

Dans sa présentation courante, pour chacun des comptes (classés dans l'ordre du plan comptable), la balance fait apparaître :

- le numéro du compte
- l'intitulé du compte
- le total des débits
- le total des crédits
- le solde du compte, qui apparaît dans la colonne « Solde débiteur » ou « Solde créditeur » selon le cas.

*Un solde est dit « débiteur » si le total des débits est supérieur au total des crédits, et « créditeur » dans le cas inverse.*

### **Équilibre**

La balance doit être équilibrée, c'est-à-dire que le total des débits doit être égal au total des crédits (ou le total des soldes débiteurs doit égaler le total des soldes créditeurs). Cet équilibre permet de vérifier que les opérations ont été correctement enregistrées (en respectant le principe de la partie double).

Toutefois, une balance équilibrée ne constitue qu'une indication : les erreurs peuvent se compenser et la balance ne permet pas de détecter les erreurs d'imputation de compte (utilisation d'un compte inapproprié)

### **La balance avant inventaire**

La balance avant inventaire propose une vue synthétique des comptes de situation et de gestion avant les travaux d'inventaire.

## ***La balance après inventaire***

**Une nouvelle balance est établie par reproduction de la balance avant inventaire corrigée de l'ensemble des écritures d'inventaire. Elle présente l'état des comptes en fin d'exercice.**

La constatation de la dépréciation de certains éléments d'actif, la mise à jour des stocks de la régularisation des comptes de gestion ont permis d'ajuster la comptabilité à la situation réelle de l'entreprise et d'en proposer une image fidèle.

Dès lors, il convient de clôturer les comptes pour déterminer le résultat de l'exercice et présenter les documents de synthèse :

- [bilan](#)
- [compte de résultat](#)
- [annexe légale](#)

La balance comptable permet d'établir, au final, le *bilan*, le *compte de résultat* et l'*annexe légale*.

## ***La balance de clôture :***

Cette balance ne regroupe plus que les comptes de bilan, résultat net compris, puisque les comptes de gestion ont été soldés. Les comptes de bilan sont soldés à leur tour pour clôturer définitivement l'exercice tandis que le journal et le grand livre sont fermés après la dernière écriture.

## ***La balance de réouverture :***

Au début de l'exercice suivant, les soldes des comptes de bilan seront reportés lors de la réouverture du journal et du grand livre.

**Au moment de la clôture des comptes, deux exercices sont ouverts :**

On ne peut procéder à la clôture des comptes qu'après avoir achevé les régularisations de l'exercice ancien.

A ce moment les besoins de fonctionnement de l'entreprise ont bien sur rendu obligatoire l'ouverture de l'exercice nouveau et la comptabilisation des écritures quotidiennes.

En conséquence au moment de la clôture des comptes nous avons deux balances disponibles, celle du jour calendaire et celle du dernier jour de l'exercice précédent.

**Les écritures de regroupement des comptes de charges et de produits**

Ces écritures consistent à solder les comptes de charges et de produits

En créditant les comptes débiteurs

En débitant les comptes créditeurs

En contrepartie on débite ou on crédite le compte 12 résultat de l'exercice.

**L'ouverture du journal dans l'exercice nouveau**

Dans le journal d'ouverture il est nécessaire d'inscrire à l'ouverture le solde de tous les comptes de bilan avec la mention « à nouveau ».

**La réouverture des comptes de bilan**

Pour chaque compte de bilan de l'exercice ancien, on rouvre un compte de bilan de l'exercice nouveau, avec le même numéro et le même intitulé

On reprend comme solde initial du nouveau compte de bilan le solde du compte tel qu'il était arrêté à la clôture de l'exercice ancien.

### **La réouverture des comptes de résultat**

On ouvre les comptes de résultat avec des soldes initiaux égaux à zéro. En effet les comptes de résultats ont tous été soldés lors de la clôture de l'exercice ancien.

### **L'extourne des comptes de régularisation**

Les comptes de régularisation, charges à payer, charges payées d'avance, produits à recevoir, produits constatés d'avance, sont extournés dès le début de l'exercice nouveau. De ce fait des comptes de résultat présentent à ce moment de l'année des soldes inverses à leur sens habituel. Cette situation se redresse au dénouement effectif des opérations concernées.

### **L'affectation du résultat**

Le résultat est inscrit dès la clôture au compte 12.

La décision est prise au cours d'une Assemblée Générale de répartir le résultat, soit par distribution avec éventuellement une partie demeurant en report à nouveau, soit par affectation en réserve, soit encore en pratiquant la mise en réserve et la distribution.

## **Cours n° 25 la clôture et la réouverture des comptes**

### **La structure du compte de résultat**

Le compte de résultat fait apparaître successivement, outre les variations de stocks :

#### **1° Au titre des charges :**

les charges d'exploitation,  
les charges financières,  
les charges exceptionnelles  
la participation des salariés aux fruits de l'expansion  
l'impôt sur le bénéfice ;

les postes de charges distinguent notamment :

- a) Au titre des charges d'exploitation : les achats de marchandises, les achats de matières premières et autres approvisionnements, les autres achats et charges externes, les impôts, taxes et versements assimilés, à l'exception de l'impôt sur le bénéfice, les rémunérations du personnel et des dirigeants, les charges sociales, les dotations aux amortissements et aux dépréciations et les dotations aux provisions qui se rapportent à l'exploitation ;
- b) Au titre des charges financières : les dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions relatives aux éléments financiers, les intérêts et charges assimilées, les différences négatives de change et les moins-values de cession de valeurs mobilières de placement ;
- c) Parmi les charges exceptionnelles, celles afférentes aux opérations de toute nature présentant ce caractère, qu'il s'agisse d'opérations de gestion, d'opérations en capital, d'amortissements, de dépréciations ou de provisions ;

**2° Au titre des produits :**

les produits d'exploitation,

les produits financiers

les produits exceptionnels ;

les postes de produits permettent de distinguer notamment :

a) Au titre des produits d'exploitation :

les ventes de marchandises et la production vendue de biens et de services,

le montant net du chiffre d'affaires,

la production immobilisée,

les subventions d'exploitation

les reprises sur dépréciations et provisions qui se rapportent à l'exploitation ;

b) Au titre des produits financiers

les produits des participations,

les produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé,

les autres intérêts et produits assimilés,

les reprises sur provisions et dépréciations relatives aux éléments financiers,

les différences positives de change

les plus-values de cessions de valeurs mobilières de placement ;

c) Parmi les produits exceptionnels,

ceux afférents aux opérations de toute nature présentant ce caractère, qu'il s'agisse d'opérations de gestion, d'opérations en capital ou de dépréciations et de provisions ;

**3º Le résultat de l'exercice.**

Le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 123-13 (Code de Commerce) permet également de dégager successivement :

le résultat d'exploitation,

le résultat financier,

le résultat courant avant impôt

le résultat exceptionnel.

## Cours n° 26 l'établissement du bilan, compte de résultat, annexe

### Le Bilan

#### - L'actif du bilan, description du patrimoine de l'entreprise

##### 1 Les actifs immobilisés

###### A - Les immobilisations incorporelles (éléments immatériels)

Celles qui représentent une vraie valeur pour l'entreprise :

- Les brevets acquis : droit d'utiliser une technique, une innovation...
- Le fonds de commerce

Celles qui ne représentent aucune valeur réelle (actifs fictifs) :

- Les frais de constitution de la société appelés "frais d'établissement"
- Les frais de recherche et de développement

###### B - Les immobilisations corporelles

Les biens utilisés de manière durable et possédés par l'entreprise constituent les immobilisations

corporelles : terrains, constructions, installations techniques, matériel de transport ou matériel informatique

###### C - Les immobilisations financières

L'entreprise peut détenir des obligations, ou actions d'autres sociétés. Ces titres sont enregistrés en immobilisations financières si ils sont détenus de manière durable

##### 2 Les actifs circulants

Ils sont aussi appelés "actifs d'exploitation".

*Les stocks d'approvisionnements ou de produits.* Les stocks relevés lors de l'inventaire sont inscrits au bilan et ne seront modifiés qu'à l'inventaire suivant ; durant tout l'exercice, les comptes de stock comprennent donc le montant du stock initial

(le stock relevé au 31/12/N - 1, date de fin d'exercice).

###### *Les créances liées à l'exploitation.*

- les créances acquises sur les clients
- les avances sur impôts et taxes (créances sur l'État) ;
- les avances sur commandes versées aux fournisseurs ;
- toutes autres créances (comptes de tiers débiteurs).

###### *La trésorerie et les comptes financiers,*

## - Le passif, description des ressources

### 1 Les capitaux propres

#### **Le Capital :**

apports des associés.

#### **Les réserves :**

Part des bénéfices successifs conservée dans l'entreprise pour favoriser son développement, et donc non distribuée aux apporteurs de Capitaux = ressource supplémentaire pour l'entreprise.

#### **Le résultat de l'exercice**

Avant son affectation en réserves ou dividendes dus aux associés, le résultat apparaît dans les capitaux propres :

- en positif s'il s'agit d'un **bénéfice** (enrichissement de l'entreprise) ;
- en négatif s'il s'agit d'une **perte** (appauvrissement de l'entreprise).

### 2 Les dettes

Les dettes sont classées selon leur origine

*Les emprunts qui apportent à l'entreprise un financement de longue durée; ils sont contractés pour financer les investissements ;*

*Les dettes nées de l'exploitation principalement celles envers les fournisseurs ;*

*Les dettes envers l'État et les organismes sociaux  
Impôts et charges à payer*

*Les dettes envers le personnel (rémunérations à payer).*

Attention : L'éventuel solde créditeur du compte "Banque" (découvert bancaire) est, pour la présentation du bilan, ajouté au montant des dettes auprès des établissements de crédit.

Sur le plan fiscal, le bilan fait partie intégrante de la liasse fiscale présentée lors de la déclaration des résultats.

Les différents éléments du bilan sont évalués selon la méthode des **coûts historiques**, c'est-à-dire à leur valeur d'origine (par exemple, coût d'acquisition pour les biens achetés).

Lors de la présentation du bilan (à la fin de l'exercice), un inventaire est effectué qui consiste, en particulier, à comparer cette valeur d'origine à la valeur actuelle du bien concerné.

Les moins-values constatées feront l'objet d'un amortissement ou d'une provision selon les cas.

Par contre, dans un souci de prudence, les plus-values constatées mais non réalisées sont ignorées.

### **Le PCG a normalisé la présentation du bilan.**

Trois modèles (systèmes) de bilan sont proposés :

Bilan du **système abrégé**, Le bilan du système abrégé est réservé aux entreprises qui peuvent présenter des documents simplifiés

Bilan du **système de base** Il s'agit du système de base qui s'applique à la généralité des entreprises,

Bilan du **système développé**. Le bilan du système développé permet, aux entreprises qui le souhaitent, une analyse plus détaillée des créances et des dettes en distinguant les éléments d'exploitation et les éléments hors exploitation.

**ANBDD NANTES Comptabilité générale**

BILAN AU 31/12/n Société ALPHA-BETA			
Séance n°26	ACTIF	PASSIF	
N° de Cpte	BRUT	Amt.Prov	NET
			<b>10 832,21</b>
			<b>0,00</b>
205001	<b>ACTIF IMMOBILISE IMMOBILISAT. INCORPORELLES</b> Logiciels Amortissements logiciels	18 950,17	1013
		18 950,17	
			<b>10 786,48</b>
214000	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b> Constructions sur sol d'autrui	13 893,30	1061
	Amortissements construct* s/sol d'autrui	7 596,98	
218301	Matériel de Bureau	5 926,33	110
	Amortissements Matériel de Bureau	5 926,33	
218302	Matériel informatique	26 788,63	129
	Amortissements Informatique	26 788,63	
218400	Mobilier	15 573,84	
	Amortissements Mobilier	11 083,68	
			<b>45,73</b>
275000	<b>AUT. IMMOBILISAT. FINANCIERES</b> Dépôts et cautionnements versés	45,73	1511
			<b>232 439,55</b>
			<b>40 908,39</b>
44400	<b>ACTIF CIRCULANT</b> <b>CREANCES</b> Etat - Impôts s/bénéfices	3 750,00	408100
445670	Credit de TVA à reporter	26 051,53	438610
44586.	TVA en attente déductible	8 714,86	445874
468700	Produits à recevoir	2 392,00	448600
			<b>191 531,16</b>
	<b>DIVERS</b>		512002
	* Disponibilités		
5120010	Compte BRO (000110252402)	191 531,16	487000
			<b>191 531,16</b>
			<b>25 705,37</b>
486000	<b>COMPTE de REGULARISATION</b> Charges constatées d'avance	25 705,37	
			<b>268 977,13</b>
			<b>149 969,07</b>
			<b>244 000,00</b>
			<b>24 400,00</b>
			<b>7 031,08</b>
			<b>-125 462,01</b>
			<b>60 000,00</b>
			<b>14 557,10</b>
			<b>10 628,13</b>
			<b>3 234,50</b>
			<b>1 500,00</b>
			<b>397,00</b>
			<b>1 337,50</b>
			<b>694,47</b>
			<b>44 450,96</b>
			<b>44 450,96</b>
			<b>268 977,13</b>

89

## LES NOUVELLES NORMES COMPTABLES

### CADRE GENERAL DES NOUVELLES NORMES :

#### Motivation de l'harmonisation comptable :

La coexistence de différents référentiels comptables internationaux, alors que les échanges sont de plus en plus mondialisés, et les économies de plus en plus intégrées, pose des problèmes de lisibilité des informations comptables, en fonction des normes selon lesquelles elles ont été établies (normes *anglo-saxonnes* : USGAAP - United States Generally Accepted Accounting Principles ; *européennes* : 7<sup>ème</sup> directive ; *internationales* : IASB - International Accounting Standard Board).

Un processus d'harmonisation, puis de normalisation internationale est donc en cours, qui à terme devrait aboutir à une convergence des principaux standards (USGAAP et IASB). Par ailleurs, l'union européenne a adopté le 29 septembre 2003 les normes internationales IAS (devenues depuis juin 2003 IFRS - International Financial Reporting Standards). Les normes comptables françaises sont particulièrement concernées par cette mise en conformité, en raison de leur caractère singulier.

#### L'évolution des normes françaises :

Les normes comptables françaises sont très particulières, marquées par certaines caractéristiques :

- Primauté de la vision juridique sur l'aspect économique (contrairement aux normes anglo-saxonnes ou internationales)
- Imbrication très forte avec la fiscalité (alors que les normes comptables USGAAP ou IFRS sont complètement déconnectées de la fiscalité)
- Malgré l'existence d'un plan de comptes précis, les règles sont très peu contraignantes, bien moins que les USGAAP qui prévoient et codifient quasiment tous les cas possibles (les IFRS se situant entre les deux)

L'adoption progressive des normes internationales IFRS va se traduire par un bouleversement des méthodes comptables en France. L'adoption des normes IFRS est obligatoire pour les sociétés cotées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Ces sociétés devront donc présenter leurs comptes selon ces normes, ainsi que leurs filiales, soumises de façon indirecte aux mêmes règles. Par contre les PME / PMI ne sont pas en mesure de se mettre aux nouvelles normes de façon aussi rapide et exhaustive, et ne peuvent présenter leurs documents de synthèse selon ces normes. Elles devront cependant appliquer les modifications du plan comptable général induites par le processus de normalisation.

#### Cadre conceptuel :

Les **hypothèses de base** dans lesquelles se placent les normes IAS-IFRS (34 normes IAS perdurent sur les 41 normes d'origine, plus IFRS1 et IFRS2) sont **semblables** à celles qui prévalent dans le plan comptable général :

- **comptabilité d'engagement**
- **continuité d'exploitation**

Les états financiers établis selon les normes IFRS doivent respecter les **caractéristiques qualitatives** suivantes :

- **image fidèle**
- **pertinence**
- **prudence**
- **importance relative**
- **indépendance des exercices**

qui **correspondent aux principes comptables français** édictés par le code de commerce (articles L-123) et le plan comptable général (PCG-120).

Certaines **differences** existent cependant comme la **prééminence de la substance sur la forme** (présent en IFRS et non énoncé en PCG), ou à l'inverse le **principe de non compensation**, formel en France (PCG 130-2 et 3) avec des exceptions en IFRS.

**PRINCIPALES CONSEQUENCES COMPTABLES :**

**Primauté du bilan sur le compte de résultat :**

La comptabilité française accorde beaucoup d'importance au compte de résultat, alors que pour le référentiel IAS/IFRS c'est le **bilan qui est prépondérant**, le compte de résultat étant considéré comme le document explicatif du montant du résultat de l'exercice qui a été porté au bilan.

**Appréciation des actifs à leur juste valeur :**

Jusqu'à présent, en France le bilan est établi selon le **principe des coûts historiques**, c'est-à-dire que (hors réévaluation ponctuelle) les différents éléments du patrimoine de l'entreprise conservent la valeur brute qui était la leur lors de leur entrée dans les comptes, même si celle-ci est très ancienne. Bien entendu les dépréciations certaines sont enregistrées par le mécanisme de l'amortissement, mais sans que l'on s'interroge sur la réalité des valeurs d'origine.

A l'inverse, les normes IAS/IFRS sont basées sur la notion de **juste valeur**, c'est-à-dire une évaluation de la valeur réelle de chaque élément à chaque inventaire comptable.

Ceci se traduit en particulier par la **recherche de dépréciations éventuelles (hors amortissement)**, à prendre en compte dans l'estimation des biens figurant au bilan : tout indice de perte de valeur doit conduire l'entreprise à comparer la valeur nette comptable du bien à sa valeur vénale, et à sa valeur d'usage, pour ne retenir que la plus forte de ses deux valeurs si elles sont inférieures à la valeur nette comptable, et enregistrer une dépréciation pour la différence entre la valeur nette comptable et la plus forte des 2 valeurs, vénale et d'usage (cf fiche « Immobilisations et amortissement, les changements du Plan comptable général au 1/1/2005 »).

**Quelques interrogations :**

La détermination de la **valeur d'usage** n'est pas évidente, puisqu'il faut déterminer une **valorisation des avantages économiques** que l'entité obtiendra à l'avenir de l'utilisation du bien, par exemple par actualisation de flux futurs de trésorerie attendus. Comme chaque immobilisation n'est pas forcément analysable séparément, il sera souvent nécessaire de les regrouper en ensembles, appelés UGT (Unités Génératrices de Trésorerie). Outre la complexité de mise en œuvre, le résultat obtenu a un aspect spéculatif qu'il ne sera facile de justifier avec certitude ...

Par ailleurs, cette recherche de la « juste valeur » à chaque clôture comptable peut se traduire par des variations importantes de certains éléments du patrimoine de l'entreprise (financiers par exemple) entraînant des plus ou moins values très fortes d'un exercice sur l'autre, jusqu'à présent constatées seulement lors de la cession des biens concernés.

Enfin, que penser par exemple des sièges sociaux, bâtiments de centre-ville, pour lesquels on pratique un amortissement correspondant à une dépréciation théorique, alors que ce sont des biens qui prennent de la valeur historiquement, et même en euros constants ?

**DIVERGENCES ACTUELLES ENTRE PCG ET IFRS :**

- **dépenses de gros entretien et grandes révisions**: option maintenue pour le PCG (provisions ou comptabilisation par composants) alors que pour les normes **IFRS** application obligatoire par **composants**
- **provisions réglementées (14X : provision pour hausse de prix, pour investissement pour amortissement dérogatoire...)** qui n'existent pas dans la norme IAS 37 : l'harmonisation du PCG avec l'IAS 37 devra-t-elle se traduire par une suppression de cet avantage fiscal, ou par un abandon des écritures comptables et un retraitement extra-comptable dans le tableau 2058 ?
- **activation des frais de développement (203)**: optionnelle pour le PCG, obligatoire pour IFRS
- **frais d'établissement et de constitution (201)**: possible pour le PCG (méthode préférentielle, inscription en charges), inscription en charges obligatoire pour IFRS
- **frais d'acquisition des immobilisations (ex. 4812)**: en charges **ou** en coût d'acquisition des immobilisations pour le PCG (choix seulement pour les comptes individuels, obligatoirement en coût d'acquisition pour les comptes consolidés), font partie du coût d'acquisition des immobilisations pour IFRS
- **charges différées (ex. 4811) et charges à étaler (ex. 4818)**: en charges désormais pour le PCG (sauf si conditions remplies pour l'inscription à l'actif), en charges obligatoirement pour IFRS
- **différences de conversion actif (476)**: à l'actif en comptes individuels pour le PCG, inscription en charges pour IFRS

SITUATION POUR LES COMPTES INDIVIDUELS :

En dehors des 1 100 sociétés cotées françaises, dans l'obligation de présenter leurs comptes consolidés à partir du 1/1/2005 en IFRS, et des 29 000 filiales de ces sociétés, qui sont en pratique tenues de pratiquer un reporting en IFRS, les autres entités (plus de 2 millions) n'ont pas à présenter leurs comptes selon les normes IFRS. Elles doivent cependant appliquer les modifications apportées au PCG, en particulier dans le domaine des immobilisations et amortissements (cf fiche « *mise en œuvre des nouvelles normes comptables dans l'enseignement professionnel* »).

Ces autres entités, et en particulier les PME, sont très inquiètes sur la suite du processus de convergence avec les IFRS (complexité de la mise en œuvre, conséquences fiscales).

En 2004, l'application des normes IFRS dans les comptes individuels pouvait prendre 3 voies :

- ❖ obligation d'utiliser les IFRS dans les comptes individuels pour toutes les sociétés (full IFRS) : **inadapté aux PME, impossible à appliquer dans l'immédiat**
- ❖ interdiction des IFRS en comptes individuels, maintien d'un PCG progressivement convergent
- ❖ possibilité de choix entre les 2 solutions : **écartée car entraînant une inégalité de traitement** entre les entités utilisant les IFRS et celles restant en PCG

C'est donc la **deuxième solution, interdiction des IFRS dans les comptes individuels et maintien de l'application du PCG progressivement convergent avec les normes IFRS, qui a été choisie.**

CONNEXION COMPTABILITE / FISCALITE :

Le Conseil National de la Comptabilité a créé 3 groupes de travail :

- IAS et PME (en 2003)
- IAS et fiscalité (en 2003)
- IAS et droit (en 2004)

pour examiner les conséquences comptables, fiscales et juridiques de la convergence du PCG avec les IFRS, et la possibilité d'utiliser les IFRS dans les comptes individuels.

Les normes IFRS imposent le respect de règles purement comptables, sans référence fiscale. Or, en France, il y a une très forte connexion entre comptabilité et fiscalité : en principe la fiscalité est assujettie à la comptabilité, dans la pratique les entreprises appliquent à leurs comptes des règles tirées du code général des impôts (exemples : durées d'amortissement utilisées = durées d'usage admises par le CGI, souvent très inférieures aux durées réelles d'utilisation ; utilisation de l'amortissement dégressif).

Dans la perspective d'une convergence intégrale du PCG vers l'ensemble des normes IFRS, on pourrait envisager :

- Soit l'alignement de la fiscalité sur les règles comptables internationales, ce qui se traduirait par la perte de l'indépendance fiscale de la France, de grandes différences dans les rentrées fiscales pour l'Etat, et un risque d'accroissement de l'assiette fiscale pour beaucoup d'entreprises (rythme d'amortissement plus faible par exemple) : à peu près impossible
- Soit le maintien de la réglementation fiscale en comptabilité, c'est-à-dire non-respect de règles comptables internationales : c'est l'inverse du processus actuel de convergence.

Ces deux options extrêmes paraissant exclues, il semble que l'on s'oriente vers une évolution conjuguée des règles fiscales avec les nouvelles règles comptables. L'administration fiscale semble s'être engagée dans ce cadre pour :

- ❖ le maintien de la connexion entre comptabilité et fiscalité
- ❖ la neutralité fiscale des changements comptables

Exemple sur l'amortissement :

- si durée d'usage (admise fiscalement) > durée réelle d'utilisation : les amortissements comptables calculés sur la durée réelle sont supérieurs aux amortissements déductibles fiscalement, il faut faire une **réintégration extracomptable de la partie excédentaire non déductible sur l'état 2058**

- si **taux d'usage > taux économique** (application d'un taux dégressif ou exceptionnel) : les amortissements comptables calculés sur la durée réelle sont inférieurs aux amortissements déductibles fiscalement, il faut comptabiliser le **complément d'amortissement déductible en amortissement dérogatoire**, tant que ceux-ci perdurent. Si la convergence avec les IFRS continue et se traduit par la **suppression des provisions réglementées**, il faudra opérer une **dédiction extracomptable** sur l'état 2058

Par ailleurs, la mise en œuvre des nouvelles règles concernant en particulier les immobilisations et l'amortissement, pourra se traduire dans la première application sur les composants de manière **rétrécitive**, par des conséquences fiscales selon la méthode utilisée (cf fiche «*mise en œuvre des nouvelles normes comptables dans l'enseignement professionnel*»). La loi de finances rectificative pour 2004 permet aux entreprises un **étalement sur 5 ans** de la minoration ou la majoration éventuelle du bénéfice imposable du premier exercice ouvert à partir du 1/1/2005. L'entreprise peut renoncer à cet étalement si le différentiel ne dépasse pas 150 000 €.

Les PME sont particulièrement inquiètes des conséquences de l'application des nouvelles règles comptables, et de la convergence avec les IFRS. Elles estiment que ces règles ont été conçues avant tout pour les grandes entreprises, avec des préoccupations ou des besoins financiers internationaux. Les PME estiment qu'elles sont moins concernées, et qu'elles n'ont pas par ailleurs les moyens techniques et humains des grandes entreprises pour réaliser tout le travail nécessité par les changements comptables. Ainsi, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris \* demande pour les PME :

- du temps pour s'adapter et se préparer
- une information plus complète et plus précise sur les évolutions du PCG et leurs conséquences
- des simplifications et allègements pour les PME (en particulier exemptions de nombreuses informations dans l'annexe)
- la conservation des avantages fiscaux existants (en particulier en matière d'amortissement)
- le maintien du principe de connexité, en raison de la simplicité qu'il représente.

\* *La convergence du droit comptable français vers les normes IAS/IFRS : propositions comptables et fiscales de la CCIP* (rapport du 23/12/2004, disponible sur le site Internet [lesechos.fr](http://www.lesechos.fr) –voir ci-dessous)

#### **Eléments de bibliographie :**

*Les normes comptables internationales IAS/IFRS (2<sup>ème</sup> édition 2004-2005)* C. MAILLET et A. LE MANH  
Editions FOUCHER  
*IFRS 2005 Divergences France/IFRS (2<sup>ème</sup> édition)* Collectif Editions Francis Lefebvre  
*Revue Fiduciaire Comptable* N° 311 novembre 2004  
*Revue Fiduciaire Comptable* N° 313 janvier 2005  
*Revue Fiduciaire Comptable* N° 314 février 2005  
*Mémento Francis Lefebvre Comptable 2005*, p. 1583 à 1657  
*Mémento Francis Lefebvre Fiscal 2005*, p.162 à 177

#### **Webographie :**

*Conseil National de la Comptabilité* : <http://www.finances.gouv.fr/CNCompta/>  
*Propositions de la Chambre de commerce de Paris* : [http://www.lesechos.fr/info/rew\\_france/200051005.htm](http://www.lesechos.fr/info/rew_france/200051005.htm)  
*Centre de Ressources Comptabilité Finances de l'académie de Grenoble* : <http://www.ac-grenoble.fr/crcf/ecogest/crcf/index.php>  
*Université Paris-Dauphine* : <http://www.crefiqe.dauphine.fr>  
*Nouvelles normes comptables internationales IAS/IFRS en vidéo (55 minutes)* - C. MAILLET et A. LE MANH : <http://www.comptalia.com>

# Comptabilité et gestion de l'entreprise

## Partie Exercices

- **Séance n° 1 Les objectifs de la Comptabilité – Notion de bilan, le patrimoine de l'entreprise**

Le 1<sup>er</sup> Janvier n, M. BOGARD, entrepreneur de maintenance industrielle, est propriétaire :

- un terrain de 920 000 €
- un atelier à usage industriel 1 140 000 €
- un bâtiment administratif 938 000 €
- matériel technique de maintenance industrielle 643 000 €
- véhicules utilitaires 420 000 €
- mobilier de bureau 115 000 €
- stock de matériel pour le remplacement de pièces usagées 2 067 600 €

Les créances sur les clients font 839 700 €.

En banque il dispose de 47 800 € déposé sur un compte courant, tandis qu'il y a 3 900 € dans la caisse.

Par ailleurs les dettes envers les fournisseurs sont de 1 768 300 €, les dettes d'impôt de 129 400 € et les dettes envers l'URSSAF et les organismes sociaux de 237 500 €.

\*\*\* présenter son bilan de début d'exercice au 1/1/n

Au 31 décembre n, la situation est la suivante :

Le terrain n'a pas changé de valeur. Les ateliers et bâtiments se sont dépréciés de 2 %. Le matériel technique de maintenance industrielle , le mobilier de bureau se sont dépréciés de 10 %..

Les véhicules se sont dépréciés de 20 %.

Le stock de matériel est estimé à 1 981 800 €

Les clients doivent 853 000 €

Sur le compte en Banque il y a 43 400 € et 5 200 € en caisse.

Les dettes envers les fournisseurs sont de 1 752 100 €, envers l'état de 110 300 € et envers l'URSSAF de 283 600 €.

\*\*\* présenter le bilan au 31 décembre n.

\*\*\* déterminer le résultat pour l'année n.

- **Séance n° 2 Le suivi d'un compte Caisse, Banque... Le Grand-livre**

**Au cours du mois d'octobre n, l'entreprise KELFENEC a effectué les opérations suivantes :**

- Le 03: achat à crédit au fournisseur Albert facture N° 2135, montant net à payer: 12 543 € au 25 de ce mois..
- Le 05: règlement de frais de port en espèces pour 230 € à La Poste pour un envoi de marchandises destiné au client MARTIN
- Le 06: règlement par chèque bancaire de la prime annuelle d'assurance du GAN : 8540 €.
- Le 07: achat au comptant de marchandises réglé par virement bancaire: 3 685 €.
- Le 08: vente à crédit au client MARTIN, facture N° 6129, montant net à payer: 4 518 € (dont récupération frais de port: 230 €).
- Le 11: encaissement par la banque de l'entreprise de coupons des titres CARREFOUR que possède l'entreprise : 650 €.
- Le 12: ventes au comptant contre espèces: 1 214 € et contre chèques bancaires: 8 715 €.
- Le 13 : règlement au comptant par chèque bancaire d'une facture du garagiste RENAULT relative à la réparation de la camionnette : 1 217:€.
- Le 15: chèque bancaire du client MARTIN en règlement de la facture N° 6 129.
- Le 15: règlement par virement bancaire du salaire du vendeur: 1 450 €.

- Le 16 acheté 10 € une carte téléphonique France Télécom (pièce de caisse)
- Le 19 versé à partir de la caisse sur le compte de l'entreprise à la banque un montant de 4000 €
- Le 23 vendu d'occasion en espèces un véhicule pour 2000 € (facture)
- Le 24 reçu un versement en espèces de 300 € du client FIDELIO qui nous devait cette somme.
- Le 25 : payé 4 carnets de timbre : 20 €
- Le 25 : virement bancaire à l'ordre du fournisseur Albert en règlement de sa facture N° 2 135.

**Travail à faire :**

**1 Présenter le compte CAISSE pour l'ensemble du mois de Octobre ; (au 1 octobre le solde du compte CAISSE était de 18450 €)**

**2 Présenter le compte BANQUE (au 1 octobre le solde du compte Banque était débiteur de 12 750 €)**

**3 Présenter le compte Fournisseurs (au 1 octobre le solde du compte était de 0)**

**4 Présenter le compte Clients (au 1 octobre le solde du compte était débiteur de 300 €)**

**5 Faire l'analyse des flux en utilisant les comptes en “T”**

- Séance n° 3 Les principes comptables, le droit et la réglementation comptable

M. CARPENTIER – libraire – apporte à la création de son entreprise le 20 octobre n<sup>o</sup> :

- en numéraire la somme de 60 000 €
- un stock de livres . Ce stock est évalué à 10 000 €

Les opérations suivantes sont enregistrées par la librairie CARPENTIER

22 octobre : location d'un pas de porte dans le centre commercial d'une nouvelle cité, 4 mois de loyer pour 10 000 €,  
loyer payé d'avance - dépôt de garantie - 2 500 € (chèques n<sup>o</sup> 3855 229 et 3 855 230)

30 octobre emprunt au Crédit Industriel de l'Ouest pour l'équipement de la librairie: 50 000 €

31 Octobre facture de « l'agencement du magasin » pour les installations réalisées : 30 000 € à régler pour le 31 décembre.

2 Novembre : achat d'une camionnette d'occasion : 10 000 € payé par chèque n<sup>o</sup> 3 855 231

2 Novembre : achat de carburant : 80 € payé par chèque n<sup>o</sup> 3 855 232

2 Novembre : achat de mobilier, de caisse enregistreuse ... 10 000 € (payé par chèques n<sup>o</sup> 3855 233 à 3 855 236)

3 Novembre : carte grise du véhicule : 150 € payé par chèque n<sup>o</sup> 3 855 237

3 Novembre : assurance du véhicule 250 € payé par chèque n<sup>o</sup> 3 855 238

4 Novembre : prélevé en banque un fonds de caisse de 200 €

**ANBDD NANTES Comptabilité générale**

5 Novembre : ventes de la journée : espèces 100 €, chèques remis 350 € (prix d'acquisition de ces livres 175 €)

6 Novembre : facture de publicité : 2 900 € à payer pour le 31 décembre.

30 Novembre : ventes du mois : 9 300 € (prix d'acquisition 4 900 €)

30 novembre : prélèvement de M. CARPENTIER : 1 500 € chèque n° 3 855 239

1 Décembre : achats de renouvellement et d'accroissement du stock : 30 000 €. Le règlement du fournisseur doit être effectué au 31 décembre n.

3 Décembre : essence : 120 € chèque n° 3 855 240

29 Décembre : ventes du mois : 23 125 € (prix d'acquisition 12 300 €)

30 décembre : renouvellement et accroissement du stock : 35 000 € à payer au 31 janvier

31 Décembre : prélèvement de M . CARPENTIER : 1 500 € chèque n° 3 855 241

31 décembre : règlement des factures à échéance du 31 décembre (montants prélevés)

**TRAVAIL A FAIRE**

**1 Identifier les flux relatifs à chaque opération en utilisant des comptes en « T »**

**2 Déterminer le résultat de la période**

**3 Retrouver le résultat en utilisant les comptes ventes de marchandises et achats de marchandises. (le stock final de marchandises vaut 57625 €)**

- n° 4 Les principes comptables, le mécanisme de la partie double, l'enregistrement comptable des opérations au comptant et à crédit

**Au premier octobre n, la situation d'un commerçant est la suivante :**

➤ Capital engagé personnellement .....	300 000.00
➤ Emprunt auprès de la Banque de Bretagne .....	10 000.00
➤ Immeuble d'exploitation.....	150 000.00
➤ Matériel.....	75 000.00
➤ Mobilier, matériel informatique.....	30 000.00
➤ Stock de marchandises.....	à déterminer
➤ Compte courant à la Banque de Bretagne.....	19 818.37
➤ Compte chèque postal.....	1 522.31
➤ Caisse.....	13 999.25
➤ Dettes envers les fournisseurs.....	22 367.16
➤ Créances sur les clients.....	8 501.59

Sachant qu'à cette date le commerçant n'est ni en perte ni en profit et que sa situation ne comporte pas d'autre élément, présenter le bilan au 1 octobre.

**Le commerçant effectue en Octobre les opérations suivantes :**

- Le 03: achat au comptant de matériel réglé par chèque bancaire HT 16 000 €
- Le 04 vente au comptant contre espèces de marchandises .. Prix d'achat HT 4000 € prix de vente HT 6000 €
- Le 05: règlement en espèces du client Ragon 3200.00 €
- Le 07 règlement de l'ensemble des dettes envers les fournisseurs par chèque postal Pour 1400.00 € et par banque pour 20 967.16 €
- Le 08: vente à crédits de marchandises au client Dandelion .. Prix d'achat HT 22 000 € Prix de vente HT 32 000 €
- Le 11: Achat comptant de marchandises à MARTIN,

pour HT 16 518.00 €  
Paiement par chèque bancaire n° 2565369

- Le 12: versement à la banque par prélèvement en caisse de : 25 000 €
- Le 13: ventes au comptant contre espèces TTC 1 214 € Prix d'achat HT 2 000 €
- Le 14 : ventes au comptant contre chèque remis au CCP TTC 26 020 € Prix d'achat HT 14 000 €

**Travail à faire :**

**Sachant qu'en fin de période le stock de marchandises est de 8 043.64 €**

**Présenter le bilan du commerçant après ces opérations du mois d'Octobre**

**Présenter le compte de résultat**

- n° 5 Les instruments de la comptabilité : journal, grand-livre, balance

Les éléments de l'entreprise individuelle "TREMOL" sont au 31/10/n les suivants:

Compte de l'exploitant	?
Emprunts	30000
Terrain	25000
Constructions	25000
Matériel de transport	30000
Fonds de commerce	35000
Dépôts et cautionnements	2500
Stock de marchandises	90000
Clients	30000
Fournisseurs	47000
Banque	19000
Caisse	15000

Les opérations du mois de Novembre n sont les suivantes

Achats de marchandises	90000
Règlements aux fournisseurs	95770
<u>Diverses charges réglées.</u>	
loyer commercial	20000
E.D.F.	5000
France télécom	2000
Salaires	42000
Charges sociales	25000
taxe professionnelle	9000
Les ventes du mois se sont élevées à	197500
(ces marchandises avaient été acquises pour	80000)
Les clients ont réglé durant le mois	169000
Au 30 novembre, le stock de marchandises	100000

#### TRAVAIL A FAIRE:

Enregistrer les opérations au journal de Novembre

Etablir la balance au 30 novembre n

Présenter le compte de résultat au 30 novembre n (bénéfice 14 500)

Présenter le bilan au 30 novembre n.

- **Séance n° 6 Les comptes annuels, la double détermination du résultat.**

Les opérations suivantes ont été enregistrées par l'entreprise HUSAVIK - petite entreprise de déménagements garde meubles – depuis sa création le 23 octobre n jusqu'à la fin décembre n :

**23/10 Apports de M. HUSAVIK :**

en numéraire : 45 735 € déposés en banque

en nature : une construction à usage de garage – garde meubles évalué à 228 674 €

en nature : le terrain sur lequel est édifié la construction : 60 980 €

en nature : un stock de pièces de rechange pour camions

Ce stock est évalué à 762 €.

**30/11 Emprunt à la Société Générale 76 225 €**

**1/12 Acquisition de matériel de bureau payé au comptant par chèque (chèque n° 101) TTC : 7 622 €**

**2/12**

Livraison de trois camions par le garage VOLVO Facture N° A1

106 714 €

TVA en sus au taux normal

**2/12** Prélevé sur le compte en banque pour constituer un fonds de caisse, (chèque n° 102 et pièce de caisse n° CR1) 1 500 € |

**3/12** Achat de carburant payé au comptant par chèque (chèque n° 103 899 € .....

**5/12** Encaissé un chèque représentant le prix d'un transport payé au comptant 1 296 € (chèque n° 800 et facture n° V.1)

**10/12-** Facturation d'un transport à l'entreprise HOFN (facture V2) net HT 3415 €

**13/12** Reçu une facture du garage VOLVO pour l'entretien des camions HT 610 € (facture n° A 2)

**20/12** Achat d'huiles de graissage paiement au comptant en espèces (pièce de caisse n° 2) 229 €

**23/12** Facturation d'un transport à l'entreprise SELLFOSS  
(facture n° V3) HT 3 811 €

**24/12** Reçu un chèque de l'entreprise HOFN  
(chèque no 1050) 4 084.34 €

**28/12** Paiement au garage VOLVO  
63 815 € de la première traite (50 % du prix total)

**31/12** Enregistrement des salaires des chauffeurs  
(dont charges patronales 915 €) 4269.00 €  
Paiement des salaires (chèque 105 à 107) 2 897 €

**31/12** Prélèvement de M. HUSAVIK (chèque no 108) 2 000 €  
Changement de la batterie d'un camion pris sur le stock de  
Pièces de rechange (livraison à soi-même) 300 €

**31/12** Paiement de la facture de la société « RESTO-ROUTE » organisme  
émetteur de  
titres-restaurant, opération exonérée de TVA. (part employeur restant à la charge  
de l'entreprise) (chèque no 109) 1448 €

**TRAVAIL A FAIRE :**

**Enregistrer les écritures au Journal**

**Présenter la balance, le bilan et le compte de résultats au 31/12/n**  
(le stock final de pièces de rechanges pour camion est de 462 €)

- **Séance n° 7 Le plan comptable général, le plan de comptes de l'entreprise**

### **Notion de résultat**

Dans son calcul prévisionnel, un paysan a prévu pour l'année N que sa production vendue serait de 140 000 € et ses charges de 50 000 €

Par ailleurs il prélèvera sur sa récolte l'équivalent de 4 500 € de production aux fins de consommation familiale.

La dépréciation de son matériel d'exploitation est estimée à 35 000 € pour l'année N.

De plus un tracteur devra être acquis en fin d'année en remplacement d'un matériel ancien dont le coût d'achat est prévu pour 57 000 €

Quel est le résultat économique escompté par cet exploitant ?

- Séance n° 8 La comptabilité usuelle, les relations avec les fournisseurs et les clients, les achats et les ventes

### Première partie

Vous passez un test afin de travailler au service comptabilité de l'entreprise "B FOEHN", 15 rue Gazzino à Marseille 6<sup>ème</sup>.

Cette entreprise fabrique de la compote de fruits en boites de 1 kg.

Le chef comptable vous demande :

- 1) De compléter les factures inachevées.
- 2) D'enregistrer toutes les factures au JOURNAL.
- 3) D'enregistrer les paiements consécutifs à ces opérations

<b>Reçue le 3 octobre n Facture n° 2829 DOIT Le 1.10.n</b>	<b>ETS ALAIN B. FOEHN</b>
Pommes 20 000 kg à 1.427 €	28 540
Remise 10 %	2 854
Net commercial	25 686
Escompte 2 %	513,72
	25172,28
T.V.A. 5,5 %	1 384,48
NET	26 556,76
Port déboursé HT	180,00
Net	26 736,76
Paiement comptant par chèque	

<b>Reçue le 11.10.n</b> <b>Facture n° 7512</b> <b>Le 10.10.n</b>	<b>ETS BERTRAND</b> <b>DOIT</b> <b>B. FOEHN</b>
40000 Boites fer blanc à 0.09€	3 600,00
TVA à 19.60 %	705,60
	4 305,60
Port forfaitaire	250
T.V.A. 19,60 %	49,00
Net dans 30 jours	4 604,60

<b>Reçue le 30.10.n</b> <b>Avoir n° 61</b> <b>Le 29.10.n</b>	<b>VACKEN</b> <b>AVOIR</b> <b>B. FOEHN</b>
Retour de 500 kg de sucre à € 3000 la T Sous remise de 2 %	1470
TVA 5,5 %	80,85
NET A VOTRE CREDIT	€ 1550.85

---

**Reçue le 24.10.n**  
**Facture n° 507**  
**Le 21.10.n**

<b>N VACKEN</b> <b>DOIT</b> <b>B. FOEHN</b>	
Sucre : 25 tonnes à € 3 000 la tonne	75 000
Remise 2 %	1 500
	73 500
T.V.A. 5,5 %	4 042,50
	77 542,50
Avance	5000.00
Net dans 30 jours	72 542,50

<b>Facture n°1224</b> <b>Le 9.10.n</b> <b>INTERMARCHÉ</b>	<b>B. FOEHN</b> <b>DOIT</b> <b>Cent. d'achat</b>
150000 kg à 0.325 <sup>E</sup> le kg	
Remise 10 %	
Net Commercial	
Port forfaitaire	230
TVA 5,5	
Avance	3 000
Net dans 45 jours	

<b>Facture n° 1225</b> <b>Le 18.10.n</b>	<b>B. FOEHN</b> <b>DOIT</b> <b>Coopérative de St ETIENNE</b>
45 000 kg à € 0.325 le kg	14 625
Remise 4 %	585
	14 040
T.V.A. 5,5 %	772,20
	14 812,20
Port débours HT	210,00
	15 022,20
Avance	900,00
Net par chèque dans 45 jours	14 122,20

<b>Avoir N° 28</b> <b>Le 25.10.n</b> <b>INTERMARCHÉ</b>	<b>B.FOEHN</b> <b>AVOIR</b> <b>Cent. D'achat</b>
Retour de 5000 boites abîmées 5000 KG à € 0,325 Remise 10 %	1625.00
TVA taux 5.50 %	
NET A VOTRE CREDIT	

## **Seconde partie**

D'un compte de résultat d'une entreprise, on possède les informations suivantes :

Produits exceptionnels 170 000 euros  
Charges d'exploitation : 947 000 euros  
Produits d'exploitation 1 206 000 euros  
Impots sur les sociétés : 77 000 euros  
Charges exceptionnelles 213 000 euros  
Le résultat de cette entreprise est de 85 000 euros.

Sachant que les charges financières font exactement le double des produits financiers, présenter le compte de résultat de l'entreprise.

- **Séance n° 9 Les frais accessoires d'achat et de transport, notions sur les emballages**

**Les factures :**

L'entreprise SARL VET SUPER reçoit le 15 novembre n, de son fournisseur de toiles la facture suivante :

Toile 50 m <sup>2</sup>	4200
Remise sur achat	- 400
Frais de transport forfaitaire	200

Total hors taxe	4000
TVA au taux de 19.60 %	784

Avance reçue lors de la commande	2000
Total à payer	2784
Paiement par traite à 60 jours fin de mois.	

1 Quelle écriture passez-vous au journal de l'entreprise ?

2 L'entreprise qui dispose de trésorerie préfère payer comptant sous escompte. Elle demande à bénéficier d'un escompte pour règlement comptant de 1 %, ce que consent le fournisseur. Comment comptabilisez-vous cet escompte ?

3 Il apparaît qu'une partie de la toile reçue présente des défaillances. Toutefois moyennant un rabais de 200 €, l'entreprise accepte de conserver la toile livrée. Comment comptabilisez-vous ce rabais ?

4 Si le fournisseur est domicilié à l'étranger, comment ont été comptabilisés les droits de douane ?

**SA Felix BOURSE**  
**Fabrication de mercerie - bonneterie**  
**13 avenue du Prado**  
**Marseille 7ème**

Vendredi 14 novembre n  
MH/ 02 40 12 92 60

SARL VET SUPERI  
à l'attention de M. PARIS  
6, avenue de Provence  
75452 PARIS Cédex 09

**FACTURE N° 921037**

**Description de la prestation :**  
**Vente de materiel industriel de couture**

	<b>Nombre</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>TVA</b>	<b>Montant HT</b>
<b>-Boutons divers catégories</b>	<b>173798</b>	<b>0.35</b>	<b>(1)</b>	<b>60829.30</b>
<b>- Fermetures éclair</b>	<b>3717</b>	<b>5.00</b>	<b>(1)</b>	<b>18585.00</b>
<b>Montant total HT :</b>				<b>79 414.30</b>
<b>Code TVA (1) : TVA 19,60 %.....</b>				<b>15 565.20</b>
<b>Montant TTC en Euros</b>				<b>94 979.50</b>

**Règlement par tirage d'un effet domicilié au 30 décembre n, à retourner à**

**SA Felix BOURSE**  
Service facturation  
**BP 84001**  
**13007 Marseille Cedex 1**

**Facture en double exemplaire, dont un original pour le bénéficiaire.**  
**Numéro d'identification intracommunautaire FR50 855 801 072**

**Micronaute SA**  
**Matériel informatique**  
**49 rue de Paradis**  
**13014 - Marseille**

Vendredi 14 novembre n  
CC/ 05 33 25 29 85

SARL VET SUPER  
à l'attention de M. PARIS  
6, avenue de Provence  
75452 PARIS Cedex 09

**FACTURE N° 6332**

**Description de la prestation :**

**Vente de materiel informatique référence IMB Netvista**

**Montant total HT :** **3 490.00**

**Code TVA (1) : TVA 19,60 %.....** **684.04**

**Montant TTC en Euros** **4 174.04**

**Règlement par tirage d'un effet domicilié au 30 novembre n, à retourner à**

**Micronaute  
49 rue de Paradis  
13014 Marseille Cedex**

**Facture en double exemplaire, dont un original pour le bénéficiaire.  
Numéro d'identification intracommunautaire FR50 542 016 381**

**SARL VET SUPER**  
**Le spécialiste du vêtement de qualité**  
**6 avenue de Provence**  
**75452 Paris cedex 9**

Jeudi 13 Novembre n

Jean BEAUFORT  
Détaillant  
25 rue des Peupliers  
44700 ORVAULT  
FRANCE

**FACTURE N° 1987**

**DOIT**

**Description de la prestation :**

**Vente de 130 caleçons longs au prix unitaire de 15 euros l'unité**

<b>Montant total HT :</b>	<b>1 950.00</b>
<b>TVA taux 19,60 %.</b>	<b>382.22</b>
<b>Montant TTC en Euros</b>	<b>2 332.22</b>
<b>Récupération à l'exacte des frais de port montant HT *</b>	<b>112.00</b>
<b>Emballages consignés</b>	<b>100.00</b>
<b>Net à votre débit à nous régler</b>	<b>2544.22</b>

**Règlement par traite à échéance du 31 décembre n**

\* Remboursement de débours à l'exact : exonération de la TVA article 261 B CGI  
Instruction 3 A 3 80 du 24/1/80  
Facture en double exemplaire, dont un original pour le bénéficiaire.  
Numéro d'identification intracommunautaire FR50 786 024 976

BALANCE SARL VET SUPER

	Balance en date du 30 octobre n	Montant DT bilan d'origine	Montant CT bilan d'origine	mvt dt	mvt ct	soldes dt	soldes ct
101	Capital		500 000,00				
106	réserves		3 000,00				
16	emprunts auprés des établissements crédit		216 820,00				
207	fonds de commerce	50 000,00					
2154	matériel et outillage industriel	631 000,00					
2182	matériel de transport	28 200,00					
2183	matériel de bureau et informatique	41 600,00					
311	stock de matières premières	11 927,00					
355	stock de produits finis	19 000,00					
403	fournisseurs - effets à payer		97 400,00				
413	clients - effets à recevoir	88 711,00					
431	sécurité sociale		4 826,00				
4455	TVA à décaisser		2 300,00				
512	banque	22 387,00					
53	caisse	4 622,00					
601	achats stockés de matières premières	180 601,00					
6132	locations immobilières	10 380,00					
623	publicité	6 965,00					
624	transports et déplacements	112,00					
625	déplacements missions réceptions	11 820,00					
701	ventes de produits finis		254 225,00				
703	ventes de produits résiduels		28 754,00				
		1 107 325,00	1 107 325,00				

02/05/2008

- **Séance n° 10 Les moyens de paiement**

## LES OPERATIONS COURANTES DE L'ENTREPRISE, LES EFFETS DE COMMERCE

Les opérations du second semestre n de l'entreprise EXIGENCE sont les suivantes

1 enregistré la facture du 28 juin reçue de TOP BAGAGE le 1 juillet :

Marchandises TTC € 33 512.27

2 renvoyé le 24 juillet un billet à ordre à TOP BAGAGE à échéance du 10 octobre en règlement de la facture

3 Enregistré la facture du mois de Juillet n adressée au client PAPIN Marchandises hors taxes : € 2134.29

4 tiré sur le client PAPIN une lettre de change en règlement de la facture ci-dessus

5 enregistré la facture reçue du fournisseur MAMDA

- Marchandises HT € 2042.82 moins déduction d'une remise de 10 %
- Port forfaitaire € 75 HT
- Mention complémentaire : valeur en votre règlement sous huitaine sous escompte de 2 %

6 Paiement de la facture ci-dessus pour bénéficier de l'escompte de règlement.

7 adressé au client DELA la facture suivante

Marchandises € 3811.22, sous remise de 10 %

8 reçus du client DELA le règlement de la facture (7) sous déduction d'un escompte  
De 2 %. J'accepte et je régularise l'opération par une facture d'avoir.

9 Le chèque est remis en banque.

10 accepté € 3658.77 d'effets à l'ordre de divers fournisseurs

11 tiré divers effets sur les clients pour € 1219.59

12 Réalisation par l'entreprise pour elle-même, d'un équipement spécialisé, dans les conditions suivantes:

Matière utilisées hors TVA : € 12195.92

13 Remis à l'escompte € 4573.47 d'effets tirés sur divers clients à échéance de 30 jours.

14 Reçu de la banque, le bordereau d'escompte relatif à la remise (13).

La banque indique qu'elle crédite le compte du montant de la valeur nominale déduction faite de l'escompte - au taux de 6 % et de frais d'encaissement

Pour € 3.35 HT.

15 Règlement par la banque le 10 octobre d'un effet domicilié pour € 33 512 .27

16 Ventes de marchandises au comptant contre chèques remis immédiatement en banque. Montant TTC € 4302.17 .

17 Demandé au fournisseur BOGARD de retarder l'échéance de sa traite de € 3811.23 au 30 novembre pour une durée de un mois. BOGARD accepte mais demande une indemnité pour divers frais qu'il doit engager auprès de sa banque de € 20 .

18 remise à l'encaissement d'un effet de € 1829.38 à échéance 25 décembre n.

19 La banque nous avise de l'encaissement et porte en compte la valeur de l'effet sous déduction de sa commission d'encaissement de € 3.35 Hors taxe.

20 La banque avise du retour d'un effet impayé dans un lot d'effets initialement pris à l'escompte.

Valeur nominale € 686

Frais d'impayés € 14.64 HT

21 La banque prélève les agios mensuels € 142.39 dont des commissions pour € 18.29 HT

22 Réglé par chèque bancaire le loyer privé de M. LE CLERC gérant de l'entreprise.(€ 612 )

23 Retrait à titre privé par M. LE CLERC de l'équivalent de 2000 euros de la caisse

24 enregistré la paye du mois de Décembre n

Salaires bruts € 23000 (dont charges salariales 3000 euros)

Cotisations patronales € 4500

Séance n° 10

€

EXIGENCE

15, Rue du Lieutenant Pierre Murard  
BP 525 - 10081 Troyes Cedex France  
Tél. 03 25 71 36 36 Fax 03 25 71 36 15  
Télex : 840 805 P. BATO TROTE  
S.A. au Capital de 78.049.000 F - R.C.S. TROYES B 542 880 125  
SIRET 542 880 125 00010 - APE 132 G  
CODE TVA : FR 08 542 880 125

Credit Industriel de l'Ouest  
2 Avenue J. Claude Baudelle  
BP 84 E01  
44 040 NANTES Cedex 1

Messieurs,

Veuillez trouver ci-joint billet à ordre en règlement des factures suivantes :

V/FACTURE	DATE	NUMÉRO	MONTANT
Facture TOP BAGAGE	28/06/91	106105	33512,87€

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

INTERFAS - 14772

Bénéficiaire :

Credit Industriel de l'Ouest  
2 Avenue J. Claude Baudelle  
BP 84 E01  
44 040 NANTES Cedex 1

MONTANT POUR CONTRÔLE	DATE DE CRÉATION	ÉCHÉANCE	RÉF. SOUSCRIPTEUR	MONTANT
*33512,87€	28/06/91	106105		*33512,87€

N° de RIB à débiter  
CODES  
BANQUE GUICHET NUMÉRO DE COMPTE RIB  
30002 08762 0000060349M 66

NOM DU SOUSCRIPTEUR

Domiciliation  
Credit Lyonnais TROTE

AVAL

F. Dupont

ADRESSE  
DU  
SOUSCRIPTEUR

SA au capital de 11 549 448 €  
15, rue du Lt Pierre Murard  
BP 525 - 10081 TROYES Cedex (FRANCE)  
Tél. 03 25 71 36 36 - Fax 03 25 71 36 15  
www.banlift-banlift.com  
542 880 125 RCS TROYES - APE 132 G

LIEU DE CRÉATION

SANS FRAIS

- **Séance n° 11 La trésorerie de l'entreprise**

**TRESORERIE DE DÉCEMBRE n**

- Le 15 Décembre : facture d'achat de 50 micro-ordinateurs au fournisseur LE-MIEVRE à 902.53 € TTC l'unité, payable au plus tard le 15 août n.
- Le 16 Décembre échéance d'un crédit de fonctionnement consenti par la banque de 100 000 euros majoré des intérêts pour 7 325.45 €
- Le 17 Décembre : Réception d'une facture du fournisseur ALADIN de 300 € HT concernant un achat de fournitures de bureau. Escompte de 2 % si le paiement a lieu par retour du courrier.
- Le 18 Décembre : paiement de la facture du fournisseur ALADIN par chèque bancaire.
- Le 19 Décembre : le client GOUSENDOFF nous rend 10 emballages de micro-ordinateurs que nous lui avions consigné 7,23 € l'unité. Nous reprenons les emballages à 5.79 € (les prix sont considérés TTC)
- Le 20 Décembre : vente aux établissements LAGARDERE de 2 micro-ordinateurs pour 2 440 € HT l'unité avec remises habituelles de 5 % et 10 %. Il y a facturation d'un port forfaitaire de 75.00 € HT.
- Le 21 Décembre : échéance du prêt d'équipement pour 32 000 € majoré des intérêts pour 2264.00 euros
- Le 22 Décembre : des besoins de trésorerie se font sentir et nécessitent une remise à l'escompte des effets N° 45 et 46 à échéance du 1 Mars n + 1. Montant nominal de 914 € et 1 143 €.
- Le 23 Décembre : mise en place d'un crédit de fonctionnement pour une durée de 3 mois pour 90 000 euros

- Le 24 Décembre : réception de la banque d'un avis de crédit relatif à l'escompte des effets 45 et 46. Les agios se décomposent ainsi :  
Commission fixe pour les deux effets 5.34 € HT + TVA,  
Taux d'intérêt 6 % l'an.

**Travail à faire**

***Enregistrer les différentes opérations de Décembre*** . (taux de TVA : 19,60%)

**Présenter le suivi de la trésorerie de l'entreprise**

## Séance n° 12 La taxe sur la valeur ajoutée TVA

### **LA TVA**

La société « KICHOFTOU » SARL de RIQUEWHIR au capital de € 250 000 a une double activité :

- 1 fabrication vente de fours et cuisines pour collectivités
- 2 réparation de ces biens

La société n'a pas réalisé d'option particulière de TVA

Vous déterminerez les éléments utiles à l'établissement de sa déclaration de TVA du mois de Décembre n eu égard aux informations figurant dans les documents annexes :

- journal des ventes
- journal des achats / frais généraux
- journal des opérations diverses

Nota : la déclaration de TVA du mois de novembre n présentait un crédit à reporter de €18 500

Extrait du journal des opérations diverses de décembre n de l'entreprise KICHOFTOU

**7/12** Enregistrer la cession du camion véhicule utilitaire immobilisé acquis en n - 5 pour

€ 100 000 F HT (TVA initialement déduite 20600)

Prix total payé par l'acheteur : € 52 000 versé par chèque

**20/12** Le local commercial édifié en n - 3 (date d'achèvement le 12/06/ n - 3) est vendu pour un prix de € 300 000

coût de sa construction :

valeur comptable HT 150 000

TVA déduite en n - 3 29 400

**22/12** courrier de M. Schmitt, administrateur judiciaire, informant la société de la liquidation judiciaire de l'entreprise PLOUF (jugement le 15/12/ n)

La créance de prestations de services suivante reste en attente de recouvrement

Montant non encore recouvrée : € 135000

**28/12** Une machine outil à commande numérique achetée le 1/2/n - 4 pour €18000 HT est sortie de l'actif immobilisé pour une mise au rebut – attestée par huissier – en raison de son obsolescence.

**30/12** Un four polyvalent d'un montant de € 75 000 HT est livré au client EXCROC le 15/11/n. Il a été repris à ce dernier en vertu d'une clause de réserve de propriété (clause résolutoire) jusqu'au paiement complet.

De fait aucun règlement n'a été effectué.

**ANBDD NANTES Comptabilité générale**

## Séance n° 12

## JOURNAL DES ACHATS / FRAIS GENERAUX

(décembre n)

Date	n° facture	client / opération	A.B.S. (montants € HT)	Immobilisation (HT)	Précisions
03-déc	P / 704	Garage GUILLAME II	3425		réparation de la Porsche inscrite à l'actif du bilan
05-déc	P /705	Hotel "les Clapins" à Obernai	2735		Hébergement de deux salariés en mission d'étude
07-déc	M.	USINOR achat de matières premières livrées le 15/12	172000		règlement par traite au 31/03/n
20-déc	I 707	Concessionnaire VOLVO matériel utilitaire		130000	Trafic 3,5 T C.U. emprunt contracté au CA
30-déc	I 708	Compaq (micro-ordinateur IBM NetVista Pentium 4)		15000	Utilisation prévue : 5/7 ème pour la SARL 2/7 ème fins personnelles règlement par LCR au 31/

Séance n° 12

JOURNAL DES VENTES

(décembre n)

Date	n° facture	client / opération	C.A. Réparations (H.T.)	C.A. Ventes (H.T.)	Précisions
01-déc	P /2704	Krieg (réparation four industriel)	2700		Fournitures incluses pour 152 € HT
05-déc	V / 3401	Hermann (ensemble cuisine x 22)		327 000	Livraison 7/12/n acompte versé à la commande en 11/n pour 50 000
10-déc	V / 3402	Kuntzmann		30000	opération promotionnelle règlement échelonné sur 5 mois
15-déc	P / 2705	Rohfrisch (cantine scolaire)	75200		Paiement par versement d'acomptes sous la forme de 5 chèques de 10000 € chacun Encaissement du solde à l'achèvement des travaux le 14/12/n
20-déc	Avoir V 3401	Hermann		25300	Non conformité d'une partie des marchandises livrées
30-déc	V/ 3403	Eberhard Sarl	22000		Ce montant de 22 K€ (TTC : 26312) correspond à l'échéance d'un effet pour une réparation de Octobre Cet effet avait été escompté au début de Novembre

**n° 13 La réciprocité des comptes (première partie)**

Séance n° 13

**Etat de rapprochement bancaire**

**Entreprise KARTON  
44 rue Paul Dubois  
44000 - Nantes**

**Nous vous prions de trouver ci-dessous votre relevé de compte sauf erreur ou omission**

**compte tenu en EUROS**

Date	Détail des opérations	solde			
		Débit	Credit	Débiteurs	Créditeurs
	Solde au 30/10/ n		18 500		18 500
02-nov	Paiement chèque n° 848	4 200			
05-nov	Votre remise d'effets		41 750		
05-nov	Agios sur effets LCR (dont TVA 38,02)	832			
18-nov	Paiement chèque n° 850	11 200			
20-nov	Paiement chèque n° 851	21 000			
21-nov	remise de chèques		31 340		
22-nov	coupons sur vos actions Waterman		7 520		
29-nov	Domiciliations échues	18 740			
30-nov	Agios mensuels	1 205			
30-nov	intérêts sur votre dépôt à terme échu 30/11		2 200		

Vous trouvez ci-dessous le grand livre de l'entreprise (compte n° 512) Banque Normale

01-nov	<b>soldé à nouveau</b>	14300	
04-nov	Louis, mon chèque N° 849		1830
05-nov	Louis son paiement par chèque remis banque	31340	
08-nov	Ma remise à l'escampe LCR	41750	
10-nov	intérêts prélevés par CN sur remise	600	
10-nov	commission taxable prélevé par CN	232	
17-nov	coupons sur titres waterman	7520	
18-nov	Yvon, mon chèque n° 850		11200
22-nov	Lenaig, mon chèque N° 851		21000
23-nov	Rémise à l'encaissement échéance 31/12	75000	
24-nov	Sylvain, mon chèque n° 852		15700

**Travail à faire :**

- \* Calculer le solde à la banque après chaque opération
- \* Quelle erreur a été commise par le comptable de l'entreprise Karton ?
- \* quel compte de liaison aurait du être utilisé pour assurer la remise à l'encaissement du 23/11 ?
- \* Etablir l'état de rapprochement
- \* Passer les écritures de régularisation nécessaires

Séance n° 13

## **Etats de rapprochement bancaire**

Vous trouvez ci-dessous le grand livre de l'entreprise (compte n° 512) Banque Crédit Nantais

01/11/ n	<b>soldé à nouveau</b>	75660		
04/11/ n	Georges, mon chèque N° 520		7200	
05/11/ n	Louis son paiement par chèque remis banque	5270		
08/11/ n	Ma remise à l'escompte LCR	17800		
10/11/ n	intérêts prélevés par CN sur remise		180	
10/11/ n	commission taxable prélevé par CN		20	
17/11/ n	URSSAF : mon chèque n° 521		1250	
18/11/ n	Pierre, mon chèque n° 522		7270	
23/11/ n	Jean, mon chèque N°523		6000	
25/11/ n	Dupuis, son virement	8200		
<b>Travail à faire :</b>				

02/05/2008

Séance n° 13

**Etat de rapprochement bancaire**

**Entreprise LEROY  
125 bd Jean Jaures  
22000 - St Brieuc**

**Nous vous prions de trouver ci-dessous votre relevé de compte mensuel  
erreur ou omission**

**Votre compte, tenu en EUROS**

Date	Détail des opérations			solde	
		Débit	Crédit	Débiteurs	Créditeurs
	Solde au 30/11/ n		31 873,52		
05/12/ n	paiement chèque 7545367	1 253,42			
05/12/ n	remise de chèques		453 697,00		
10/12/ n	remise escompte net à votre crédit		45 278,75		
18/12/ n	paiement chèque n° 7545368	5 200,23			
20/12/ n	paiement chèque n° 7545369	727,00			
24/12/ n	virement en votre faveur de Le Normand			8 404,58	
29/12/ n	retour impayé de l'effet De La Ribodièvre	29 765,84			
29/12/ n	frais d'impayé	8,96			
31/12/ n	agios trimestriels	319,66			
31/12/ n	Rétrocessions commissions erronées		224,65		
	Total des mouvements	37 275,11	539 478,50		
				502 203,39	

Le comptable de l'entreprise LEROY vous remet la fiche du compte 512 Banque

01/12/ n	<b>solde à nouveau</b>	31 873,52	
04/12/ n	Georges mon chèque n° 7545367		1 253,42
05/12/ n	Mme CHEVREAU son paiement par chèque	453 697,00	
08/12/ n	effets remis à l'escompte	45 600,00	
10/12/ n	agios d'escompte sur remise d'effets		321,25
14/12/ n	remise d'un fichier de 39 prélèvements au 31 janvier n + 1	48 523,11	
17/12/ n	chèque n° 7545368 à l'ordre de Caisse de retraite cadres		5 200,23
18/12/ n	chèque n° 7545369 à l'ordre de Mme Ludivine GEORGET	727,00	
26/12/ n	Le Normand , son virement	8 404,58	
23/12/ n	chèque n° 7545369 à l'ordre de M. BONAMY		600,00
30/12/ n	virement salaires du mois		330 225,87
31/12/ n	remise de trois chèques à la banque	31 989,34	
		620 087,55	338 327,77
			281 759,78

**Travail à faire :**

- \* présenter l'état de rapprochement
- \* Passer les écritures de régularisation nécessaires

02/05/2008

n° 14 La réciprocité des comptes (seconde partie)Cas Grand Hôtel de Josselin

L'entreprise Grand Hôtel vous communique les documents suivants :

Compte 512 – BNP				
Dates	Libellés	Débits	Crédits	Soldes
01-03	Solde à nouveau			814,87
02-03	Domiciliations		1 880,00	-1 065,13
02-03	Frais de banque		120,00	-1 185,13
02-03	Remise de chèques	3 763,50		2 578,37
03-03	Chèque n° 744		1 100,00	1 478,37
05-03	Chèque n° 745		833,60	644,77
05-03	Chèque n° 746		5 084,20	-4 439,43
13-03	Versement d'espèces	2 500,00		-1 939,43
14-03	Chèque n° 747		8 400,50	-10 339,93
14-03	Chèque n° 748		2 810,00	-13 149,93
15-03	Chèque n° 749		2 427,50	-15 577,43
15-03	Chèque n° 750		830,80	-16 408,23
15-03	Remise effets à l'encaissement	36 572,00		20 163,77
16-03	Remise d'effets à l'escompte	6 800,00		26 963,77
23-03	Remise de 22 chèques	16 438,20		43 401,97
25-03	Versement d'espèces	2 000,00		45 401,97
27-03	Chèque n° 751		900,00	44 501,97

Relevé du compte Grand Hôtel adressé par le BNP				
Dates	Libellés	Débits	Crédits	Soldes
01-03	Solde à nouveau			-474,58
03-03	Chèque n° 742	653,25		-1 127,83
06-03	Chèque M. Deroue – BNP		2 284,30	1 156,47
06-03	Chèque M. Lesicle -CA		1 479,20	2 635,67
08-03	Chèque n° 743	57,30		2 578,37
14-03	Chèque n° 744	1 100,00		1 478,37
14-03	Versement d'espèces		2 500,00	3 978,37
15-03	Chèque n° 746	5 084,20		-1 105,83
17-03	Chèque n° 747	8 400,50		-9 506,33
18-03	Chèque n° 750	830,80		-10 337,13
18-03	Remise à l'encaissement du 15, net		36 450,00	26 112,87
19-03	Remise à l'escompte du 16, net		6 340,00	32 452,87
23-03	Chèque n° 748	2 810,00		29 642,87
24-03	Chèque M. Legweak – Société Générale		12 350,40	41 993,27
26-03	Versement d'espèces		2 000,00	43 993,27
30-03	Traites impayées	1 500,00		42 493,27
31-03	Domiciliations	3 820,00		38 673,27
31-03	Frais de banque	98,30		38 574,97
31-03	Intérêts sur compte bloqué		1 250,00	39 824,97

Travail à faire :

Etablir l'état de rapprochement du compte BNP au 31 mars.

Enregistrer au journal de Grand Hôtel les écritures rectificatives qui en découlent.

Lundi 1 Avril

Monsieur le Responsable Comptable

GL ☎ 02 97 12 92 60

Grand Hotel de Josselin  
Place Lamenais

56301 – JOSSELIN Cedex

**Avis de crédit**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que votre remise de chèques en date du 23 mars a été comptabilisée pour 12 350.40 € au lieu de 16 438.20 €.

Votre compte sera crédité de la différence soit 4 087.80 € en date du 1 avril valeur 23 Mars.

Votre banque reste à votre disposition pour tout renseignement.

N° de la remise de chèque 2545804

Montant de la remise 16 438.20 €

Montant des images chèques traitées : 12 350.40

**Votre compte n° 30001 00527 00003624032 est crédité de 4087.80 €**

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le service chèques  
Tel. +33240129259  
E.mail. bcimpche@bnp.fr

## Cas Compagnie Nantaise de Menuiserie

La COMPAGNIE NANTAISE de MENUISERIE, , a réalisé les opérations suivantes pendant la troisième semaine du mois de Mai :

1. *Vendredi 23 Mai* : La banque nous adresse l'extrait de compte de quinzaine sur lequel le solde est créditeur de 2 288.62 €.

Dans la comptabilité de la société le solde est débiteur de 3 358.84 €.

- 1.1 Ni l'impayé JONATHAN ni les frais bancaires consécutifs à cet impayé n'ont été comptabilisés.

La commission de rejet impayé est de 5.31 € T.T.C.

Suite à l'entretien téléphonique que le comptable de la société a eu avec M. JONATHAN, vous savez que M. JONATHAN paiera l'intégralité (nominal de la créance + frais) par chèque bancaire.

- 1.2 Les agios mensuels n'ont pas été comptabilisés :Il s'agit de commissions de services taxables pour 10 € H.T. et des intérêts débiteurs mensuels pour 28.43 €.

- 1.3 Les chèques suivants n'ont pas été présentés à l'encaissement :

- chèque n° 84002 : 49.54 €
- chèque n° 84003 : 94.15 €

- 1.4 Les effets escomptés avaient été enregistrés pour 1 003.11 € dans la comptabilité de l'entreprise. La banque a pris des agios sur cette remise et n'a crédité l'entreprise que pour 988.54 €. Il n'y a pas de TVA sur les agios d'escompte.

- 1.5 Le prélèvement EDF du 15/05 de 69.12 € et un versement d'espèces le 15/05, qui ont été comptabilisés dans l'entreprise, ne figurent pas sur le relevé bancaire. Idem pour le versement d'espèces déposé de 1067.14 €.

2. *Lundi 26 Mai* : Ventes de matériel ( double vitrage ) à la société GLASSEVER

- montant brut : 6 402.86 € HT. Une remise de 10 % est accordée sur ce montant.
- frais de port (forfaitaire) 18.29 € HT

3. *Lundi 26 Mai* : Réception d'un matériel industriel commandé le 3 Avril et de la facture correspondante.

- Matériel industriel : 53 052.26 € HT
- Remises 10 % et 5%
- Frais de mise en route 457.35 € HT
- Paiement par traite au 30 Juin.

4. *Mardi 27 Mai* : Remise en banque pour escompte de divers traites à échéance du 30 juin pour un montant total de 111 287.78 €. Le taux d'escompte pratiqué par la banque est de 8,5 %.

5. *Mardi 27 Mai* : Paiement d'un client pour une vente de marchandises . Le client a payé en espèces : Montant T.T.C. 1219.59 €.

6. *Mardi 27 Mai* : encaissement du loyer du 4<sup>ème</sup> trimestre d'un local commercial (soumis à TVA) appartenant à la société: montant 1 829.39 € TTC payé par chèque bancaire.

7. *Mardi 27 Mai* : mise à disposition par la banque de fonds correspondant à une remise d'effets à l'encaissement du 16 Mai par l'entreprise à échéance 23 Mai montant 23 362.96 €;

8. *Mercredi 28 Mai* : remise de chèques à la banque correspondant aux ventes au détail réalisées ce jour : 419.23 € (TTC)

9. *Mercredi 28 Mai* : création et envoi du billet à ordre n° 128 en règlement de la facture du lundi 26 Mai à la société GLASSEVER

10. *Jeudi 29 Mai* : Réception d'une facture d'avoir n° AV 435 du fournisseur "LE CEDRE DU LIBAN" Elle concerne :

- le retour de 30 planches ; le prix de reprise est de 10.85 € T.T.C. l'unité
- un rabais de 10 % sur la facture d'achat n° A915 qui s'élevait à 16 272 € T.T.C..

11. *Vendredi 30 Mai* : Réception d'un avis de débit du CIO pour paiement d'effets divers domiciliés. Montant 21645.38 €.

12. *Samedi 31 Mai* : Vente d'occasion d'une machine pour 7 600 € TTC. Cette machine avait été acquise le 1 juillet n - 3 pour 15 244.90 € TTC et a fait l'objet au 31 décembre n - 3 d'un amortissement linéaire. (durée d'utilisation prévue à l'origine : 5 ans) . Les dotations sont arrondies à l'euro le plus proche.

2 Relevé de compte du CIO

Extrait de compte reçu de la Banque 'CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST' :  
Compte tenu en monnaie : EURO

01-mai	solde précédent		1 260.67
03-mai	Chèque n° 84001	1 253.65	
05-mai	Chèque n° 84006	69.67	
06-mai	dépôt d'espèces (montant d'origine 3000 F)		457.35
7-mai	Virement de TALLENSAC		150.04
8-mai	Effet JONATHAN au 15/05		155.62
13-mai	Impayé JONATHAN	155.62	
13-mai	Frais sur impayé	5.31	
14-mai	Agios mensuels	40.39	
14-mai	chèque n° 84004	99.09	
14-mai	Effets escomptés		988.54
15-mai	chèque n° 84005	197.5	
15-mai	remise de chèques		1 097.63
15-mai	solde au 15/05	2 288.62	
Totaux		4 109.85	4 109.85

TRAVAIL A FAIRE :

*1 ETABLIR L'ETAT DE RAPPROCHEMENT ET PASSER LES ECRITURES QUI EN DECOULENT.*

*2 ENREGISTRER LES OPERATIONS AU JOURNAL DE LA COMPAGNIE NANTAISE DE MENUISERIE*

séance n° 14

Etat de rapprochement bancaire

Entreprise HTTP MICHEL MULLER  
125 bd Nominoë  
29000 - Quimper

Nous vous prions de trouver ci-dessous votre relevé de compte mensuel  
erreur ou omission

Votre compte, tenu en EUROS

Date	Détail des opérations			solde	
		Débit	Crédit	Débiteurs	Créditeurs
	Solde au 1/02/n		12 709,54		
05-févr	paiement chèque 2223967	1 253,42			
05-févr	remise de chèques		45 369,70		
10-févr	remise escompte net à votre crédit sous déduction des frais		38 242,00		
18-févr	paiement chèque n° 2223968	5 200,23			
20-févr	paiement chèque n° 2223969	727,00			
24-févr	virement en votre faveur de Le Breton		8 404,58		
27-févr	retour impayé de l'effet DUTHILL	29 765,84			
27-févr	frais d'impayé	8,96			
29-févr	agios trimestriels	319,66			
29-févr	Coupons sur vos titres Air Liquide		22,85		
	Total des mouvements	37 275,11	104 748,67		67 473,56

M. Michel MULLER vous remet la fiche du compte 512 Banque

01-févr	<b>solde à nouveau</b>	12 709,54	
04-févr	KEMPF mon chèque n° 2223967		1 253,42
05-févr	Ets LEROUX leur paiement par chèque	45 369,70	
08-févr	effets remis à l'escompte	38 563,25	
10-févr	agios d'escompte sur remise d'effets		321,25
14-févr	remise à l'encaissement d'effets à échéance 31 mars 2004	48 523,11	
17-févr	chèque n° 2223968 à l'ordre de Caisse de retraite cadres		5 200,23
18-févr	chèque n° 2223969 à l'ordre de Mme Lucienne BALABAS		727,00
25-févr	Le Breton , son virement	8 404,58	
26-févr	chèque n° 2223970 à l'ordre de M. BONAMY		600,00
28-févr	virement salaires du mois		30 225,87
28-févr	remise de quatre chèques à la banque	31 989,34	
		185 559,52	38 327,77
			147 231,75

Travail à faire :

- \* présenter l'état de rapprochement
- \* Passer les écritures de régularisation nécessaires

**n° 15 La rémunération du personnel (première partie)**  
**(complément auto formation)**

**n° 16 La rémunération du personnel (seconde partie)**  
**(complément auto formation)**

**1 « Bulletin de salaire»**

Les éléments du salaire d'Emilie DESMONIE sont les suivants :

Mois de Décembre N

- salaire mensuel de 1819.55 euros (pour une moyenne de 151.67 heures à 12.00 €)
- 5 heures supplémentaires majoration de 25 %
- prime d'ancienneté de 80 euros
- prime forfaitaire de transport non imposable de 3.60 euros

Mlle DESMONIE a reçu un acompte de 1000 euros le 15 Décembre

**2 « Le journal de paye»**

Les salaires bruts du mois de Décembre de l'entreprise LE BELLEGUIC font un total de 17 163.63 euros.

Tous les salaires de l'entreprise sauf les 2 ci-dessous sont inférieurs au plafond :

- M. Bruno TABURET a un salaire brut de 6100 euros
- M. Daniel DUBOT a un salaire brut de 2700 euros

Un acompte sur salaire de 1000 euros a été payé à Mlle DESMONIE

**TRAVAIL A FAIRE :**

- Présenter le bulletin de salaire d'Emilie DESMONIE
- Présenter le journal de paye de l'entreprise
- Calculer les charges patronales correspondantes (cotisation accident du travail au taux de 3.3 %)
- Comptabiliser les écritures relatives à cette paye

## Séance n° 17 Les immobilisations corporelles et incorporelles

### IMMOBILISATIONS

Le 3 juin n, la société « DANDELION » a mis en service une machine industrielle. Cette machine a été acquise le 01 avril n auprès du fournisseur « ATRIX ». Elle a été installée par une société spécialisée, l'entreprise « MONTELLEMENT ». La mise en ordre de marche a été assurée par un ouvrier de « DANDELION ».

Le dossier constitué à propos de cette machine comporte les 3 éléments suivants :

#### **1 « facture du 1 avril du fournisseur « ATRIX »**

« ATRIX » a accordé à « DANDELION » un délai de paiement de 2 mois portant sur la moitié du prix brut de la machine. Ce différé de paiement a été conclu moyennant un intérêt de 5 % l'an sur la durée du crédit accordé.

Machine industrielle type XNJ3000	100 000.00
Remise commerciale 2 %	- 2 000.00
Intérêts 5 % sur 50 000 € pendant 2 mois	416.67
 TVA 19.60 % sur 98 416.67	 19 289.67
Total facture	117 706.34
Acompte 30 % versé à la commande le 1 février n	- 30 000.00
Total restant dû	87 706.34
A payer le 1 juin n	

#### **2 « facture du 4 juin du fournisseur « MONTELLEMENT »**

Installation de la machine XNJ3000	14 200.00
„Pièces de montage	2 000.00
TVA 19.60 % sur 16 200 €	3 175.20
 Total à payer au 31 juillet n	 19 375.20

#### **3 « mise en service par la société DANDELION »**

Coût salarial de l'ouvrier de la société « DANDELION » ayant participé à la mise en service de la machine 1 800 euros.

### **TRAVAIL A FAIRE :**

- enregistrer les écritures relatives à l'acquisition du matériel
- L'entreprise DANDELION ayant choisi l'amortissement linéaire sur 10 ans pour cette machine,, enregistrer l'écriture du 31 décembre n.

## Séance n° 18 Les amortissements

### A Amortissement d'une machine outil

Une machine outil est acquise le 9 janvier n au prix de 20 000 € HT

Elle sera amortie suivant le système dégressif

La durée d'utilisation prévue est de 5 ans.

*Travail à faire :*

- Quel serait le taux d'amortissement linéaire ?
- Calculer le taux d'amortissement dégressif sachant que le coefficient applicable pour une durée de 5 ans est de 1.75
- Passer l'écriture d'amortissement du 31/12/n

### B Amortissement du camion

L'entreprise a acheté le 1 avril n – 1 un camion frigorifique pour 402 500 € HT

Elle a prévu pour ce matériel neuf une durée d'utilisation de 4 ans et un amortissement dégressif.  
(coefficient applicable 1.25)

*Travail à faire :*

- Quel est le taux d'amortissement ?
- Présenter le tableau d'amortissement
- Enregistrer l'écriture d'amortissement qui sera comptabilisée le 31/12/n

### C Calcul récurrent d'amortissement

Une machine outil est amortie suivant le système dégressif. Le premier amortissement est de 22 500 € et le second 16 171.87 € (très exactement 16 171.875 €)

*Travail à faire :*

- Calculer le taux d'amortissement dégressif
- En déduire la durée normale d'utilisation (supérieure à 6 ans)
- Présenter le tableau d'amortissement

### D Calcul du coût d'utilisation

La facture en date du 1/9/n pour l'acquisition d'une machine - dont la durée d'utilisation est prévue pour 5 ans - est la suivante :

- valeur brute 20 000 € HT, remise de 10 %
- travaux nécessaires pour la mise en service 5 000 € HT
- date effective de mise en service : 15/11/n

*Travail à faire :*

- Comptabiliser la facture d'acquisition
- Enregistrer l'écriture d'amortissement dégressif qui sera comptabilisée le 31/12/n

## Séance n° 19 Les cessions de biens amortissables

### **Entreprise RAPID TRANSPORT :**

L'entreprise a acheté un camion Volvo pour HT 125 000 € le 1 avril n. La durée de l'amortissement est de 4 ans en mode dégressif.

1 quel serait le taux d'amortissement linéaire ?

2 calculer le taux d'amortissement dégressif

3 Présenter le tableau d'amortissement sachant que la fin d'exercice est le 31 décembre chaque année

4 Présenter les écritures relatives à la cession de ce camion qui a eu lieu le 7 janvier n + 1 moyennant réception d'un chèque de 100 000 €

### **Entreprise LOCILE :**

Le 31 décembre n, avant l'inventaire, on extrait de la comptabilité de la société LOCILE, les comptes suivants :

• installations techniques, matériel et outillages industriels :	2 280 000
• amortissements des installations techniques, matériel et outillages industriels :	1 910 000

Le matériel et outillages industriels ont été acquis :

• le 1 <sup>er</sup> janvier n - 6	880 000
• le 1 <sup>er</sup> janvier n - 5	480 000
• le 1 <sup>er</sup> avril n - 4	320 000
• le 1 <sup>er</sup> juin n - 3	600 000

Chaque année l'amortissement est calculé selon le système linéaire au taux de 20 %.

La société a vendu le 1<sup>er</sup> avril n, le matériel acheté en n - 4.

A cette occasion un intérimaire -qui remplaçait le comptable absent- a passé l'écriture comptable suivante :

Banque	217080
Produits de cessions des éléments d'actif	217080
1 avril n: vente d'un matériel acquis en n - 4	
Prix de vente Hors TVA 181505, TVA 35575	

Toutes les cessions de biens mobiliers corporels doivent être soumises à la TVA sur le prix.

## TRAVAIL A FAIRE :

*1 présenter les écritures de régularisation nécessaires pour la vente du matériel.2 Passer les écritures d'inventaire au 31/12*

séance n° 19

Vous trouverez ci-dessous les tableaux des immobilisations et des amortissements de l'entreprise "DECARELIE". Il vous ai proposé de reconstituer les enregistrements comptables relatifs à la cession de matériel industriel survenue le 1 juillet N.

La dotation complémentaire a eu lieu le 1 juillet N (amortissement linéaire sur 8 ans).  
Le taux de TVA relatif à l'opération est de 19,60 %.  
La transaction - 10 000 € HT - s'est faite à crédit, le paiement effectif n'ayant lieu que le 1 septembre (par chèque).

	TABLEAU DES IMMOBILISATIONS			
	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à la fin de l'exercice N - 1	Augmentatio ns en N	Diminutions en N	Valeur brute à la fin de l'exercice N
Immobilisations incorporelles	400	270		670
.....				
Immobilisations corporelles				
- constructions	238500			238500
- Instalations techniques, matériel et outillage	91600	6800	4400	94000
- autres immobilisations corporelles	1800	5200		7000
.....				
Immobilisations financières	15360	7380	40	22700
.....				
Total	347660	19650	4440	362870

	TABLEAU DES AMORTISSEMENTS			
	A	B	C	D
Rubriques	Montant des amortissements cumulés à la fin de l'exercice N - 1	Dotations de l'exercice N	Reprises de l'exercice N	Montant des amortissements cumulés à la fin de l'exercice N
<u>Immobilisations incorporelles</u>		10		10
.....				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- constructions	12900	1600		14500
- Instalaltions techniques, matériel et outillage	51100	6900	3000	55000
- autres immobilisations corporelles	1400	1000		2400
<u>Immobilisations financières</u>	3072	1536	0	4608
.....				
Total	68472	11046	3000	76518

## **Séance n° 20 L'ajustement des charges et des produits dans le temps**

### **Les provisions :**

#### **EXERCICE 1**

- Un client M. JARRY qui devait 2 790 € TTC est insolvable
- Un autre client, M. GERMAIN qui devait 29650 € TTC est en difficulté et on ne peut espérer recouvrer que 40 % du montant HT.
- Le client M. PERRIN qui devait 42696,00 € TTC a payé 22000 € pour solde de tout compte en cours d'année.  
On avait créé à la fin de l'exercice n - 1 une provision de 15000 €
- Un client a intenté un procès avec l'entreprise qui sera probablement perdu et il faut créer une provision de 5 000 €
- L'entreprise est installée dans une copropriété. Les copropriétaires ont décidé en Assemblée Générale de procéder au ravalement de l'immeuble dans 3 ans. La quote-part pour l'entreprise est évaluée à 90 000 €.  
L'entreprise étaie donc, par l'usage d'une provision, sur une durée de 3 ans la charge future à répartir sur 3 exercices à raison de 30 000 €-par an
- Des articles acquis pour 20700 € en début mars n restent invendus alors que leur valeur a baissé de 20 % au 31 décembre n.
- L'entreprise avait créé une provision pour dépréciation du stock de 12 000 € à fin n - 1. Les articles concernés ont tous été vendus au cours de l'année n.
- L'entreprise a procédé à des travaux de rénovation de l'atelier pour la somme TTC de 107 640 €. Fin n, à l'examen des comptes, on considère que cette charge dépasse nettement le cadre d'un seul exercice et on décide en conséquence de répartir par fractions égales sur n, n + 1 et n + 2.  
Cette indemnité doit être répartie sur les 3 années à venir par le compte 79 de transfert de charges

Travail à faire :

Enregistrez les provisions ou écritures nécessaires au journal

## EXERCICE 2

Les établissements INTRAPID VOYAGES sont assujettis à la T.V.A. au taux normal de 19,60 %.

Lors des travaux de fin d'exercice, le 31 octobre n, on vous remet le tableau suivant des clients douteux anciens

<b>Nom des clients douteux Poste 419 pour la fraction HT</b>	<b>Créances TTC le 31/10/ n - 1</b>	<b>Provision constituée le 31/10/ n - 1</b>	<b>Règlements reçus entre le 1/11/ n - 1 et le 31/10/ n</b>	<b>Observations</b>
Voyages GODETOUR	11960	20 %	2372	Porter la provision à 40 % du solde restant du pour solde irrécouvrable
Société THOMAS SARL BIEVETTOUR	14825	40%	4000	
	42696	60%	néant	porter la provision à 80 %

L'état des créances au 31 octobre n permet de constater que la créance sur les établissements DUSMART VOYAGES d'un montant de 4 660 € T.T.C. est devenue compromise.

On espère toutefois récupérer 60 % de cette créance.

### TRAVAIL A FAIRE

1 Présenter la situation de l'ensemble des créances douteuses au 31 octobre n..

2 Enregister au journal , au 31 octobre n, les écritures de régularisation nécessaires.

## **Séance n° 21 Le portefeuille titres (complément auto formation)**

### **1 TITRES DE PLACEMENT**

Le portefeuille de l'entreprise dans laquelle vous êtes employé était composé au 31.12. n des titres suivants :

10 actions RENAULT achetées en n - 2, 51.44 euros chacune et valant 44.34 euros au 31 décembre n - 1

20 actions ALSTOM achetées au cours de 15.31 € en n - 1 et valant 4.46 € au 31 décembre n - 1

20 actions STMICROELECTRONICS acquises au cours de 33.90 € en n - 2 et valant 16.77 € au 31 décembre n - 1

20 actions FLEURY MICHON achetées 22.76 € en n - 1 et valant 30 € le 31 décembre n - 1

Le 31 Décembre n, les cours moyens de décembre sont les suivants

- RENAULT	56.90 €
- ALSTOM	2.74 €
- STMICROELECTRONICS	22.90 €
- FLEURY MICHON	34.01 €

- 1) **Calculer les provisions** à constituer au titre de l'exercice n
- 2) **Présenter le compte 590** -Provision pour dépréciation des titres au 31.12. n
- 3) Le 5 Janvier n + 1, les 20 actions STMICROELECTRONICS ont été vendues net 500 €  
**Comptabiliser cette opération**

### **2 TITRE DE PARTICIPATIONS**

La société ALPHA a acquis 1560 actions pour 156.000 € une participation dans la société BETA au capital de 1.300.000 € divisé en 13000 actions de 100 € (12 %)

Le 31.12. n, la société BETA a dégagé une perte nette de 325000 euros

#### **1 Comptabiliser la provision rendue nécessaire**

En janvier n + 1, la société ALPHA vend 1000 titres au prix de 80 € l'action

#### **2 Comptabiliser cette cession**

## **Séance n° 22 L'inventaire annuel et l'évaluation des stocks**

L'entreprise COTE D'EMERAUDE SPORT est une PME, de type SARL, qui exerce son activité commerciale dans une ville de 20 000 habitants sur la côte de Bretagne Nord. Créeée au début de l'année n - 6, elle réalise le plus gros de chiffre d'affaires dans la vente de vêtements et de chaussures de sport haut de gamme.

Sa clientèle est composée pour l'essentiel de particuliers qui règlent au comptant à la caisse. Début n - 5, Madame KAROAN, gérante de la société, décide d'élargir sa clientèle en s'adressant aux clubs sportifs. Ces derniers bénéficieront de délais de paiement de 30 jours en moyenne. Cette stratégie commerciale l'oblige à augmenter sa surface de stockage ainsi que sa surface de vente.

Elle a donc acheté le local voisin pour agrandir l'entrepôt et le magasin.

### **LES OPERATIONS D'INVENTAIRE au 31 DECEMBRE n**

#### **A REGULARISATION DU STOCK**

Une facture d'un fournisseur de chaussures de sport a été enregistrée dans la comptabilité de l'entreprise

pour 3 700 euros tandis que les marchandises n'ont pas été comptées lors de l'inventaire physique. En effet cette facture avait été envoyée d'avance par le fournisseur, tandis que les marchandises ne seront effectivement livrées que le 4 janvier n + 1.

- quelles sont les conséquences comptables de cette discordance entre le stock physique et l'enregistrement des factures d'achat sur le compte de résultat ?
- comment doit-on régulariser ?

## **B VARIATION DE STOCK :**

### **Données de l'inventaire physique au 31/12/ n**

Après l'inventaire physique de fin d'année, on vous communique:

- valeur du stock final de vêtements et chaussures	53 200,00	stock initial
18 500,00		
- valeur du stock final d'accessoires	18 700,00	stock initial 23
700,00		

calculer le montant de la variation du stock des vêtements et chaussures et des accessoires en n .

- quelles sont les causes de cette variation?

Compte tenu d'un changement de mode pour certains articles vestimentaires, il est prudent de prévoir une dépréciation du stock pour un montant de 3 000,00 €.

## **B AMORTISSEMENTS**

Compte tenu du fait que le matériel et l'outillage se compose uniquement de deux machines, le comptable se contente de tenir un compte global "matériel et outillage qui en fait représente la valeur nette globale de ce poste. Les dotations annuelles aux amortissements s'imputent directement sur ce compte dont le solde avant inventaire s'élève à 38 111 euros.

La machine à coudre a été acquise le 20 septembre n - 5 pour 40 000 euros régulièrement amortis selon le mode linéaire sur 10 ans

L'équipement de test des chaussures est amorti selon le mode dégressif sur 5 ans (coefficient 1.75). Elle a été achetée le 17 janvier n - 1.

Il vous faut

- 1 déterminer la valeur d'actif de la machine B
- 2 présenter le tableau d'amortissement du poste matériel et outillage
- 3 rectifier les comptes en fonction de l'orthodoxie comptable
- 4 passer les écritures relatives à l'exercice 01/01/ n - 31/12/ n

## **C INTERETS A PAYER**

Le compte courant de l'entreprise a été débiteur au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre n . Vous avez interrogé la banque pour savoir le montant qui serait prélevé . L'entreprise devra payer 280 euros d'agios.

## **D PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES**

M. DUBOIS, au poste clients douteux, était débiteur au 31 décembre n - 1 de 5640 euros.

A fin n - 1, une provision a été comptabilisée pour 30 % du montant HT.

Au cours de l'exercice n , le 14 juin n exactement, M. DUBOIS a réglé une partie de la somme soit 2000 euros.

Selon le syndic de faillite il ne sera possible de récupérer que 60 % de la somme restant du.

## **E CHARGE PAYEE D'AVANCE : LOYER A REGULARISER**

Le loyer de l'entreprise, d'un montant trimestriel de 6 000 euros est payable d'avance. Le dernier loyer concernant le premier trimestre n + 1 a été payé le 28 décembre n .

## **F CHARGES A PAYER**

L'entreprise s'est engagée, envers les clubs sportifs, à verser en fonction du chiffre d'affaires annuel, une ristourne sur les ventes de 1 % du montant des ventes.

Pour n le montant du chiffre d'affaires concerné est de 37 200 euros. Cette ristourne ne sera effectivement décaissée que le 5 février n + 1 .

Pour la SM BASKET CLUB La ristourne est calculée, au taux spécial de 3 % sur le chiffre d'affaires, réalisé en n et s'élève à 1140,97 euros HT .

## **G PROVISIONS POUR RISQUES**

Madame KAROAN a pris l'engagement de rembourser les clubs sportifs lorsque les semelles des chaussures se décollent au cours de l'année d'achat.

Sur une série vendue en n - 1, le taux de retour a été de 10 % et il est probable qu'il en sera de même pour les ventes de n . Le nombre de paires de chaussures vendues au clubs sportifs de cette catégorie en n a été de 780 au prix de vente de 60 euros Hors taxes la paire.

## **H COMPTES REMISES RABAIS RISTOURNE**

Le solde au 31 décembre du compte 609 RRR obtenus est de 1200 euros

Le solde du compte 709 RRR accordés – avant inventaire - est de 785 euros.

## **I CESSION A REGULARISER**

Un bureau acquis le 1 janvier n - 3 pour 1800 euros a été vendu le 24 novembre n pour 900 euros

Taux d'amortissement prévu : 20 % linéaire

Seul l'écriture d'encaissement du chèque, et de TVA collectée avait été comptabilisée

## **Séance n° 23 Les autres opérations de fin d'exercice**

### **Cas DRAVET-LATIL**

L'exercice comptable de l'entreprise DRAVET LATIL, spécialisée dans la production et la commercialisation de produits assurant la protection des personnes et des biens (serrures, alarmes) court du 1er octobre au 30 septembre suivant. L'entreprise est assujettie pour l'ensemble de ses opérations à la TVA au taux normal de 19,60 %.

Vous venez d'être engagé(e) comme assistant comptable et l'on vous demande d'étudier pour l'exercice clos le 30 septembre n les informations suivantes :

- Les salaires du mois de septembre n s'élevant à 15 625 € nets ont été payés par chèques sur le Crédit Lyonnais le 30 septembre n. Les charges sociales patronales correspondantes sont de 6 912,50 € et les cotisations salariales sont d'un montant de 1 675 €. Aucune écriture n'a été passée au journal pour enregistrer cette paye.
- Des marchandises payées d'avance et comptabilisées, en cours d'acheminement, sont bloquées dans un dépôt de fret-routier valeur 152 559 € TTC.  
Elles ont été prises en compte dans le stock final.

- Le montant des rabais qui sera consenti à l'entreprise DRAVET LATIL sur les affaires réalisées par un fournisseur, les établissements LATREILLE, est évalué à 12 500 € hors taxe.
- La société anonyme JONAS, considérée comme douteuse pour un montant TTC de 720360 € s'est révélée insolvable. Sa créance avait été provisionnée en n - 1 pour un montant de 24000 € -  
Aucune écriture n'a été passée depuis.
- Monsieur MACAIGNE, syndic, a adressé le 30 septembre un chèque postal de 14 200 € pour solde de notre créance sur le client la Maison ENAUT. Son compte avait été soldé le 28 février n. Aucune écriture n'a été passée, le chèque n'a pas encore été remis à l'encaissement.
- Le stock initial d'en cours de production de biens s'élève à 143 758 € hors taxe, les provisions correspondantes sont d'un montant de 7 240 €. Le stock final a une valeur de 130 700 € hors taxe il faut constater sur ce stock une dépréciation globale de 5 %.
- Les fournitures non utilisées au cours de l'exercice sont évaluées pour un montant hors taxe de
  - 5 210 € pour les fournitures d'entretien,
  - 30 875 € pour le fuel,
  - 20 050 € pour les fournitures administratives,
  - 3100 € pour les timbres fiscaux.L'entreprise DRAVET LATIL ne tient pas de stocks de matières.
- Les comptes de TVA, au 30 septembre n, se présentent comme suit

Etat, crédit de TVA à reporter	12215	€
Etat, TVA déductible sur immobilisations	21050	€
Etat, TVA déductible sur autres biens et services	18430	€
Etat, TVA collectée (solde créditeur)	60 144	€

La déclaration de TVA n'a pas encore été rédigée et les écritures ne sont pas passées.

- Un emprunt a été contracté auprès du Crédit Industriel de l'Ouest le 1er décembre n - 1 pour un montant de 150 000 € au taux de 6 % l'an. Les intérêts sont payables le 30 novembre de chaque année. Le capital sera remboursé en une seule fois le 30 novembre .
- 
- 
- 
-

- - Le relevé bancaire reçu du Crédit Lyonnais indique les opérations dont l'entreprise DRAVET LATIL n'avait pas connaissance
    - 1 367 € d'intérêts débiteurs,
    - 117.50 € de frais d'émission de virements multiples
    - 9 540 € de rejet d'un effet à recevoir sur un client, la maison AKIMOT,
    - 435 € de dividendes d'actions VEOLIA encaissés pour notre compte (ces titres sont conservés peu de temps dans l'entreprise).

- Un procès a été intenté à l'entreprise DRAVET LATIL par un client, la société anonyme DUTYPARO, les frais de procédure sont estimés à 1 250 €. Les dommages et intérêts réclamés s'élèvent à 5 800 €. L'avocat laisse entendre que le procès risque d'être perdu par l'entreprise DRAVET LATIL.
- Une facture de ventes de marchandises destinée aux établissements SERIR pour un montant TTC de 4 230.80 € n'a pas été envoyée et comptabilisée alors que les marchandises ont été livrées.

### TRAVAIL A FAIRE

Passer au journal de l'entreprise DRAVET LATIL les écritures de régularisation que vous jugerez nécessaires à partir des informations que l'on vous a communiquées.

- **Séance n° 24 Travail sur la balance**

**Ecritures d'inventaire passées par le comptable de la Maison ROUX**

- 1 - Une facture s'élevant à 87 100 € a été enregistrée, les marchandises ne figurent pas en stock
2. Des marchandises figurent en stock alors que la facture ne nous est pas parvenue : 72 000 €  
(TVA en sus)
3. Consommation E.D.F. de décembre à payer : 650 € (TVA en sus)
- 4 - L'assurance du matériel payée le 30-09 s'élevait à 12 913 € quittance annuelle)
- 5 -Le loyer à terme -échu relatif à l'exercice qui s'achève . 2 600 € reste à payer  
(TVA en sus)
- 6 Des ventes de marchandises ont été effectuées le 31 décembre pour 3200 € TTC, les factures ne sont pas encore établies.
- 7 Dotations à effectuer : 30000 € pour les installations techniques, 52000 € pour le matériel de transport, 25000 € pour le mobilier.
- 8 La provision pour dépréciation du stock de 13 000 € est devenue sans objet
- 9 Un nouveau client est devenu litigieux, notre créance TTC représente 4 000 €, qu'il faut provisionner à 50 % sur le montant HT .
- 10 nouveau stock d'emballages 12 450 €, nouveau stock de boites 26 500 €, nouveau stock de marchandises 897 300.00 €

**TRAVAIL A FAIRE**

- 1 - Retrouver les opérations d'inventaire et les enregistrer, y compris les écritures concernant le compte de résultat..
2. Présenter le compte du résultat selon le système de base.
3. Pourquoi lors de la réouverture des comptes, tous les comptes de résultat présentent-ils des soldes nuls ?

MAISON ROUX

En date du : 13/09/2007

## BALANCE PARTIELLE POUR LES COMPTES

## AVANT INVENTAIRE

No de compte Hors brouillard	Intitulé du compte Hors simulation	Cumul débit Avec Comptes soldés	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit En Euros
101000	CAPITAL		1 000 000.00		1 000 000.00
106000	RESERVES		750 000.00		750 000.00
119000	REPORT A NOUVEAU (SOLDE)		203 300.00		203 300.00
120000	RESULTAT DE L'EXERCICE (BE)	290 211.90	290 211.90		
164000	EMPRUNTS AUPRES ETABLIS.		250 000.00		250 000.00
TOTAL CLASSE 1		290 211.90	2 493 511.90		2 203 300.00
207000	FONDS COMMERCIAL	450 000.00		450 000.00	
215000	INSTALL. TECH. MAT. OUTIL. II	300 000.00		300 000.00	
218200	MATERIEL DE TRANSPORT	320 000.00		320 000.00	
218400	MOBILIER	180 000.00		180 000.00	
275000	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	5 000.00		5 000.00	
281500	INSTALL TECH. MAT. OUTIL. IN	30 000.00	180 000.00		150 000.00
281820	AMORT MATERIEL TRANSPOR	52 000.00	286 000.00		234 000.00
281840	AMORTISSEMENT MOBILIER	25 000.00	100 000.00		75 000.00
TOTAL CLASSE 2		1 362 000.00	566 000.00	1 255 000.00	459 000.00
326000	EMBALLAGES	21 650.00	12 450.00	9 200.00	
327000	STOCK DE BOITES	58 900.00	26 500.00	32 400.00	
371000	MARCHANDISE (OU GROUPE)	958 000.00		958 000.00	
397000	PROV. POUR DEPREC. STOCK		13 000.00		13 000.00
TOTAL CLASSE 3		1 038 550.00	51 950.00	999 600.00	13 000.00
401000	FOURNISSEURS DIVERS	326 000.00	434 367.00		108 367.00
404000	FOURNISSEURS D'IMMOBILIS/		76 949.00		76 949.00
408000	FOURNIS. FACTURES NON PAI	91 266.89	91 266.89		
409100	FOURNIS. AVANC. & ACOMPT.	8 416.58		8 416.58	
409600	FOURN. CREAM. EMB. & MAT..	10 500.00		10 500.00	
410000	CLIENTS ET COMPTES RATTAT	1 354 054.32		1 354 054.32	
416000	CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIE	31 000.00		31 000.00	
418100	CLIENTS FACTURES A ETABLI	3 200.00	3 200.00		
419600	CLTS DETT. POUR EMB. & MAT		13 800.00		13 800.00
445664	TVA DEDUCTIBLE 19.6%	42 367.00		42 367.00	
445700	TAXE SUR LE C.A. COLLECT. E		44 259.00		44 259.00
445840	TVA RECUPEREE D'AVANCE	14 749.00		14 749.00	
445871	TVA EN ATTENTE COLLECTEE	524.41	524.41		
445900	TVA A REGULARISER	14 749.00	14 749.00		
486000	CHARGES CONSTATEES D'AV	96 784.75	96 784.75		
491000	PROVIS. POUR DEPREC. CPTE		18 172.24		18 172.24
TOTAL CLASSE 4		1 993 611.95	794 072.29	1 461 086.90	261 547.24
512000	BANQUE	184 500.00	79 000.00	105 500.00	
530000	CAISSE	67 100.00		67 100.00	
TOTAL CLASSE 5		251 600.00	79 000.00	172 600.00	

MAISON ROUX

En date du : 13/09/2007

**BALANCE PARTIELLE POUR LES COMPTES**

du : 01/01/2006 Hors brouillard	au : 31/12/2006 Hors simulation	Avec Comptes soldés .	En Euros		
No de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
602600	EMBALLAGES	19 809.00		19 809.00	
606100	FOURNITURES NON STOCK. E	1 253.36		1 253.36	
607000	ACHATS DE MARCHANDISES	34 776 769.56	30 402 880.00	4 373 889.56	
611000	SOUS-TRAITANCE GENERALE	60 268.25		60 268.25	
613000	LOCATIONS	3 724.24		3 724.24	
616000	PRIMES D'ASSURANCE	12 913.00		12 913.00	
621000	PERSONNEL EXTERIEUR A L'E	32 025.63		32 025.63	
631000	IMPOTS TAXES & VERS. SUR F	17 771.00		17 771.00	
633000	IMPOTS TAXES & VERS. SUR F	374 245.38		374 245.38	
641000	REMUNERATIONS DU PERSON	1 203 025.56		1 203 025.56	
645000	CHARGES DE SECUR. SOC. ET	632 896.20		632 896.20	
651000	REDEVANC. CONCESS. BREV.	15 225.00		15 225.00	
661000	CHARGES D'INTERETS	118 256.12		118 256.12	
675000	VAL. COMPT. DES ELEM. ACTI	212 000.00		212 000.00	
TOTAL CLASSE 6		37 480 182.30	30 402 880.00	7 077 302.30	
707000	VENTES DE MARCHANDISES		6 827 661.03		6 827 661.03
708000	PRODUITS DES ACTIVITES AN		774 899.58		774 899.58
752000	REV. IMMEUB. NON AFFECT. A		16 167.00		16 167.00
760000	PRODUITS FINANCIERS	79 000.00	109 556.35		30 556.35
775000	PRODUITS CESSIONS ELEMENT		379 458.00		379 458.00
TOTAL CLASSE 7		79 000.00	8 107 741.96		8 028 741.96
TOTAL BALANCE		42 495 156.15	42 495 156.15	10 965 589.20	10 965 589.20
SOLDE BALANCE					0.00

**ANBDD NANTES Comptabilité générale**

MAISON ROUX

En date du : 13/09/2007

**BALANCE PARTIELLE POUR LES COMPTES**

APRES INVENTAIRE

du : 01/01/2006  
Hors brouillard

au : 31/12/2006  
Hors simulation

Avec Comptes soldés

En Euros

No de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
101000	CAPITAL		1 000 000.00		1 000 000.00
106000	RESERVES		750 000.00		750 000.00
119000	REPORT A NOUVEAU (SOLDE)		203 300.00		203 300.00
120000	RESULTAT DE L'EXERCICE (BE)	290 211.90	290 211.90		
164000	EMPRUNTS AUPRES ETABLIS.		250 000.00		250 000.00
<b>TOTAL CLASSE 1</b>		<b>290 211.90</b>	<b>2 493 511.90</b>		<b>2 203 300.00</b>
207000	FONDS COMMERCIAL	450 000.00		450 000.00	
215000	INSTALL. TECH. MAT. OUTIL. IT	300 000.00		300 000.00	
218200	MATERIEL DE TRANSPORT	320 000.00		320 000.00	
218400	MOBILIER	180 000.00		180 000.00	
275000	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	5 000.00		5 000.00	
281500	INSTALL TECH. MAT. OUTIL. IN	30 000.00	210 000.00		180 000.00
281820	AMORT MATERIEL TRANSPOR	52 000.00	338 000.00		286 000.00
281840	AMORTISSEMENT MOBILIER	25 000.00	125 000.00		100 000.00
<b>TOTAL CLASSE 2</b>		<b>1 362 000.00</b>	<b>673 000.00</b>	<b>1 255 000.00</b>	<b>566 000.00</b>
326000	EMBALLAGES	34 100.00	21 650.00	12 450.00	
327000	STOCK DE BOITES	85 400.00	58 900.00	26 500.00	
371000	MARCHANDISE (OU GROUPE)	1 855 300.00	958 000.00	897 300.00	
397000	PROV. POUR DEPREC. STOCK	13 000.00	13 000.00		
<b>TOTAL CLASSE 3</b>		<b>1 987 800.00</b>	<b>1 051 550.00</b>	<b>936 250.00</b>	
401000	FOURNISSEURS DIVERS	326 000.00	434 367.00		108 367.00
404000	FOURNISSEURS D'IMMOBILIS/		76 949.00		76 949.00
408000	FOURNIS. FACTURES NON PAI	91 266.89	181 265.89		89 999.00
409100	FOURNIS. AVANC. & ACOMPT.	8 416.58		8 416.58	
409600	FOURN. CREAM. EMB. & MAT.,	10 500.00		10 500.00	
410000	CLIENTS ET COMPTES RATTAT	1 354 054.32	4 000.00	1 350 054.32	
416000	CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIE	35 000.00		35 000.00	
418100	CLIENTS FACTURES A ETABLII	6 400.00	3 200.00	3 200.00	
419600	CLTS DETT. POUR EMB. & MAT		13 800.00		13 800.00
445664	TVA DEDUCTIBLE 19.6%	42 367.00		42 367.00	
445700	TAXE SUR LE C.A. COLLECT. E		44 259.00		44 259.00
445840	TVA RECUPEREE D'AVANCE	14 749.00		14 749.00	
445871	TVA EN ATTENTE COLLECTEE	524.41	1 048.82		524.41
445900	TVA A REGULARISER	29 498.00	14 749.00	14 749.00	
486000	CHARGES CONSTATEES D'AV	193 569.50	96 784.75	96 784.75	
491000	PROVIS. POUR DEPREC. CPTE		19 844.48		19 844.48
<b>TOTAL CLASSE 4</b>		<b>2 112 345.70</b>	<b>890 267.94</b>	<b>1 575 820.65</b>	<b>353 742.89</b>
512000	BANQUE	184 500.00	79 000.00	105 500.00	
530000	CAISSE	67 100.00		67 100.00	
<b>TOTAL CLASSE 5</b>		<b>251 600.00</b>	<b>79 000.00</b>	<b>172 600.00</b>	

MAISON ROUX

En date du : 13/09/2007

**BALANCE PARTIELLE POUR LES COMPTES**du : 01/01/2006  
Hors brouillardau : 31/12/2006  
Hors simulation

Avec Comptes soldés

En Euros

No de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
602600	EMBALLAGES	19 809.00		19 809.00	
603200	VARIAT. STOCKS AUTRES APF	9 200.00	12 450.00		3 250.00
603201	VARIATION STOCK EMBALLAG	32 400.00	26 500.00	5 900.00	
603700	VARIATION STOCKS DE MARC	958 000.00	897 300.00	60 700.00	
606100	FOURNITURES NON STOCK. E	1 903.36		1 903.36	
607000	ACHATS DE MARCHANDISES	34 848 789.56	30 489 980.00	4 358 789.56	
611000	SOUS-TRAITANCE GENERALE	60 268.25		60 268.25	
613000	LOCATIONS	6 324.24		6 324.24	
616000	PRIMES D'ASSURANCE	12 913.00	9 684.75	3 228.25	
621000	PERSONNEL EXTERIEUR A L'E	32 025.63		32 025.63	
631000	IMPOTS TAXES & VERS. SUR F	17 771.00		17 771.00	
633000	IMPOTS TAXES & VERS. SUR F	374 245.38		374 245.38	
641000	REMUNERATIONS DU PERSON	1 203 025.56		1 203 025.56	
645000	CHARGES DE SECUR. SOC. ET	632 896.20		632 896.20	
651000	REDEVANC. CONCESS. BREV.	15 225.00		15 225.00	
661000	CHARGES D'INTERETS	118 256.12		118 256.12	
675000	VAL. COMPT. DES ELEM. ACTI	212 000.00		212 000.00	
681000	DOTATIONS AUX AMORT. & AL	107 000.00		107 000.00	
681600	DOTAT. AJX PROV. DEPREC. I	1 672.24		1 672.24	
<b>TOTAL CLASSE 6</b>		<b>38 663 704.54</b>	<b>31 435 914.75</b>	<b>7 231 039.79</b>	<b>3 250.00</b>
707000	VENTES DE MARCHANDISES		6 830 336.62		6 830 336.62
708000	PRODUITS DES ACTIVITES AN		774 899.58		774 899.58
752000	REV. IMMEUB. NON AFFECT. A		16 167.00		16 167.00
760000	PRODUITS FINANCIERS	79 000.00	109 556.35		30 556.35
775000	PRODUITS CESSIONS ELEMENT		379 458.00		379 458.00
781000	REPRISES SUR AMORTISS. & I		13 000.00		13 000.00
<b>TOTAL CLASSE 7</b>		<b>79 000.00</b>	<b>8 123 417.55</b>		<b>8 044 417.55</b>
<b>TOTAL BALANCE</b>		<b>44 746 662.14</b>	<b>44 746 662.14</b>	<b>11 170 710.44</b>	<b>11 170 710.44</b>
<b>SOLDE BALANCE</b>					<b>0.00</b>

MAISON ROUX

En date du : 13/09/2007

**BALANCE PARTIELLE POUR LES COMPTES****BALANCE DE CLÔTURE**

du : 01/01/2006

au : 31/12/2006

Hors brouillard

Hors simulation

Avec Comptes soldés

En Euros

No de compte	Initié du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
101000	CAPITAL		1 000 000.00		1 000 000.00
106000	RESERVES		750 000.00		750 000.00
119000	REPORT A NOUVEAU (SOLDE)		203 300.00		203 300.00
120000	RESULTAT DE L'EXERCICE (BE)	290 211.90	1 106 839.66		816 627.76
164000	EMPRUNTS AUPRES ETABLIS.		250 000.00		250 000.00
<b>TOTAL CLASSE 1</b>		<b>290 211.90</b>	<b>3 310 139.66</b>		<b>3 019 927.76</b>
207000	FONDS COMMERCIAL	450 000.00		450 000.00	
215000	INSTALL. TECH. MAT. OUTIL. IT	300 000.00		300 000.00	
218200	MATERIEL DE TRANSPORT	320 000.00		320 000.00	
218400	MOBILIER	180 000.00		180 000.00	
275000	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	5 000.00		5 000.00	
281500	INSTALL TECH. MAT. OUTIL. IN	30 000.00	210 000.00		180 000.00
281820	AMORT MATERIEL TRANSPOR	52 000.00	338 000.00		286 000.00
281840	AMORTISSEMENT MOBILIER	25 000.00	125 000.00		100 000.00
<b>TOTAL CLASSE 2</b>		<b>1 362 000.00</b>	<b>673 000.00</b>	<b>1 255 000.00</b>	<b>566 000.00</b>
326000	EMBALLAGES	34 100.00	21 650.00	12 450.00	
327000	STOCK DE BOITES	85 400.00	58 900.00	26 500.00	
371000	MARCHANDISE (OU GROUPE)	1 855 300.00	958 000.00	897 300.00	
397000	PROV. POUR DEPREC. STOCK	13 000.00	13 000.00		
<b>TOTAL CLASSE 3</b>		<b>1 987 800.00</b>	<b>1 051 550.00</b>	<b>936 250.00</b>	
401000	FOURNISSEURS DIVERS	326 000.00	434 367.00		108 367.00
404000	FOURNISSEURS D'IMMOBILISÉ		76 949.00		76 949.00
408000	FOURNIS. FACTURES NON PAI	91 266.89	181 265.89		89 999.00
409100	FOURNIS. AVANC. & ACOMPT.	8 416.58		8 416.58	
409600	FOURN. CREAN. EMB. & MAT.	10 500.00		10 500.00	
410000	CLIENTS ET COMPTES RATTACHE	1 354 054.32	4 000.00	1 350 054.32	
416000	CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIE	35 000.00		35 000.00	
418100	CLIENTS FACTURES A ETABLII	6 400.00	3 200.00	3 200.00	
419600	CLTS DETT. POUR EMB. & MAT		13 800.00		13 800.00
445664	TVA DEDUCTIBLE 19.6%	42 367.00		42 367.00	
445700	TAXE SUR LE C.A. COLLECT. E		44 259.00		44 259.00
445840	TVA RECUPEREE D'AVANCE	14 749.00		14 749.00	
445871	TVA EN ATTENTE COLLECTEE	524.41	1 048.82		524.41
445900	TVA A REGULARISER	29 498.00	14 749.00	14 749.00	
486000	CHARGES CONSTATEES D'AV	193 569.50	96 784.75	96 784.75	
491000	PROVIS. POUR DEPREC. CPTE		19 844.48		19 844.48
<b>TOTAL CLASSE 4</b>		<b>2 112 345.70</b>	<b>890 267.94</b>	<b>1 575 820.65</b>	<b>353 742.89</b>
512000	BANQUE	184 500.00	79 000.00	105 500.00	
530000	CAISSE	67 100.00		67 100.00	
<b>TOTAL CLASSE 5</b>		<b>251 600.00</b>	<b>79 000.00</b>	<b>172 600.00</b>	

**ANBDD NANTES Comptabilité générale**

MAISON ROUX

En date du : 13/09/2007

**BALANCE PARTIELLE POUR LES COMPTES**

du : 01/01/2006

au : 31/12/2006

Hors brouillard

Hors simulation

Avec Comptes soldés

En Euros

No de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
602600	EMBALLAGES	19 809.00	19 809.00		
603200	VARIAT. STOCKS AUTRES APP	12 450.00	12 450.00		
603201	VARIATION STOCK EMBALLAG	32 400.00	32 400.00		
603700	VARIATION STOCKS DE MARC	958 000.00	958 000.00		
606100	FOURNITURES NON STOCK. E	1 903.36	1 903.36		
607000	ACHATS DE MARCHANDISES	34 848 769.56	34 848 769.56		
611000	SOUS-TRAITANCE GENERALE	60 268.25	60 268.25		
613000	LOCATIONS	6 324.24	6 324.24		
616000	PRIMES D'ASSURANCE	12 913.00	12 913.00		
621000	PERSONNEL EXTERIEUR A L'E	32 025.63	32 025.63		
631000	IMPOTS TAXES & VERS. SUR F	17 771.00	17 771.00		
633000	IMPOTS TAXES & VERS. SUR F	374 245.38	374 245.38		
641000	REMUNERATIONS DU PERSON	1 203 025.56	1 203 025.56		
645000	CHARGES DE SECUR. SOC. ET	632 896.20	632 896.20		
651000	REDEVANC. CONCESS. BREV.	15 225.00	15 225.00		
661000	CHARGES D'INTERETS	118 256.12	118 256.12		
675000	VAL. COMPT. DES ELEM. ACTI	212 000.00	212 000.00		
681000	DOTATIONS AUX AMORT. & AL	107 000.00	107 000.00		
681600	DOTAT. AUX PROV. DEPREC. I	1 672.24	1 672.24		
<b>TOTAL CLASSE 6</b>		<b>38 666 954.54</b>	<b>38 666 954.54</b>		
707000	VENTES DE MARCHANDISES	6 830 336.62	6 830 336.62		
708000	PRODUITS DES ACTIVITES AN	774 899.58	774 899.58		
752000	REV. IMMEUB. NON AFFECT. A	16 167.00	16 167.00		
760000	PRODUITS FINANCIERS	109 556.35	109 556.35		
775000	PRODUITS CESSIONS ELEMEN	379 458.00	379 458.00		
781000	REPRISES SUR AMORTISS. & I	13 000.00	13 000.00		
<b>TOTAL CLASSE 7</b>		<b>8 123 417.55</b>	<b>8 123 417.55</b>		
<b>TOTAL BALANCE</b>		<b>52 794 329.69</b>	<b>52 794 329.69</b>	<b>3 939 670.65</b>	<b>3 939 670.65</b>
<b>SOLDE BALANCE</b>					<b>0.00</b>

**ANBDD NANTES Comptabilité générale**

MAISON ROUX

En date du : 13/09/2007

**BALANCE PARTIELLE POUR LES COMPTES ,  
BALANCE DE REOUVERTURE**

du : 01/01/2007

au : 31/12/2008

Hors brouillard

Hors simulation

Avec Comptes soldés

En Euros

No de compte	Initié du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
101000	CAPITAL		1 000 000.00		1 000 000.00
106000	RESERVES		750 000.00		750 000.00
110000	REPORT A NOUVEAU (SOLDE)	100.00		100.00	
119000	REPORT A NOUVEAU (SOLDE)		203 400.00		203 400.00
120000	RESULTAT DE L'EXERCICE (BE)	100.00	816 727.76		816 627.76
164000	EMPRUNTS AUPRES ETABLIS.		250 000.00		250 000.00
<b>TOTAL CLASSE 1</b>		<b>200.00</b>	<b>3 020 127.76</b>	<b>100.00</b>	<b>3 020 027.76</b>
207000	FONDS COMMERCIAL	450 000.00		450 000.00	
215000	INSTALL. TECH. MAT. OUTIL. II	300 000.00		300 000.00	
218200	MATERIEL DE TRANSPORT	320 000.00		320 000.00	
218400	MOBILIER	180 000.00		180 000.00	
275000	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	5 000.00		5 000.00	
281500	INSTALL TECH. MAT. OUTIL. IN		180 000.00		180 000.00
281820	AMORT MATERIEL TRANSPOR		286 000.00		286 000.00
281840	AMORTISSEMENT MOBILIER		100 000.00		100 000.00
<b>TOTAL CLASSE 2</b>		<b>1 255 000.00</b>	<b>566 000.00</b>	<b>1 255 000.00</b>	<b>566 000.00</b>
326000	EMBALLAGES	12 450.00		12 450.00	
327000	STOCK DE BOITES	26 500.00		26 500.00	
371000	MARCHANDISE (OU GROUPE)	897 300.00		897 300.00	
<b>TOTAL CLASSE 3</b>		<b>936 250.00</b>		<b>936 250.00</b>	
401000	FOURNISSEURS DIVERS	326 000.00	524 366.00		198 366.00
404000	FOURNISSEURS D'IMMOBILIS/		76 949.00		76 949.00
408000	FOURNIS. FACTURES NON PAI	89 999.00	89 999.00		
409100	FOURNIS. AVANC. & ACOMPT.	8 416.58		8 416.58	
409600	FOURN. CREAN. EMB. & MAT..	10 500.00		10 500.00	
410000	CLIENTS ET COMPTES RATTAB	1 350 054.32		1 350 054.32	
416000	CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIE	35 000.00		35 000.00	
418100	CLIENTS FACTURES A ETABLII	3 200.00		3 200.00	
419600	CLTS DETT. POUR EMB. & MA		13 800.00		13 800.00
445664	TVA DEDUCTIBLE 19.6%	42 367.00		42 367.00	
445700	TAXE SUR LE C.A. COLLECT. E		44 259.00		44 259.00
445840	TVA RECUPEREE D'AVANCE	14 749.00		14 749.00	
445871	TVA EN ATTENTE COLLECTEE		524.41		524.41
445900	TVA A REGULARISER	14 749.00		14 749.00	
486000	CHARGES CONSTATEES D'AV,	96 784.75		96 784.75	
491000	PROVIS. POUR DEPREC. CPTE		19 844.48		19 844.48
<b>TOTAL CLASSE 4</b>		<b>1 991 819.65</b>	<b>769 741.89</b>	<b>1 575 820.65</b>	<b>353 742.89</b>
512000	BANQUE	105 500.00		105 500.00	
530000	CAISSE	67 100.00		67 100.00	
<b>TOTAL CLASSE 5</b>		<b>172 600.00</b>		<b>172 600.00</b>	
<b>TOTAL BALANCE</b>		<b>4 355 869.65</b>	<b>4 355 869.65</b>	<b>3 939 770.65</b>	<b>3 939 770.65</b>
<b>SOLDE BALANCE</b>					<b>0.00</b>

- **Séance n° 25 La clôture et la ré-ouverture des comptes**

## **CAS : MENUISERIES BRETONNES ASSOCIEES**

### **Les écritures d'inventaire (sélection)**

Les établissements DUCHEMIN ont expédié des marchandises pour un montant TTC de 10081 €. Ces marchandises ont été réceptionnées le 30 décembre mais la facture n'est pas encore parvenue à l'entreprise MBA.

Les communications téléphoniques de Décembre n sont évaluées à 6000 € TTC

La quittance d'assurances semestrielle a été acquittée le 12 décembre n pour la période allant du 1 novembre n au 30 avril n + 1- pour un montant de 24000 €

Un procès en dommages - intérêts pourrait être perdu.  
Le risque de perte est évalué à 250 000 €

L'emprunt de 60000 au taux de 6% auprès de la banque BNP est remboursable « in fine ». Les intérêts semestriels seront débités le 31 janvier n + 1 pour la période 1 décembre n – 31 Mai n + 1.

Les dividendes acquis pour l'exercice n des actions VEOLIA seront versés en janvier n + 1 pour un montant estimé de 9000 €.

Le loyer du mois de Décembre sera réglé en Janvier n + 1 pour 25 000 €

Le compte 709000 est débiteur au 31/12/n de 8500.00 €

Pour les MBA le montant de l'IS au titre de l'exercice n est de 131000

### **TRAVAIL A FAIRE :**

**1 retrouver les écritures d'inventaire entre la balance avant inventaire et la balance après inventaire**

**2 présenter le compte de résultat (en liste)**

**3 extourner dans le journal du 2 janvier les écritures de régularisation du 31/12/n.**

Séance n° 25						
Menuiseries Bretonnes Associées						
Les balances pour soldes, avant et après inventaire du 31 décembre n, et de reprise au 1 janvier n + 1						
de la Menuiserie Bretonne sont présentées dans le tableau ci-dessous.						
Numéro des Comptes	Designation des comptes	Balance avant inventaire Solde	Balance après régularisations Solde	Balance de reprise au 1/1/n + 1 Solde		
		Débiteurs	Créditeurs	Débiteurs	Créditeurs	
101000	Capital		323 000,00		323 000,00	323 000,00
1061000	réserve légale		32 300,00		32 300,00	32 300,00
106000	réserves		100 000,00		100 000,00	100 000,00
120000	Résultat de l'exercice					-1 733,65
151000	provision pour risque		3 000,00		253 000,00	253 000,00
157000	provision pour charges à répartir		4 000,00		4 000,00	4 000,00
164000	Emprunts auprès d'ets de crédit		60 000,00		60 000,00	60 000,00
168800	intérêts courus sur emprunt				300,00	300,00
201000	frais d'établissement	5 200,00		5 200,00		5 200,00
211000	terrains	271 570,00		271 570,00		271 570,00
213000	construction	164 000,00		164 000,00		164 000,00
215000	installations techniques	338 800,00		338 800,00		338 800,00
218200	Matériel de transport	58 600,00		58 600,00		58 600,00
218400	Mobilier	24 000,00		24 000,00		24 000,00
275000	Dépôts et cautionnements versés	3 200,00		3 200,00		3 200,00
280100	amortissement des frais d'établissement		2 080,00		2 080,00	2 080,00
281300	amortissement des constructions		6 400,00		6 400,00	6 400,00
281500	Amortissements des matériels industriels		49 600,00		49 600,00	49 600,00
281820	Amortissements du matériel de transport.		29 300,00		29 300,00	29 300,00
281840	Amortissements du mobilier		7 200,00		7 200,00	7 200,00
311000	stock bois	37 682,00	37 682,00	37 682,00	37 682,00	37 682,00
326000	Stocks de fournitures pour menuiseries	4 678,00		4 678,00		4 678,00
355000	stock de produits finis	62 411,00		62 411,00		62 411,00
397000	Provisions pour dépréciation de produits finis		1 314,00		1 314,00	1 314,00
401000	Fournisseurs divers		47 440,00		47 440,00	47 440,00
403000	fournisseurs effets à payer		265 198,00		265 198,00	265 198,00
408000	fournisseurs factures non parvenues				16 081,00	16 081,00
409600	Fournisseurs Créances pour emballages à rendre	10 259,00		10 259,00		10 259,00
411000	Clients et comptes rattachés.	383 394,10		383 394,10		383 394,10
413000	clients- effets à recevoir	5 800,00		5 800,00		5 800,00
416000	Clientsdouteux	3 767,40		3 767,40		3 767,40
419600	clients dettes pour emballages consignés		3 719,00		3 719,00	3 719,00
444000	état, impôts sur les bénéfices				131 000,00	131 000,00
445510	tva à décalsser		10 032,00		10 032,00	10 032,00
445860	tva sur factures non parvenues			2 635,45		2 635,45
467000	autres comptes débiteurs divers			9 000,00		9 000,00
467100	autres comptes crébiteurs divers				25 000,00	25 000,00
486000	charges constatées d'avance			16 000,00		16 000,00
491000	Provisions pour dépréciation des comptes de clients		10 200,00		10 200,00	10 200,00
503000	actions	4 030,00		4 030,00		4 030,00
512000	Banque BNP	5 757,00		5 757,00		5 757,00
530000	Caisse	2 910,50		2 910,50		2 910,50

13/09/2007

Numéro des Comptes	Designation des comptes	Balance avant inventaire		Balance après régularisations		Balance de reprise au 1/1/n + 1	
		Débiteurs	Créditeurs	Débiteurs	Créditeurs	Débiteurs	Créditeurs
5903	provision pour dépréciation des actions		582,00			582,00	
601000	achats de bois	4 533 747,00		4 533 747,00			
603700	variation stock de matières premières		897 300,00		897 300,00		
603202	variation stock marchandises		26 500,00		26 500,00		
607000	Achats de marchandises à revendre en l'état	1 087 752,00		1 096 180,93			
613000	locations	127 397,00		152 397,00			
615000	entretien et réparations	183 010,00		183 010,00			
616000	primes d'assurance	85 214,00		69 214,00			
618100	documentation technique bois	8 710,00		8 710,00			
622000	rémunération d'intermédiaires et honoraire	76 293,00		76 293,00			
623000	publicité	25 752,00		25 752,00			
624000	transports de biens	207 240,00		207 240,00			
626000	frais postaux et telecom	36 838,00		41 854,72			
627000	services bancaires et assimilés	9 215,00		9 215,00			
635100	autres impôts taxes et versements	125 908,00		125 908,00			
635110	taxe professionnelle	81 265,00		81 265,00			
641000	rémunération du personnel	5 515 198,00		5 515 198,00			
645000	charges de SS et prévoyance	2 183 401,00		2 183 401,00			
654000	pertes sur créances irrécouvrables	61 783,00		61 783,00			
681100	dotations aux amortissements	344 050,00		344 050,00			
681500	dotations aux provisions pour risques			250 000,00			
681700	dotations aux provisions exploitation	35 170,00		35 170,00			
661000	Charges d'intérêts	335 880,00		336 180,00			
665000	escomptes accordés	15 827,00		15 827,00			
675000	Valeur comptable des éléments d'actif cédés	10 456,00		10 456,00			
695000	impôt sur les bénéfices	0,00		131 000,00			
701000	Ventes de produits finis		9 778 031,20		9 769 531,20		
709000	Rabais, remises, ristournes accordés par l'entreprise	8 500,00					
707000	Ventes de marchandises		4 190 584,80		4 190 584,80		
713000	variation stock produits finis		257 417,00		257 417,00		
764000	revenus de VMP (valeurs mobilières)		13 650,00		22 650,00		
765000	Escomptes obtenus		12 135,00		12 135,00		
775000	Produits des cessions d'éléments d'actif		316 000,00		316 000,00		
	-1 733,65			15 493 851,65	15 492 118,00		
	Totaux	16 484 665,00	16 484 665,00	16 907 546,10	16 907 546,00	1 413 694,45	1 413 694,35

Séance n° 26 L'établissement du bilan, compte de résultat, annexe

GRAND HOTEL DE JOSSELIN

En date du : 16/01/2004

**BALANCE PARTIELLE POUR LES COMPTES**

du : 01/01/2004

Hors brouillard

au : 31/12/2004

Hors simulation

Hors comptes soldés

En Euros

No de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
101000	CAPITAL		69 700.00		69 700.00
106000	RESERVES		6 970.00		6 970.00
106300	RESERVES STATUT. OU CONT.		146 907.00		146 907.00
<b>TOTAL SOUS CLASSE 10</b>			<b>223 577.00</b>		<b>223 577.00</b>
110000	REPORT A NOUVEAU (SOLDE)	150 033.00	380 000.00		229 967.00
<b>TOTAL SOUS CLASSE 11</b>		<b>150 033.00</b>	<b>380 000.00</b>		<b>229 967.00</b>
164002	EMPRUNT CM 800000		24 966.80		24 966.80
164003	EMPRUNT CEPME - 1 AN		16 966.80		16 966.80
164007	EMPRUNT CEPME - 1AN		19 286.61		19 286.61
164010	EMPRUNT CHIC - 1 AN		4 168.00		4 168.00
164011	EMPRUNT CIO - 1 AN		9 970.95		9 970.95
164013	EMPRUNT BPO - 1 AN		12 868.14		12 868.14
164017	EMPRUNT CEPME - 1 ANS		3 748.70		3 748.70
164018	EMPRUNT CEPME - 1 AN		6 682.58		6 682.58
164020	EMP CHIC 2 A 5 ANS		22 521.86		22 521.86
164021	EMPRUNT CIO 2 A 5 ANS		11 042.23		11 042.23
164022	EMPRUNT BPO 2 A 5 ANS		106 515.62		106 515.62
164023	EMPRUNT N2 BPO 2 A 5 ANS		26 016.90		26 016.90
164028	EMPRUNT CEPME 2 A 5 ANS		44 466.00		44 466.00
164032	EMPRUNT CEPME 2 A 5 ANS		99 762.24		99 762.24
164033	EMPRUNT CEPME 2 A 5 ANS		90 622.91		90 622.91
164050	EMPRUNT CHIC + 5ANS		7 476.00		7 476.00
164051	EMPRUNT CIÖ + 5 ANS		76 430.21		76 430.21
164054	EMPRUNT CEPME + 5 ANS		72 035.69		72 035.69
164057	EMPRUNT CEPME + 5 ANS		21 375.54		21 375.54
164058	EMPRUNT CEPME + 5 ANS		34 773.20		34 773.20
164100	EMPRUNT CEPME - 1 AN		8 336.88		8 336.88
164200	EMPRUNT CEPME 2 A 5 ANS		22 095.54		22 095.54
168800	INTERETS COURUS		13 422.56		13 422.56
<b>TOTAL SOUS CLASSE 16</b>			<b>755 551.96</b>		<b>755 551.96</b>
<b>TOTAL CLASSE 1</b>		<b>150 033.00</b>	<b>1 359 128.96</b>		<b>1 209 095.96</b>
205000	CONCESSIONS ET DROITS SIM	201 155.91		201 155.91	
206000	DROIT AU BAIL	215 106.46		215 106.46	
<b>TOTAL SOUS CLASSE 20</b>		<b>416 262.37</b>		<b>416 262.37</b>	
215000	INSTALL. TECH. MAT. OUTIL. IF	525 160.72		525 160.72	
215410	VAISSELLE ET VERRERIE	5 493.01		5 493.01	
215420	LITERIE LINGERIE	303 638.75		303 638.75	
218000	AUTRES IMMOBILISATIONS CO	674 731.72		674 731.72	
218200	MATERIEL DE TRANSPORT	202 445.52		202 445.52	

Searvo n° 26

GRAND HOTEL DE JOSSELIN

En date du : 16/01/2004

**BALANCE PARTIELLE POUR LES COMPTES**

du : 01/01/2004 au : 31/12/2004

Hors brouillard

Hors simulation

Hors comptes soldés

En Euros

No de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
218300	MATERIEL DE BUREAU ET INF.	303 491.99		303 491.99	
<b>TOTAL SOUS CLASSE 21</b>		<b>2 014 961.71</b>		<b>2 014 961.71</b>	
271000	TITRES IMMOBILISES (DROIT F)	359 999.90	225 888.41	134 111.49	
274802	PRET à NOTRE FILIALE	4 648.00		4 648.00	
275100	DEPOTS	946.68		946.68	
275200	DEPOT DE GARANTIE SCI BRC	2 260.27		2 260.27	
275300	DEPOT GARANTIE VIEUX POR	3 486.11		3 486.11	
<b>TOTAL SOUS CLASSE 27</b>		<b>371 340.96</b>	<b>225 888.41</b>	<b>145 452.55</b>	
280500	CONCESSIONS ET DROITS SIM		11 559.10		11 559.10
281500	INSTALL TECH. MAT. OUTIL. IN		67 859.39		67 859.39
281810	AMORTISSEMENTS AAI DIVER		125 300.00		125 300.00
281820	AMORТИSSSEMENTS MAT TRAN		151 825.00		151 825.00
281830	AMORT MATERIEL INFORMATI		120 750.00		120 750.00
<b>TOTAL SOUS CLASSE 28</b>			<b>477 293.49</b>		<b>477 293.49</b>
297100	TITRES IMMOBILISES DROIT P		15 473.80		15 473.80
<b>TOTAL SOUS CLASSE 29</b>			<b>15 473.80</b>		<b>15 473.80</b>
<b>TOTAL CLASSE 2</b>		<b>2 802 565.04</b>	<b>718 655.70</b>	<b>2 576 676.63</b>	<b>492 767.29</b>
310000	STOCKS MATIERE PREMIERES	46 660.00		46 660.00	
<b>TOTAL SOUS CLASSE 31</b>		<b>46 660.00</b>		<b>46 660.00</b>	
370000	STOCKS DE MARCHANDISES	3 252.60		3 252.60	
<b>TOTAL SOUS CLASSE 37</b>		<b>3 252.60</b>		<b>3 252.60</b>	
<b>TOTAL CLASSE 3</b>		<b>49 912.60</b>		<b>49 912.60</b>	
401000	FOURNISSEURS DIVERS		81 508.32		81 508.32
404000	FOURNISSEURS D'IMMOBILIS		13 698.80		13 698.80
408100	FOURNISSEURS		17 262.80		17 262.80
409100	FOURNIS. AVANC. & ACOMP.	2 868.98		2 868.98	
409600	FOURN. CREAN. EMB. & MAT..	1 718.70		1 718.70	
<b>TOTAL SOUS CLASSE 40</b>		<b>4 587.68</b>	<b>112 469.92</b>	<b>4 587.68</b>	<b>112 469.92</b>
410000	CLIENTS ET COMPTES RATTAC	200 442.00		200 442.00	
419100	CLTS AVANC. & ACOMP. RECL		913.25		913.25
<b>TOTAL SOUS CLASSE 41</b>		<b>200 442.00</b>	<b>913.25</b>	<b>200 442.00</b>	<b>913.25</b>
421000	PERSONNEL REMUNERATION	24 127.90	52 367.36		28 239.46
425000	PERSONNEL AVANCES ET AC	1 626.80		1 626.80	
427000	PERSONNEL OPPOSITIONS		232.40		232.40
428200	DETTES PROVISO. POUR CON		2 260.86		2 260.86
428700	PRODUITS A RECEVOIR	3 258.80		3 258.80	
<b>TOTAL SOUS CLASSE 42</b>		<b>29 013.50</b>	<b>54 860.62</b>	<b>4 885.60</b>	<b>30 732.72</b>
431000	SECURITE SOCIALE		13 188.20		13 188.20
437020	CAISSE RETRAITE EMPLOYES		4 776.64		4 776.64

Sous-v n° 26

GRAND HOTEL DE JOSSELIN

En date du : 16/01/2004

## BALANCE PARTIELLE POUR LES COMPTES

du : 01/01/2004

au : 31/12/2004

Hors brouillard

Hors simulation

Hors comptes soldés

En Euros

No de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
437030	CAISSE CHOMAGE		2 969.12		2 969.12
437060	CHARGES SOCIALES SUR COI		9 949.35		9 949.35
438600	AUTRES CHARGES A PAYER		6 325.47		6 325.47
TOTAL SOUS CLASSE 43			37 208.78		37 208.78
444100	IS FORFAITAIRE	9 180.00		9 180.00	
444200	ACOMPTE IS	23 903.50		23 903.50	
444300	ETAT IS CREDIT FORMATION	1 626.80		1 626.80	
445662	TVA DEDUCTIBLE 5.5%	6.79		6.79	
445670	CREDIT DE TVA A REPORTER	13 718.30		13 718.30	
445700	TAXE SUR LE C.A. COLLECT. E		30.81		30.81
445841	TVA A REGULARISER		815.30		815.30
445860	TVA SUR FACTURES NON PAR	2 590.50		2 590.50	
445870	TVA S/ FACT A ETABLIR		562.80		562.80
448600	AUTRES CHARGES A PAYER		11 620.40		11 620.40
448601	CHARGE FISC S/ CONGES		348.67		348.67
TOTAL SOUS CLASSE 44		51 025.89	13 377.98	51 025.89	13 377.98
455001	C/C M. BOGARD DIDIER		36 000.00		36 000.00
TOTAL SOUS CLASSE 45			36 000.00		36 000.00
468600	CHARGES A PAYER		9 590.98		9 590.98
468700	PRODUITS A RECEVOIR	925.45		925.45	
TOTAL SOUS CLASSE 46		925.45	9 590.98	925.45	9 590.98
470000	COMPTE D'ATTENTE	4 208 838.04	4 741 593.64		532 755.60
TOTAL SOUS CLASSE 47		4 208 838.04	4 741 593.64		532 755.60
486000	CHARGES CONSTATEES D'AV.	37 297.33		37 297.33	
TOTAL SOUS CLASSE 48		37 297.33		37 297.33	
TOTAL CLASSE 4		4 532 129.89	5 006 015.17	299 163.95	773 049.23
512060	BANQUE POPULAIRE OUEST		232 867.22		232 867.22
512061	CIO		92 038.42		92 038.42
512062	CREDIT MUTUEL BRETAGNE		69 037.47		69 037.47
518600	INTERETS COURUS A PAYER		6 999.01		6 999.01
TOTAL SOUS CLASSE 51			400 942.12		400 942.12
531000	CAISSE SIEGE SOCIAL	170.08		170.08	
531001	CAISSE HOTEL	1 470.20		1 470.20	
TOTAL SOUS CLASSE 53		1 640.28		1 640.28	
TOTAL CLASSE 5		1 640.28	400 942.12	1 640.28	400 942.12
601100	ACHATS ALIMENTS SOLIDES	119 393.73		119 393.73	
601103	ACHATS LIQUIDES	60 088.45		60 088.45	
601114	ACHATS DIVERS	17 193.44		17 193.44	
603100	VARIAT. STOCKS MAT. PREM.	-6 165.00			6 165.00

Sesno n° 26

GRAND HOTEL DE JOSSELIN

En date du : 16/01/2004

**BALANCE PARTIELLE POUR LES COMPTES**

du : 01/01/2004

au : 31/12/2004

Hors brouillard

Hors simulation

Hors comptes soldés

En Euros

No de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
603700	VARIATION STOCKS DE MARC	296.55		296.55	
606100	FOURNITURES NON STOCK. E	27 696.36		27 696.36	
606110	EAU	2 769.36		2 769.36	
606121	GAZ	21 233.90		21 233.90	
606130	ELECTRICITE	35 234.00		35 234.00	
606140	CARBURANT	4 749.32		4 749.32	
606350	PETITES FOURN HOTELIERES	7 975.25		7 975.25	
606355	ACHAT PETIT OUTILLAGE	131.53		131.53	
606360	PRODUIT D'ENTRETIEN	2 365.18		2 365.18	
606361	FLEURS POUR ACCUEIL	7 040.96		7 040.96	
606362	VAISSELLE VERRERIE	1 029.88		1 029.88	
606370	VETEMENTS DE TRAVAIL	52.27		52.27	
606400	FOURNITURES ADMINISTRATI	3 449.82		3 449.82	
606401	FOURNITURES INFORMATIQUE	798.88		798.88	
607010	ACHAS POUR CAFETARIA	3 139.42		3 139.42	
607030	ACHATS POUR LE BAR	11 892.54		11 892.54	
607050	ACHAT POUR BOUTIQUE SOU	9 232.40		9 232.40	
TOTAL SOUS CLASSE 60		329 598.24		335 763.24	6 165.00
611010	HEBERGEMENT EXTERIEUR	5.29		5.29	
611020	PRESSING CLIENTELE	30.33		30.33	
611050	DECORATION PAR DES TIERS	2.79		2.79	
612201	CREDIT BAIL MACHINES	4 899.54		4 899.54	
612202	CREDIT BAIL IBM	20 069.12		20 069.12	
612203	CREDIT BAIL PHOTOCOPIEUR	122.43		122.43	
613200	LOCATIONS IMMOBILIERES	28 479.61		28 479.61	
613202	LOCATION PARKING	257.98		257.98	
613203	LOYER LOCAL TECHNIQUE	8 955.85		8 955.85	
613205	GERANCE VIEUX PORT	9 489.64		9 489.64	
613210	LOYER PLACE RESERVEE	791.28		791.28	
613502	LOCATION DES TELEVISEURS	18 766.20		18 766.20	
613516	LOCATION VOITURES	228.14		228.14	
615515	ENRETIEN MAT ET OUTILLAGE	2 753.65		2 753.65	
615516	ENTRETIEN LINGE BLANCHISS	1 855.11		1 855.11	
615581	ENT AGENCEMENTS INSTALLA	2 738.11		2 738.11	
615582	ENTRETIEN MAT TRANSPORT	458.50		458.50	
615583	ENT MAT MOB BUREAU	137.58		137.58	
615600	MAINTENANCE	1 344.86		1 344.86	
616000	PRIMES D'ASSURANCE	12 300.17		12 300.17	
616001	ASSURANCE POUR EMPRUNT	178.33		178.33	

GRAND HOTEL DE JOSSELIN

En date du : 16/01/2004

**BALANCE PARTIELLE POUR LES COMPTES**

du : 01/01/2004		au : 31/12/2004			
Hors brouillard		Hors simulation		Hors comptes soldés	
No de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
618100	DOCUMENTATION GENERALE	38.20		38.20	
618300	DOCUMENTATION TECHNIQUE	934.74		934.74	
<b>TOTAL SOUS CLASSE 61</b>		<b>114 837.45</b>		<b>114 837.45</b>	
621001	SAISIE INFORMATIQUE	782.28		782.28	
621002	PERSONNEL INTERIMAIRE	12 851.06		12 851.06	
622200	COMMISSIONS & COURTAGES	150.99		150.99	
622620	HONORAIRES EXPERT COMPT	1 883.15		1 883.15	
622700	FRAIS D'ACTES ET DE CONTEI	1 027.59		1 027.59	
623000	PUBLICITE PUBLICAT. RELAT.	979.36		979.36	
623010	ARTICLES PUBLICITAIRES	404.11		404.11	
623400	CADEAUX A LA CLIENTELE	117.63		117.63	
623402	JOURNAUX CLIENTELE	3 265.66		3 265.66	
623403	FLEURS RECEPTIONS CLIENT	1 537.78		1 537.78	
623800	DIVERS (POURBOIRES, DONS	27.89		27.89	
624100	TRANSPORTS SUR ACHATS	11.65		11.65	
624800	DIVERS	2.79		2.79	
625105	DEPLACEMENTS DIRIGEANTS	9 250.30		9 250.30	
625600	MISSIONS	925.78		925.78	
626100	AFFRANCHISSEMENTS	292.88		292.88	
626200	TELEPHONE	5 509.99		5 509.99	
627000	SERVICES BANCAIRES ET ASS	166.93		166.93	
627100	COMMISSIONS CARTES BANC	13 030.57		13 030.57	
628000	COTISATIONS SYNDICALES	1 909.76		1 909.76	
<b>TOTAL SOUS CLASSE 62</b>		<b>54 128.15</b>		<b>54 128.15</b>	
633300	PART. EMPLOY. A FORM. PRC	249.55		249.55	
633301	TAXE D'APPRENTISSAGE	24.43		24.43	
635110	TAXE PROFESSIONNELLE	3 872.09		3 872.09	
635300	IMPOTS INDIRECTS	48.34		48.34	
635400	DROITS D'ENREGISTREMENT	32.93		32.93	
635402	CARTE GRISE	16.29		16.29	
637100	CONTRIB. SOC. SOLID. A CHAI	218.70		218.70	
637800	TAXES DIVERSES	29.84		29.84	
637801	REDEVANCE TV ET CANAL +	581.42		581.42	
<b>TOTAL SOUS CLASSE 63</b>		<b>5 073.59</b>		<b>5 073.59</b>	
641000	REMUNERATIONS DU PERSON	225 367.00		225 367.00	
641100	SALAIRS APPOINT. COMMIS.	147 498.85		147 498.85	
641170	REMUNERATION DE M. BOGAF	55 577.77		55 577.77	
641171	% DU CA POUR M. BOGARD	4 435.70		4 435.70	
641173	GERANCE ALLOCATIONS FAM	1 300.76		1 300.76	

GRAND HOTEL DE JOSSELIN

En date du : 16/01/2004

**BALANCE PARTIELLE POUR LES COMPTES**

du : 01/01/2004

Hors brouillard

au : 31/12/2004

Hors simulation

Hors comptes soldés

En Euros

No de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
641174	GERANCE VIEILLESSE	627.32		627.32	
641175	GERANCE MALADIE	1 823.44		1 823.44	
641200	CONGES PAYES	12.78		12.78	
645000	CHARGES DE SECUR. SOC. ET	98 367.25		98 367.25	
645100	COTISATIONS A L'URSSAF	6 191.52		6 191.52	
645110	COTISATION URSSAF HOTEL	5 248.84		5 248.84	
645230	COTISATION RETRAITE HOTEL	564.59		564.59	
645321	COTISATION RETRAITE RESTA	613.77		613.77	
646400	COTISATION ASSEDIC HOTEL	1 297.93		1 297.93	
645410	COTISATION ASSEDIC RESTO	1 330.23		1 330.23	
645800	COTISATIONS AUX AUTRES OI	111.79		111.79	
647500	MEDECINE DU TRAVAIL, PHAR	164.00		164.00	
647501	PHARMACIE	81.10		81.10	
TOTAL SOUS CLASSE 64		550 614.64		550 614.64	
651000	REDEVANC. CONCESS. BREV.	141.80		141.80	
654000	PERTES SUR CREANCES IRRE	1 883.10		1 883.10	
658000	CHARGES DIVERSES GESTION	74.00		74.00	
TOTAL SOUS CLASSE 65		2 098.90		2 098.90	
661100	INTERETS DES EMPRUNTS ET	90 785.90		90 785.90	
661600	INTERETS BANC. & SUR OPER	15 690.20		15 690.20	
TOTAL SOUS CLASSE 66		106 476.10		106 476.10	
671200	PENALITES AMENDES FISC. &	106.90		106.90	
675200	IMMOBILISATIONS CORPOREL	5 306.10		5 306.10	
TOTAL SOUS CLASSE 67		5 413.00		5 413.00	
681111	AMORTISSEMENT LOGICIEL	1 396.10		1 396.10	
681120	IMMOBILISATIONS CORPOREL	14 858.50		14 858.50	
681121	AMTS AGTS INSTALLATIONS	147 571.60		147 571.60	
681122	AMTS MAT MOB BUREAU	5 937.90		5 937.90	
681123	AMTS MAT TRANSPORT	1 481.40		1 481.40	
TOTAL SOUS CLASSE 68		171 245.50		171 245.50	
TOTAL CLASSE 6		1 339 485.57		1 345 650.57	6 165.00
706000	PRESTATIONS DE SERVICES	525 361.32	810 164.10		284 802.78
708001	PENSION TAXE TAUX REDUIT		186 234.40		186 234.40
706002	PETIT DEJEUNER TX REDUIT		36 944.10		36 944.10
706101	REPAS	282 789.54	664 335.51		381 545.97
706104	SUPPLT REPAS PENSIONS		22 455.37		22 455.37
706500	CAFETARIA PETIT DEJEUNER	41 426.97	94 751.90		53 324.93
706501	PENSION TAXE TAUX NORMAL		55 221.32		55 221.32
706502	SUPPLEMENT REPAS		11 425.14		11 425.14

Séance n° 26

GRAND HOTEL DE JOSSELIN

En date du : 16/01/2004

**BALANCE PARTIELLE POUR LES COMPTES**

du : 01/01/2004

au : 31/12/2004

Hors brouillard

Hors simulation

Hors comptes soldés

En Euros

No de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
706800	BAR		26 884.39		26 884.39
706900	PRESTATIONS DIVERSES		1 673.39		1 673.39
706901	TELEPHONE TX NORMAL		36 534.18		36 534.18
707000	VENTES DE MARCHANDISES	100 000.00	195 989.41		95 989.41
708000	PRODUITS DES ACTIVITES AN		11 806.67		11 806.67
708300	LOCATIONS DIVERSES		3 915.70		3 915.70
708801	LOCATION DU SALON		4 383.50		4 383.50
709000	RABAIS REMISES RIST. ACCO	52 367.36		52 367.36	
TOTAL SOUS CLASSE 70		1 001 945.19	2 162 719.08	52 367.36	1 213 141.25
726100	RESTAURANT AVANT NATURE		17 420.00		17 420.00
726101	REPAS M ET MME BOGARD		2 770.00		2 770.00
TOTAL SOUS CLASSE 72			20 190.00		20 190.00
740000	SUBVENTION FORMATION		4 880.50		4 880.50
TOTAL SOUS CLASSE 74			4 880.50		4 880.50
758000	PRODUITS DIVERS GESTION C		251.56		251.56
TOTAL SOUS CLASSE 75			251.56		251.56
762100	REVENUS DES TITRES IMMOB		143 527.58		143 527.58
TOTAL SOUS CLASSE 76			143 527.58		143 527.58
771800	AUTRES PROD. EXCEPT. SUR		8 797.30		8 797.30
775200	IMMOBILISATIONS CORPOREL		14 250.00		14 250.00
TOTAL SOUS CLASSE 77			23 047.30		23 047.30
791000	TRANSFERTS REMB STAGES :		6 616.60		6 616.60
791100	TRANSFERT REMB ASSURANC		27 613.00		27 613.00
791101	UTILISATION PRIVATIVE TELEI		1 757.00		1 757.00
791102	REMB INDEMN JOURNALI SS		2 367.00		2 367.00
TOTAL SOUS CLASSE 79			38 353.60		38 353.60
TOTAL CLASSE 7		1 001 945.19	2 392 969.62	52 367.36	1 443 391.79
TOTAL BALANCE		9 877 711.57	9 877 711.57	4 325 411.39	4 325 411.39
SOLDE BALANCE					0.00

ANBDD NANTES Comptabilité générale

Période du 01/01/2004 au 01/01/2004

BILAN - ACTIF

N° 2050

3

En Euros

Désignation de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise

Numéro SIRET\*

GRAND HOTEL DE JOSSELIN

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\*

Durée de l'exercice précédent\*

Exercice précédent (N-1) clos le:

(Ne pas reporter la montant des cent)	Brut 1	Exercice N, clos le : [ ]		Net 3	Net 4
		Amortissements, provisions 2			
Capital souscrit non appelé (0)	AA 0			0	0
Frais d'établissement*	AB 0	AC 0	0	0	0
Frais de recherche et développement*	AD 0	AE 0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	AF 0	AG 0	0	0	0
Fonds commercial (1)	AH 0	AI 0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	AJ 0	AK 0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL 0	AM 0	0	0	0
Terrains	AN 0	AO 0	0	0	0
Constructions	AP 0	AQ 0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR 0	AS 0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	AT 0	AU 0	0	0	0
Immobilisations en cours	AV 0	AW 0	0	0	0
Avances et acomptes	AX 0	AY 0	0	0	0
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS 0	CT 0	0	0	0
Autres participations	CU 0	CV 0	0	0	0
Crédences rattachées à des participations	BB 0	BC 0	0	0	0
Autres titres immobilisés	BD 0	BE 0	0	0	0
Prêts	BF 0	BG 0	0	0	0
Autres immobilisations financières*	BH 0	BI 0	0	0	0
<b>TOTAL (I)</b>	<b>BJ 0</b>				
Matières premières, approvisionnements	BL 0	BM 0	0	0	0
En cours de production de biens	BN 0	BO 0	0	0	0
En cours de production de services	BP 0	BQ 0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	BR 0	BS 0	0	0	0
Stocks	BT 0	BU 0	0	0	0
Marchandises	BV 0	BW 0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	BX 0	BY 0	0	0	0
Clients et comptes rattachés (3)*	BZ 0	CA 0	0	0	0
Autres créances (3)	CB 0	CC 0	0	0	0
Capital souscrit et appelé, non versé	CD 0	CE 0	0	0	0
Valeurs mobili, de placement (dont actions propres)	CF 0	CG 0	0	0	0
Disponibilités	CH 0	CI 0	0	0	0
Charges constatées d'avance (3)*	CJ 0	CK 0	0	0	0
<b>TOTAL (II)</b>					
Charges à répartir sur plusieurs exercices* (III)	CL 0			0	0
Primes de remboursement des obligations (IV)	CM 0			0	0
Ecart de conversion actif* (V)	CN 0			0	0
<b>TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)</b>	<b>CO 0</b>	<b>1A 0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :
Classe de réserve : immobilisations :					CR
de propriété :		Stocks :			Créances :

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Période du 01/01/2004 au 01/01/2004

2

## BILAN - PASSIF avant répartition

En Euros

Désignation de l'entreprise

GRAND HOTEL DE JOSELLIN

		Exercice N	Exercice N-1	
		1	2	
	(Ne pas reporter la montant des cents) *			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : )	DA	0	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB	0	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC	0	
	Réserve légale (3)	DD	0	
	Réerves statutaires ou contractuelles	DE	0	
	Réerves réglementées (3) (4)	DF	0	
	Autres réserves	DG	0	
	Report à nouveau	DH	0	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	0	
	Subventions d'investissement	DJ	0	
Provisions réglementées *	DK	0		
	TOTAL (I)	DL	0	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	0	
	Avances conditionnées	DN	0	
		TOTAL (II)	DO	0
	Provisions pour risques	DP	0	
	Provisions pour charges	DQ	0	
		TOTAL (III)	DR	0
	Emprunts obligataires convertibles	DS	0	
	Autres emprunts obligataires	DT	0	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6)	DU	0	
	Emprunts et dettes financières divers (7)	DV	0	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	0		
Dettes fiscales et sociales	DY	0		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	0		
Autres dettes	EA	0		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (5)	EB	0	
		TOTAL (IV)	EC	0
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	0
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	0
		Total du bilan de l'exercice N en euros et cents) *		0

## ETAT PREPARATOIRE

## DETTE (5)

© CIEL 11, Rue de Cambrai  
75018 PARIS Tél: 01 53 26 23 23

(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	1C	
(2) Dont	1D	
Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1E	
Écart de réévaluation libre	EF	
Réserve de réévaluation (1976)	EJ	0
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme *	EG	0
(4) Dont réserve relative à l'achat d'œuvre originales d'artistes vivants *	EH	0
(5) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EI	0
(6) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(7) Dont emprunts participatifs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2092

Période du 01/01/2004 au 01/01/2004

## 3 COMpte de RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise

GRAND HOTEL DE JOSSELIN

En Euros

		Exercice N		Exercice (N-1)	
(Ne pas reporter le montant des cents) *		France	Exportation	Total	
		1	2	3	4
Ventes de marchandises *		FA	FB	FC	0 0
Production vendue	biens	FD	FE	FF	0 0
	service *	FG	FH	FI	0 0
Chiffre d'affaires nets *		FJ	FK	FL	0 0
Production stockée *				FM	0 0
Production immobilisée *				FN	0 0
Subventions d'exploitation				FO	0 0
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges *				FP	0 0
Autres produits (1)				FQ	0 0
				FR	0 0
				FS	0 0
				FT	0 0
				FU	0 0
				FV	0 0
				FW	0 0
				FX	0 0
				FY	0 0
				FZ	0 0
				GA	0 0
				GB	0 0
				GC	0 0
				GD	0 0
				GE	0 0
				GF	0 0
				GG	0 0
				GH	0 0
				GI	0 0
				GJ	0 0
				GK	0 0
				GL	0 0
				GM	0 0
				GN	0 0
				GO	0 0
				GP	0 0
				GQ	0 0
				GR	0 0
				GS	0 0
				GT	0 0
				GU	0 0
				GV	0 0
				GW	0 0

(RENVOIS: voir tableau n° 2053)\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la n

**ANBDD NANTES Comptabilité générale**

Période du 01/01/2004 au 01/01/2004

4

**COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

N° 2053

3

En Euros

Désignation de l'entreprise

GRAND HOTEL DE JOSELIN

		Exercice N	Exercice N - 1
		1	2
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	(Ne pas reporter le montant des cents) *		
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	0
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	0
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	0
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	0
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		HE	0
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HF	0
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HG	0
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HH	0
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HI	0
<b>3 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HJ	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		HK	0
Impôts sur les bénéfices *		HL	0
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HM	0
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HN	0
<b>4 - BÉNÉFICE OU Perte (total des produits - total des charges)</b>			
		HO	
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HY	
(2) Dont <ul style="list-style-type: none"> <li>produits de locations immobilières</li> <li>produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)</li> </ul>		1G	
(3) Dont <ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédit-bail mobilier</li> <li>- Crédit-bail immobilier</li> </ul>		HP	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HQ	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1H	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1J	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle):		1K	
(7bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
			Exercice N
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:			
		Charges antérieures	Produits antérieurs
RENOVIS			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

- **Séance n° 27 Séance de révision sur la comptabilisation des opérations courantes de l'entreprise et les états de rapprochements bancaires**

Vous venez d'être embauché en tant qu'assistant dans un cabinet comptable.  
A ce titre vous êtes chargé d'exécuter un certain nombre de travaux chez Ets LE LOUARN :

### **DOSSIER LE LOUARN**

2 janvier n : Facture n° 215 V envoyée au client CAMPARINI :

2 machines à laver à 320 € pièce ;  
remise 5 %  
port forfaitaire 80 €  
TVA 19.60 % en sus  
Règlement proposé au client par effet de commerce

3 janvier n : Facture n° 150 du fournisseur GUESDEUR

4 aspirateurs à 200 € HT l'unité  
remise 10 % puis 5 %

5 janvier n reçu la lettre de change acceptée à l'échéance du 31 janvier du client CAMPARINI

6 janvier n remboursement sur présentation des justificatifs, de frais de déplacement à Paris de M. LE LOUARN pour 220 €

7 janvier n facture n° 45 du fournisseur Micro-Accro  
Micro-ordinateur unité centrale 900 € HT  
Imprimante Canon 220 € HT  
Net à payer par effet à 30 jours

8 janvier n facture n° 110 du fournisseur RIO  
4 machines à laver à 210 € l'unité (HT)  
Remise 5 %  
Escompte 1 % si paiement par chèque à réception

9 Janvier n achats d'actions pour placer la trésorerie disponible de l'entreprise  
100 titres SICAV de TRESORERIE au cours de 38.25 €  
Frais de banque pour cette opération 40 € TTC

10 janvier n retour d'une machine à laver vendue à CAMPARINI  
facture n° A 50 émise ce jour.  
Remboursement à effectuer par chèque le 31 janvier.

11 janvier n remise à l'escompte de la traite sur CAMPARINI

15 janvier n Réglé par chèque bancaire une avance de 800 € sur le salaire de Janvier à M. DU BLE – comptable des établissements LE LOUARN.

Séance n° 27

état de rapprochement

**Cas Grand Hotel de Josselin**

L'entreprise Grand Hotel de Josselin vous communique les documents suivants :

Compte 512 - BNP				
Dates	Libellés	Débits	Crédits	Soldes
01-03	Solde à nouveau			1629.74
02-03	Domiciliations		3 760,00	-2 130.26
02-03	Frais de banque		240,00	-2 370.26
02-03	Remise de chèques (en vrac)	3 763,50		1 393.24
03-03	Chèque n° 744		375,00	1018.24
05-03	Chèque n° 745		833,60	-184.64
05-03	Chèque n° 746		12 502,25	-12 317.61
13-03	Versement d'espèces	1 125,00		-11192.61
14-03	Chèque n° 747		3675,07	-14867.68
14-03	Chèque n° 748		2 810,00	-17 677.68
15-03	Chèque n° 749		939,00	-18 616.68
15-03	Chèque n° 750		1920,00	-20 536.68
15-03	Remise effets à l'encaissement	3 622,00		-16 914.68
16-03	Remise d'effets à l'escampte	1 326,00		-15 588.68
23-03	Remise de 22 chèques	12 350,00		-3 238.68
27-03	Versement espèces	6000,00		2 761.32
27-03	Chèque n° 751		900,00	1 861.32

Relevé du compte Grand Hotel de Josselin par la BNP				
Dates	Libellés	Débits	Crédits	Soldes
01-03	Solde à nouveau			-949.16
03-03	Chèque n° 742	1 306,50		-2 255.66
06-03	Votre remise chèques sur département		2 284,30	28.64
06-03	Votre remise chèques hors département		1 479,20	1 507.84
08-03	Chèque n° 743	114,60		1 393.24
14-03	Chèque n° 744	375,00		1 018.24
14-03	Versement d'espèces		1 125,00	2 143.24
15-03	Chèque n° 746	12 502,25		-10 359.01
17-03	Chèque n° 747	3 765,07		-14 124.08
18-03	Chèque n° 750	1 920,00		-16 044.08
18-03	Remise à l'encaissement du 15, net		3 500,00	-12 544.08
19-03	Remise à l'escampte du 16, net		1 204,00	-11 340.08
23-03	Chèque n° 748	939,00		-12 279.08
24-03	Votre remise chèques sur département		12 350,40	71.32
26-03	Versement d'espèces		6 000,00	6 171.32
30-03	Traites impayées	1 500,00		4 571.32
31-03	Domiciliations	3 820,00		751.32
31-03	Frais de banque	98,30		653.02
31-03	Remboursement agios 4eme trimestre		1 250,00	1 903.02

Travail à faire :

Etablir l'état de rapprochement de la BNP au 31 mars.  
Enregistrer au journal du Grand Hotel de Josselin les écritures rectificatives qui en découlent

- **Séance n° 28 Séance de révision sur les travaux de fin d'exercice, dotations aux amortissements, aux provisions et écritures de régularisation .**

### **révision des écritures d'inventaire**

#### ***Entreprise CATHAISSON :***

L'entreprise CATHAISSON clôture son exercice annuel le 30 novembre.

#### **1 Les amortissements**

Présenter les tableaux d'amortissements des immobilisations corporelles suivantes :

- matériel de bureau et informatique : 192 000 HT acquis le 10 juin n - 8, durée de vie prévisionnelle 10 ans.  
L'entreprise a retenu l'amortissement linéaire pour ce bien

- Matériel de transport : un véhicule électrique valant HT 132 800 entré dans l'entreprise le 21 mai n, durée de vie 5 ans.

Amortissement selon le mode dégressif coefficient 1.75.

Comptabiliser les écritures de dotations aux amortissements au 30 novembre n.

*Le matériel de bureau a été vendu le 5 février n + 1 pour 15 000 € TTC, le chèque étant remis en banque.*

*Passer les écritures du complément d'amortissement à cette date, de la sortie du bien et de l'encaissement du prix.*

#### **2 Les provisions**

Un client douteux qui devait 3 200 € au 30 novembre n - 1 a payé pour solde de tous compte la somme de 1000 € le 15 juin n. Seule l'écriture d'encaissement du prix a été comptabilisée. Présenter les régularisations de comptes nécessaires au 30 novembre n. La provision constituée l'an passé était de 1500 €.

Un procès en cours risque d'être perdu selon l'avocat de la société. Le risque maximum estimé par l'avocat serait de 40 000 €. Présenter l'écriture nécessaire pour constater ce risque à la date du 30/11/ n

### **3 Les écritures de régularisation**

Une abonnement à une documentation technique (Les cahiers trimestriels de la Recherche en transmissions hydrauliques ») de première nécessité pour l'entreprise

A été souscrit le 1 septembre n pour deux ans pour 5000 €.

Au 30 novembre n figure parmi les comptes de l'entreprise une provision de 3000 €, créée en n - 3, pour faire face à l'éventualité d'une amende fiscale suite à un contrôle de la comptabilité de l'entreprise. Le délai de prescription étant désormais atteint, cette provision n'a plus lieu d'être.

Il reste à accorder une ristourne de 2200 € TTC au client PLASTAMETAL

Une facture de 1300 € TTC a été comptabilisée en ventes de marchandises, tandis que les marchandises n'ont été sorties que le 2 décembre n.

L'entreprise a souscrit un compte à terme auprès de sa banque « le Crédit Lyonnais ». Les fonds bloqués sont de 100 000 € et donneront lieu à l'échéance à une rémunération de 2000 €.

Le compte à terme a été ouvert le 1 aout n à échéance du 31 décembre n (intérêts in fine)

# Comptabilité et gestion de l'entreprise

## Partie Corrigés

**ANBDD NANTES Comptabilité générale**

Séance n° 1

**BILAN DE M. BOGARD****BILAN AU 01-01 N**

ACTIF IMMOBILISE		4 176 000,00	CAPITAUX PROPRES		4 999 800,00
TERRAIN	920 000,00		CAPITAL	4 999 800,00	
ATELIER A USAGE INDUSTRIEL	1 140 000,00				
BATIMENT ADMINISTRATIF	938 000,00		DETTES		2 135 200,00
MATERIEL TECHNIQUE DE MAINTENANCE INDUSTRIELLE	643 000,00		FOURNISSEURS	1 768 300,00	
VEHICULE UTILITAIRE	420 000,00		DETTES D'IMPOTS	129 400,00	
MOBILIER DE BUREAU	115 000,00		DETTES URSSAF ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	237 500,00	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>2 959 000,00</b>			
STOCK DE MATERIEL POUR LE REMplacement DES PIECES USAGÉES	2 067 600,00				
CREANCES SUR LES CLIENTS	839 700,00				
COMPTE EN BANQUE	47 800,00				
AVOIRS EN CAISSE	3 900,00				
<b>total</b>	<b>7 135 000,00</b>	<b>7 135 000,00</b>		<b>total</b>	<b>7 135 000,00</b>

**BILAN AU 31-12 N**

ACTIF IMMOBILISE		3 974 640,00	CAPITAUX PROPRES		4 712 040,00
TERRAIN	920 000,00		CAPITAL	4 999 800,00	
ATELIER A USAGE INDUSTRIEL	1 117 200,00		Résultat	-287 760,00	
BATIMENT ADMINISTRATIF	919 240,00		DETTES		2 146 000,00
MATERIEL TECHNIQUE DE MAINTENANCE INDUSTRIELLE	578 700,00		FOURNISSEURS	1 752 100,00	
VEHICULE UTILITAIRE	336 000,00		DETTES D'IMPOTS	110 300,00	
MOBILIER DE BUREAU	103 500,00		DETTES URSSAF ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	283 600,00	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>2 883 400,00</b>			
STOCK DE MATERIEL POUR LE REMplacement DES PIECES USAGÉES	1 981 800,00				
CREANCES SUR LES CLIENTS	853 000,00				
COMPTE EN BANQUE	43 400,00				
AVOIRS EN CAISSE	5 200,00				
<b>total</b>	<b>6 858 040,00</b>	<b>6 858 040,00</b>		<b>total</b>	<b>6 858 040,00</b>

Séance n° 2

**Ets KELFENEC : Compte n° 53 CAISSE**

			Débit	Crédit	solde
		<b>Solde à nouveau au 1er Octobre</b>			18 450,00
05-oct	53	Frais de port pour envoi Martin		230,00	18 220,00
12-oct	53	ventes comptant ce jour	1 214,00		19 434,00
16-oct	53	achat carte téléphonique France télécom		10,00	19 424,00
19-oct	53	dépôt à la Banque		4 000,00	15 424,00
23-oct	53	vente du véhicule, facture n° XXX	2 000,00		17 424,00
24-oct	53	paiement de FIDELIO	300,00		17 724,00
25-oct	53	4 carnets de timbre payés en espèces		20,00	17 704,00
		<b>Mouvements totaux de la période</b>	3 514,00	4 260,00	

**Ets KELFENEC : Compte n° 512 BANQUE**

			Débit	Crédit	solde
		<b>Solde à nouveau au 1er Octobre</b>			12 750,00
06-oct	512	prime annuelle GAN		8 540,00	4 210,00
07-oct	512	achats réglés par virement		3 685,00	525,00
11-oct	512	coupons CARREFOUR	650,00		1 175,00
12-oct	512	ventes	8 715,00		9 890,00
13-oct	512	réparation camionnette		1 217,00	8 673,00
15-oct	512	client MARTIN	4 518,00		13 191,00
15-oct	512	Salaire du vendeur		1 450,00	11 741,00
19-oct	512	versement de la banque	4 000,00		15 741,00
25-oct	512	Fournisseur ALBERT		12 543,00	3 198,00
		<b>Mouvements totaux de la période</b>	17 883,00	27 435,00	

Séance n° 2

## JOURNAL

Date	compte	Détail des opérations	Débit	Crédit
		<i>à nouveau</i>		
03-oct	60	Achats de marchandises	145 367,21	
03-oct	44	Tva déductible sur achats	10 487,46	
03-oct	40	fournisseurs facture fournisseur Albert n° 2135	2 055,54	12 543,00
05-oct	65	frais de port	192,31	
05-oct	44	Tva déductible sur achats	37,69	
05-oct	53	Caisse Frais de port pour envoi Martin		230,00
06-oct	61	assurance	8 540,00	
06-oct	51	banque Ch n° 1234567 ordre GAN		8 540,00
07-oct	60	Achats de marchandises	3 081,10	
07-oct	44	Tva déductible sur achats	603,90	
07-oct	51	banque facture fournisseur réglée comptant		3 685,00
08-oct	70	Ventes de marchandises		3 585,28
08-oct	75	Ventes de prestations annexes		192,31
08-oct	45	TVA collectée		740,41
08-oct	41	Clients Facture n° 6129 à MARTIN	4 518,00	
11-oct	51	banque	650,00	
11-oct	76	produits financiers titres CARREFOUR : coupons		650,00
12-oct	51	banque	8 715,00	
12-oct	53	caisse	1 214,00	
12-oct	70	ventes de marchandises		8 301,84
12-oct	45	TVA collectée ventes comptant ce jour		1 627,16
13-oct	62	services extérieurs	1 017,56	
13-oct	44	TVA déductible	199,44	
13-oct	51	Banque facture garagiste RENAULT		1 217,00
25-oct	40	Fournisseurs	12 543,00	
25-oct	51	banque règlement facture Albert		12 543,00
15-oct	51	Banque	4 518,00	

Séance n° 2

**JOURNAL**

15-oct	41	Clients Martin, son règlement	4 518,00
15-oct	64	salaires et appointements	1 450,00
15-oct	51	Banque salaire du vendeur pour Octobre	1 450,00
16-oct	62	services extérieurs	10,00
16-oct	53	Caisse achat carte téléphonique France télécom	10,00
19-oct	51	Banque	4 000,00
19-oct	53	Caisse dépôt à la Banque	4 000,00
23-oct	53	Caisse	2 000,00
23-oct	21	Véhicule vente du véhicule, facture n° XXX	2 000,00
24-oct	53	Caisse	300,00
24-oct	41	clients paiement de FIDELIO	300,00
25-oct	62	services extérieurs	20,00
25-oct	53	caisse 4 carnets de timbre payés en espèces	20,00
<i>Totaux à reporter</i>			211 520,21
			211 520,21

Séance n° 2***GRAND-LIVRE***

			à nouveau Caisse	18 450,00	230,00
05-oct	53	Caisse		1 214,00	10,00
12-oct	53	caisse		2 000,00	4 000,00
16-oct	53	Caisse		300,00	
19-oct	53	Caisse		21 964,00	20,00
23-oct	53	Caisse			4 260,00
24-oct	53	Caisse			
25-oct	53	caisse			
13-oct	62	services extérieurs		1 017,56	
16-oct	62	services extérieurs		10,00	
25-oct	62	services exterieurs		20,00	
				1 047,56	
15-oct	64	salaires et appointements		1 450,00	
11-oct	76	produits financiers			650,00
23-oct	21	Véhicule			2 000,00
03-oct	40	fournisseurs			12 543,00
14-oct	40	Fournisseurs		12 543,00	12 543,00
08-oct	41	Clients		4 518,00	
15-oct	41	Clients			4 518,00
24-oct	41	clients		300,00	
				4 518,00	4 818,00
		à nouveau banque		12 750,00	
06-oct	51	banque			8 540,00
07-oct	51	banque			3 685,00
11-oct	51	banque		650,00	
12-oct	51	banque		8 715,00	
13-oct	51	Banque			1 217,00
14-oct	51	banque			12 543,00
15-oct	51	Banque		4 518,00	
15-oct	51	Banque			1 450,00
19-oct	51	Banque		4 000,00	
				30 633,00	27 435,00
03-oct	60	Achats de marchandises		10 487,46	
07-oct	60	Achats de marchandises		3 081,10	
				13 568,56	

Séance n° 2

**GRAND-LIVRE**

05-oct	65	frais de port	192,31		
06-oct	61	assurance	8 540,00		
08-oct	70	Ventes de marchandises		3 585,28	
12-oct	70	ventes de marchandises		8 301,84	
				11 887,12	
08-oct	75	Ventes de prestations annexes		192,31	
08-oct	45	TVA collectée		740,41	
12-oct	45	TVA collectée		1 627,16	
				2 367,57	
03-oct	44	Tva déductible sur achats		2 055,54	
05-oct	44	Tva déductible sur achats		37,69	
07-oct	44	Tva déductible sur achats		603,90	
13-oct	44	TVA déductible		199,44	
				2 896,57	
			66 153,00	66 153,00	

Séance n° 2

BALANCE

		A nouveau Débit	A nouveau Credit	sommes débit	sommes crédit	solde débit	solde crédit
10	capital		33 500,00		0,00		33 500,00
21	Véhicule	2 000,00			2 000,00		0,00
40	fournisseurs		0,00	12 543,00	12 543,00		
41	clients	300,00		4 518,00	4 818,00		0,00
44	TVA déductible			2 896,57		2 896,57	
45	TVA collectée				2 367,57		2 367,57
51	Banque	12 750,00		17 883,00	27 435,00	3 198,00	
53	Caisse	18 450,00		3 514,00	4 260,00	17 704,00	
60	Achats de marchandises			13 568,56		13 568,56	
61	assurance			8 540,00		8 540,00	
62	services extérieurs			1 047,56		1 047,56	
64	salaires et appointements			1 450,00		1 450,00	
65	frais de port			192,31		192,31	
70	ventes de marchandises				11 887,12		11 887,12
75	Ventes de prestations annexes				192,31		192,31
76	produits financiers				650,00		650,00
		33 500,00	33 500,00	66 153,00	66 153,00	48 597,00	48 597,00

Séance n° 3**JOURNAL**

Date	compte	Détail des opérations	Débit	Crédit
		<i>à nouveau</i>	0,00	0,00
20-oct	512	Banque	60 000,00	
20-oct	37	Stock de marchandises	10 000,00	
20-oct	101	capital les apports		70 000,00
22-oct	6132	location	10 000,00	
22-oct	2751	Dépôts et cautionnements	2 500,00	
22-oct	512	Banque location du pas de porte		12 500,00
30-oct	512	banque	50 000,00	
30-oct	168	emprunt bancaire emprunt équipement Cio		50 000,00
31-oct	215	installations techniques	30 000,00	
31-oct	404	fournisseurs d'immobilisations agencement du magasin		30 000,00
02-nov	2182	Matériel de transport	10 000,00	
02-nov	512	banque matériel d'occasion		10 000,00
02-nov	606	achats non stockés	80,00	
02-nov	512	banque carburant chèque n° 3855232		80,00
02-nov	215	installations techniques	10 000,00	
02-nov	512	banque caisse enregistreuse... ch 3855236		10 000,00
03-nov	635	autres impots	150,00	
03-nov	512	Banque carte grise ch 3855233		150,00
03-nov	616	assurance	250,00	
03-nov	512	banque Assurance du véhicule		250,00
04-nov	53	caisse	200,00	
04-nov	512	banque Retrait pour fonds de caisse		200,00

Séance n° 3

**JOURNAL**

05-nov	53	caisse	100,00	
05-nov	512	banque	350,00	
05-nov	707	ventes		450,00
		ventes de la journée acquis 175 €		
06-nov	623	Publicité	2 900,00	
06-nov	401	fournisseurs		2 900,00
		facture de publicité échéance 31 décembre		
30-nov	512	Banque	9 300,00	
30-nov	707	ventes		9 300,00
		ventes du mois de novembre acquis 4900 €		
30-nov	108	compte de l'exploitant	1 500,00	
30-nov	512	banque		1 500,00
		prélèvement Carpentier ch 3855234		
01-déc	607	achats	30 000,00	
01-déc	401	fournisseurs		30 000,00
		achats à régler le 31 décembre		
03-déc	606	achats non stockés	120,00	
03-déc	512	banque		120,00
		essence ch 3855235		
29-déc	512	Banque	23 125,00	
29-déc	707	ventes		23 125,00
		ventes du mois de Décembre acquis 12300 €		
30-déc	607	achats	35 000,00	
30-déc	401	fournisseurs		35 000,00
		achats à régler le 31 janvier		
31-déc	108	compte de l'exploitant	1 500,00	
31-déc	512	banque		1 500,00
		prélèvement mensuel ch 3855236		
31-déc	401	fournisseurs	2 900,00	
31-déc	401	fournisseurs	30 000,00	
31-déc	404	fournisseurs d'immobilisations	30 000,00	
31-déc	512	banque		62 900,00
		échéances du 31 décembre		
			349 975,00	349 975,00

Séance n° 3

**Grand-Livre**

			Débit	Crédit	Solde Débiteur	solde créditeur
20-oct	101	capital		70 000,00		70 000,00
30-nov	108	compte de l'exploitant	1 500,00			
31-déc	108	compte de l'exploitant	1 500,00		3 000,00	
30-oct	168	emprunt bancaire		50 000,00		50 000,00
31-oct	215	installations techniques	30 000,00			
02-nov	215	installations techniques	10 000,00		40 000,00	
02-nov	2182	Matériel de transport	10 000,00		10 000,00	
22-oct	2751	Dépôts et cautionnements	2 500,00		2 500,00	
20-oct	370	Stock de marchandises	10 000,00		10 000,00	
06-nov	401	fournisseurs		2 900,00		
01-déc	401	fournisseurs		30 000,00		
30-déc	401	fournisseurs		35 000,00		
31-déc	401	fournisseurs	2 900,00			
31-déc	401	fournisseurs	30 000,00			35 000,00
31-oct	404	fournisseurs d'immobilisations		30 000,00		
31-déc	404	fournisseurs d'immobilisations	30 000,00			
20-oct	512	Banque	60 000,00			
22-oct	512	Banque		12 500,00		
30-oct	512	banque	50 000,00			
02-nov	512	banque		10 000,00		
02-nov	512	banque		80,00		
02-nov	512	banque		10 000,00		
03-nov	512	Banque		150,00		
03-nov	512	banque		250,00		
04-nov	512	banque		200,00		
05-nov	512	banque	350,00			
30-nov	512	Banque	9 300,00			
30-nov	512	banque		1 500,00		
03-déc	512	banque		120,00		
29-déc	512	Banque	23 125,00			
31-déc	512	banque		1 500,00		
31-déc	512	banque	62 900,00		43 575,00	
04-nov	530	caisse	200,00			
05-nov	530	caisse	100,00		300,00	
02-nov	606	achats non stockés	80,00			
03-déc	606	achats non stockés	120,00		200,00	
01-déc	607	achats	30 000,00			

**ANBDD NANTES Comptabilité générale**

**Séance n° 3**

**Grand-Livre**

30-déc	607	achats	35 000,00		65 000,00	
22-oct	6132	location	10 000,00		10 000,00	
03-nov	616	assurance	250,00		250,00	
06-nov	627	Publicité	2 900,00		2 900,00	
03-nov	635	autres impots	150,00		150,00	
05-nov	707	ventes		450,00		
30-nov	707	ventes		9 300,00		
29-déc	707	ventes		23 125,00		32 875,00
			349 975,00	349 975,00	187 875,00	187 875,00

Séance n°3

**Ets CARPENTIER : Compte n° 512 BANQUE**

		<b>Solde à nouveau au 20 Octobre</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	<b>solde</b>
		60 000,00			60 000,00
22-oct	512	location du pas de porte		12 500,00	47 500,00
30-oct	512	emprunt équipement Cio	50 000,00		97 500,00
02-nov	512	matériel d'occasion		10 000,00	87 500,00
02-nov	512	carburant chèque n° 3855232		80,00	87 420,00
02-nov	512	caisse enregistreuse... ch 3855236		10 000,00	77 420,00
03-nov	512	carte grise ch 3855233			77 270,00
03-nov	512	Assurance du véhicule		150,00	77 270,00
04-nov	512	Retrait pour fonds de caisse		250,00	77 020,00
05-nov	512	ventes de la journée acquis 175 €	350,00		77 170,00
30-nov	512	ventes du mois de novembre acquis 4900 €	9 300,00		86 470,00
30-nov	512	prélèvement Carpentier ch 3855234		1 500,00	84 970,00
03-déc	512	essence ch 3855235		120,00	84 850,00
29-déc	512	ventes du mois de Décembre acquis 12300 €	23 125,00		107 975,00
31-déc	512	prélèvement mensuel ch 3855236		1 500,00	106 475,00
31-déc	512	échéances du 31 décembre	62 900,00		43 575,00
		<b>Mouvements totaux de la période</b>	<b>145 675,00</b>	<b>36 300,00</b>	

Séance n°3

calcul du résultat économique :

	prix d'achat	prix de vente
05-nov	175	450
30-nov	4900	9300
31-déc	12300	23125
	17375	32875
Marge		15500
essence		-200
assurance		-250
publicité		-2900
location		-10000
autres impôts		-150
Résultat		2000

calcul du résultat comptable

achats non stockés	200	ventes de marchandises	32875
achats de marchandises de la période	65000		
variation de stock (de 10000 à 57625)	-47625		
assurance	250		
publicité	2900		
location	10000		
autres impôts	150		
<b>Bénéfice</b>	<b>2000</b>		
<b>Total</b>	<b>32875</b>	<b>Total</b>	<b>32875</b>

Séance n° 4**JOURNAL**

Date	compte	Détail des opérations	Débit	Crédit
		<i>à nouveau</i>	0,00	0,00
03-oct	21	Achats de matériel	16 000,00	
03-oct	44	Tva déductible sur achats	3 136,00	
03-oct	40	fournisseurs		19 136,00
		facture fournisseur XXX n° 2135		
04-oct	53	caisse	7 176,00	
04-oct	45	Tva collectée sur ventes		1 176,00
04-oct	70	ventes		6 000,00
		ventes de ce jour		
05-oct	53	caisse	3 200,00	
05-oct	41	clients		3 200,00
		versement de RAGON		
07-oct	40	fournisseurs	22 367,16	
07-oct	53	ccp		1 400,00
07-oct	51	banque		20 967,16
		facture fournisseur réglées par chèques		
08-oct	70	Ventes de marchandises		32 000,00
08-oct	45	TVA collectée		6 272,00
08-oct	41	Clients	38 272,00	
		Facture n° 6129 à DANDELION		
11-oct	51	banque		19 755,53
11-oct	60	achats de marchandises	16 518,00	
11-oct	44	TVA déductible	3 237,53	
		Achats de marchandises à Martin		
12-oct	51	banque	25 000,00	
12-oct	53	caisse		25 000,00
		versement à la banque		
13-oct	70	ventes de marchandises		1 015,05
13-oct	45	TVA collectée		198,95
13-oct	53	caisse	1 214,00	
		Ventes de ce jour		
14-oct	70	ventes de marchandises		21 755,85
14-oct	45	TVA collectée		4 264,15
14-oct	52	CCP	26 020,00	
		règlement facture Albert		
		<i>Totaux à reporter</i>	162 140,69	162 140,69

Séance n° 4

**GRAND-LIVRE**

			Débit	Crédit
03-oct	21	Achats de matériel	16 000,00	
03-oct	40	fournisseurs		19 136,00
07-oct	40	fournisseurs	22 367,16	
05-oct	41	clients		3 200,00
08-oct	41	Clients	38 272,00	
03-oct	44	Tva déductible sur achats	3 136,00	
11-oct	44	TVA déductible	3 237,53	
04-oct	45	Tva collectée sur ventes		1 176,00
08-oct	45	TVA collectée		6 272,00
13-oct	45	TVA collectée		198,95
14-oct	45	TVA collectée		4 264,15
07-oct	51	banque		20 967,16
11-oct	51	banque		19 755,53
12-oct	51	banque	25 000,00	
14-oct	52	CCP	26 020,00	
07-oct	52	ccp		1 400,00
04-oct	53	caisse	7 176,00	
05-oct	53	caisse	3 200,00	
12-oct	53	caisse		25 000,00
13-oct	53	caisse	1 214,00	
11-oct	60	achats de marchandises	16 518,00	
04-oct	70	ventes		6 000,00
08-oct	70	Ventes de marchandises		32 000,00
13-oct	70	ventes de marchandises		1 015,05
14-oct	70	ventes de marchandises		21 755,85
			162 140,69	162 140,69

Séance n° 4

BALANCE

		sommes débit	sommes crédit	Mouvement débit	Mouvement crédit	Solde Débit	Solde Crédit
10	capital		300 000,00				300 000,00
16	emprunt Banque de Bretagne		10 000,00				10 000,00
21	Immeuble d'exploitation	150 000,00				150 000,00	
21	Matériel	75 000,00		16 000,00		91 000,00	
21	mobilier et matériel informatique	30 000,00				30 000,00	
37	stock	33 525,64			25 482,00	8 043,64	
40	fournisseurs		22 367,16	22 367,16	19 136,00		19 136,00
41	clients	8 501,59		38 272,00	3 200,00	43 573,59	
44	TVA déductible			6 373,53		6 373,53	
45	TVA collectée				11 911,10		11 911,10
51	Banque	19 818,37		25 000,00	40 722,69	4 095,68	
52	CCP	1 522,31		26 020,00	1 400,00	26 142,31	
53	Caisse	13 999,25		11 590,00	25 000,00	589,25	
60	Achats de marchandises			16 518,00		16 518,00	
61	variation de stock			25 482,00		25 482,00	
70	ventes de marchandises				60 770,90		60 770,90
		332 367,16	332 367,16	187 622,69	187 622,69	401 818,00	401 818,00

Résultat

18 770,90

Retrouver le résultat :	le 4 octobre	2 000,00
	le 8 octobre	10 000,00
	le 13 octobre	-984,95
	le 14 octobre	7 755,85
		18 770,90

Retrouver le stock final	origine	33 525,64
	le 4 octobre	-4 000,00
	le 8 octobre	-22 000,00
	le 11 octobre	16 518,00
	le 13 octobre	-2 000,00
	le 14 octobre	-14 000,00
		8 043,64

Séance n° 5**JOURNAL**

Date	compte	Détail des opérations	Débit	Crédit
		<i>à nouveau</i>	0,00	0,00
30-nov	607	Achats de marchandises	90 000,00	
30-nov	401	fournisseurs		90 000,00
		facture fournisseur XXX n°		
30-nov	401	fournisseurs	95 770,00	
30-nov	512	Banque		95 770,00
		Règlement fournisseurs du mois		
30-nov	613	Locations	20 000,00	
30-nov	606	Achats non stockés de matières et fournitures	5 000,00	
30-nov	626	Frais postaux et de télécommunication	2 000,00	
30-nov	641	Rémunération du personnel	42 000,00	
30-nov	645	Charges sociales	25 000,00	
30-nov	635	Taxe professionnelle	9 000,00	
30-nov	512	Banque		103 000,00
		Charges décaissées au cours de Novembre		
30-nov	411	Clients	197 500,00	
30-nov	707	Ventes de marchandises		197 500,00
		ventes du mois de Novembre		
30-nov	512	Banque	169 000,00	
30-nov	411	Clients		169 000,00
		Règlements des clients en Novembre		
30-nov	603	Variation de stock	90 000,00	
30-nov	37	Stock de marchandises		90 000,00
		Elimination du stock ancien		
30-nov	37	Stock de marchandises	100 000,00	
30-nov	603	Variation de stock		100 000,00
		Stock inventorié au 30 novembre		
		<i>Totaux à reporter</i>	845 270,00	845 270,00

BALANCE TREMOL AU 30/11/n

	<i>bilan</i>	<i>origine</i>	<i>mvt dt</i>	<i>mvt ct</i>	<i>mvt dt</i>	<i>soldes ct</i>
108 compte de l'exploitant		194 500,00				194 500,00
16 emprunts établissements credit		30 000,00				30 000,00
207 fonds de commerce	35 000,00					35 000,00
211 terrains	25 000,00					25 000,00
213 constructions	25 000,00					25 000,00
2182 matériel de transport	30 000,00					30 000,00
275 dépôts et cautionnements	2 500,00					2 500,00
37 stock de marchandises	90 000,00	47 000,00	100 000,00	90 000,00	100 000,00	41 230,00
401 fournisseurs	30 000,00		95 770,00	90 000,00		
411 clients		197 500,00		169 000,00	58 500,00	
512 banque	19 000,00		169 000,00	198 770,00		10 770,00
53 caisse	15 000,00				15 000,00	
603 variation de stocks		90 000,00	100 000,00			10 000,00
606 achats non stockés de matières et fournitures		5 000,00				5 000,00
607 achats de marchandises		90 000,00				90 000,00
613 locations		20 000,00				20 000,00
626 frais postaux et télécommunications		2 000,00				2 000,00
635 taxe professionnelle		9 000,00				9 000,00
641 rémunération du personnel		42 000,00				42 000,00
645 charges sociales		25 000,00				25 000,00
707 ventes de marchandises				197 500,00		197 500,00
	271 500,00	271 500,00	845 270,00	845 270,00	484 000,00	484 000,00

Séance n° 6**JOURNAL**

Date	compte	Détail des opérations	Débit	Crédit
		<i>à nouveau</i>	0,00	0,00
30-nov	512	Banque	76 225,00	
30-nov	164	emprunts auprès d'établissement de crédit Emprunt SG contrat n° xxx		76 225,00
01-déc	2183	Matériel de bureau	6 372,91	
01-déc	44562	TVA déductible sur immobilisations	1 249,09	
01-déc	512	Banque facture de NN n° , chèque n° 103		7 622,00
02-déc	2182	Matériel de transport	106 714,00	
02-déc	44562	TVA déductible sur immobilisations	20 915,94	
02-déc	404	fournisseurs d'immobilisations facture VOLVO n° A1		127 629,94
02-déc	53	caisse	1 500,00	
02-déc	512	banque mon retrait chèque n° 102 pièce CR1		1 500,00
03-déc	606	Achats non stockés	751,67	
03-déc	44566	TVA déductible sur ABS	147,33	
03-déc	512	banque Carburant chèque n° 103		899,00
05-déc	512	Banque	1 296,00	
05-déc	706	Prestations de services		1 083,61
05-déc	4457	TVA collectée bordereau de remise de chèques facture V1		212,39
10-déc	411	Clients	4 084,34	
10-déc	706	Prestations de services		3 415,00
10-déc	4457	TVA collectée Facture n° V2 à HOFN		669,34
13-déc	6155	entretien et réparations	610,00	
13-déc	44566	TVA déductible sur ABS	119,56	
13-déc	401	Fournisseurs Facture VOLVO n° A2		729,56
20-déc	606	achats non stockés	191,47	
20-déc	44566	TVA déductible sur ABS	37,53	
20-déc	53	Caisse huiles pièce CR2		229,00
		à reporter	220 214,84	220 214,84

Séance n° 6**JOURNAL**

		report	220 214,84	220 214,84
23-déc	411	Clients	4 557,96	
23-déc	706	Prestations de services		3 811,00
23-déc	4457	TVA collectée		746,96
		Facture n° V3 à SELLFOSS		
24-déc	512	Banque	4 084,34	
24-déc	411	Clients		4 084,34
		bordereau remise chèque HOFN		
28-déc	404	fournisseurs d'immobilisations	63 815,00	
28-déc	512	Banque		63 815,00
		échéance traite VOLVO		
31-déc	641	Rémunération du personnel	3 354,00	
31-déc	645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	915,00	
31-déc	421	Personnel - rémunérations dues		2 897,00
31-déc	431	Sécurité sociale		1 372,00
		Journal de paye de Décembre		
31-déc	421	Personnel - rémunérations dues	2 897,00	
31-déc	512	Banque		2 897,00
		paye chèques 105 106 et 107		
31-déc	108	compte de l'exploitant	2 000,00	
31-déc	512	banque		2 000,00
		prélèvement HUSAVIK ch 108		
31-déc	647	Charges sociales (titres restaurant)	1 448,00	
31-déc	512	Banque		1 448,00
		Resto-route part à la charge de l'employeur		
		Ch 109		
31-déc	603	Variation de stock	762,00	
31-déc	3223	Stock de fournitures		762,00
		annulation du stock ancien		
31-déc	3223	Stock de fournitures	462,00	
31-déc	603	Variation de stock		462,00
		mise en place stock nouveau		
		Totaux	304 510,14	304 510,14

**ANBDD NANTES Comptabilité générale**

Séance n° 7

**Grand-Livre HUSAVIK**

			Débit	Credit
		Compte de l'exploitant à nouveau		336 151,00
31-déc	108	Compte de l'exploitant	2 000,00	
		Total des mouvements du mois	2 000,00	0,00
		Compte de l'exploitant solde final créditeur	334 151,00	
			336 151,00	336 151,00
		Emprunts ets de crédit à nouveau		0,00
30-nov	164	Emprunts ets de crédit		76 225,00
		Total des mouvements du mois	0,00	76 225,00
		Emprunts solde final créditeur	76 225,00	
			76 225,00	76 225,00
		211 Terrain à nouveau	60 980,00	
		Total des mouvements du mois	0,00	0,00
		Terrain solde final débiteur	60 980,00	
			60 980,00	60 980,00
		2135 Installations générales à nouveau	228 674,00	
		Total des mouvements du mois	0,00	0,00
		Installations générales solde final débiteur	228 674,00	
			228 673,00	228 673,00
		Matériel de transport à nouveau	0,00	
02-déc	2182	Matériel de transport	106 714,00	
		Total des mouvements du mois	106 714,00	0,00
		Matériel de transport solde final débiteur	106 714,00	
			106 714,00	106 714,00
		Matériel de bureau à nouveau	0,00	
01-déc	2183	Matériel de bureau	6 372,90	
		Total des mouvements du mois	6 372,90	0,00
		Matériel de bureau solde final débiteur	6 372,90	
			6 372,90	6 372,90
		Stock de fournitures à nouveau	762,00	
31-déc	3223	Stock de fournitures		762,00
31-déc	3223	Stock de fournitures	462,00	
		Total des mouvements du mois	462,00	762,00
		Stock de fournitures solde final débiteur	462,00	
			1 224,00	1 224,00
		Stock de dettes fournisseurs à nouveau		0,00
13-déc	401	Fournisseurs		729,56
		Total des mouvements du mois		729,56
		dettes fournisseurs solde final créditeur	729,56	
			729,56	729,56
		Dettes fournisseurs d'immobilisations à nouveau		0,00
02-déc	404	Fournisseurs d'immobilisations		127 629,94
28-déc	404	Fournisseurs d'immobilisations	63 815,00	
		Total des mouvements du mois	63 815,00	127 629,94
		Dettes fournisseurs d'immobilisation solde final créditeur	63 814,94	
			127 629,94	127 629,94
		Créances clients à nouveau	0,00	
10-déc	411	Clients	4 084,34	
23-déc	411	Clients	4 557,96	
24-déc	411	Clients		4 084,34
		Total des mouvements du mois	8 642,30	4 084,34
		Créances clients solde final débiteur		4 557,96
			8 642,30	8 642,30
		Rémunérations dues à nouveau		0,00
31-déc	421	Personnel - rémunérations dues		2 897,00
31-déc	421	Personnel - rémunérations dues	2 897,00	
		Total des mouvements du mois	2 897,00	2 897,00
		Rémunérations dues solde final créditeur	0,00	
			2 897,00	2 897,00
		Sécurité sociale à nouveau		0,00
31-déc	431	Sécurité sociale		1 372,00
		Total des mouvements du mois	0,00	1 372,00
		Emprunts solde final créditeur	1 372,00	
			1 372,00	1 372,00
		TVA déductible sur immobilisations à nouveau	0,00	
01-déc	44562	TVA déductible sur immobilisations	1 249,09	
02-déc	44562	TVA déductible sur immobilisations	20 915,94	
		Total des mouvements du mois	22 165,03	0,00
		TVA déductible sur immobilisations solde final débiteur		22 165,04
			22 165,04	22 165,04
		TVA déductible sur ABS à nouveau	0,00	
03-déc	44566	TVA déductible sur ABS		147,33

**ANBDD NANTES Comptabilité générale**

Séance n°7

**Grand-Livre HUSAVIK**

13-déc	44566	TVA déductible sur ABS	119,56
20-déc	44566	TVA déductible sur ABS	37,53
		Total des mouvements du mois	304,42 0,00
		TVA déductible sur ABS solde final débiteur	304,42
			304,42 304,42
		TVA collectée à nouveau	0,00
05-déc	4457	TVA collectée	212,39
10-déc	4457	TVA collectée	689,34
23-déc	4457	TVA collectée	746,96
		Total des mouvements du mois	0,00 1 628,69
		TVA collectée solde final créditeur	1 628,69
			1 628,69 1 628,69
		Banque, à nouveau	45 735,00
30-nov	512	Banque	76 225,00
01-déc	512	Banque	7 622,00
02-déc	512	Banque	1 500,00
03-déc	512	banque	899,00
05-déc	512	banque	1 296,00
24-déc	512	banque	4 084,34
28-déc	512	banque	63 815,00
31-déc	512	Banque	2 897,00
31-déc	512	banque	2 000,00
31-déc	512	banque	1 446,00
		Total des mouvements du mois	81 605,34 80 181,00
		Banque solde final débiteur	47 159,34
			127 340,34 127 340,34
		Caisse à nouveau	0,00
02-déc	530	caisse	1 500,00
20-déc	530	caisse	229,00
		Total des mouvements du mois	1 500,00 229,00
		Caisse solde final débiteur	1 271,00
			1 500,00 1 500,00
		Variation de stock à nouveau	0,00
31-déc	603	Variation de stock	762,00
31-déc	603	Variation de stock	462,00
		Total des mouvements du mois	762,00 462,00
		Variation de stock solde final débiteur	300,00
			762,00 762,00
		Achats non stockés à nouveau	0,00
03-déc	606	achats non stockés	751,67
20-déc	606	achats non stockés	191,47
		Total des mouvements du mois	943,14 0,00
		Achats non stockés solde final débiteur	943,14
			943,14 943,14
		Entretien et réparations à nouveau	0,00
13-déc	615	Entretien et réparations	610,00
		Total des mouvements du mois	610,00 0,00
		Entretien et réparations solde final débiteur	610,00
			610,00 610,00
		charges sociales à nouveau	0,00
31-déc	647	charges sociales (tires restaurant)	1 448,00
		Total des mouvements du mois	1 448,00 0,00
		charges sociales solde final débiteur	1 448,00
			1 448,00 1 448,00
		rémunération du personnel à nouveau	0,00
31-déc	641	rémunération du personnel	3 354,00
		Total des mouvements du mois	3 354,00 0,00
		Rémunération du personnel solde final débiteur	3 354,00
			3 354,00 3 354,00
		Charges de sécurité sociale et de prévoyance à nouveau	0,00
31-déc	645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	915,00
		Total des mouvements du mois	915,00 0,00
		Charges de sécurité sociale et de prévoyance solde final débiteur	915,00
			915,00 915,00
		Ventes de prestations de service à nouveau	0,00
05-déc	706	Ventes de prestations de service	1 083,61
10-déc	706	Ventes de prestations de service	3 415,00
23-déc	706	Ventes de prestations de service	3 811,00
		Total des mouvements du mois	0,00 8 309,61
		Ventes de prestations de service solde final créditeur	8 309,61
			8 309,61 8 309,61
		Totaux grand livre	486 230,80 486 230,80
			0,00

BALANCE HUSAVIK AU 31/12/n

séance n° 7

	<i>bilan</i>	<i>origine</i>	<i>mvt dt</i>	<i>mvt ct</i>	<i>solde ct</i>
108	compte de l'exploitant		336 151,00	2 000,00	334 151,00
164	emprunts établissements credit			76 225,00	76 225,00
211	terrains	60 980,00			60 980,00
2135	installations générales	228 674,00			228 673,00
2182	matériel de transport		106 714,00		106 714,00
2183	matériel de bureau		6 372,90		6 372,90
3223	stock de fournitures	762,00	462,00	762,00	462,00
411	clients		8 642,30	4 084,34	4 557,96
405	fournisseurs d'immo : effets à payer		63 815,00	127 629,94	63 814,94
403	fournisseurs			729,56	729,56
421	rémunérations dues		2 897,00	2 897,00	
431	sécurité sociale		22 165,04	1 372,00	22 165,04
44562	TVA déductible sur immo		304,42	304,42	
44566	TVA déductible sur ABS				
4457	TVA collectée				
512	banque	45 735,00	81 605,34	1 628,69	1 628,69
53	caisse		1 500,00	229,00	1 271,00
606	achats non stockés		943,14		943,14
603	variation de stock		762,00	462,00	300,00
615	entretien et réparation		610,00		610,00
625	frais de déplacement		1 448,00		1 448,00
641	rémunération du personnel		3 354,00		3 354,00
645	charges de sécurité sociale		915,00		915,00
706	ventes de prestations de services			8 309,61	8 309,61

Séance n°7

**calcul du résultat comptable**

achats non stockés	943,14		ventes de prestations de service	8 309,61
achats de pièces de rechange de la période	0,00			
variation de stock de pièces de rechange (de 762 à 462)	300,00			
entretien et réparations	610,00			
charges sociales (titres restaurar)	1 448,00			
rémunération du personnel	3 354,00			
charges de sécurité sociale	915,00			
<b>Bénéfice</b>	<b>739,47</b>			
<b>Total</b>	<b>8 309,61</b>		<b>Total</b>	<b>8 309,61</b>

séance n° 14

BILAN HUSAVIK

Actif	Passif
Terrains	60 980,00 Compte de l'exploitant
Installations	228 674,00 Emprunts
Matériels de transport	106 714,00 Résultat
Matériels de bureau	6 372,90
Stock de fournitures	462,00 Fournisseurs effets à payer
Clients	4 557,96 Fournisseurs effets à payer
TVA déductible sur immobilisations	22 165,04
TVA déductible sur ABS	304,42 Sécurité sociale
Banque	47 159,34 TVA collectée
Caisse	1 271,00
<b>Total actif</b>	<b>478 660,66 Total Passif</b>

Séance n° 8

## JOURNAL

Date	compte	Détail des opérations	Débit	Crédit
		<i>à nouveau</i>	0,00	0,00
03-oct	601	Achats de matières premières	25 686,00	
03-oct	624	Transport de biens	180,00	
03-oct	44566	TVA déductible sur ABS	1 384,48	
03-oct	512	Banque		26 736,76
03-oct	765	Escompte obtenu		513,72
		Ets ALAIN facture n° 2829		
09-oct	4191	Clients, avances et acomptes reçus	3 000,00	
09-oct	411	Clients	43 530,77	
09-oct	701	Ventes de produits finis		43 875,00
09-oct	4457	TVA collectée		2 425,77
09-oct	7085	Port et frais forfaitaires		230,00
		Client INTERMARCHé notre facture n° 1224		
11-oct	60261	Emballages perdus	3 600,00	
11-oct	6241	Transports sur achats	250,00	
11-oct	44566	TVA déductible	754,60	
11-oct	401	fournisseurs		4 604,60
		Ets BERTRAND facture n° 7512		
18-oct	4191	Clients, avances et acomptes reçus	900,00	
18-oct	411	Clients	14 122,20	
18-oct	701	Ventes de produits finis		14 040,00
18-oct	4457	TVA collectée		772,20
18-oct	6242	Transports sur ventes		210,00
		Client COOP St Etienne notre facture n° 1225		
24-oct	601	Achats de matières premières	73 500,00	
24-oct	44566	TVA déductible sur ABS	4 042,50	
24-oct	401	Fournisseurs		72 542,50
24-oct	409	Fournisseurs, avances et acomptes		5 000,00
		Ets VACKEN facture n° 507		
25-oct	701	Ventes de produits finis	1 462,50	
25-oct	411	Clients		1 542,94
25-oct	4457	TVA collectée	80,44	
		Client INTERMARCHé notre avoir n° 28		
30-oct	401	Fournisseurs		
30-oct	601	Achats de matières premières	1 550,85	
30-oct	44566	TVA déductible sur ABS		1 470,00
		Fournisseur VACKEN leur avoir n° 61		80,85
		à reporter	174 044,34	174 044,34

Séance n° 9

## JOURNAL

Date	compte	Détail des opérations	Débit	Crédit
		<i>à nouveau</i>	0,00	0,00
13-nov	401	Fournisseurs		2 784,00
13-nov	624100	Transports sur achats	200,00	
13-nov	4091	Fournisseurs - avances et acomptes versés sur commandes		2 000,00
13-nov	601	Achats de matières premières	3 800,00	
13-nov	44566	TVA déductible sur ABS	784,00	
		Fournisseur DE TOILES facture n° XXX		
13-nov	765	Escompte obtenu		23,28
13-nov	44566	TVA déductible sur ABS		4,56
13-nov	401	Fournisseurs	27,84	
		Escompte de 1 % sur facture		
13-nov	609100	RRR obtenus sur achats		200,00
13-nov	44566	TVA déductible sur ABS		39,20
13-nov	401	Fournisseurs	239,20	
		Fournisseur DE TOILES avoir n° XXX		
13-nov	701000	Ventes de produits finis		1 950,00
13-nov	4457	TVA collectée		382,22
13-nov	624200	Transports sur ventes		112,00
13-nov	4196	Dettes pour emballages consignés		100,00
13-nov	411	Clients	2 544,22	
		Ets Jean BEAUFORT facture n° 1987		
14-nov	411	Clients		2 544,22
14-nov	413	Clients - effets à recevoir	2 544,22	
		Ets Jean BEAUFORT mon effet au 31/12		
14-nov	218300	Matériel de bureau et informatique		3 490,00
14-nov	44562	TVA déductible sur immobilisations	684,04	
14-nov	404	Fournisseurs d'immobilisations		4 174,04
		Micronaute facture n° 6332		
14-nov	404	Fournisseurs d'immobilisations	4 174,04	
14-nov	405	Fournisseurs d'immobilisations effets à payer		4 174,04
		Micronaute effet accepté au 30 novembre		
15-nov	601000	Achats stockés matières premières		79 414,30
15-nov	44566	TVA déductible sur ABS	15 565,20	
15-nov	401	Fournisseurs		94 979,50
		SA Felix Bourse facture n° 921037		
15-nov	401	Fournisseurs	94 979,50	
15-nov	403	Fournisseurs - effets à payer		94 979,50
		SA Felix Bourse mon acceptation au 30 décembre		
		à reporter	208 446,56	208 446,56

**BALANCE SARL VET SUPER**

séance n°9

	Balance en date du 30 octobre n	Montant DT bilan d'origine	Montant CT bilan d'origine	mvt dt	mvt ct	solde dt	solde ct
101 Capital		500 000,00				500 000,00	
106 réserves		3 000,00				3 000,00	
16 emprunts auprès des établissements crédit		216 820,00				216 820,00	
207 fonds de commerce	50 000,00					50 000,00	
2154 matériel et outillage industriel	631 000,00					631 000,00	
2182 matériel de transport	28 200,00					28 200,00	
2183 matériel de bureau et informatique	41 600,00		3 490,00			45 090,00	
311 stock de matières premières	11 927,00					11 927,00	
356 stock de produits finis	19 000,00					19 000,00	
401 fournisseurs		95 246,54	97 763,50			95 246,54	2 516,96
403 fournisseurs - effets à payer		97 400,00		4 174,04		94 979,50	192 379,50
404 fournisseurs d'immobilisations				4 174,04			
fournisseurs d'immobilisations - effets à payer							
405 fournisseurs - avances et comptes versés					4 174,04		4 174,04
409 sur commandes						2 000,00	
411 clients			2 544,22			2 544,22	
413 clients - effets à recevoir	88 711,00		2 544,22			91 255,22	
4196 Dettes pour emballages consignés							
431 sécurité sociale		4 826,00				100,00	4 826,00
4455 TVA à décaisser		2 300,00					2 300,00
44562 TVA déductible sur immobilisations			684,04				684,04
44566 TVA déductible sur ABS			16 349,20			39,20	16 310,00
4457 TVA collectée						386,78	386,78
512 banque		22 387,00					
53 caisse	4 622,00					22 387,00	
601 achats stockés de matières premières	180 601,00		83 214,30				
6091 RFR obtenus sur achats				200,00		263 815,30	
6132 locations immobilières	10 380,00					10 380,00	
623 publicité	6 965,00					6 965,00	
624 transports et déplacements	112,00		200,00			312,00	
624200 transports sur ventes						112,00	
625 déplacements missions réceptions	11 820,00					11 820,00	
701 ventes de produits finis		254 225,00				1 950,00	256 175,00
703 ventes de produits résiduels		28 754,00					28 754,00
765 escomptes obtenus						23,28	23,28
	1 107 325,00	1 107 325,00	208 446,56	208 446,56		1 315 771,56	1 315 771,56

Séance n° 10

## JOURNAL

Date	compte	Détail des opérations	Débit	Crédit
		<i>à nouveau</i>	0,00	0,00
1	607	Achats de marchandises	28 020,29	
1	44566	TVA déductible sur ABS	5 491,98	
1	401	Fournisseurs		33 512,27
		Facture n° XXX de TOP BAGAGE		
2	401	Fournisseurs	33 512,27	
2	403	Fournisseurs - effets à payer		33 512,27
		TOP BAGAGE effet accepté au 10 octobre		
3	411	Clients	2 552,61	
3	707	Ventes de marchandises		2 134,29
3	4457	TVA collectée		418,32
		PAPIN ma facture n°		
4	413	Clients - effets à recevoir	2 552,61	
4	411	Clients		2 552,61
		PAPIN ma lettre de change		
5	607	Achats de marchandises	1 838,54	
5	624	Transports de biens et transports	75,00	
5	44562	TVA déductible sur ABS	375,05	
5	401	Fournisseurs		2 288,59
		facture n° de MAMDA		
6	401	Fournisseurs	2 288,59	
6	512	Banque		2 242,82
6	765	Escompte obtenu		38,27
6	44566	TVA déductible		7,50
		Mon chèque n° sous déduction escompte		
7	411	Clients	4 102,40	
7	707	Ventes de marchandises		3 430,10
7	4457	TVA collectée		672,30
		Facture n° à DELA		
8	5112	Chèques à encaisser	4 020,35	
8	665	Escompte accordé	68,60	
8	4457	TVA collectée	13,45	
8	411	Clients		4 102,40
		DELA son chèque de règlement n° , ma facture d'avoir n° régularisant sa demande d'escompte.		
		à reporter	84 911,74	84 911,74

Séance n° 10**JOURNAL**

		à nouveau	84 911,74	84 911,74
9	512	Banque	4 020,35	
9	5112	chèques à encaisser		4 020,35
		Bordereau de remise de chèque à la banque		
10	401	Fournisseurs	3 658,77	
10	403	Fournisseurs - effets à payer		3 658,77
		Lettres de changes acceptées		
11	413	Clients - effets à recevoir	1 219,59	
11	411	Clients		1 219,59
		création d'effets en règlement		
12	2154	matériel industriel	12 195,92	
12	44562	Etat TVA déductible sur immobilisations	2 390,40	
12	72	production immobilisée		12 195,92
12	4457	TVA collectée		2 390,40
		Production d'une immobilisation par l'entreprise pour elle même.		
13	5114	Effets à l'escompte	4 573,47	
13	413	Clients - effets à recevoir		4 573,47
		Bordereau de remise d'effets à l'escompte		
14	512	Banque	4 546,59	
14	661	Charges d'intérêt	22,87	
14	6275	frais sur effets	3,35	
14	44566	TVA déductible sur ABS	0,66	
14	5114	Effets à l'escompte		4 573,47
		Bordereau brut pour ent de la Banque		
15	403	Fournisseurs - effets à payer	33 512,27	
15	512	banque		33 512,27
		effets domiciliés		
16	512	Banque	4 302,17	
16	707	Ventes de marchandises		3 597,13
16	4457	TVA collectée		705,04
		Mes ventes au comptant, bordereau remise en banque		
17	403	Fournisseurs - effets à payer	3 811,23	
17	661	Charges d'intérêts	20,00	
17	403	Fournisseurs - effets à payer		3 831,23
		Renouvellement d'effet BOGARD au 31 décembre au lieu du 30 novembre		
		à reporter	159 189,38	159 189,38

Séance n° 10**JOURNAL**

			à nouveau	159 189,38	159 189,38
18	5113	effets à l'encaissement	1 829,38		
18	413	Cliuents - effets à recevoir		1 829,38	1 829,38
		Bordereau de remise d'effets à l'encaissement au 25 décembre			
19	512	Banque	1 825,37		
19	627	Services bancaires	3,35		
19	44566	TVA déductible sur ABS	0,66		
19	5113	effets à l'encaissement		1 829,38	1 829,38
		Avis d'encaissement			
20	411	Clients	703,51		
20	512	Banque		703,51	703,51
		Effet impayé client X montant de l'impayé 686,00 plus frais d'impayé à la charge du client 17,51			
21	627	Services bancaires	18,29		
21	44566	TVA déductible sur ABS	3,58		
21	661	charges d'interets	120,52		
21	512	Banque		142,39	142,39
		Agios du mois			
22	108	Compte de l'exploitant	612,00		
22	512	Banque		612,00	612,00
		Loyer de l'appartement privé de M. Le Clerc			
23	108	Compte de l'exploitant	2 000,00		
23	512	Banque		2 000,00	2 000,00
		Retrait de M. Le Clerc			
24	641	Rémunérations du personnel	23 000,00		
24	421	Personnel - rémunérations dues		20 000,00	20 000,00
24	431	Sécurité sociale		3 000,00	3 000,00
		Selon livre de paye du mois de			
24	645	Charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	4 500,00		
24	431	Sécurité sociale		4 500,00	4 500,00
		Charges patronales			
24	421	Personnel - rémunérations dues	20 000,00		
24	512	Banque		20 000,00	20 000,00
		Règlement des salaires par virements bancaires			
		Totaux	443 252,72	443 252,72	

Séance n° 11

**JOURNAL**

Date	compte	Détail des opérations		
			Débit	Crédit
		<i>à nouveau</i>	0,00	0,00
15-déc	607	Achats de marchandises	37 731,18	
15-déc	44566	TVA déductible sur ABS	7 395,31	
15-déc	401	Fournisseurs		45 126,49
		Ets LE MIEVRE facture n° XXX		
16-déc	168	Autres emprunts et dettes assimilées	100 000,00	
16-déc	6611	Intérêts des emprunts et des dettes	7 325,45	
16-déc	512	Banque		107 325,45
		crédit de fonctionnement : échéance et frais		
17-déc	6064	Fournitures administratives	300,00	
17-déc	44566	TVA déductible	58,80	
17-déc	401	fournisseurs		358,80
		Ets ALADIN facture n° ZZZ		
18-déc	401	fournisseurs	358,80	
18-déc	765	Escompte obtenu		6,00
18-déc	4457	TVA collectée		1,18
18-déc	512	Banque		351,62
		Ets ALADIN mon chèque n° 2345678		
19-déc	4196	Clients, dettes pour emballages consignés	72,30	
19-déc	7086	Boni sur reprise d'emballages consignés		12,04
19-déc	4457	TVA collectée		2,36
19-déc	411	Clients		57,90
		Ets GOUSENDOFF retour 10 emballages marge TTC 1,44 par emballage		
20-déc	411	clients	5 079,89	
20-déc	707	Ventes de marchandises		4 172,40
20-déc	7085	Port et frais accessoires facturés		75,00
20-déc	4457	TVA collectée		832,49
		LAGARDERE ma facture n°		
21-déc	168	Autres emprunts et dettes assimilées	32 000,00	
21-déc	6611	Intérêts des emprunts et des dettes	2 264,00	
21-déc	512	Banque		34 264,00
		prêt d'équipement : échéance et frais		
22-déc	5114	Effets à l'escompte	2 057,00	
22-déc	413	Clients, effets à recevoir		2 057,00
		Bordereau de remise d'effets à la banque		
23-déc	512	Banque	90 000,00	
23-déc	168	Autres emprunts et dettes assimilées		90 000,00
		Banque "C" mise en place crédit de fonctionnement, contrat n°		
24-déc	512	Banque	2 027,64	
24-déc	5114	Effets à l'escompte		2 057,00
24-déc	6275	Frais sur effets	5,34	
24-déc	44566	TVA déductible	1,05	
24-déc	6616	Intérêts d'escompte	22,97	
		Bordereau de la Banque "brut pour net" (67 jours)		
		à reporter	286 699,73	286 699,73

TRESORERIE PREVISIONNELLE

	14-déc.-06	15-déc.-06	16-déc.-06	17-déc.-06	18-déc.-06	19-déc.-06	20-déc.-06	21-déc.-06	22-déc.-06	23-déc.-06	24-déc.-06
<b>à nouveau</b>	122 550,00										
<b>ENCAISSEMENTS</b>											
Mise en place de crédit										90 000,00	
Escompte d'effets										2 027,64	
Remise de chèques											
Dépôts espèces											
<b>DECASSEMENTS</b>											
Remboursement d'emprunt		107 325,45								34 264,00	
chèque émis									351,62		
Domiciliation											
Frais divers prélevés par la banque											
<b>Solde prévisionnel</b>	122 550,00	122 550,00	15 224,55	15 224,55	14 872,93	14 872,93	14 872,93	-19 391,07	-19 391,07	70 608,93	72 636,57
	14-déc.-06	15-déc.-06	16-déc.-06	17-déc.-06	18-déc.-06	19-déc.-06	20-déc.-06	21-déc.-06	22-déc.-06	23-déc.-06	24-déc.-06

Séance n° 12

**Opérations diverses :**

**les réparations sont des prestations de service, le régime de la TVA est celui des encaissements.**

7/12 la cession de biens mobiliers ayant ouvert droit à déduction : soumis à la TVA lors de la cession

Montant de TVA à payer :  $52\ 000 - (52\ 000 / 1.196) = 8\ 521.74 \text{ €}$

Du moment que la TVA a été déduite au moment de l'acquisition, la revente doit être soumise à TVA.

20/12 biens immobiliers : imputation de la TVA payée lors de l'acquisition quand la cession a lieu dans le délai de 5 années. On estime que l'immeuble n'a pas encore trouvé son destinataire final.

Les transactions immobilières (ventes après achèvement) sont assujetties à la TVA à la double condition suivante :

1 que la vente intervienne dans les 5 ans de l'achèvement

2 que la vente n'est pas été précédée d'une autre mutation à titre onéreux postérieure à l'achèvement et consentie à une personne n'ayant pas la qualité de marchands de biens.

$(300\ 000 * 19.60\%) - (150\ 000 * 19.60\%) = 29\ 400 \text{ € à verser par le vendeur.}$

22/12 créance de prestation de service compromise : ne concerne que les factures de ventes et jamais la TVA sur les encaissements. Il n'y a donc pas ici de TVA à récupérer.

Dans le cas de la TVA exigible sur les débits, l'entreprise peut demander la restitution de la TVA dont elle a fait l'avance. La restitution se fait par imputation sur la prochaine déclaration mensuelle.

28/12 mise au rebut : la régularisation n'est pas exigée en cas de mise au rebut d'un bien Par contre si le bien continue à être utilisé par exemple par un usage à des fins personnelles, il faut régulariser la TVA initialement déduite.

30/12 vente avec clause de réserve de propriété : la vente d'un bien assortie d'une clause de réserve de propriété est imposable dès la remise matérielle du bien quelque soit la date à laquelle intervient le paiement.

Il s'agit d'une condition résolutoire qui entraîne rétroactivement la résiliation si la condition se réalise.

Si à défaut de paiement du prix, le fournisseur reprend son bien, il peut récupérer la TVA dont il a fait l'avance en utilisant la procédure des affaires impayées ou annulées.

TVA à récupérer :  $75\ 000 * .196 = 14\ 700 \text{ €}$

Séance n° 12

**Achats / frais généraux :**

1 Porsche : les véhicules de transport n'ouvrent pas droit à déduction de la TVA  
idem pour les pièces détachées, les réparations, la location d'un véhicule...  
(article 237 de l'annexe II du CGI)

Seuls les véhicules dits de société, qui ne comportent pas de siège à l'arrière, ouvrent droit à déduction.

**2 hébergement des salariés :**

la TVA afférante aux dépenses de logement, ne peut être déduite quelque soit le bénéficiaire salariés, dirigeants associés ou tiers.

L'interdiction de récupérer la TVA s'étend aux dépenses d'hébergement purement occasionnelles comme les dépenses d'hôtel supportées lors des voyages d'affaires.

**3 achat de matières premières :**

TVA déductible dès le mois de la livraison au taux de 19.60 % dans la mesure où elle figure sur la facture adressée par le fournisseur  
soit  $172\ 000 \times .196 = 33712 \text{ €}$

4 L'interdiction de déduction de la TVA ne concerne que le seul matériel de transport des personnes . Ne sont pas concernés les matériels de transport des marchandises (camions, camionnettes, véhicules de société)

Le droit à déduction prend naissance à la livraison du bien.

TVA déductible :  $130\ 000 \times .196 = 25\ 480 \text{ €}$

**5 biens ou services affectés partiellement à l'exploitation :**

Le droit à déduction est limité à l'usage professionnel des biens et services.

Soit ici  $15000 \times 5/7 \times .196 = 2\ 100 \text{ €}$

Séance n° 12

**Ventes :**

1 Double régime sur encaissements pour la part des prestations de services et sur ventes pour les marchandises revendues en l'état.

Donc à la livraison TVA due  $152.00 * .196 = 29.79$

A l'encaissement du prix TVA due :  $(2700.00 - 152.00) * .196 = 499.41$

2 acomptes : imposable dès leur perception sous le régime des encaissements.

Mais ici ce n'est pas le cas, l'exigibilité de la TVA n'intervient qu'au moment du transfert de propriété.

Donc TVA due du fait de la livraison le 7/12 :  $327\ 000 * .196 = 64\ 092 \text{ €}$

3 TVA exigible dès le transfert du pouvoir de disposer du bien comme un propriétaire, c'est à dire lors de la livraison même si le prix n'a pas été payé.

L'exigibilité est indépendante des modalités de paiement.

Donc TVA due du fait de la livraison le 10/12 :  $30\ 000 * .196 = 5\ 880 \text{ €}$

4 Dans le régime des prestations de service, la TVA est exigible autant de fois qu'il y a de paiements partiels

Les acomptes ayant été versés pour 50000 € font en HT 41 806 €

La TVA due au titre du paiement du solde le 15 décembre est donc de

$(75\ 200 - 41806) * .196 = 6\ 545.22 \text{ €}$

4 La note d'avoir doit faire référence à la facture initiale.

La création de la facture d'avoir permet la récupération de la TVA payée.

La restitution se fait par imputation sur la prochaine déclaration mensuelle pour  $25\ 300 * .196 = 4\ 958.80 \text{ €}$

5 L'encaissement du prix se situe à l'échéance de l'effet.

Il importe peu que la traite soit immédiatement remise à l'escompte et que le banquier ait déjà crédité le compte du tireur de l'effet.

La TVA est due lors de l'encaissement. En décembre pour  $22\ 000 * .0196 = 4\ 312 \text{ €}$

séance n° 13

**ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE**

CORRIGE DE L'ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE

Solde d'origine chez nous :	121 012,00 Solde indiqué par la Banque	44 133,00
domiciliation échue	-18 740,00 Chèque à l'ordre de Sylvain n° 852 non encaissé à ce jour	-15 700,00
agios mensuels	-1 205,00 Chèque à l'ordre de Louis n° 849 non encaissé à ce jour	-1 830,00
intérêts du dépôt à terme échu	2 200,00	
intérêts prélevés par CN sur remise erreur comptabilisation	-600,00	
intérêts prélevés par CN	-600,00	
commission prélevée par CN sur remise erreur comptabilisatio	-232,00	
commission prélevée par CN	-232,00	
remise à l'encaissement erreur comptabilisation	-75 000,00	
<b>Solde définitif</b>	<b>26 603,00 Solde réel à la banque</b>	<b>26 603,00</b>
	0,00	

05/09/2007

séance n° 13

**ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE**

**VICKY**

CORRIGE DE L'ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE

<b>Solde d'origine chez nous :</b>	85 010,00	<b>Solde indiqué par la Banque</b>	86 750,00
rejet impayé avec les frais	-3 700,00	Chèque à l'ordre de Jean n° 523 non encaissé à ce jour	-6 000,00
agios trimestriels	-780,00		
coupons encaissés à la banque	220,00		
<b>Solde définitif</b>	80 750,00	<b>Solde réel à la banque</b>	80 750,00
	0,00		

05/09/2007

séance n° 13

**ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE**

CORRIGE DE L'ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE

<b>Solde d'origine chez nous :</b>	<b>281 759,78</b>	<b>Solde indiqué par la Banque</b>	<b>502 203,39</b>
impayé De La Ribodièvre	-29 774,80	Chèque à l'ordre de BONAMY n° 75453693 non encaissé à ce	-600,00
agios trimestriels	-319,66	Virement de salaire non encore exécuté par la banque	-330 225,87
rétrocension commission erronée	224,65	remise de 3 chèques à la banque	31 989,34
remise d'effets de prélèvement à l'encaissement erreur			
comptabilisation	-48 523,11		
<b>Solde définitif</b>	<b>203 366,86</b>	<b>Solde réel à la banque</b>	<b>203 366,86</b>
			0,00

05/09/2007

Séance n° 14

. Etat de rapprochement

Compte Banque chez Grand Hotel de Josselin		Opérations	Compte Grand Hotel de Josselin à la BNP	
Débit	Crédit		Débit	Crédit
814,87	1 880,00	Soldes au fin février	474,58	
	120,00	Domiciliations		
		Frais de banque	653,25	
		Chèque 742	57,30	
		Chèque 743		
		Soldes rectifiés		1 185,13
1 185,13				
44 501,97		Soldes au 31-03		39 824,97
		Chèque 745	833,36	
		Chèque 749	2 427,50	
		Chèque 751	900,00	
		Frais s/remise 15/3		
	122,00	Agios s/remise 16/3		
	460,00	Effet impayé		
	1 500,00	Domiciliation		
	3 820,00	Frais bancaires		
	98,30	Intérêts s/cpte bloqué		
1 250,00		Différence s/remise 23/3		4 087,80
45 751,97	6 000,30	Totaux	4 161,10	43 912,77
	39 751,67	Soldes	39 751,67	

II. Ecritures

403		Fournisseurs - Effets à payer		3 820,00	
411		Clients		1 500,00	
627		Services bancaires		184,20	
44566		Etat-TVA déduct/ABS		36,10	
661		Intérêts		460,00	
	512		Banque		6 000,30
	512	Banque		1 250,00	
			Rev des créances		1 250,00
	762				

séance n° 14

**ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE**

CORRIGE DE L'ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE  
HTTP MICHEL MULLER

Solde d'origine chez nous :	147231,75	Solde indiqué par la Banque	67473,56
rejet impayé avec les frais	-29774,8	chèque n°2223970 non encaissé	-600
agios trimestriels	-319,66	virements salaires du mois non exécutés	-30225,87
coupons Air liquide	22,85		
erreur de comptabilisation pour la remise à l'encaissement à échéance du 31 mars 2004	-48523,11	remise de 4 chèques non encore comptabilisé à la banque	31989,34
<b>Solde définitif</b>	<b>68637,03</b>	<b>Solde réel à la banque</b>	<b>68637,03</b>

ANBDD NANTES Comptabilité générale

séance n° 14

Date	compte	Détail des opérations		
			Débit	Crédit
		<i>à nouveau</i>		
15-mai	411	Clients	160,93	
15-mai	512	banque retour impayé JONATHAN		160,93
15-mai	627	Services bancaires et assimilés	10,00	
15-mai	44566	TVA déductible sur ABS	1,96	
15-mai	661	charges d'interets	28,43	
15-mai	512	banque Agios mensuels		40,39
15-mai	661	charges d'interets	14,57	
15-mai	512	banque Agios sur remise à lescompte		14,57
26-mai	707	Ventes de materiel		5 762,57
26-mai	708	Ventes de prestations annexes		18,29
26-mai	4457	TVA collectée		1 133,05
26-mai	411	Clients Facture à GLASSEVER	6 913,91	
26-mai	2154	matériel industriel	45 817,03	
26-mai	44562	TVA déductible sur immobilisation	8 980,14	
26-mai	404	fournisseurs d'immobilisations reception du matériel industriel		54 797,17
27-mai	512	banque	111 287,78	
27-mai	413	clients effets à recevoir remise d'effets à l'escompte		111 287,78
27-mai	53	caisse	1 219,59	
27-mai	707	ventes de marchandises		1 019,72
27-mai	4457	TVA collectée Ventes en espèces		199,87
27-mai	752	Revenus des immeubles non affectés		1 529,59
27-mai	4457	TVA collectée		299,80
27-mai	512	banque loyer du 4 ème trimestre	1 829,39	
27-mai	5113	effets à l'encaissement		23 362,96
27-mai	512	banque remise d'effets du 16 mai encaissée ce jour		
28-mai	512	banque	419,23	
28-mai	707	ventes de marchandises		350,53

séance n° 14

28-mai	4457	TVA collectée ventes du jour	68,70
28-mai	411	clients	
28-mai	413	clients, effets à recevoir Mon tirage sur GLASSEVER	6 913,91
29-mai	401	fournisseurs	1 952,70
29-mai	44566	TVA déductible sur ABS	320,00
29-mai	607	achats de marchandises	272,16
29-mai	609	Rabais, remises ristournes obtenus Avoir n° AV 435 de "LE CEDRE DU LIBAN"	1 360,54
30-mai	512	banque	
30-mai	403	fournisseurs, effets à payer domiciliation au 30 mai	21 645,38
31-mai	512	banque	7 600,00
31-mai	775	produit des cessions d'actifs	6 354,52
31-mai	4457	TVA collectée vente d'occasion d'une machine	1 245,48
31-mai	681	Dotations aux amortissements et provisions	
31-mai	28155	amortissement de l'outillage industriel amortissement pour 5 mois machine cédée	1 062,00
31-mai	675	V.C.E.A.C	5 311,57
31-mai	28155	amortissement de l'outillage industriel	7 435,00
31-mai	2155	outillage industriel sortie de la machine vendue (1275 + 1062)	12 746,57
<i>Totaux à reporter</i>			251 966,48
			251 966,48

séance n° 14

**ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE**

CORRIGE DE L'ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE

Solde d'origine chez nous :	3 358,84	Solde indiqué par la Banque	2 288,62
rejet impayé avec les frais	-160,93	chèque n° 84002 non encaissé	-49,54
agios trimestriels	-40,39	chèque n° 84003 non encaissé	-94,15
agios sur l'escompte	-14,57	prélèvement EDF non comptabilisé à la banque	-69,12
		versement espèces non encore comptabilisé à la banque	1 067,14
<b>Solde définitif</b>	<b>3 142,95</b>	<b>Solde réel à la banque</b>	<b>3 142,95</b>

05/05/2008

## JOURNAL DE PAYE MOIS DE DECEMBRE n

Séance n° 15

Employés	TAXE	Corinne Arlaud	Ketty Fichon	Maurice Marchaut	Pascal Kerdiès	Emilie Desmonie	Yannick Doutet	Daniel Dubot	Bruno Taburet	TOTAUX
		smic	smic	smic	smic			25,16	25,16	
<b>Salaire de Base</b>		1092,88	1092,88	1092,88	1092,88	1819,55	1400,00	2700,00	6100,00	16391,07
<b>Heures supplémentaires</b>		75,13	75,13			75,3				225,56
<b>Prime d'ancienneté</b>		10	20	10	100	80	20	140	140	520,00
<b>Salaire brut</b>		1178,01	1188,01	1102,88	1192,88	1974,85	1420,00	2840,00	6240,00	17136,63
<b>Assurance maladie,maternité, invalidité</b>	0,75%	8,84	8,91	8,27	8,95	14,81	10,65	21,30	46,80	128,52
<b>Assurance Veuvage</b>	0,10%	1,18	1,19	1,10	1,19	1,97	1,42	2,84	6,24	17,14
<b>Assurance vieillesse (sur plafond)</b>	6,55%	77,16	77,81	72,24	78,13	129,35	93,01	164,80	164,80	857,31
<b>Cotisation Assedic</b>	2,40%	28,27	28,51	26,47	28,63	47,40	34,08	68,16	149,76	411,28
 <b>Retraite complémentaire</b>										
<b>salariés non cadres ARRCCO</b>	3,00%	35,34	35,64	33,09	35,79	59,25	42,60	0,00	0,00	241,70
<b>cadres cotisation ARRCCO (sur plafond)</b>	3,00%	0	0	0	0	0	0	75,48	75,48	150,96
<b>cotisation AGFF tranche A</b>	0,80%	9,42	9,50	8,82	9,54	15,80	11,36	20,13	20,13	104,71
<b>cotisation AGFF tranche B</b>	0,90%							2,92	33,52	36,43
<b>cadres cotisation AGIRC (&gt; au plafond)</b>	7,500%	0						24,30	279,30	303,60
<b>cadres contribution exceptionnelle AGIRC</b>	0,013%	0						0,37	0,81	1,18
<b>cadres cotisation APEC (&gt; au plafond)</b>	0,024%	0						0,08	0,89	0,97
<b>C.S.G. déductible</b>	5,10%	58,28	58,77	54,56	59,01	97,70	70,25	140,49	308,69	847,75
<b>Total des retenues</b>		218,49	220,34	204,55	221,24	366,28	263,37	520,86	1086,42	3101,55
 <b>Net imposable</b>										
<b>C.S.G. / C.R.D.S.partie non déductible</b>	2,90%	959,52	967,67	898,33	971,64	1608,57	1156,63	2319,14	5153,58	14035,08
<b>(97 % du salaire total)</b>										
 <b>Prime de transport</b>										
<b>Remboursement Frais de mission</b>		3,60		3,60		3,60	3,60	3,60	3,60	28,80
<b>Avances à déduire</b>		100	100	100	100		-1000	150	554	1104,00
 <b>Net à payer</b>		1029,99	1037,85	970,90	1041,68	556,62	1131,41	2392,85	5535,45	13696,95

Séance n° 15 **Modèle de bulletin de paye pour un employé payé au SMIC (Bulletin de salaire simplifié)**

Nom et adresse de l'employeur :									
Bijouterie RAMSES 55 rue de La Marne 44000 - Nantes									
SIRET 303258975 32025 APE 122C N° URSSAF à Nantes : 1-4-488860-4									
<table border="1"><tr><td>NOM</td><td>LE DORE Sabrina</td></tr><tr><td>ADRESSE</td><td>33 Bd du Marechal Joffre</td></tr><tr><td>EMPLOI</td><td>vendeuse</td></tr><tr><td>N° SS</td><td>2 85 10 44 109 327</td></tr></table>		NOM	LE DORE Sabrina	ADRESSE	33 Bd du Marechal Joffre	EMPLOI	vendeuse	N° SS	2 85 10 44 109 327
NOM	LE DORE Sabrina								
ADRESSE	33 Bd du Marechal Joffre								
EMPLOI	vendeuse								
N° SS	2 85 10 44 109 327								
Du 01/12/n	Au 31/12/n								
Convention Collective de Branche : Employés du commerce									
Indemnité de congés payés du au									
Au titre de l'année de référence n									
1	Salaire mensuel (8.03 € * 35h * 52/12)		1 217,88						
2	Heures supplémentaires		0						
3	Prime d'ancienneté		-						
4	SALAIRE BRUT		1 217,88						
5	<b>Retenues salarié :</b>	base de calcul	taux	charges salariales	taux charges patronales				
6	S.S Maladie	1217,88	7,40%	90,12	30,60% 372,67				
7	Assurance chomage (dont AGS)	1217,88	2,40%	29,23	4,35% 52,98				
8	Retraite complémentaire (dont agff)	1217,88	3,80%	46,28	5,70% 69,42				
9	Taxe de prévoyance	1217,88	1,00%	12,18	2,00% 24,36				
10	C.S.G. déductible	1242,24	2,81%	34,94					
11	C.S.G. non déductible + CRDS	1242,24	4,95%	61,45					
12	Autres charges patronales	1217,88			1,27% 15,47				
13	Réduction dégressive				-316,65				
14	<b>Total des cotisations :</b>			274,21	218,24				
15	acompte perçu								
16	prime forfaitaire de transport non imposable								
17	<b>Payé le 31 décembre n par virement bancaire</b>			943,67					
18	<b>MONTANT NET IMPOSABLE à déclarer:</b>			978,62					
19	Brut imposable annuel	8 493,03							
20	Net imposable annuel	8 807,58							
Document à conserver sans limitation de durée									

Séance n° 16

## JOURNAL

Date	compte	Détail des opérations	Débit	Crédit
		<i>à nouveau</i>	0,00	0,00
15-déc	6411	Salaires et appointements	4 000,00	
15-déc	6412	Congés payés		
15-déc	6413	primes et gratifications	200,00	
15-déc	6414	indemnités et avantages en nature	800,00	
15-déc	6415	supplément familial		
15-déc	431	Sécurité sociale		579,24
15-déc	4371	ASSEDIC		105,00
15-déc	4372	Caisse de retraite complémentaire ARRKO		89,38
15-déc	4373	Caisse de retraite complémentaire AGIRC		229,57
15-déc	421	personnel rémunérations dues		3 996,81
		D'après journal de paye du mois de Décembre		
15-déc	421	Personnel rémunérations dues	3 996,81	
15-déc	425	personnel - avances et acomptes		100,00
15-déc	427	personnel - oppositions		200,00
15-déc	512	Banque		3 696,81
		Constatation du paiement des rémunérations nettes aux tiers intéressés		
31-déc	6451	Cotisations à l'URSSAF	1 228,88	
31-déc	6453	Cotisations aux caisses de retraite	511,43	
31-déc	6454	Cotisations aux ASSEDIC	200,00	
31-déc	6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	35,28	
31-déc	6331	Versements aux transports	50,00	
31-déc	6332	Allocations logement	22,35	
31-déc	6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	2,82	
31-déc	431	Sécurité sociale		1 304,05
31-déc	4371	Assedic		200,00
31-déc	4372	Caisse de retraite complémentaire ARRKO		134,06
31-déc	4373	Caisse de retraite complémentaire AGIRC		377,37
31-déc	437X	Caisse de prévoyance		35,28
		Cotisations sociales patronales		
31-déc	6416	CET indemnités salarié X	240,00	
31-déc	4286	Dettes provisionnées sur compte épargne temps		240,00
		Alimentation du compte épargne temps par le salarié (20 jours à 12 € / jour)		
31-déc	6459	CET charges sociales salarié X	120,00	
31-déc	4386	Organismes sociaux - charges sociales sur CET		120,00
		Alimentation du compte épargne temps par le salarié (20 jours à 12 € / jour)		
31/12/n+1	6416	CET indemnités salarié X	6,00	

Séance n° 16

**JOURNAL**

31/12/n+1	4286	Dettes provisionnées sur compte épargne temps Réévaluation du CET en fonction du taux du salaire		6,00
31/12/n+1	6459	CET charges sociales salarié X	3,00	
31/12/n+1	4386	Organismes sociaux - charges sociales sur CET Réévaluation du CET en fonction du taux du salaire		3,00
31/12/n+7	4286	Dettes provisionnées sur compte épargne temps	1 932,00	
31/12/n+7	6416	CET indemnités salarié X 7eme exercice : prise du congé		1 932,00
31/12/n+7	4386	Organismes sociaux - charges sociales sur CET	966,00	
31/12/n+7	6459	CET charges sociales salarié X 7eme exercice : prise du congé		966,00
31/12/n+7	6416	Compte épargne temps salarié X	1 932,00	
31/12/n+7	421	Personnel rémunérations dues		1 620,00
31/12/n+7	431	Sécurité sociale		100,00
31/12/n+7	4371	ASSEDIC		50,00
31/12/n+7	4372	Caisse de retraite complémentaire ARRCO		110,00
31/12/n+7	4373	Caisse de retraite complémentaire AGIRC 7 eme exercice : prise du congé		52,00
31/12/n+7	645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	966,00	
31/12/n+7	43	Sécurité sociale et autres organismes sociaux 7 eme exercice : prise du congé		966,00
		à reporter	17 212,57	17 212,57

Séance n° 17

## JOURNAL SOCIETE DANDELION

Date	compte	Détail des opérations	Débit	Crédit
		<i>à nouveau</i>	0,00	0,00
01-avr	215	Installations techniques, matériel et outillage industriel	98 000,00	
01-avr	44562	TVA déductible sur immobilisations	19 289,67	
01-avr	661	charges d'intérêts (taxable)	348,38	
01-avr	44566	TVA déductible sur ABS (sur intérêts)	68,29	
01-avr	4091	Fournisseurs, avances et acomptes versés sur commande		30 000,00
01-avr	404	fournisseurs d'immobilisations Facture n° xxx du fournisseur ATRIX		87 706,34
04-juin	215	Installations techniques, matériel et outillage industriel	16 200,00	
04-juin	44562	TVA déductible sur immobilisations	3 175,20	
04-juin	404	fournisseurs d'immobilisations Facture n° yyy du fournisseur MONTELLEMENT		19 375,20
04-juin	215	Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 800,00	
04-juin	44562	TVA déductible sur immobilisations	352,80	
04-juin	72	Production immobilisée immobilisations corporelles		1 800,00
04-juin	4457	TVA collectée Coût salarial de l'ouvrier ayant participé à la mise en service de la machine		352,80
31-déc	681	Dotations aux amortissements et aux provisions	6 637,78	
31-déc	2815	Amortissement du matériel industriel Selon tableau d'amortissement de la machine ATRIX (date de mise en service 4 juin)		6 637,78
		à reporter	145 872,12	145 872,12

**A amortissement de la machine ATRIX**

1	116 000,00	10,000	6 637,78
2	116 000,00	10,000	11 600,00
3	116 000,00	10,000	11 600,00
4	116 000,00	10,000	11 600,00
5	116 000,00	10,000	11 600,00
6	116 000,00	10,000	11 600,00
7	116 000,00	10,000	11 600,00
8	116 000,00	10,000	11 600,00
9	116 000,00	10,000	11 600,00
10	116 000,00	10,000	11 600,00
11	116 000,00	10,000	4 962,22
			116 000,00

**A Amortissement d'une machine outil**

1	20 000,00	35,00	7 000,00
2	13 000,00	35,00	4 550,00
3	8 450,00	35,00	2 957,50
4	5 492,50	50,00	2 746,25
5	2 746,25	100,00	2 746,25
			20 000,00

**B Amortissement du camion**

1	402 500,00	31,25	94 335,94
2	308 164,06	33,33	102 721,35
3	205 442,71	50,00	102 721,35
4	102 721,35	100,00	102 721,35
			402 500,00

**C Calcul récurrent d'amortissement**

1	80 000,00	28,125	22 500,00
2	57 500,00	28,125	16 171,88
3	41 328,13	28,125	11 623,54
4	29 704,59	28,125	8 354,42
5	21 350,17	28,125	6 004,74
6	15 345,44	33,33	5 115,15
7	10 230,29	50,00	5 115,15
8	5 115,15	100,00	5 115,15
			80 000,00

**D Calcul du coût d'utilisation**

1	23 000,00	35,00	1 341,67
2	21 658,33	35,00	7 580,42
3	14 077,92	35,00	4 927,27
4	9 150,65	50,00	4 575,32
5	4 575,32	100,00	4 575,32
			23 000,00

Séance n° 19

CORRIGE LOCILE

Séance n° 19

#### **CORRIGE RAPID TRANSPORT**

Séance n° 19

**CORRIGE ETS DECARELIE**

Date	compte	Détail des opérations		
			Débit	Crédit
		<i>à nouveau</i>	0,00	0,00
1/07/N	6811	Dotations aux amortissements	275,00	
1/07/N	28154	amortissement du matériel industriel		275,00
		Dotation complémentaire 6 mois		
		4400 * 0,125*180 jours/360 jours		
1/07/N	462	Créances sur cessions d'immobilisations	11 960,00	
1/07/N	775	Produits des cessions des éléments d'actif		10 000,00
1/07/N	4455	TVA à décaisser		1 960,00
		ventes de matériel, facture n°		
1/07/N	675	V.C.E.A.C	1 400,00	
1/07/N	28154	Amortissements du matériel industriel	3 000,00	
1/07/N	2154	Matériel industriel		4 400,00
		Sortie d'actif du matériel		
1/09/N	512	Banque	11 960,00	
1/09/N	462	Créances sur cessions d'immobilisations		11 960,00
		Encaissement du prix facture n°		
		<i>Totaux à reporter</i>	28 595,00	28 595,00

Séance n° 20

**JOURNAL**

Date	compte	Détail des opérations	Débit	Credit
			à nouveau	0,00
31-déc	654	Pertes sur créances irrecoverables	0,00	0,00
31-déc	4455	TVA a décaisser	2 332,78	
31-déc	411	clients Ets JARRY insolvable : passage en perte de la créance	457,22	2 790,00
31-déc	416	Clients douteux	29 650,00	
31-déc	411	Clients Transfert en douteux de la créance sur le Client GERMAIN		29 650,00
31-déc	681	DAP Exploitation	14 874,00	
31-déc	491	Provision pour dépréciation créances clients GERMAIN estimation du risque de perte à 60 % du montant HT		14 874,00
31-déc	654	Pertes sur créances irrecoverables	17 304,35	
31-déc	4455	TVA a décaisser	3 391,65	
31-déc	416	clients douteux Ets PERRIN insolvable : passage en perte de la créance		20 696,00
31-déc	491	Provision pour dépréciation créances clients	15 000,00	
31-déc	781	RAP exploitation Annulation de la provision sur PERRIN devenue sans objet suite à passage en perte de la créance		15 000,00
31-déc	681	DAP exploitation	5 000,00	
31-déc	1511	provision pour litige Provision pour risque lié à un procés		5 000,00
31-déc	681	DAP exploitation	50 000,00	
31-déc	157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices Décision AG co-propriétaires concernant le ravalement de l'immeuble		50 000,00
31-déc	681	DAP exploitation	4 140,00	
31-déc	397	Provisions pour dépréciation des stocks de marchandises Constatation de la baisse de valeur de marchandises en stock		4 140,00
31-déc	397	Provisions pour dépréciation des stocks de marchandises	12 000,00	
31-déc	781	RAP exploitation Provision pour dépréciation des stocks devenue sans objet		12 000,00
31-déc	481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	90 000,00	
31-déc	791	Transfert de charges d'exploitation Facture TTC de 107640 € à répartir sur 3 exercices		90 000,00
31-déc	681	DAP exploitation	30 000,00	
31-déc	481	Charges à répartir sur plusieurs exercices Première annuité de la charge à répartir		30 000,00
		à reporter	274 150,00	274 150,00

02/05/2008

**ANBDD NANTES Comptabilité générale**

Séance n° 20

corrigé du tableau des créances douteuses "Intrapid Voyages"

Nom des clients douteux	Créance TTC au 31/10/n - 1	Créance HT le 31/10/n - 1	Provision constituée le 31/10/n - 1	Règlements reçus entre le 1/11/n - 1 et le 31/10/ n	Montant TTC restant du au 31/10/ n	Montant HT restant du au 31/10/ n	provision nécessaire au 31/10/ n	complément de provision à comptabiliser le 31/10/ n
GODETOUR	11960	10 000	2 000	2372	9588	8017	3207	1207
THOMAS	14825	12 395	4 958	4000	10825	9051	0	
BIEVETOUR	42696	35 699	21 419		42696	35699	28559	7140
DUSMART					4660	3896	1559	1559
						Total		9905

02/05/2008

Code SICO	Désignation	Quantité	P.U.	Prix total acquisition	cours 31/12/2002	Evaluation 31/12/2002 latente	Provision 31/12/2002	dernier cours 31/12/n	évaluation 31/12/n par rapport acquisition	différence 31/12/n par rapport acquisition	Plus-value potentielle 31/12/n	complément de provision 31/12/n	reprise de provision 31/12/n	Provision au 31/12/n
9895	BNP Quest revenus	155.00	163.77	25 384.35	168.66	26 142.30	757.96	0.00	167.91	26 026.05	641.70		698.56	0.00
12007	Air liquide	64.00	130.74	8 367.36	116.70	7 468.80	896.56	138.10	8 638.40	471.04		559.50	1 188.00	
12197	Schneider Electric	50.00	75.61	3 780.50	40.68	2 033.00	1 747.50	51.85	2 592.50	-1 188.00		277.95	776.05	
13000	Alcatel A	85.00	19.14	1 626.90	6.74	572.90	1 05.00	10.01	850.85	-776.05				
12166	Essilor	150.00	32.39	4 858.50	34.48	5 172.00	313.50	0.00	34.84	5 226.00	367.50	367.50		
13046	AVENTIS	40.00	80.75	3 230.00	47.28	1 891.20	1 338.80	51.20	2 048.00	-1 182.00		156.80	1 182.00	
12032	Loréal	95.00	57.78	5 489.10	64.30	6 108.50	619.40	0.00	64.10	6 089.50	600.40	600.40		
12101	LV M.H.	50.00	53.30	2 665.00	39.38	1 969.00	696.00	56.55	2 827.50	162.50	182.50	696.00	0.00	
12064	Groupe Danone	30.00	117.00	3 510.00	117.20	3 516.00	6.00	0.00	128.20	3 646.00	336.00	336.00		
3112	Air France	250.00	20.64	5 160.00	8.68	2 170.00	2 990.00	12.74	3 185.00	-1 975.00		1 015.00	1 975.00	
13365	Véolia	54.00	31.72	1 712.88	22.96	1 239.84	473.04	21.47	1 159.38	-553.50		80.46	553.50	
18453	Thomson multimédia	60.00	46.46	2 787.60	15.10	9 068.00	1 881.60	16.14	968.40	-1 819.20		62.40	1 819.20	
0FR0000153308	France Télécom	78.00	27.79	2 167.62	24.00	1 872.00	295.62	227.4	1 773.72	-393.90		98.28	393.90	
0FR0000120172	Carrefour	60.00	81.25	4 875.00	37.00	2 220.00	655.00	41.75	2 505.00	-2 370.00		285.00	2 370.00	
12040	Accor	100.00	39.74	3 974.00	28.62	2 862.00	1 112.20	35.28	3 528.00	-446.00		666.00	446.00	
13110	BNP Paribas	140.00	42.51	5 951.40	36.77	5 147.80	803.60	49.08	6 671.20	919.80		9 950.00		
13021	Lagardère SCA	50.00	38.00	1 900.00	37.90	1 895.00	5.00	45.55	2 277.50	377.50		5.00	0.00	
29857	ING Actions France	53.00	146.93	7 787.29	93.26	4 942.78	2 844.51	102.24	5 418.72	-2 368.57		475.94	2 368.57	
96666	BNP Actions France	76.00	158.50	12 046.00	91.31	6 938.56	5 106.44	98.04	7 451.04	-4 594.96		511.48	4 594.96	
17013	BNP Actions PEA EURO (780)	780.00	9.43	7 355.40	5.24	4 087.20	3 268.20	5.77	4 500.60	-2 854.80		413.40	2 854.80	
58347	CNA 4,50 % 98-2010	15 245.00	0.91	13 872.95	1.060282060	16 164.00	2 291.05	0.00	1 058773368	16 141.00		2 288.05		
743149	FCP Ecrit Croissance	120.00	51.86	6 223.20	31.61	3 793.20	2 430.00	36.26	4 351.20	-1 872.00		558.00	1 872.00	
969861	TESCO	1 500.00	2.93	4 385.00	2.82	3 780.00	615.00	3.45	5 175.00	780.00		615.00	0.00	
743761	MONEPLUS 5 C	5.00	4 061.38	20 306.90	4 212.35	21 061.75	754.85	0.00	4 257.67	21 288.35		981.45	981.45	
<b>Totaux</b>		<b>159 426.95</b>		<b>133 954.83</b>	<b>4 742.75</b>	<b>30 214.87</b>	<b>144 938.91</b>	<b>-14 486.04</b>	<b>7 905.54</b>	<b>178.74</b>		<b>22 393.98</b>		

**Séance n° 22 CORRIGE**

Date	compte	Détail des opérations	Débit	Crédit
		<i>à nouveau</i>		
31-déc	607	achats de marchandises		3 700,00
31-déc	486	Charges constatées d'avance facture enregistrée en n, alors que les marchandises ne sont pas parvenues qu'en n - 1	3 700,00	
31-déc	6037	Variation stock de marchandises	18 500,00	
31-déc	6032	Variation du stock d'accessoires	23 700,00	
31-déc	37			18 500,00
31-déc	325			23 700,00
		stock de marchandises stock d'accessoires		
		élimination du stock ancien		
31-déc	6037			53 200,00
31-déc	6032			18 700,00
31-déc	37	stock de marchandises	53 200,00	
31-déc	325	stock d'accessoires	18 700,00	
		élimination du stock ancien		
31-déc	681	DAP exploitation	3 000,00	
31-déc	3917	Provision pour dépréciation du stock constatation d'un risque de perte sur certains articles vestimentaires		3 000,00
31-déc	21540	Machine à coudre	40 000,00	
31-déc	21541	Equipement de test	23 427,00	
31-déc	215			38 111,00
31-déc	281540			17 117,00
31-déc	281541			8 199,00
		matériel et outillage amortissement de la machine à coudre amortissement du matériel de test		
		La machine à coudre a été amortie pour 17117 la première année pour 1117 puis pour 4000 par an pendant 4 ans. Donc valeur résiduelle 40000 - 17117 = 22883		
		L'ensemble des deux machines valant en VNC 38111, on déduit que la valeur VNC de l'équipement de test est de 38111 - 22883 = 15228		
		Si la VNC de l'équipement de test est 15228, ce qui reprenante la valeur brute multipliée par 1 - le taux d'amortissement de 35 %, (soit 65 %) alors la valeur brute est de 15228 / 0,65 = 23427		
31-déc	681	DAP exploitation	9 330,00	
31-déc	281540	amortissement de la machine à coudre		4 000,00
31-déc	281541	amortissement du matériel de test		5 330,00
		Selon tableaux d'amortissements machine à coudre 40000 * 10 % = 4000 matériel de test 15228 * 35 % = 5330		
31-déc	661	charges d'intérêts	280,00	
31-déc	5186	interets courus à payer Suite à connexion sur notre compte à la banque		280,00
31-déc	491	Provision pour dépréciation comptes clients	198,00	
31-déc	781	RAP exploitation		198,00

**Séance n° 22 CORRIGE**

		Au 31 décembre, avant inventaire le client devait TTC 3640 soit HT 3043,48. Comme on ne pense pouvoir récupérer que 60 % de cette somme, on doit faire une provision de 40 % de 3043,48 soit 1217. La provision existante de 1415 est trop importante et doit alors être diminuée de 1415 - 1217 = 198		
31-déc	613	loyers	6 000,00	6 000,00
31-déc	486	charges constatées d'avance loyer payé en n mais concernant l'exercice n + 1		
31-déc	709	RRR accordés	372,00	
31-déc	709	RRR accordés	1 140,97	1 512,97
31-déc	4198	RRR à accorder  estimation des ristournes à régler dans le nouvel exercice		
31-déc	681	DAP exploitation	31 200,00	
31-déc	1512	Provision pour garantie donnée aux clients Dotation pour l'exercice pour risque de retour de chaussures, estimation selon série statistique de n - 1		31 200,00
31-déc	707	ventes de marchandises	2 297,97	
31-déc	709	RRR accordés ristournes de 785 euros, 372 euros et 1140,97 €		2 297,97
31-déc	609	RRR obtenus sur achats	1 200,00	
31-déc	607	achats de marchandises pour solde du compte débité		1 200,00
31-déc	681	DAP exploitation	323,00	
31-déc	2816	amortissement du bureau utilisation 328 jours donc amortissement = 1800 * 20 % * 328/365		323,00
31-déc	2816	amortissement du bureau	1 403,00	
31-déc	216	matériel de bureau		1 800,00
31-déc	675	VCEAC sortie du bureau du matériel présent dans l'entreprise. Le matériel est amorti de 3 années complètes et 323 jours soit 1403,00 €	397,00	
		<b>Totaux à reporter</b>	<b>238 368,94</b>	<b>238 368,94</b>

**Séance n° 23 CORRIGE**

Date	compte	Détail des opérations	Débit	Crédit
		<i>à nouveau</i>		
30-sept	641	frais de personnel	17 300,00	
30-sept	421	personnel rémunérations dues	15 625,00	
30-sept	43	S.S. et autres organismes sociaux	1 675,00	
		Journal de paye au 30 septembre		
30-sept	421	Personnel rémunérations dues	15 625,00	
30-sept	512	Liste de virements transmises à la banque		15 625,00
30-sept	645	S.S. et autres organismes sociaux	6 912,50	
30-sept	43	S.S. et autres organismes sociaux	6 912,50	
		Charges patronales		
		Ne rien faire car il y a une double erreur, on ne doit tenir compte des factures de marchandises non parvenues mais lors de l'inventaire physique on ne peut avoir compter des marchandises non livrées.		
30-sept	4098	RRR à obtenir et autres avoirs non encore reçus	14 950,00	
30-sept	609	RRR obtenus sur achats	12 500,00	
30-sept	44586	Taxes sur le CA sur factures non encore parvenues	2 450,00	
		Ristourne à recevoir des ETS LATREILLE		
30-sept	654	Pertes sur créances irreconciliables	602 307,69	
30-sept	4455	Taxes sur le CA à décaisser	118 052,31	
30-sept	416	clients douteux ou litigieux		720 360,00
		JONAS insolvable		
30-sept	491	Provisions pour dépréciation des comptes de clients	24 000,00	
30-sept	781	RAP exploitation		24 000,00
		utilisation de la provision constituée l'année antérieure		
30-sept	5112	Chèque à l'encaissement	14 200,00	
30-sept	7714	Rentrées sur créances amorties		11 872,91
30-sept	4455	Taxes sur le CA à décaisser		2 327,09
		Recu de M. Macaigne Syndic, chèque sur liquidation ENAUT		
03-déc	7133	Variation des en-cours de production de biens	143 758,00	
30-sept	33	En-cours de production de biens		143 758,00
		annulation stock ancien d'en-cours		
30-sept	33	En-cours de production de biens	130 700,00	
30-sept	7133	Variation des en-cours de production de biens		130 700,00
		Valorisation du stock inventorié		
30-sept	393	Production pour dépréciation des en-cours de production	7 240,00	
30-sept	781	RAP exploitation		7 400,00
		annulation provision sur stock ancien		
30-sept	681	DAP exploitation	6 535,00	
30-sept	393	Production pour dépréciation des en-cours de production		6 535,00
		provision de 5 % de la valeur du stock de 130 700		
30-sept	486	Charges constatées d'avance	56 445,00	
30-sept	60222	Produits d'entretien		5 210,00

**Séance n° 23 CORRIGE**

30-sept	60221		Combustible	30 875,00
30-sept	60225		Fournitures de bureau	20 050,00
30-sept	6378		Taxes diverses	310,00
<b>Fournitures non utilisées dans l'exercice</b>				
30-sept	4457	TVA collectée		60 144,00
30-sept	44562		TVA sur immobilisations	21 050,00
30-sept	44566		TVA sur autres biens et services	18 430,00
30-sept	44567		Crédit de TVA à récupérer	12 215,00
30-sept	4455		Taxes sur le CA à décaisser	8 449,00
<b>détermination de la TVA due au titre du mois de septembre</b>				
30-sept	6611	interet des emprunts et dettes		7 500,00
30-sept	1688		interets courus	7 500,00
		150 000 € * 6% pour 1 an = 9000 € et pour 10 mois 7 500 €		
30-sept	661	Charges d'interet		1 367,00
30-sept	627	service bancaire		98,24
30-sept	44566	TVA sur autres biens et services		19,26
30-sept	411	clients		9 540,00
30-sept	764		Revenus des VMP	435,00
30-sept	512		Banque	10 589,50
		selon état de rapprochement		
30-sept	6227	frais d'actes et de contentieux		1 250,00
30-sept	44586	Taxes sur le CA sur factures non encore parvenues		245,00
30-sept	408		Fournisseurs factures non parvenues	1 495,00
		estimation des frais de procédure		
30-sept	687	DAP exceptionnel		5 800,00
30-sept	1511		Provision pour litige	5 800,00
		DUTYPARO risque de perte		
30-sept	418	Clients factures à établir		4 230,00
30-sept	44587		TVA sur factures à établir	693,21
30-sept	707		Ventes de marchandises	3 536,79
		Factures SERIR		
<b>Totaux à reporter</b>				1 248 219,00
				1 248 379,00
				-160,00



MAISON ROUX

En date du : 13/09/2007

## GRILLE DE SAISIE DU MVT EN COURS

Séanc n° 84  
corrigé

En Euros

Date écriture	No Pièce	Date échéance	No de compte	Libellé de l'écriture	Code budget	Code lettre	Qte.	Montant débit	Montant crédit
<b>Mvt. 0</b>									
31/12/06			486000	CHARGES CONSTATEES D'AV,			0.00	87 100.00	0.00
31/12/06			607000	ACHATS DE MARCHANDISES			0.00	0.00	87 100.00
31/12/06			607000	ACHATS DE MARCHANDISES			0.00	72 000.00	0.00
31/12/06			445900	TVA A REGULARISER			0.00	14 112.00	0.00
31/12/06			408000	FOURNIS. FACTURES NON PAI			0.00	0.00	86 112.00
31/12/06			606100	FOURNITURES NON STOCK. E			0.00	650.00	0.00
31/12/06			445900	TVA A REGULARISER			0.00	127.40	0.00
31/12/06			408000	FOURNIS. FACTURES NON PAI			0.00	0.00	777.40
31/12/06			486000	CHARGES CONSTATEES D'AV,			0.00	9 684.75	0.00
31/12/06			616000	PRIMES D'ASSURANCE			0.00	0.00	9 684.75
31/12/06			613000	LOCATIONS			0.00	2 600.00	0.00
31/12/06			445900	TVA A REGULARISER			0.00	509.60	0.00
31/12/06			408000	FOURNIS. FACTURES NON PAI			0.00	0.00	3 109.60
31/12/06			418100	CLIENTS FACTURES A ETABL			0.00	3 200.00	0.00
31/12/06			707000	VENTES DE MARCHANDISES			0.00	0.00	2 675.59
31/12/06			445871	TVA EN ATTENTE COLLECTEE			0.00	0.00	524.41
31/12/06			681000	DOTATIONS AUX AMORT. & AL			0.00	30 000.00	0.00
31/12/06			281500	INSTALL TECH. MAT. OUTIL.			0.00	0.00	30 000.00
31/12/06			681000	DOTATIONS AUX AMORT. & AL			0.00	52 000.00	0.00
31/12/06			281820	AMORT MATERIEL TRANSPOR			0.00	0.00	52 000.00
31/12/06			681000	DOTATIONS AUX AMORT. & AL			0.00	25 000.00	0.00
31/12/06			281840	AMORTISSEMENT MOBILIER			0.00	0.00	25 000.00
31/12/06			397000	PROV. POUR DEPREC. STOCK			0.00	13 000.00	0.00
31/12/06			781000	REPRISES SUR AMORTISS. &			0.00	0.00	13 000.00
31/12/06			416000	CLIENTS DOUTEUX OU LITIGI			0.00	4 000.00	0.00
31/12/06			410000	CLIENTS ET COMPTES RATTAT			0.00	0.00	4 000.00
31/12/06			681600	DOTAT. AUX PROV. DEPREC.			0.00	1 672.24	0.00
31/12/06			491000	PROVIS. POUR DEPREC. CPTE			0.00	0.00	1 672.24
31/12/06			326000	EMBALLAGES			0.00	0.00	9 200.00
31/12/06			327000	STOCK DE BOITES			0.00	0.00	32 400.00
31/12/06			371000	MARCHANDISE (OU GROUPE)			0.00	0.00	958 000.00

**ANBDD NANTES Comptabilité générale**

MAISON ROUX

En date du : 13/09/2007

**GRILLE DE SAISIE DU MVT EN COURS**

*corrigé*

En Euros

Date écriture	No Pièce	Date échéance	No de compte	Libellé de l'écriture	Code budget	Code lettre	Qte.	Montant débit	Montant crédit
Mvt. 0									
31/12/06			603200	VARIAT. STOCKS AUTRES APP			0.00	9 200.00	0.00
31/12/06			603201	VARIATION STOCK EMBALLAG			0.00	32 400.00	0.00
31/12/06			603700	VARIATION STOCKS DE MARC			0.00	958 000.00	0.00
31/12/06			326000	EMBALLAGES			0.00	12 450.00	0.00
31/12/06			327000	STOCK DE BOITES			0.00	26 500.00	0.00
31/12/06			371000	MARCHANDISE (OU GROUPE)			0.00	897 300.00	0.00
31/12/06			603200	VARIAT. STOCKS AUTRES APP			0.00	0.00	12 450.00
31/12/06			603201	VARIATION STOCK EMBALLAG			0.00	0.00	26 500.00
31/12/06			603700	VARIATION STOCKS DE MARC			0.00	0.00	897 300.00
31/12/06							0.00	0.00	0.00
Total Mvt. 0								2 251 505.99	2 251 505.99

Période du 01/01/2007 au 31/12/2007

3 Désignation de l'entreprise  
En Euros

N° 2052

Seance n° 84  
MAISON ROUX

		COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)					
		Exercice N					
		France	Exportation	Total			
(Né pas reporter le montant des cents) *		1	2	3			
Ventes de marchandises *		FA	0 FB	0 FC	0	6 830 336	
Production vendue	biens	FD	0 FE	0 FF	0	0	
	service *	FG	0 FH	0 FI	0	774 899	
Chiffre d'affaires nets *		FJ	0 FK	0 FL	0	7 605 236	
Production stockée *				FM	0	0	
Production immobilisée *				FN	0	0	
Subventions d'exploitation				FO	0	0	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges *				FP	0	13 000	
Autres produits (1)				FQ	0	16 167	
				FR	0	7 634 403	
Total des produits d'exploitation (2) (I)							
Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	0	4 358 789	
Variation de stock (marchandises) *				FT	0	60 700	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	0	19 809	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV	0	2 650	
Autres achats et charges externes (3) *				FW	0	103 749	
Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	0	392 016	
Salaires et traitements *				FY	0	1 203 025	
Charges sociales				FZ	0	632 896	
DOTATION	D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements *	GA	0	
		- dotations aux provisions			GB	0	
Sur actif circulant: dotations aux provisions				GC	0	0	
Pour risques et charges: dotations aux provisions				GD	0	0	
Autres charges				GE	0	15 225	
				GF	0	6 897 533	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GG	0	736 869	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GH	0	0	
Bénéfice attribué ou perte transférée *				GI	0	0	
Perte supportée ou bénéfice transféré *				GJ	0	0	
Produits financiers de participations (5)				GK	0	0	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GL	0	32 556	
Autres intérêts et produits assimilés (5)				GM	0	0	
Reprises sur provisions et transferts de charges				GN	0	0	
Différences positives de change				GO	0	0	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GP	0	0	
				GQ	0	0	
Total des produits financiers (V)				GR	0	118 256	
Dotations financières aux amortissements et provisions *				GS	0	0	
Intérêts et charges assimilées (6)				GT	0	0	
Différences négatives de change				GU	0	118 256	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GV	0	-87 760	
				GW	0	649 163 648 643	
Total des charges financières (VI)							
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>							
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>							

(RENOVIS: voir tableau n° 2053)\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la n

Période du 01/01/2007 au 31/12/2007

4

## COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

En Euros

Désignation de l'entreprise

Corrige

	(Ne pas reporter le montant des cents) *	Exercice N	Exercice N - 1
		1	2
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital * Reprises sur provisions et transferts de charges	HA HB HC	0 0 379 458 0
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	0 379 458
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital * Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HE HF HG	0 0 212 000 0 0
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	0 212 000
	3 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	0 167 458
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	HJ	0 0
	Impôts sur les bénéfices *	HK	0 0
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	0 8044 417 8 043 861
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	0 7 227 789
	4 - BÉNÉFICE OU Perte (total des produits - total des charges)	HN	0 816 627 7 066 074
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HY 1G	
(3) Dont { Crédit-bail mobilier Crédit-bail immobilier		HP HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			Exercice N
(7bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	Charges exceptionnelles Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:			Exercice N
			Charges antérieures Produits antérieurs

**ANBDD NANTES Comptabilité générale**

Période du 01/01/2007 au 31/12/2007

1

**BILAN - ACTIF**

N° 2050

3

En Euros

Désignation de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise

MAISON ROUX

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\*

Numéro SIRET\*

Code APE

Durée de l'exercice précédent\*

*corrigé*  
*Séance n°24*

Exercice précédent (N-1) clos le

		Exercice N, clos le : [ ]			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMobilisations incorporelles	Capital souscrit non appelé (0)	AA	0	0	0
	Frais d'établissement*	AB	0	AC	0
	Frais de recherche et développement*	AD	0	AE	0
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	0	AG	0
	Fonds commercial (1)	AH	450 000	AI	450 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	0	AK	0
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	0	AM	0
	Terrains	AN	0	AO	0
	Constructions	AP	0	AQ	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	300 000	AS	120 000
	Autres immobilisations corporelles	AT	500 000	AU	114 000
	Immobilisations en cours	AV	0	AW	0
	Avances et acomptes	AX	0	AY	0
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	0	CT	0
	Autres participations	CU	0	CV	0
	Créances rattachées à des participations	BB	0	BC	0
	Autres titres immobilisés	BD	0	BE	0
	Prêts	BF	0	BG	0
	Autres immobilisations financières*	BH	5 000	BI	5 000
TOTAL (I)		BJ	1 255 000	BK	689 000
				BM	38 950
				BO	0
				BQ	0
				BS	0
				BU	897 300
				BW	8 416
				BX	1 388 254
				BY	1 368 409
				CA	82 365
				CC	0
				CE	0
				CG	172 600
				CH	96 784
				CI	96 784
TOTAL (II)		CJ	2 684 670	CK	2 664 826
				CL	0
				CM	0
				CN	0
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)		CO	3 939 670	1A	585 844
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières actives	CP	
Caisse de réserve de propriété :					(3) Part à plus d'un an CR
Stocks :					Créances :
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

**ETAT PREPARATOIRE**

75099 PARIS Tél. 01 55 36 13 13

Conseils et régularisation

© UELTA, rue de la Loire

**ANBDD NANTES Comptabilité générale**

Période du 01/01/2006 au 31/12/2007

2

**BILAN - PASSIF avant répartition**

N° 2051

3

En Euros

Désignation de l'entreprise

*corrige*

Séanc n° 24 MAISON ROUX

	(Ne pas reporter le montant des cents) *	Exercice N		Exercice N-1	
		1	2	1	2
CAPITAUX PROPRES					
Capital social ou individuel (1)*(Dont versé :	)	DA	1 000 000	1 000 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....		DB	0	0	
Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK 0	DC	0	0	
Réserve légale (3)		DD	750 000	750 000	
Réserves statutaires ou contractuelles		DE	0	0	
Réserves réglementées (3) (4)		DF	0	0	
Autres réserves		DG	0	0	
Report à nouveau		DH	203 300	203 200	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	816 627	-290 112	
Subventions d'investissement		DJ	0	0	
Provisions réglementées *		DK	0	0	
	TOTAL (I)	DL	2 769 927	1 663 088	
Autres fonds propres		DM	0	0	
Produit des émissions de titres participatifs		DN	0	0	
Avances conditionnées		DO	0	0	
	TOTAL (II)	DP	0	0	
Provisions pour risques et charges		DQ	0	0	
Provisions pour risques		DR	0	0	
Provisions pour charges		DS	0	0	
	TOTAL (III)	DT	0	0	
Emprunts obligataires convertibles		DU	250 000	250 000	
Autres emprunts obligataires		DV	0	0	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6)		DW	0	0	
Emprunts et dettes financières divers (7)		DX	198 366	198 366	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DY	44 783	44 783	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DZ	76 949	76 949	
Dettes fiscales et sociales		EA	13 800	13 800	
Autres dettes		EB	0	0	
Compte régul. Produits constatés d'avance (5)		EC	583 898	583 898	
	TOTAL (IV)	ED	0	0	
Ecart de conversion passif *	(V)	EE	3 353 826	2 246 986	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		3 353 826	2 246 986	

Total du bilan de l'exercice N en euros et cents \*

3 353 826.17

(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont	1C	
{ Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1D	
{ Écart de réévaluation libre	1E	
{ Réserve de réévaluation (1976)		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dont réserve relative à l'achat d'œuvre originales d'artistes vivants *	EJ	0
(5) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	0
(6) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	0
(7) Dont emprunts participatifs	EI	0

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## Séance n° 25 CORRIGE

Date	compte	Détail des opérations	Débit	Crédit
		<i>à nouveau</i>		
31-déc	408	fournisseurs factures non parvenues		10 081,00
31-déc	607	achats de marchandises	8 428,93	
31-déc	44586	TVA sur factures non parvenues facture à recevoir de Duchemin	1 652,07	
31-déc	626	frais postaux et télécom	5 016,72	
31-déc	44586	TVA sur factures non parvenues	983,28	
31-déc	408	fournisseurs factures non parvenues estimation des communications téléphoniques de Décembre		6 000,00
31-déc	616	Assurance		16 000,00
31-déc	486	charges constatées d'avance fraction de la quittance semestrielle concernant le nouvel exercice.	16 000,00	
31-déc	681500	DAP exploitation	250 000,00	
31-déc	151	Provision pour risques constatation d'un risque de perte sur le procès en dommages-intérêts		250 000,00
31-déc	661	Charge d'intérêts		300,00
31-déc	1688	intérêts courus intérêts du prêt $60000 * 6 \% * 1/2 * 1/6$	300,00	
31-déc	4687	produits à recevoir		9 000,00
31-déc	764	revenus des VMP autres débiteurs divers dividendes VEOLIA		9 000,00
31-déc	613	locations	25 000,00	
31-déc	467100	autres comptes créditeurs divers loyer de décembre à payer en janvier n + 1		25 000,00
31-déc	701	Ventes de marchandises		8 500,00
31-déc	709	RRRaccordés sur ventes Pour détermination du CA net de toutes remises	8 500,00	
31-déc	695	impôts sur les bénéfices		131 000,00
31-déc	444	état impôt sur bénéfice calcul de l'IS sur les résultats de l'exercice au taux de 33 1/3 %		131 000,00
		<i>Totaux à reporter</i>	455 881,00	455 881,00

02/05/2008

Séance n° 25						
Menuiseries Bretonnes Associées						
Les balances pour soldes, avant et après inventaire du 31 décembre n, et de reprise au 1 janvier n + 1						
de la Menuiserie Bretonne sont présentées dans le tableau ci-dessous.						
Numéro des Comptes	Designation des comptes	Balance avant inventaire Solde	Balance après régularisations Solde	Balance de reprise au 1/n + 1 Solde	Débiteurs	Créditeurs
101000	Capital	323 000,00	323 000,00			323 000,00
1061000	réserve légale	32 300,00	32 300,00			32 300,00
106000	réserves	100 000,00	100 000,00			100 000,00
120000	Résultat de l'exercice					-1 733,65
151000	provision pour risque	3 000,00	253 000,00			253 000,00
157000	provision pour charges à répartir	4 000,00	4 000,00			4 000,00
164000	Emprunts auprès d'êts de crédit	60 000,00	60 000,00			60 000,00
168800	intérêts courus sur emprunt		300,00			300,00
201000	frais d'établissement	5 200,00	5 200,00			5 200,00
211000	terrains	271 570,00	271 570,00			271 570,00
213000	construction	164 000,00	164 000,00			164 000,00
215000	installations techniques	338 800,00	338 800,00			338 800,00
218200	Matériel de transport	58 600,00	58 600,00			58 600,00
218400	Mobilier	24 000,00	24 000,00			24 000,00
275000	Dépôts et cautionnements versés	3 200,00	3 200,00			3 200,00
280100	amortissement des frais d'établissement		2 080,00			2 080,00
281300	amortissement des constructions		6 400,00			6 400,00
281500	Amortissements des matériels industriels		49 600,00			49 600,00
281820	Amortissements du matériel de transport.		29 300,00			29 300,00
281840	Amortissements du mobilier		7 200,00			7 200,00
311000	stock bois	37 682,00	37 682,00	37 682,00	37 682,00	37 682,00
326000	Stocks de fournitures pour menuiseries	4 678,00	4 678,00			4 678,00
355000	stock de produits finis	62 411,00	62 411,00			62 411,00
397000	Provisions pour dépréciation de produits finis		1 314,00			1 314,00
401000	Fournisseurs divers		47 440,00			47 440,00
403000	fournisseurs effets à payer		265 198,00			265 198,00
408000	fournisseurs factures non parvenues				16 081,00	16 081,00
409600	Fournisseurs Créances pour emballages à rendre	10 259,00	10 259,00			10 259,00
411000	Clients et comptes rattachés.	383 394,10	383 394,10			383 394,10
413000	clients- effets à recevoir	5 800,00	5 800,00			5 800,00
416000	Clientsdouteux	3 767,40	3 767,40			3 767,40
419600	clients dettes pour emballages consignés		3 719,00			3 719,00
444000	état, impôts sur les bénéfices				131 000,00	131 000,00
445510	tva à décaisser		10 032,00			10 032,00
445860	tva sur factures non parvenues			2 635,45		2 635,45
467000	autres comptes débiteurs divers			9 000,00		9 000,00
467100	autres comptes créditeurs divers				25 000,00	25 000,00
486000	charges constatées d'avance			16 000,00		16 000,00
491000	Provisions pour dépréciation des comptes de clients		10 200,00			10 200,00
503000	actions	4 030,00	4 030,00			4 030,00
512000	Banque BNP	5 757,00	5 757,00			5 757,00
530000	Caisse	2 910,50	2 910,50			2 910,50

02/05/2008

**ANBDD NANTES Comptabilité générale**

Séance n° 25

Menuiseries Bretonnes Associées

Numéro des Comptes	Designation des comptes	Balance avant inventaire		Balance après régularisations		Balance de reprise au 1/1/n + 1	
		Débiteurs	Créditeurs	Débiteurs	Créditeurs	Débiteurs	Créditeurs
5903	provision pour dépréciation des actions		582,00		582,00		582,00
601000	achats de bois	4 533 747,00		4 533 747,00			
603700	variation stock de matières premières		897 300,00		897 300,00		
603202	variation stock marchandises		26 500,00		26 500,00		
607000	Achats de marchandises à revendre en l'état	1 087 752,00		1 096 180,93			
613000	locations	127 397,00		152 397,00			
615000	entretien et réparations	183 010,00		183 010,00			
616000	primes d'assurance	85 214,00		69 214,00			
618100	documentation technique bois	8 710,00		8 710,00			
622000	rémunération d'intermédiaires et honoraire	76 293,00		76 293,00			
623000	publicité	25 752,00		25 752,00			
624000	transports de biens	207 240,00		207 240,00			
626000	frais postaux et telecom	36 838,00		41 854,72			
627000	services bancaires et assimilés	9 215,00		9 215,00			
635100	autres impôts taxes et versements	125 908,00		125 908,00			
635110	taxe professionnelle	81 265,00		81 265,00			
641000	rémunération du personnel	5 515 198,00		5 515 198,00			
645000	charges de SS et prévoyance	2 183 401,00		2 183 401,00			
654000	pertes sur créances irrécouvrables	61 783,00		61 783,00			
681100	dotations aux amortissements	344 050,00		344 050,00			
681500	dotations aux provisions pour risques			250 000,00			
681700	dotations aux provisions exploitation	35 170,00		35 170,00			
661000	Charges d'intérêts	335 880,00		336 180,00			
665000	escomptes accordés	15 827,00		15 827,00			
675000	Valeur comptable des éléments d'actif cédés	10 456,00		10 456,00			
695000	impôt sur les bénéfices	0,00		131 000,00			
701000	Ventes de produits finis		9 778 031,20		9 769 531,20		
709000	Rabais, remises, ristournes accordés par l'entreprise	8 500,00					
707000	Ventes de marchandises		4 190 584,80		4 190 584,80		
713000	variation stock produits finis		257 417,00		257 417,00		
764000	revenus de VMP (valeurs mobilières)		13 650,00		22 650,00		
765000	Escomptes obtenus		12 135,00		12 135,00		
775000	Produits des cessions d'éléments d'actif		316 000,00		316 000,00		
	-1 733,65			15 493 851,65	15 492 118,00		
	Totaux	16 484 665,00	16 484 665,00	16 907 546,10	16 907 546,00	1 413 694,45	1 413 694,35

02/05/2008

	31/12/n
<b>Produits d'exploitation</b>	
Ventes de marchandises	4 190 584,80
Production vendue: Biens	9 769 531,20
Services	
Production stockée	257 417,00
Production immobilisée	-
<i>Production de l'exercice</i>	14 217 533,00
Reprises sur provisions et amortissements	-
Autres produits	
transfert de charges	
<b>Total I</b>	<b>14 217 533,00</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	-
Coût d'achat des marchandises vendues	1 096 180,93
Variation du stock de marchandises	- 26 500,00
<i>Cout d'achat des marchandises vendues dans l'exercice</i>	1 069 680,93
Achats de matières premières	4 533 747,00
variation stock de matières premières	- 897 300,00
Entretien et réparations	183 010,00
Locations	152 397,00
Autres services extérieurs	438 278,72
<i>Consommations de l'exercice en provenance des tiers</i>	4 410 132,72
Impôts et taxes	125 908,00
Autres impôts et taxes	81 265,00
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	207 173,00
Salaires et traitements	5 515 198,00
Charges sociales	2 183 401,00
<i>Charges de personnel</i>	7 698 599,00
Dotations aux amortissements	344 050,00
Dotations aux provisions sur actif circulant	35 170,00
Dotations aux provisions pour risques et charges	250 000,00
<i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	629 220,00
Autres charges	61 783,00
<b>Total II</b>	<b>14 076 588,65</b>
<b>1. Résultat d'exploitation (I + II)</b>	<b>140 944,35</b>
<b>Produits financiers</b>	-
De participations	
Autres intérêts et produits assimilés	34 785,00
Reprises sur provisions	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
<b>Total III</b>	<b>34 785,00</b>
<b>Charges financières</b>	-
Dotation aux amortissements et aux provisions	
Intérêts et charges assimilés	352 007,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
<b>Total IV</b>	<b>352 007,00</b>
<b>2. Résultat financier (III - IV)</b>	<b>- 317 222,00</b>
<b>3. Résultat courant avant impôt (1 + 2)</b>	<b>- 176 277,65</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	-
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	316 000,00
reprises sur provisions réglementées	
Reprises sur provisions exceptionnelles	
<b>Total V</b>	<b>316 000,00</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	-
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	10 456,00
Dotation aux provisions réglementées	
..Dotation aux amortissements et autres provisions	
<b>Total VI</b>	<b>10 456,00</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (V - VI)</b>	<b>305 544,00</b>
<b>5. Participation des salariés aux fruits de l'expansion</b>	<b>total VII</b>
6. Impôts sur les bénéfices	total VIII
7. Total des produits (I + III + V)	131 000,00
8. Total des charges (II + IV + VI+ VII + VIII)	14 568 318,00
<b>Résultat (7 - 8)</b>	<b>- 14 570 051,65</b>
	<b>1 733,65</b>

**ANBDD NANTES Comptabilité générale**

Période du 01/01/2004 au 01/12/2004

1

**BILAN - ACTIF**

Seance n° 26

N° 2050

3

En Euros

Désignation de l'entreprise :

GRAND HOTEL DE JOSSELIN

Adresse de l'entreprise

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\*

Numéro SIRET\*

Durée de l'exercice précédent\*

Code APE

Exercice précédent (N-1) clos le

(Ne pas reporter le montant des cents)*	Exercice N, clos le : [ ]			Exercice précédent (N-1) clos le : [ ]
	Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (0)	AA 0		0	0
Frais d'établissement*	AB 0	AC 0	0	0
Frais de recherche et développement*	AD 0	AE 0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	AF 201 155	AG 11 559	189 596	0
Fonds commercial (1)	AH 215 106	AI 0	215 106	0
Autres immobilisations incorporelles	AJ 0	AK 0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL 0	AM 0	0	0
Terrains	AN 0	AO 0	0	0
Constructions	AP 0	AQ 0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR 834 292	AS 67 859	766 433	0
Autres immobilisations corporelles	AT 1 180 669	AU 397 875	782 794	0
Immobilisations en cours	AV 0	AW 0	0	0
Avances et acomptes	AX 0	AY 0	0	0
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS 0	CT 0	0	0
Autres participations	CU 0	CV 0	0	0
Créances rattachées à des participations	BB 0	BC 0	0	0
Autres titres immobilisés	BD 134 111	BE 15 473	118 637	0
Prêts	BF 4 648	BG 0	4 648	0
Autres immobilisations financières*	BH 6 693	BI 0	6 693	0
<b>TOTAL (I)</b>	<b>BJ 2 576 676</b>	<b>BK 492 767</b>	<b>2 083 909</b>	<b>0</b>
Matières premières, approvisionnements	BL 46 660	BM 0	46 660	0
En cours de production de biens	BN 0	BO 0	0	0
En cours de production de services	BP 0	BQ 0	0	0
Produits intermédiaires et finis	BR 0	BS 0	0	0
Marchandises	BT 3 252	BU 0	3 252	0
Avances et acomptes versés sur commandes	BV 2 868	BW 0	2 868	0
Clients et comptes rattachés (3)*	BX 200 442	BY 0	200 442	0
Autres créances (3)	BZ 58 555	CA 0	58 555	0
Capital souscrit et appelé, non versé	CB 0	CC 0	0	0
Valeurs mob. de placement (dont actions propres)	CD 0	CE 0	0	0
Disponibilités	CF 1 640	CG 0	1 640	0
Charges constatées d'avance (3)*	CH 37 297	CI 0	37 297	0
<b>TOTAL (II)</b>	<b>CJ 350 716</b>	<b>CK 0</b>	<b>350 716</b>	<b>0</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices* (III)	CL 0		0	0
Primes de remboursement des obligations (IV)	CM 0		0	0
Ecarts de conversion actif* (V)	CN 0		0	0
<b>TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)</b>	<b>CO 2 927 393</b>	<b>1A 492 767</b>	<b>2 434 626</b>	<b>0</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Classe de réserve de propriété : Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**ANBDD NANTES Comptabilité générale**

N° 2051

3

Période du 01/01/2004 au 01/12/2004

2

**BILAN - PASSIF avant répartition**

En Euros

Désignation de l'entreprise

*Corrigé*

GRAND HOTEL DE JOSSELIN

			Exercice N	Exercice N-1
		1	2	
CAPITAUX PROPRES	(Ne pas reporter le montant des cents) *			
	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : )	DA	69 700	(1) 0
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB	0	0
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK 0 )	DC	0	0
	Réserve légale (3)	DD	6 970	(2) 0
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	146 907	(3) 0
	Réserves réglementées (3) (4)	DF	0	0
	Autres réserves	DG	0	0
	Report à nouveau	DH	229 967	(4) 0
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	51 538	0
	Subventions d'investissement	DJ	0	0
	Provisions réglementées *	DK	0	0
		DL	505 082	0
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	0	0
	Avances conditionnées	DN	0	0
		DO	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	0	0
	Provisions pour charges	DQ	0	0
		DR	0	0
	Emprunts obligataires convertibles	DS	13 422	(5) 0
	Autres emprunts obligataires	DT	0	0
DETTE (5)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6)	DU	1 143 071	(6) 0
	Emprunts et dettes financières divers (7)	DV	36 000	(7) 0
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	913	(8) 0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	98 771	(9) 0
	Dettes fiscales et sociales	DY	81 319	(10) 0
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	13 698	(11) 0
	Autres dettes	EA	542 346	(12) 0
Compte régul.	Produits constatés d'avance (5)	EB	0	0
		EC	1 929 543	0
	Ecarts de conversion passif *	ED	0	0
		EE	2 434 626	0
	Total du bilan de l'exercice N en euros et cents) *			2 434 626,17
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			

© CIEL 11, Rue de Charente  
75010 PARIS Tél. 01 55 26 23 33

RENOVIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C 1D 1E	
(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dont réserve relative à l'achat d'œuvre originales d'artistes vivants *	EJ	0
(5)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	0
(6)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	0
(7)	Dont emprunts participatifs	EI	0

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Période du 01/01/2004 au 01/12/2004

Désignation de l'entreprise

Corrige

GRAND HOTEL DE JOSSELIN

En Euros

(Ne pas reporter le montant des cents) *	Exercice N			Exercice (N-1)
	France		Exportation	
	1	2	3	4
Ventes de marchandises *	FA (A) 95 989	FB 0	FC 95 989	0
Production vendue      biens	FD (B) -52 368	FE 0	FF -52 368	0
service *	FG (C) 1 117 151	FH 0	FI 1 117 151	0
Chiffre d'affaires nets *	FJ 1 160 773	FK 0	FL 1 160 773	0
Production stockée *			FM 0	0
Production immobilisée *			FN (D) 20 190	0
Subventions d'exploitation			FO (E) 4 880	0
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges *			FP (F) 38 353	0
Autres produits (1)			FQ (G) 251	0
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR 1 224 449
Achats de marchandises (y compris droits de douane) *	FS (I) 24 264			0
Variation de stock (marchandises) *	FT (H) 296			0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *	FU (J) 196 675			0
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *	FV (K) -6 165			0
Autres achats et charges externes (3) *	FW (L) 283 492			0
Impôts, taxes et versements assimilés *	FX (M) 5 073			0
Salaires et traitements *	FY (N) 436 643			0
Charges sociales	FZ (O) 113 971			0
	GA (P) 171 245			0
SUR IMMOBILISATIONS	GB 0			0
DOTATION D'EXPLOITATION	GC 0			0
	GD 0			0
	GE (P) 2 098			0
	GF 1 227 596			0
	GG -3 147			0
Bénéfice attribué ou perte transférée *	GH 0			0
Perte supportée ou bénéfice transféré *	GI 0			0
PRODUITS FINANCIERS	GJ 0			0
OPÉATIONS EN COMMUNE	GK (R) 143 527			0
Produits financiers de participations (5)	GL 0			0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GM 0			0
Autres intérêts et produits assimilés (5)	GN 0			0
Reprises sur provisions et transferts de charges	GO 0			0
Défenses positives de change	GP 143 527			0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GQ 0			0
	GR (S) 106 476			0
	GS 0			0
	GT 0			0
	GU 106 476			0
CHARGES FINANCIÈRES	GV 37 051			0
CHARGES FINANCIÈRES	GW 33 904			0
	Total des charges financières (VI)			
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			

(RENOVIS: voir tableau n° 2053)\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la n

Période du 01/01/2004 au 01/12/2004

4

## **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

En Euros

Désignation de l'entreprise

college

GRAND HOTEL DE JOSSELIN

(Ne pas reporter le montant des cents) *			Exercice N	Exercice N - 1
	1	2		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	8 797	(7)
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	14 250	(C)
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	0	0
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	23 047	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	106	(Y)
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	5 306	(W)
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	0	0
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 413	0
<b>3 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	17 634
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			HJ	0
Impôts sur les bénéfices *			HK	0
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	1 391 024
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	1 339 485
<b>4 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>			HN	51 538

ETAT PREPARATOIRE

76019 DAWW 10:01:55 23/11/21

SOURCES

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

GRAND HOTEL DE JOSSELIN

En date du : 16/01/2004

**BALANCE PARTIELLE POUR LES COMPTES**

Corrigé

du : 01/01/2004 Hors brouillard	au : 31/12/2004 Hors simulation	Hors comptes soldés	En Euros		
No de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
101000	CAPITAL		69 700.00		69 700.00
106000	RESERVES		6 970.00		6 970.00
106300	RESERVES STATUT. OU CONT.		146 907.00		146 907.00
TOTAL SOUS CLASSE 10			223 577.00		223 577.00
110000	REPORT A NOUVEAU (SOLDE)	150 033.00	380 000.00		229 967.00
TOTAL SOUS CLASSE 11		150 033.00	380 000.00		229 967.00
164002	EMPRUNT CM 800000		24 966.80		24 966.80
164003	EMPRUNT CEPME - 1 AN		16 966.80		16 966.80
164007	EMPRUNT CEPME - 1AN		19 286.61		19 286.61
164010	EMPRUNT CHIC - 1 AN		4 168.00		4 168.00
164011	EMPRUNT CIO - 1 AN		9 970.95		9 970.95
164013	EMPRUNT BPO - 1 AN		12 868.14		12 868.14
164017	EMPRUNT CEPME - 1 ANS		3 748.70		3 748.70
164018	EMPRUNT CEPME - 1 AN		6 682.58		6 682.58
164020	EMP CHIC 2 A 5 ANS		22 521.86		22 521.86
164021	EMPRUNT CIO 2 A 5 ANS		11 042.23		11 042.23
164022	EMPRUNT BPO 2 A 5 ANS		106 515.62		106 515.62
164023	EMPRUNT N2 BPO 2 A 5 ANS		26 016.90		26 016.90
164028	EMPRUNT CEPME 2 A 5 ANS		44 466.00		44 466.00
164032	EMPRUNT CEPME 2 A 5 ANS		99 762.24		99 762.24
164033	EMPRUNT CEPME 2 A 5 ANS		90 622.91		90 622.91
164050	EMPRUNT CHIC + 5ANS		7 476.00		7 476.00
164051	EMPRUNT CIO + 5 ANS		76 430.21		76 430.21
164054	EMPRUNT CEPME + 5 ANS		72 035.69		72 035.69
164057	EMPRUNT CEPME + 5 ANS		21 375.54		21 375.54
164058	EMPRUNT CEPME + 5 ANS		34 773.20		34 773.20
164100	EMPRUNT CEPME - 1 AN		8 336.88		8 336.88
164200	EMPRUNT CEPME 2 A 5 ANS		22 095.54		22 095.54
168800	INTERETS COURUS		13 422.56		13 422.56
TOTAL SOUS CLASSE 16			755 551.96		755 551.96
TOTAL CLASSE 1		150 033.00	1 359 128.96		1 209 095.96
205000	CONCESSIONS ET DROITS SIM	201 155.91		201 155.91	(1)
206000	DROIT AU BAIL	215 106.46		215 106.46	(2)
TOTAL SOUS CLASSE 20		416 262.37		416 262.37	
215000	INSTALL. TECH. MAT. OUTIL, II	525 160.72		525 160.72	(3)
215410	VAISSELLE ET VERRERIE	5 493.01		5 493.01	(4)
215420	LITERIE LINGERIE	303 638.75		303 638.75	
218000	AUTRES IMMOBILISATIONS CC	674 731.72		674 731.72	(5)
218200	MATERIEL DE TRANSPORT	202 445.52		202 445.52	

GRAND HOTEL DE JOSSELIN

En date du : 16/01/2004

**BALANCE PARTIELLE POUR LES COMPTES**

*Corrige*

du : 01/01/2004

au : 31/12/2004

Hors brouillard

Hors simulation

Hors comptes soldés

En Euros

No de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
218300	MATERIEL DE BUREAU ET INF.	303 491.99		303 491.99	(15)
TOTAL SOUS CLASSE 21		2 014 961.71		2 014 961.71	
271000	TITRES IMMOBILISES (DROIT F	359 999.90	225 888.41	134 111.49	(16)
274802	PRET à NOTRE FILIALE	4 648.00		4 648.00	(17)
275100	DEPOTS	946.68		946.68	
275200	DEPOT DE GARANTIE SCI BRC	2 260.27		2 260.27	(18)
275300	DEPOT GARANTIE VIEUX POR	3 486.11		3 486.11	
TOTAL SOUS CLASSE 27		371 340.96	225 888.41	145 452.55	
280500	CONCESSIONS ET DROITS SIM		11 559.10		11 559.10
281500	INSTALL TECH. MAT. OUTIL. IN		67 859.39		67 859.39
281810	AMORTISSEMENTS AAI DIVER		125 300.00		125 300.00
281820	AMORTISSEMENTS MAT TRAN		151 825.00		151 825.00
281830	AMORT MATERIEL INFORMATI		120 750.00		120 750.00
TOTAL SOUS CLASSE 28			477 293.49		477 293.49
297100	TITRES IMMOBILISES DROIT P		15 473.80		15 473.80
TOTAL SOUS CLASSE 29			15 473.80		15 473.80
TOTAL CLASSE 2		2 802 565.04	718 655.70	2 576 676.63	492 767.29
310000	STOCKS MATIERE PREMIERES	46 660.00		46 660.00	(19)
TOTAL SOUS CLASSE 31		46 660.00		46 660.00	
370000	STOCKS DE MARCHANDISES	3 252.60		3 252.60	(20)
TOTAL SOUS CLASSE 37		3 252.60		3 252.60	
TOTAL CLASSE 3		49 912.60		49 912.60	
401000	FOURNISSEURS DIVERS		81 508.32		81 508.32
404000	FOURNISSEURS D'IMMOBILIS		13 698.80		13 698.80
408100	FOURNISSEURS		17 262.80		17 262.80
409100	FOURNIS. AVANC. & ACOMP.	2 868.98		2 868.98	(21)
409600	FOURN. CREAN. EMB. & MAT..	1 718.70		1 718.70	(22)
TOTAL SOUS CLASSE 40		4 587.68	112 469.92	4 587.68	112 469.92
410000	CLIENTS ET COMPTES RATTAT	200 442.00		200 442.00	(23)
419100	CLTS AVANC. & ACOMP. RECL		913.25		913.25
TOTAL SOUS CLASSE 41		200 442.00	913.25	200 442.00	913.25
421000	PERSONNEL REMUNERATION	24 127.90	52 367.36		28 239.46
425000	PERSONNEL AVANCES ET ACQU	1 626.80		1 626.80	(24)
427000	PERSONNEL OPPOSITIONS		232.40		232.40
428200	DETTES PROVISION. POUR CON		2 260.86		2 260.86
428700	PRODUITS A RECEVOIR	3 258.80		3 258.80	(25)
TOTAL SOUS CLASSE 42		29 013.50	54 860.62	4 885.60	30 732.72
431000	SECURITE SOCIALE		13 188.20		13 188.20
437020	CAISSE RETRAITE EMPLOYES		4 776.64		4 776.64

**ANBDD NANTES Comptabilité générale**

GRAND HOTEL DE JOSSELIN

En date du : 16/01/2004

BALANCE PARTIELLE POUR LES COMPTES

corrigé

du : 01/01/2004 au : 31/12/2004

Hors brouillard

Hors simulation

Hors comptes soldés

En Euros

No de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
437030	CAISSE CHOMAGE		2 969.12		2 969.12
437060	CHARGES SOCIALES SUR CO		9 949.35		9 949.35
438600	AUTRES CHARGES A PAYER		6 325.47		6 325.47
	TOTAL SOUS CLASSE 43		37 208.78		37 208.78
444100	IS FORFAITAIRE	9 180.00		9 180.00	
444200	ACOMPTE IS	23 903.50		23 903.50	
444300	ETAT IS CREDIT FORMATION	1 626.80		1 626.80	
445662	TVA DEDUCTIBLE 5.5%	6.79		6.79	
445670	CREDIT DE TVA A REPORTER	13 718.30		13 718.30	
445700	TAXE SUR LE C.A. COLLECT. E		30.81		30.81
445841	TVA A REGULARISER		815.30		815.30
445860	TVA SUR FACTURES NON PAR	2 590.50		2 590.50	
445870	TVA S/ FACT A ETABLIR		562.80		562.80
448600	AUTRES CHARGES A PAYER		11 620.40		11 620.40
448601	CHARGE FISC S/ CONGES		348.67		348.67
	TOTAL SOUS CLASSE 44	51 025.89	13 377.98	51 025.89	13 377.98
455001	C/C M. BOGARD DIDIER		36 000.00		36 000.00
	TOTAL SOUS CLASSE 45		36 000.00		36 000.00
468600	CHARGES A PAYER		9 590.98		9 590.98
468700	PRODUITS A RECEVOIR	925.45		925.45	
	TOTAL SOUS CLASSE 46	925.45	9 590.98	925.45	9 590.98
470000	COMPTE D'ATTENTE	4 208 838.04	4 741 593.64		532 755.60
	TOTAL SOUS CLASSE 47	4 208 838.04	4 741 593.64		532 755.60
486000	CHARGES CONSTATEES D'AV.	37 297.33		37 297.33	
	TOTAL SOUS CLASSE 48	37 297.33		37 297.33	
	TOTAL CLASSE 4	4 532 129.89	5 006 015.17	299 163.95	773 049.23
512060	BANQUE POPULAIRE OUEST		232 867.22		232 867.22
512061	CIO		92 038.42		92 038.42
512062	CREDIT MUTUEL BRETAGNE		69 037.47		69 037.47
518600	INTERETS COURUS A PAYER		6 999.01		6 999.01
	TOTAL SOUS CLASSE 51		400 942.12		400 942.12
531000	CAISSE SIEGE SOCIAL	170.08		170.08	
531001	CAISSE HOTEL	1 470.20		1 470.20	
	TOTAL SOUS CLASSE 53	1 640.28		1 640.28	
	TOTAL CLASSE 5	1 640.28	400 942.12	1 640.28	400 942.12
601100	ACHATS ALIMENTS SOLIDES	119 393.73		119 393.73	
601103	ACHATS LIQUIDES	60 088.45		60 088.45	
601114	ACHATS DIVERS	17 193.44		17 193.44	
603100	VARIAT. STOCKS MAT. PREM.	-6 165.00			6 165.00

GRAND HOTEL DE JOSSELIN

En date du : 16/01/2004

## BALANCE PARTIELLE POUR LES COMPTES

Corrigé

du : 01/01/2004

au : 31/12/2004

Hors brouillard

Hors simulation

Hors comptes soldés

En Euros

No de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
603700	VARIATION STOCKS DE MARC	296.55		(H)	296.55
606100	FOURNITURES NON STOCK. E	27 696.36			27 696.36
606110	EAU	2 769.36			2 769.36
606121	GAZ	21 233.90			21 233.90
606130	ELECTRICITE	35 234.00			35 234.00
606140	CARBURANT	4 749.32		(L)	4 749.32
606350	PETITES FOURN HOTELIERES	7 975.25			7 975.25
606355	ACHAT PETIT OUTILLAGE	131.53		(L)	131.53
606360	PRODUIT D'ENTRETIEN	2 365.18			2 365.18
606361	FLEURS POUR ACCUEIL	7 040.96			7 040.96
606362	VAISSELLE VERRERIE	1 029.88			1 029.88
606370	VETEMENTS DE TRAVAIL	52.27		(L)	52.27
606400	FOURNITURES ADMINISTRATI'	3 449.82			3 449.82
606401	FOURNITURES INFORMATIQUE	798.88			798.88
607010	ACHAS POUR CAFETARIA	3 139.42		(L)	3 139.42
607030	ACHATS POUR LE BAR	11 892.54		(L)	11 892.54
607050	ACHAT POUR BOUTIQUE SOU'	9 232.40		(D)	9 232.40
TOTAL SOUS CLASSE 60		329 598.24			335 763.24
					6 165.00
611010	HEBERGEMENT EXTERIEUR	5.29			5.29
611020	PRESSING CLIENTELE	30.33			30.33
611050	DECORATION PAR DES TIERS	2.79			2.79
612201	CREDIT BAIL MACHINES	4 899.54			4 899.54
612202	CREDIT BAIL IBM	20 069.12			20 069.12
612203	CREDIT BAIL PHOTOCOPIEUR	122.43			122.43
613200	LOCATIONS IMMOBILIERES	28 479.61		(L)	28 479.61
613202	LOCATION PARKING	257.98			257.98
613203	LOYER LOCAL TECHNIQUE	8 955.85			8 955.85
613205	GERANCE VIEUX PORT	9 489.64			9 489.64
613210	LOYER PLACE RESERVEE	791.28			791.28
613502	LOCATION DES TELEVISEURS	18 766.20			18 766.20
613516	LOCATION VOITURES	228.14			228.14
615515	ENRETIEN MAT ET OUTILLAGE	2 753.65			2 753.65
615516	ENTRETIEN LINGE BLANCHISSE	1 855.11			1 855.11
615581	ENT AGENCEMENTS INSTALLA	2 738.11			2 738.11
615582	ENTRETIEN MAT TRANSPORT	458.50			458.50
615583	ENT MAT MOB BUREAU	137.58			137.58
615600	MAINTENANCE	1 344.86			1 344.86
616000	PRIMES D'ASSURANCE	12 300.17			12 300.17
616001	ASSURANCE POUR EMPRUNT	178.33			178.33

**ANBDD NANTES Comptabilité générale**

GRAND HOTEL DE JOSSELIN

En date du : 16/01/2004

**BALANCE PARTIELLE POUR LES COMPTES**

corrigé

du : 01/01/2004 Hors brouillard	au : 31/12/2004 Hors simulation	Cumul soldés	En Euros		
No de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
618100	DOCUMENTATION GENERALE	38.20		38.20	(L)
618300	DOCUMENTATION TECHNIQUE	934.74		934.74	
<b>TOTAL SOUS CLASSE 61</b>		<b>114 837.45</b>		<b>114 837.45</b>	
621001	SAISIE INFORMATIQUE	782.28		782.28	
621002	PERSONNEL INTERIMAIRE	12 851.06		12 851.06	
622200	COMMISSIONS & COURTAGES	150.99		150.99	
622620	HONORAIRES EXPERT COMP1	1 883.15		1 883.15	
622700	FRAIS D'ACTES ET DE CONTEI	1 027.59		1 027.59	
623000	PUBLICITE PUBLICAT. RELAT.	979.36		979.36	
623010	ARTICLES PUBLICITAIRES	404.11		404.11	
623400	CADEAUX A LA CLIENTELE	117.63		117.63	
623402	JOURNAUX CLIENTELE	3 265.66		3 265.66	(L)
623403	FLEURS RECEPTIONS CLIENT	1 537.78		1 537.78	
623800	DIVERS (POURBOIRES, DONS	27.89		27.89	
624100	TRANSPORTS SUR ACHATS	11.65		11.65	
624800	DIVERS	2.79		2.79	
625105	DEPLACEMENTS DIRIGEANTS	9 250.30		9 250.30	
625600	MISSIONS	925.78		925.78	
626100	AFFRANCHISSEMENTS	292.88		292.88	
626200	TELEPHONE	5 509.99		5 509.99	
627000	SERVICES BANCAIRES ET ASS	166.93		166.93	
627100	COMMISSIONS CARTES BANC	13 030.57		13 030.57	
628000	COTISATIONS SYNDICALES	1 909.76		1 909.76	
<b>TOTAL SOUS CLASSE 62</b>		<b>54 128.15</b>		<b>54 128.15</b>	
633300	PART. EMPLOY. A FORM. PRC	249.55		249.55	
633301	TAXE D'APPRENTISSAGE	24.43		24.43	
635110	TAXE PROFESSIONNELLE	3 872.09		3 872.09	
635300	IMPOTS INDIRECTS	48.34		48.34	
635400	DROITS D'ENREGISTREMENT	32.93		32.93	
635402	CARTE GRISE	16.29		16.29	
637100	CONTRIB. SOC. SOLID. A CHAI	218.70		218.70	
637800	TAXES DIVERSES	29.84		29.84	
637801	REDEVANCE TV ET CANAL +	581.42		581.42	
<b>TOTAL SOUS CLASSE 63</b>		<b>5 073.59</b>		<b>5 073.59</b>	
641000	REMUNERATIONS DU PERSON	225 367.00		225 367.00	
641100	SALAIRS APPOINT. COMMIS.	147 498.85		147 498.85	
641170	REMUNERATION DE M. BOGAF	55 577.77		55 577.77	
641171	% DU CA POUR M. BOGARD	4 435.70		4 435.70	
641173	GERANCE ALLOCATIONS FAM	1 300.76		1 300.76	

**ANBDD NANTES Comptabilité générale**

GRAND HOTEL DE JOSSELIN

En date du : 16/01/2004

**BALANCE PARTIELLE POUR LES COMPTES**

corrigé

du : 01/01/2004 au : 31/12/2004  
 Hors brouillard Hors simulation Hors comptes soldés En Euros

No de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
641174	GERANCE VIEILLESSE	627.32		627.32	(N)
641175	GERANCE MALADIE	1 823.44		1 823.44	
641200	CONGES PAYES	12.78		12.78	
645000	CHARGES DE SECUR. SOC. ET	98 367.25		98 367.25	
645100	COTISATIONS A L'URSSAF	6 191.52		6 191.52	
645110	COTISATION URSSAF HOTEL	5 248.84		5 248.84	
645230	COTISATION RETRAITE HOTEL	564.59		564.59	(D)
645321	COTISATION RETRAITE RESTA	613.77		613.77	
645400	COTISATION ASSEDIC HOTEL	1 297.93		1 297.93	
645410	COTISATION ASSEDIC RESTO	1 330.23		1 330.23	
645800	COTISATIONS AUX AUTRES OI	111.79		111.79	
647500	MEDECINE DU TRAVAIL, PHAR	164.00		164.00	
647501	PHARMACIE	81.10		81.10	
TOTAL SOUS CLASSE 64		550 614.64		550 614.64	
651000	REDEVANC. CONCESS. BREV.	141.80		141.80	(P)
654000	PERTES SUR CREANCES IRRE	1 883.10		1 883.10	
658000	CHARGES DIVERSES GESTION	74.00		74.00	
TOTAL SOUS CLASSE 65		2 098.90		2 098.90	
661100	INTERETS DES EMPRUNTS ET	90 785.90		90 785.90	(S)
661600	INTERETS BANC. & SUR OPER	15 690.20		15 690.20	
TOTAL SOUS CLASSE 66		106 476.10		106 476.10	
671200	PENALITES AMENDES FISC. &	106.90		106.90	(V)
675200	IMMOBILISATIONS CORPOREL	5 306.10		5 306.10	(W)
TOTAL SOUS CLASSE 67		5 413.00		5 413.00	
681111	AMORTISSEMENT LOGICIEL	1 396.10		1 396.10	(B)
681120	IMMOBILISATIONS CORPOREL	14 858.50		14 858.50	
681121	AMTS AGTS INSTALLATIONS	147 571.60		147 571.60	(Q)
681122	AMTS MAT MOB BUREAU	5 937.90		5 937.90	
681123	AMTS MAT TRANSPORT	1 481.40		1 481.40	
TOTAL SOUS CLASSE 68		171 245.50		171 245.50	
TOTAL CLASSE 6		1 339 485.57		1 345 650.57	6 165.00
706000	PRESTATIONS DE SERVICES	525 361.32	810 164.10	284 802.78	
706001	PENSION TAXE TAUX REDUIT		186 234.40	186 234.40	
706002	PETIT DEJEUNER TX REDUIT		36 944.10	36 944.10	
706101	REPAS	282 789.54	664 335.51	381 545.97	
706104	SUPPLT REPAS PENSIONS		22 455.37	22 455.37	
706500	CAFETARIA PETIT DEJEUNER	41 426.97	94 751.90	53 324.93	
706501	PENSION TAXE TAUX NORMAL		55 221.32	55 221.32	
706502	SUPPLEMENT REPAS		11 425.14	11 425.14	

**ANBDD NANTES Comptabilité générale**

GRAND HOTEL DE JOSSELIN

En date du : 16/01/2004

BALANCE PARTIELLE POUR LES COMPTES

corrigé

du : 01/01/2004

au : 31/12/2004

Hors brouillard

Hors simulation

Hors comptes soldés

En Euros

No de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
706800	BAR		26 884.39		26 884.39 (C)
706900	PRESTATIONS DIVERSES		1 673.39		1 673.39 (C)
706901	TELEPHONE TX NORMAL		36 534.18		36 534.18 (C)
707000	VENTES DE MARCHANDISES	100 000.00	195 989.41		95 989.41 (A)
708000	PRODUITS DES ACTIVITES AN		11 806.67		11 806.67 (C)
708300	LOCATIONS DIVERSES		3 915.70		3 915.70 (C)
708801	LOCATION DU SALON		4 383.50		4 383.50 (C)
709000	RABAIS REMISES RIST. ACCOI	52 367.36		52 367.36 (B)	
TOTAL SOUS CLASSE 70		1 001 945.19	2 162 719.08	52 367.36	1 213 141.25
726100	RESTAURANT AVANT NATURE		17 420.00		17 420.00 (D)
726101	REPAS M ET MME BOGARD		2 770.00		2 770.00 (D)
TOTAL SOUS CLASSE 72			20 190.00		20 190.00
740000	SUBVENTION FORMATION		4 880.50		4 880.50 (E)
TOTAL SOUS CLASSE 74			4 880.50		4 880.50 (E)
758000	PRODUITS DIVERS GESTION C		251.56		251.56 (C)
TOTAL SOUS CLASSE 75			251.56		251.56
762100	REVENUS DES TITRES IMMOB		143 527.58		143 527.58 (A)
TOTAL SOUS CLASSE 76			143 527.58		143 527.58
771800	AUTRES PROD. EXCEPT. SUR		8 797.30		8 797.30 (T)
775200	IMMOBILISATIONS CORPOREL		14 250.00		14 250.00 (L)
TOTAL SOUS CLASSE 77			23 047.30		23 047.30
791000	TRANSFERTS REMB STAGES :		6 616.60		6 616.60
791100	TRANSFERT REMB ASSURANC		27 613.00		27 613.00
791101	UTILISATION PRIVATIVE TELE		1 757.00		1 757.00
791102	REMB INDEMN JOURNALI SS		2 367.00		2 367.00
TOTAL SOUS CLASSE 79			38 353.60		38 353.60
TOTAL CLASSE 7		1 001 945.19	2 392 969.62	52 367.36	1 443 391.79
TOTAL BALANCE		9 877 711.57	9 877 711.57	4 325 411.39	4 325 411.39
SOLDE BALANCE					0.00

**Séance n° 27 CORRIGE**

Date	compte	Détail des opérations	Débit	Crédit
<i>à nouveau</i>				
02-janv	411	client Camaprini	822,85	
02-janv	7085	port et frais accessoires facturés	80,00	
02-janv	4457	TVA collectée	15,68	
02-janv	707	Ventes de marchandises	608,00	
02-janv	4457	TVA collectée	119,17	
		facture V 215 CAMPARINI		
03-janv	607	achats de marchandises	684,00	
03-janv	44566	TVA déductible sur ABS	134,06	
03-janv	401	Fournisseurs	818,06	
		Facture n° 150 du fournisseur GUESDEUR		
05-janv	413	Clients effets à recevoir	822,85	
05-janv	411	Client Camparini	822,85	
		mon tirage sur Camaprini		
06-janv	625	Déplacements et missions	220,00	
06-janv	512	Banque	220,00	
		M . LE LOUARN son déplacement à Paris		
07-janv	2183	Matériel informatique	1 120,00	
07-janv	44562	TVA déductible sur immobilisations	219,52	
07-janv	404	Fournisseurs d'immobilisations	1 339,52	
		Micro- Accro sa facture n° 45		
07-janv	404	Fournisseurs d'immobilisations	1 339,52	
07-janv	405	Fournisseurs d'immobilisations effets à payer	1 339,52	
		Micro-Accro acceptation effet		
08-janv	607	Achats de marchandises	798,00	
08-janv	44566	TVA déductible sur ABS	156,41	
08-janv	401	Fournisseurs	954,41	
		facture n° 110 du fournisseur RIO		
09-janv	50	Titres de placement	3 825,00	
09-janv	627	Frais bancaires	33,44	
09-janv	44566	TVA déductible sur ABS	6,56	
09-janv	512	Banque	3 865,00	
		achat de 100 titres Sicav de trésorerie		
10-janv	707	Ventes de marchandises	304,00	

02/05/2008

**Séance n° 27 CORRIGE**

10-janv	4457	TVA collectée	59,58	
10-janv	411	Clients		363,58
		Facture d'avoir n° A 50 à Camparini(diminué de la remise 5 %)		
11-janv	5114	Effets à l'escompte	822,85	
11-janv	413	Clients effets à recevoir remise à l'escompte de l'effet Camparini		822,85
15-janv	425	personnel, avances et accomptes	800,00	
15-janv	512	Banque		800,00
		acompte salaire Janvier pour M. Du Blé		
		<i>Totaux à reporter</i>	12 168,64	12 168,64

02/05/2008

## I. Etat de rapprochement

Compte Banque chez Grand Hôtel de Josselin		Opérations	Compte Grand Hôtel de Josselin à la BNP	
Débit	Crédit		Débit	Crédit
1 629.74	3 760,00 240,00	Soldes au fin février Domiciliations Frais de banque Chèque 742 Chèque 743 Soldes rectifiés	949.16  1306.50 114.60	
2370.26				2 370.26
1 861.32		Soldes au 31-03 Chèque 745 Chèque 749 Chèque 751 122,00 122,00 1 500,00 3 820,00 98,30 1 250,00 90.00 0.40	833,60  2 810,00 900,00	1903.02
3 111.72	5 852.3	Totaux	4 543.60	1 903.02
	2 640.58	Soldes	2 640.58	

## II. Ecritures

403		Fournisseurs - Effets à payer		3 820,00	
411		Clients		1 598,30	
627		Services bancaires		102,01	
44566		Etat-TVA déductible/ABS		19,99	
661	512	Intérêts	Banque	122,00	5 564
	512				
658	512	Charge de gestion courante	Banque	90,00	90,00
512	758	Banque		0,40	0,40
			Produits de gestion courante		
512	661	Banque		1 250,00	1 250,00
			intérêts		

Séance n° 28 corrigé

Matériel de bureau et informatique amortissement linéaire sur 10 ans				
	Valeur à amortir	taux	prorata temporis	montant de l'amortissement
n - 8	192000	10	170/360	9066,67
n - 7	192000	10		19200
n - 6	192000	10		19200
n - 5	192000	10		19200
n - 4	192000	10		19200
n - 3	192000	10		19200
n - 2	192000	10		19200
n - 1	192000	10		19200
n	192000	10		19200
n + 1	192000	10		19200
n + 2	192000	10	190/360	10133,33
				192000,00

Vente le 5 février n + 1 dernière annuité  
d'amortissement pour 65 jours

3466,66667

cumul des amortissements N et N + 1

166133,33

Matériel de transport taux d'amortissement dégressif 20 % * coef 1,75 = 35 %				
	Valeur à amortir	taux	prorata temporis	montant de l'amortissement
n	132800	35	7/12	27113,33
n + 1	105686,67	35		36990,33
n + 2	68696,33	35		24043,72
n + 3	44652,62	50		22326,31
n + 4	22326,31	100		22326,31
				132800,00

**Séance n° 28 CORRIGE**

Date	compte	Détail des opérations	Débit	Crédit
		<i>à nouveau</i>		
30/11/n	681	DAP exploitation	46 313,33	
30/11/n	28183	Amortissements du matériel de bureau		19 200,00
30/11/n	28182	Amortissements du matériel de transport		27 113,33
		Dotations aux amortissements de l'exercice N		
5/02/n+1	681	DAP exploitation	3 467,00	
5/02/n+1	28183	Amortissements du matériel de bureau 65 jours d'amortissement du matériel cédé (19200 * 65/360)		3 467,00
5/02/n+1	28183	Amortissements du matériel de bureau	166 133,33	
5/02/n+1	2183	Matériel de bureau et informatique		192 000,00
5/02/n+1	675	V.C.E.A.C sortie du matériel cédé	25 866,67	
5/02/n+1	512	Banque	15 000,00	
5/02/n+1	4455	Taxes sur le CA à décaisser		2 458,19
5/02/n+1	775	Produit de cession des éléments d'actif encaissement du prix, facture n°		12 541,81
30/11/n	491	Provision pour dépréciation des comptes des clients	1 500,00	
30/11/n	781	Reprise sur provisions pour dépréciation des actifs Annulation de la provision constituée l'an passé et devenue sans objet		1 500,00
30/11/n	654	Pertes sur créances irrecoverables	1 839,46	
30/11/n	4455	Taxes sur le CA à décaisser	360,54	
30/11/n	416	Clients douteux ou litigieux Passage en perte de notre créance sur client défaiant		2 200,00
30/11/n	681	Dotations aux amortissements et provisions exploitation	40 000,00	
30/11/n	1511	Provisions pour litiges Maitre X, son estimation dans notre litige		40 000,00
30/11/n	486	Charges constatées d'avance	4 375,00	
30/11/n	6183	Documentation technique Exclusion des charges de l'exercice pour 21 mois sur 24 mois		4 375,00
30/11/n	155	Provisions pour impôts	3 000,00	
30/11/n	787	RAP pour risques exceptionnels		3 000,00

**Séance n° 28 CORRIGE**

		prescription du fait du délai			
30/11/n	709	RRR accordés	RRR à accorder	2 200,00	2 200,00
30/11/n	4198	estimation des ristournes à régler dans le nouvel exercice à PLASTAMETAL			
30/11/n	487		Produits constatés d'avance		1 086,96
30/11/n	707	Ventes de marchandises		1 086,96	
		Annulation de la facture de 1300,00 TTC enregistrée par avance dans l'exercice ancien			
30/11/n	5187	intérêts courus à recevoir	Autres produits financiers	1 600,00	1 600,00
30/11/n	768	Credit Lyonnais dus pour l'exercice N 4 mois d'intérêts (2000 * 4/5)			
			<i>Totaux à reporter</i>	312 742,29	312 742,29